

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DU PROVIDENTIALISME AU NÉOLIBÉRALISME À TRAVERS TROIS
ONTOLOGIES DE LA MONDIALISATION : ANALYSE DES MODES DE
RÉGULATION DES INÉGALITÉS DANS LE DISCOURS POLITIQUE DU
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL DE 1970 À 1999

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR
MARIE POUSSART-VANIER

DÉCEMBRE 2001

REMERCIEMENTS

Je tiens formellement à remercier le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) pour l'important soutien financier reçu de l'été 1999 à l'été 2001. Je remercie également très chaleureusement l'ensemble des professeurs de sociologie de l'UQÀM pour la bourse départementale m'ayant été octroyée pour ma première année de maîtrise, ainsi que la Fondation Desjardins pour la bourse d'étude de maîtrise accordée à l'automne 2001.

Je suis spécialement reconnaissante au Collectif de Recherche sur l'Itinérance, l'exclusion sociale et la pauvreté (CRI), dirigé par Danielle Laberge, puis au Groupe de Recherche en Analyse du Discours Politique (GRADiP), dirigé par Jules Duchastel, également mon directeur de mémoire, de m'avoir intégrée tour à tour à leurs équipes.¹ Le soutien financier qu'ils m'ont accordé en m'engageant comme assistante de recherche, mais aussi leur encadrement méthodologique tout au long de ma démarche, d'une grande influence sur ma formation sociologique, ont été pour moi des appuis indispensables. J'ai aussi bénéficié de l'aide des autres professeurs membres de l'équipe. Je ne saurais insister suffisamment, non plus, sur le support très précieux, tant moral que « scientifique » et technique, de plusieurs de mes camarades du GRADiP. Finalement, mes remerciements seraient incomplets si je ne mentionnais l'incalculable soutien de Laurent Raigneau, les encouragements sans limites de ma famille et la confiance et l'intérêt de mes amis envers mon projet. Enfin, je tiens à dire ma gratitude envers ceux et celles qui ont eu la patience et le gentillesse de m'aider à la correction au moment intense de la fin de la rédaction.

¹ Ce mémoire s'inscrit dans une recherche entreprise par le GRADiP en 1998, financée par le Conseil de Recherche en Sciences Humaines (CRSH) et intitulée « Mondialisation et régulation politique : analyse comparée des discours des organisations internationales et des acteurs nationaux ».

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	viii
LISTE DES ABRÉVIATIONS	x
RÉSUMÉ	xi
1 INTRODUCTION : LES INÉGALITÉS, L'ENJEU DU PROCESSUS DE MONDIALISATION	1
1.1 LE FMI SOUS LE FEU DE LA CRITIQUE DU MOUVEMENT ANTI-MONDIALISATION	1
1.2 LA RÉPONSE DU FMI : LA GOUVERNANCE, UNE SOLUTION POUR ACCROÎTRE LES BÉNÉFICES DE LA MONDIALISATION	5
1.3 UNE MONDIALISATION AU « VISAGE HUMAIN » : UN PROPOS COMMUN	9
2 POURQUOI LE FMI? UNE BRÈVE MONOGRAPHIE	11
2.1 LA CRÉATION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DANS LE CONTEXTE D'APRÈS-GUERRE	11
2.2 LE FMI : RÔLE ET ORGANISATION	14
2.2.1 Les Statuts et la structure organisationnelle	14
2.2.2 Le rôle du FMI dans l'ensemble du système décisionnel	16
2.2.3 Les trois volets d'action du FMI : l'assistance technique, l'aide financière et la surveillance	17
2.3 LE DOUBLE OBJECTIF DE STABILITÉ ET DE CROISSANCE DU FMI DANS LA RÉGULATION DU SMI	21
3 LES TRANSFORMATIONS CONTEMPORAINES DE LA MODERNITÉ POLITIQUE : UN PROCESSUS DE MUTATION?	24
3.1 LA PRÉSÉANCE DU POLITIQUE ET LA REPRÉSENTATION IDÉOLOGIQUE DU MONDE DANS LA MODERNITÉ	24

3.2	LA THÈSE DU PASSAGE D'UN MODE DE RÉGULATION PROVIDENTIALISTE À UN MODE DE RÉGULATION NÉOLIBÉRAL	28
3.2.1	Le mode de régulation providentialiste	31
3.2.2	Le mode de régulation néolibéral	33
3.3	LE CONCEPT DE RÉGULATION POLITIQUE DES INÉGALITÉS	35
4	LA MONDIALISATION ET L'HÉGÉMONISATION DU FMI	37
4.1	CONCEPTUALISER LA MONDIALISATION	37
4.2	L'AUTORITÉ CROISSANTE DU FMI ET SA CONTRIBUTION À UN NOUVEL ORDRE HÉGÉMONIQUE	45
4.2.1	L'invention de la surveillance à l'issue de la crise des changes	47
4.2.2	La complexification des programmes d'ajustements structurels dans la gérance de la crise de l'endettement	50
4.2.3	La propulsion du FMI en tant qu'organisation « universelle » dans le renforcement de l'architecture financière et dans la lutte à la pauvreté	52
4.3	LA QUESTION DE RECHERCHE	62
5	ANALYSE DU DISCOURS ET DESCRIPTION DU CORPUS	66
5.1	LA CONSTITUTION DU CORPUS : LES <i>RAPPORTS ANNUELS</i> DE 1970 À 1999	66
5.2	L'ANALYSE DE TEXTE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR : LE LOGICIEL SATO	69
5.3	LES UNITÉS D'ANALYSE : LES MOTS ET LES PHRASES	69
5.4	LES CATÉGORIES : LES ACTEURS, LE POLITIQUE, L'ÉCONOMIE, L'ESPACE ET LE TEMPS, ET L'UNIVERS DES VALEURS	70
5.5	LA DESCRIPTION LEXICOMÉTRIQUE	71
5.6	LA STRATÉGIE D'ANALYSE DU CORPUS : DES OCCURRENCES AUX CONCORDANCES	75
6	DÉCENNIE 70 : LA CRITIQUE DU MODE DE RÉGULATION PROVIDENTIALISTE	77
6.1	LE RÔLE DE MÉDIATION DU FMI AVEC LES PAYS MEMBRES DANS LE SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL	77
6.1.1	La classification des pays selon le type et la capacité de production	77

6.1.2	La prééminence des pays industrialisés et la reconnaissance de la suprématie des États-Unis	78
6.1.3	La reconnaissance formelle de la subordination des pays en voie de développement et des pays de production primaire	78
6.1.4	La création du Comité de développement chargé du transfert de ressources réelles aux pays en développement	80
6.2	LA RÉFORME DU SYSTÈME MONÉTAIRE	81
6.2.1	Du régime de parité fixes au régime de changes flottants	82
6.2.2	La surveillance : des constats, des évaluations, des propositions	85
6.2.3	Les objections aux salaires élevés	91
6.2.4	La finance, une source susceptible de perturber le commerce	91
6.2.5	Le concept de marché	92
6.2.5.1	Un marché soumis à l'évolution d'un mouvement cyclique	92
6.2.5.2	La stabilité à court terme comme condition préalable à la croissance à long terme	93
6.2.5.3	L'ordre social, un facteur de contrainte économique?	94
6.3	LA CRITIQUE DES POLITIQUES BUDGÉTAIRES ET MONÉTAIRES DES PAYS INDUSTRIALISÉS ET APPEL À LA SOUPLESSE EXTÉRIEURE DES POLITIQUES NATIONALES	94
6.4	LA FORMULATION DE LA CRITIQUE D'UN MODE DE RÉGULATION POLITICO-BUREAUCRATIQUE DES INÉGALITÉS D'ORDRE ÉCONOMIQUE	97
6.4.1	Les notions afférentes aux instruments de pouvoir du Fonds	97
6.4.2	La notion d'inégalité : les inégalités économiques entre pays	97
7	DÉCENNIE 80 : LA CONSOLIDATION DU MODE DE RÉGULATION NÉOLIBÉRAL	99
7.1	L'INTERDÉPENDANCE DES PAYS DANS « L'OPTIQUE GLOBALE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE »	99
7.1.1	Des valeurs de coopération, de collaboration et de coordination	99
7.1.2	Un ordonnancement gradué des pays	101
7.2	L'ÉLARGISSEMENT DU RÔLE INSTITUTIONNEL, SCIENTIFIQUE ET POLITIQUE DU FONDS	102
7.2.1	L'émergence d'un discours réflexif sur l'organisation du FMI	102
7.2.2	L'élargissement de la surveillance dans le contrôle de la politique économique des États membres	103

7.2.3	La lutte contre l'inflation dans les pays industrialisés et la réduction de la dette dans les pays en développement	105
7.3	L'ADHÉSION À UNE ÉCONOMIE BASÉE SUR L'OFFRE : LES AGRÉGATS DE LA DOCTRINE MONÉTARISTE	112
7.3.1	Une croissance ordonnée, durable et soutenue dans la stabilité raisonnable des prix	115
7.3.2	La condamnation du protectionnisme et l'engouement pour la libéralisation du commerce	116
7.3.3	L'indexation des salaires tenue responsable du chômage et de l'inflation et l'appel à la déréglementation du travail	116
7.4	DE LA RATIONALISATION DES DÉPENSES À LA RESTRUCTURATION DES FINANCES PUBLIQUES : L'« ASSAINISSEMENT DE L'ÉTAT SOCIAL »	117
7.5	LA MISE EN PLACE D'UN MODE DE RÉGULATION TECHNOCRATIQUE DES INÉGALITÉS	120
8	DÉCENNIE 90 : LA COMPLEXIFICATION DU MODE DE RÉGULATION NÉOLIBÉRAL	122
8.1	L'ÉMERGENCE DE SYSTÈMES FINANCIERS GLOBALISÉS	122
8.1.1	L'éclatement des crises financières successives	125
8.1.2	L'ajustement axé sur la discipline, la participation et la confiance	126
8.2	LA PRÉPONDÉRANCE DU FMI DANS LE SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL	129
8.2.1	Le renforcement de la surveillance	129
8.2.2	La communication comme outil de contrôle	130
8.3	LA MONDIALISATION DE L'ÉCONOMIE : SA FINANCIARISATION	133
8.3.1	Les marchés axés sur la gestion des risques futurs	133
8.3.2	Le regroupement des pays en tant qu'« économies de marché »	134
8.3.3	La « découverte » de la mondialisation	135
8.3.4	La libéralisation et l'intégration économique régionale	137
8.3.5	La flexibilisation du « marché du travail »	141
8.3.6	La dynamique d'intégration et d'exclusion	143
8.4	L'ASSUJETTISSEMENT DE L'ÉTAT AU MARCHÉ ET LE SOCIAL REVISITÉ	145
8.4.1	La prise en compte de la situation sociale	145

8.4.2 Responsables, disciplinés, transparents, crédibles, intègres et volontaires : les gouvernements réformés	145
8.4.3 Démantèlement et privatisations : la restructuration de l'État	146
8.4.4 La fiscalité, l'éducation, la sécurité sociale, la santé, les régimes de retraite : adaptations internes et externes	148
8.4.5 Problèmes sociaux et catégories sociales : vers la mise en valeur du capital humain	149
8.5 LA CONSOLIDATION D'UN MODE DE RÉGULATION NÉOLIBÉRAL DES INÉGALITÉS DANS LA RECHERCHE DE JUSTICE SOCIALE	153
9 LES TROIS ONTOLOGIES DOMINANTES DE LA MONDIALISATION À L'ŒUVRE DANS LE PASSAGE DU MODE DE RÉGULATION PROVIDENTIALISTE AU MODE DE RÉGULATION NÉOLIBÉRAL	155
9.1 LES TROIS ONTOLOGIES DOMINANTES DE LA MONDIALISATION DE BARTELSON	155
9.1.1 Le concept de mondialisation	155
9.1.2 Les dimensions théoriques des ontologies de la mondialisation	156
9.1.3 La contribution empirique du discours	159
9.2 LA MISE EN ŒUVRE DES ONTOLOGIES DANS LE PASSAGE DU MODE DE RÉGULATION PROVIDENTIALISTE AU MODE DE RÉGULATION NÉOLIBÉRAL	162
9.2.1 Le rôle du FMI : un monde multilatéral puis multidimensionnel et enfin, irréductible, déspatialisé et détemporalisé	165
9.2.2 La régulation économique : de l'interdépendance à l'interaction et à la circulation	177
9.2.3 La régulation politique : les États-nations en tant qu'institutions puis organisations et organismes	184
9.3 SYNTHÈSE DES MODES DE RÉGULATION DES INÉGALITÉS	189
10 LA VISION CULTURALISTE ET MORALISANTE DU MODE DE RÉGULATION NÉOLIBÉRAL DES INÉGALITÉS	202
10.1 BREF RÉSUMÉ	202
10.2 UN DERNIER MOT SUR LE MODE DE RÉGULATION NÉOLIBÉRAL : UNE VISION CULTURALISTE ET MORALISANTE DES INÉGALITÉS	205
10.3 VERS UNE RÉFLEXION ÉPISTÉMOLOGIQUE SUR LE CONCEPT D'INÉGALITÉ	210

11 ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME	211
12 ANNEXE 2 : COOCCURRENCES	212
13 ANNEXE 3 : LA CRITIQUE DU MODÈLE DE TRANSFERT DE LA PÉRIODE 70	218
14 ANNEXE 4 : LA CONSOLIDATION DU MODÈLE DE TRANSFORMATION DE LA PÉRIODE 80	223
15 ANNEXE 5 : LA COMPLEXIFICATION DU MODÈLE DE TRANSCENDANCE DE LA PÉRIODE 90	228
16 BIBLIOGRAPHIE	233

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 3.1	Les positions politico-théoriques sur la mondialisation	43
Tableau 5.1	Composition du corpus pour la durée de 1970 à 1999	68
Tableau 5.2	Définition des catégories	71
Tableau 5.3	Répartition du poids des catégories par périodes	73
Tableau 5.4	Répartition du poids des périodes par catégories	74
Tableau 9.1	Les trois ontologies de la mondialisation de Bartelson	158
Tableau 9.2	Grille d'analyse pour chacune des périodes	161
Tableau 9.3	Conditions d'existence : le rôle du FMI en tant que gardien du système monétaire international	166
Tableau 9.4	Système international : la contribution du contexte économique international aux activités économiques des États	177
Tableau 9.5	États-nations : la contribution des politiques économiques des États membres au contexte politique international	185
Tableau 9.6	Incidence sur les identités : dynamique de production et reproduction des inégalités	189
Figure 11.1	Organigramme du FMI	211
Tableau 12.1	Cooccurrences de la notion croissance	212
Tableau 12.2	Cooccurrences de la notion stab(le,les,ilité)	213
Tableau 12.3	Cooccurrences de la notion économi(e,es,ique,iques)	214
Tableau 12.4	Cooccurrences de la notion politiqu(e,es)	216
Tableau 12.5	Cooccurrences de la notion soci(al,ale,aux,ales)	217
Tableau 13.1	Les conditions d'existence dans l'ontologie du transfert de la mondialisation : un monde multilatéral international	218
Tableau 13.2	Les États-nations dans l'ontologie du transfert de la mondialisation : des États-nations en tant qu'institutions souveraines préconstituées	219

Tableau 13.3	Le système international dans l'ontologie du transfert de la mondialisation : un espace d'interdépendance entre des États-nations	220
Tableau 13.4	Les relations entre les unités et le système dans l'ontologie du transfert de la mondialisation : un processus de changement originaire des États nationaux	221
Tableau 13.5	L'incidence sur les identités dans l'ontologie du transfert de la mondialisation : les identités des États-nations et du système international inchangées	222
Tableau 14.1	Les conditions d'existence dans l'ontologie de la transformation de la mondialisation : un monde multidimensionnel	223
Tableau 14.2	Les États-nations dans l'ontologie de la transformation de la mondialisation : des États-nations en tant qu'organisations étatiques modulées par des variables systémiques à travers différentes dimensions et secteurs du système	224
Tableau 14.3	Le système international dans l'ontologie de la transformation de la mondialisation : un espace d'interaction entre des variables systémiques	225
Tableau 14.4	Les relations entre les unités et le système dans l'ontologie de la transformation de la mondialisation : un processus de transformation en provenance du système international	226
Tableau 14.5	Les incidences sur les identités dans l'ontologie de la transformation de la mondialisation : les identités du système international et des États-nations transformées	227
Tableau 15.1	Les conditions d'existence dans l'ontologie de la transcendance de la mondialisation : un monde irréductible, déspatialisé et détemporalisé	228
Tableau 15.2	Les États-nations dans l'ontologie de la transcendance de la mondialisation : des États-nations dont on assiste à la subversion des conditions d'existence, soit en tant qu'organismes de contrôle d'unités d'informations	229
Tableau 15.3	Le système international dans l'ontologie de la transcendance de la mondialisation : un espace de circulation d'informations ayant une existence et une dynamique propre	229
Tableau 15.4	Les relations entre les unités et le système dans l'ontologie de la transcendance de la mondialisation : un processus de mutation des unités dans le système international	231

Tableau 15.5 L'incidence sur les identités dans l'ontologie de la transcendance
de la mondialisation : les identités des États et du système
international en mutation

231

LISTE DES ABRÉVIATIONS

BIRD/BM	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement/Banque mondiale
ONG	Organisation non gouvernementale
FMI/Fonds	Fonds Monétaire International
GATT/OMC	Accord sur les Tarifs Douaniers et le Commerce/Organisation mondiale du commerce
IDE	Investissement direct à l'étranger
PAS	Programme d'ajustement structurel
PVD	Pays en (voie de) développement
SMI	Système monétaire international

RÉSUMÉ

Le débat sur le phénomène de la mondialisation est constamment traversé par les jugements normatifs de ses protagonistes sur les inégalités sociales, jugements selon lesquels la mondialisation amenuiserait ou générerait de l'inégalité entre les pays et au sein des pays. Ce débat s'avère intrinsèquement lié à l'interprétation qui est faite de ce phénomène de transformation, c'est-à-dire à l'interprétation des liens établis entre la mondialisation et les transformations politiques, économiques et sociales.

En tant que gardien du système monétaire international, le FMI est appelé à jouer un rôle central dans la régulation des transformations des rapports entre les États-nations et le système international, qui se révèle dans le double objectif de stabilité et de croissance inscrit en filigrane de son histoire institutionnelle.

La contribution du discours politique du FMI aux diverses ontologies du concept de mondialisation (transfert, transformation et transcendance) fait sens dans le cadre de la modernité, laquelle est définie comme un triple procès d'institutionnalisation économique, politique et culturel dominé par la régulation politique des sphères publique et privée.

L'histoire contemporaine est ainsi marquée par le passage du mode de régulation providentialiste au mode de régulation néolibéral. En effet, un tel passage apparaît manifeste quand on considère l'autorité croissante du FMI dans le nouvel ordre hégémonique et ce, au fil, premièrement, de l'invention de la surveillance à l'issue de la crise des changes; deuxièmement, de la complexification des programmes d'ajustement structurel dans la gérance de la crise de l'endettement; et troisièmement, de la propulsion du FMI en tant qu'organisation « universelle » dans le renforcement de l'architecture financière et dans la lutte à la pauvreté. Ainsi donc, au regard de la transnationalisation de la régulation politique et de la financiarisation de l'économie, toutes deux liées au processus de la mondialisation, quelle est, dans le passage du providentialisme au néolibéralisme, la contribution (essentiellement de légitimation) du discours politique du FMI au mode de régulation des inégalités?

Pour tenter de répondre à cette question, nous avons choisi d'analyser le corpus du discours politique du FMI, corpus constitué des *Rapports annuels* de l'organisation de 1970 à 1999 puisque ces documents représentent la position officielle du Fonds.

Nous avons ainsi constaté que le discours de la décennie 70 a contribué à élaborer une critique du providentialisme, en particulier à propos de la régulation politico-bureaucratique des inégalités d'ordre économique, tandis que celui de la décennie 80 contribuait à légitimer la mise en place du néolibéralisme, soit d'un mode de régulation technocratique des inégalités. Enfin, le discours de la décennie 90 a contribué à consolider le néolibéralisme, notamment dans la gestion de la finance et la recherche de justice sociale.

Les trois ontologies dominantes de la mondialisation à l'œuvre dans le passage du mode de régulation providentialiste au mode de régulation néolibéral ont ensuite été triplement analysées sous l'angle a) du rôle du FMI, au sein des conditions d'existence d'un monde multilatéral, puis d'un monde multidimensionnel, et enfin d'un monde irréductible, déspatialisé et détemporalisé; b) de la régulation économique à travers un système international qui passe d'une dynamique d'interdépendance entre des États-nations à une dynamique d'interaction entre des variables systémiques, et, enfin, de circulation d'informations et c) de la régulation politique, à la lumière des transformations de la nature des États-nations conçus d'abord en tant qu'institutions, puis en tant qu'organisations, et enfin, en tant qu'organismes.

De cette analyse, nous avons conclu, enfin, que le mode de régulation néolibéral des inégalités, tel qu'il s'affirme aujourd'hui, impose une vision culturaliste et moralisante des inégalités entre les pays et au sein des pays.

Mots clé : Fonds Monétaire International, providentialisme, néolibéralisme, régulation, inégalités, mondialisation, économie, politique, État, finance.

1 INTRODUCTION : LES INÉGALITÉS, L'ENJEU DU PROCESSUS DE MONDIALISATION

1.1 Le FMI sous le feu de la critique du mouvement anti-mondialisation

Mai 1998. Devant un hôtel montréalais, 200 manifestants tentent d'empêcher la tenue des discussions pour le projet de l'Accord multilatéral sur les investissements. Ce projet, dont les clauses ont été tenues jusqu'alors secrètes, propose de reconnaître des droits juridiques à l'« investisseur ». Les multinationales se voient ainsi dotées d'une « souveraineté économique » qui fait d'elles un nouvel acteur citoyen (Freitag et Pineault, 1999, p. 10).

L'année suivante, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) remet ce projet à l'ordre du jour lors du *Millenium Round*, à Seattle. Cette fois, 50 000 manifestants défilent dans les rues. La large couverture médiatique qui s'ensuit délégitime ce projet auprès de l'opinion publique : un net clivage apparaît désormais entre le mouvement social anti-mondialisation d'un côté, et les gouvernements, spécialement les membres du G8, les institutions économiques internationales (en premier lieu le FMI, la BM et l'OMC), les entreprises multinationales et les grands opérateurs financiers des pays de l'Organisation de coopération de développement économique (OCDE), de l'autre.

En avril 2001, à Québec, une zone de haute sécurité est érigée pour empêcher les contacts entre les politiciens et les manifestants mobilisés contre le projet de la Zone de libre-échange entre les Amériques (ZLÉA). La brutalité de la répression policière fait scandale, et renforce dans l'opinion publique le déficit démocratique des opérations visant la ratification de ces accords commerciaux.

Quelques mois plus tard, en septembre, lors de l'assemblée annuelle du FMI et de la BM tenue à Prague, les propositions de « réduction de la pauvreté » et d'« allègement de la dette » sont rejetées par les contestataires¹ pour leur caractère rhétorique et superficiel : selon eux, ces propositions ne remettent pas en cause l'origine de l'aggravation des inégalités induite par le processus de mondialisation, à savoir le diktat des politiques économiques nationales et l'exploitation de dettes illégitimes² qui mettent en concurrence les pays du Nord et ceux du Sud _ avec des conséquences sociales désastreuses³. Les deux institutions sont aussi largement tenues responsables des crises financières en Asie. À cette conférence de Prague, les autorités tchèques interdisent le droit de manifester et la police procède à des arrestations violentes _ la dernière journée de négociation du FMI et de la BM se voyant finalement annulée.

D'autres activités de mobilisation anti-mondialisation s'organisent aussi, tels des contre-sommets en marge des rencontres officielles des chefs d'États, des organisations internationales et du monde des affaires.⁴ C'est dire combien la tension monte, non seulement auprès des activistes anti-mondialisation, mais dans l'ensemble de l'opinion publique.

¹ Cette position ne fait toutefois pas l'unanimité auprès des contestataires vu leur grand nombre et leurs positions idéologiques forcément divergentes. Ces propos sont tirés de documents disponibles sur le site du groupe ATTAC, bien connu pour son militantisme en faveur de l'imposition d'une taxe sur les flux de capitaux, la taxe Tobin (<http://www.attac.org>).

² Les premières grandes campagnes de mobilisation remontent aux années 80, alors que sévissent les plus graves crises d'endettement dans nombre de PVD du Sud et de l'Est. Le FMI et la Banque mondiale sont alors accusés d'y aggraver les conditions de vie en imposant des conditionnalités extrêmement contraignantes au réaménagement de la dette : ce sont les très contestés programmes d'ajustements structurels.

³ Le groupe ATTAC : « Le FMI et la Banque mondiale ont partout imposé, à travers les programmes d'ajustement structurel, les mêmes politiques économiques : réduction du rôle des États dans la régulation économique, réduction des dépenses publiques de santé et d'éducation, pression sur les salaires et les systèmes de protection sociale, libéralisation des marchandises et exploitation effrénée des ressources, libéralisation des mouvements de capitaux et privatisations, etc. » (<http://www.attac.org/fra/asso/doc/doc24.htm>).

⁴ Par exemple, en janvier 2001, Porto Alegre accueille le premier Forum social mondial où des associations civiles discutent des moyens à mettre en œuvre pour un meilleur accès aux richesses, une

S'inscrit fréquemment à la liste des revendications, la demande de démocratisation du processus décisionnel du FMI : les votes des États membres sont pondérés selon le poids économique du pays, privilégiant ainsi les pays industrialisés au détriment des pays en voie de développement (PVD). Ce que revendiquent aussi ces groupes anti-mondialisation, de provenances et d'allégeances diverses (religieux, de recherche, militants, etc.)⁵, réformistes ou radicaux⁶, c'est, en somme, une plus grande « humanisation » du capitalisme. L'idéologie néolibérale dont semblent se réclamer les organisations internationales à vocation économique doit, selon eux, être sévèrement remise en question, puisque, disent-ils encore, une telle idéologie associe d'emblée croissance économique et réduction des inégalités sociales, en une équation qui autorise la libéralisation à l'interne et à l'externe des économies nationales.

Soulignons que les études académiques qui se sont multipliées depuis sur le sujet, ont maintes fois démenti cette équation. À titre d'exemple, une étude menée par Pieper et Taylor du CÉPA⁷ sur les conséquences des ajustements structurels montre, à partir de l'analyse de trajectoires nationales, comment, au Chili notamment, la croissance économique ininterrompue ne fut pas d'abord forcément le résultat des politiques

meilleure redistribution, un développement économique respectueux de l'environnement, la préservation des droits démocratiques, la représentativité de l'intérêt collectif par l'État, etc.

⁵ Il s'agit en effet de rassemblements d'associations citoyennes aux intérêts divers autour d'une problématique commune. Par exemple, à la manifestation à Prague, un plaidoyer fut co-signé par les groupes suivants : *Focus on the Global South* (Thaïlande), *Initiative Against Economic Globalization* (République tchèque), *50 Years Is Enough Network* (États-Unis), *EuroMarches Against Unemployment* (Autriche), *ATTAC* (France), *Jubilee 2000* (South Africa), *Jubilee South* (Afrique du Sud), *Center for Economic & Policy Research* (États-Unis), *Rights Action* (États-Unis), *National Free Union of Students* (Allemagne), *Zashita Trade Union / Alternativy Association* (Russie) (<http://www.attac.org/fra/asso/doc/doc34.htm>). Pour une présentation plus complète des groupes mobilisés contre le FMI ainsi que des principaux arguments, moyens utilisés et limites rencontrées, se référer à O'Brien *et al* (2000).

⁶ D'autres lobbies, diamétralement opposés aux visées du mouvement social anti-mondialisation, exercent également certaines pressions politiques auprès du Fonds. Nous ne mentionnerons ici que le groupe ultra-libéral *Cato Institute*, basé à Washington, lequel prône la restauration d'une concurrence parfaite au sein d'un libre marché. Dans cette perspective, toute mesure politique pour la réduction de la pauvreté, aussi bien du Fonds que des gouvernements nationaux, aurait pour effet contraire de reproduire et de perpétuer le problème (O'Brien *et al.*, 2000, p. 167).

⁷ Center for Economic Policy Analysis (CEPA), New School for Social Research, New York.

structurelles soutenues par le FMI. Selon la même étude, la croissance ne fut pas davantage accompagnée d'une meilleure redistribution, le revenu des ménages ayant à peine dépassé celui qui prévalait durant les années 70, soit avant la mise en œuvre des programmes d'ajustements (Pieper and Taylor, 1998, p. 18).

D'autres travaux ont mis en relief des problèmes sociaux tels que la détérioration des conditions de travail, l'engrenage infernal de l'endettement, la dégradation de l'environnement, la discrimination de genre, comme autant de conséquences d'une régulation politique fondée à l'échelle mondiale sur une logique strictement marchande.

De tels propos, il ressort que le monde qui découle de la mondialisation n'est pas celui d'une communauté globale et unifiée de citoyens, mais bien plutôt, le produit de rapports de pouvoirs économiques et politiques très hiérarchisés. Les contestataires attribuent aussi à la mondialisation deux autres conséquences majeures : un renforcement de l'impérialisme économique des grands pays industrialisés, qui exacerbe le clivage Nord-Sud, et un affaiblissement du rôle de l'État, affaiblissement perceptible dans l'incapacité de celui-ci à régir une distribution solidaire, juste et équitable des richesses, qui se traduit dans l'augmentation des écarts de revenus. Aux rapports de domination et de subordination qui prévalaient depuis la Seconde Guerre mondiale, la mondialisation vient substituer une logique d'intégration et d'exclusion. L'assujettissement (politique) des pays périphériques à l'une ou l'autre des deux puissances américaine ou soviétique, caractéristique de la période de la guerre froide, cède à la marginalisation (économique) des PVD, comme en témoigne le recul de ceux-ci dans la sphère marchande (Chenais, 1994, p. 27).

Ces dynamiques d'intégration et d'exclusion sont, bien entendu, complexes, et maintes contradictions entre le développement économique et le bien-être social le démontrent. Ainsi, une forte intégration dans l'économie mondiale ne s'opère parfois qu'au prix

d'une forte désarticulation de la cohésion sociale interne. Songeons, par exemple, aux bouleversements qu'entraîne la mise en concurrence des pays, et aux effets observés de paupérisation (Adda, 1996, p. 6).

Dans ce contexte, la mobilisation anti-mondialisation devrait logiquement prôner une réappropriation par l'État de sa souveraineté dans le champ des pratiques économiques, ce que Bourdieu exprime en ces termes :

Dans l'état actuel, les luttes critiques des intellectuels, des syndicats, des associations, doivent se porter en priorité contre le dépérissement de l'État. Les États nationaux sont minés du dehors par les forces financières, ils sont minés du dedans par ceux qui se font les complices de ces forces financières, c'est-à-dire les financiers, les hauts fonctionnaires financiers, etc. Je pense que les dominés ont intérêt à défendre l'État, en particulier dans son aspect social (Bourdieu, 1998, p. 46).

1.2 La réponse du FMI : la gouvernance, une solution pour accroître les bénéfices de la mondialisation

Les instances onusiennes⁸ et le Fonds vont réagir aux pressions qui fusent de toutes parts. Le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de 1999 résume l'esprit dans lequel les organisations internationales cherchent ainsi à réinventer la gouvernance⁹ dans ce qui apparaît être l'ère nouvelle de la mondialisation :

⁸ Nous constatons un inter-discours entre les acteurs critiques de la mondialisation et la plupart des organisations internationales onusiennes. La tenue du Sommet de Copenhague en 1995, consacré à la promotion du développement social, a contribué à la critique globale des répercussions sociales de l'ajustement en cherchant à jeter les bases d'une nouvelle coopération au sein des organes de l'ONU ainsi qu'avec d'autres partenaires, dont des ONG.

⁹ La gouvernance est ici sommairement définie comme un ensemble de règles qui définissent les limites des comportements et encouragent les initiatives des individus, des entreprises et des institutions.

This area of globalization is opening many opportunities for millions of people around the world. Increased trade, new technologies, foreign investments, expanding media and internet connections are fuelling economic growth and human advance. The challenge is to find the rules and institutions for stronger governance – local, national, regional and global to preserve the advantages of global market and competition, but also to provide enough space for human, community and environmental resources to ensure that globalization works for people – not just for profits. Globalization with: ethics (...), equity (...), inclusion (...), human security (...), sustainability (...), development (...) (UNDP, 2000, p. 341-342).

Même si le FMI est avant tout une organisation internationale formée de pays membres, il affirme son désir de soutenir un dialogue nouveau avec la société civile pour, par exemple, échanger de l'information, débattre des questions politiques et servir de courroie de transmission avec les contestataires de l'organisation _ en même temps que s'accroît sa légitimité par le biais de l'éducation civique (Scholte, 1998).

Les récentes crises financières des années 90 ont fait valoir la nécessité d'instaurer une « bonne gouvernance », c'est-à-dire une distribution appropriée du pouvoir à tous les paliers. De cela, le FMI est conscient, et il reconnaît officiellement la nécessité du dialogue _ en particulier avec les organisations non gouvernementales (ONG). À ce titre, il cite comme innovation en la matière la participation d'associations civiques à ses séminaires¹⁰, l'accueil de nombre d'entre elles aux bureaux du Fonds à Washington, ou encore, la demande qu'il fait à ses fonctionnaires à l'étranger d'entrer en contact avec les syndicats locaux (Larsen, 2001)¹¹. Autre exemple, à l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale à Prague en 2000 (évoquée précédemment), alors que 9 000 manifestants expriment leur désaccord à l'extérieur des murs, le FMI mentionne

¹⁰ Les associations civiques mentionnées sont le International Confederation of Free Trade Unions et le World Confederation of Labor.

¹¹ Autre exemple, en avril 2001, dans la série des forums économiques, gratuits et ouverts au public, un séminaire a été tenu sur le thème suivant : « Governing Global Finance : the Role of Civil Society ». À ce séminaire participait notamment l'Institut Nord-Sud du Canada.

la présence de 1 500 membres des médias et de 5 000 visiteurs et invités spéciaux du monde des affaires, de la communauté bancaire et des ONG.

Dans son argumentation, le FMI précise bien qu'on ne saurait faire fi de la vitesse et de l'ampleur des effets de la mondialisation sur l'environnement économique global, spécialement au regard de l'extension phénoménale des marchés financiers. Il reconnaît également que si les possibilités de gains et d'augmentation des niveaux de vie sont potentiellement accrues, les marchés financiers demeurent vulnérables à des crises systémiques, comme l'ont révélé brutalement les crises financières des années 90. Mais si la mondialisation « produces losers as well as winners », il ne faut pas pour autant s'en alarmer, souligne Larsen : dans l'histoire de l'humanité, chaque innovation technologique a bouleversé les rapports sociaux (Larsen, 2001, p. 2). En toute logique, le rôle du Fonds consiste, dès lors, à stimuler la croissance économique *dans* la mondialisation et à en instituer les règles de bon fonctionnement, en protégeant les individus et les groupes qui, précise le FMI, n'en subissent les conséquences déstabilisatrices qu'à court terme.

À la critique de l'enrichissement des pays industrialisés et de l'appauvrissement des PVD, de même qu'à celle du creusement de l'écart entre les riches et les pauvres au sein des pays, riches ou pauvres, le Fonds rétorque que la croissance et les échanges ne peuvent en être tenus responsables, la libéralisation des échanges tendant au contraire à l'amélioration générale des niveaux de vie. N'apparaît pas plus fondée, la critique voulant que les institutions financières internationales, le FMI au premier chef, se préoccupent davantage de protéger l'impérialisme des pays industrialisés, que les intérêts des pays périphériques ou de moindre importance économique. Toujours d'après le FMI, les investissements directs à l'étranger ne contribuent pas à l'exploitation des travailleurs puisque les firmes multinationales, en majorité soucieuses de la protection de l'environnement et en faveur de l'abolition du travail

des enfants, stimulent plutôt la création d'emplois, dont les salaires, de surcroît, sont souvent plus élevés que ceux offerts par les entreprises locales.

Par ailleurs, le Fonds admet qu'il est nécessaire de réduire le fardeau de la dette de certains pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie et ce, dit-il, pour des raisons humanitaires mais aussi économiques. Toutefois, il précise que l'abolition pure et simple des créances ne saurait suffire à solutionner de façon véritable les problèmes d'endettement. Pour ce faire, il importe plutôt de bâtir les conditions institutionnelles d'une croissance durable et d'en finir avec le gaspillage des ressources, la guerre et la corruption qui sévissent dans certains pays.

À propos des controverses soulevées par ses PAS, le Fonds répond en reconnaissant l'importance de ne point précipiter l'implantation de ces programmes, voire de les simplifier au besoin. Il s'engage, par ailleurs, à favoriser leur adéquation avec les besoins de la société civile (incluant les ONG et les pauvres) dans le sens que lui indiqueront les gouvernements, ce qui devrait permettre d'obtenir de meilleurs résultats.

Quant à la proposition d'implanter la taxe Tobin, sur les transactions financières, le Fonds justifie l'impossibilité de son implantation du fait de l'absence de consensus sur l'efficacité d'une telle mesure pour éviter les attaques spéculatives. Lui-même est d'ailleurs le premier à en douter.

Dans cette perspective « pro-mondialisation », le phénomène comme tel de la mondialisation n'a pas à être remis en question puisqu'il est en soi source d'accroissement des « opportunités » et des « bénéfices ». Il s'agit seulement de le réguler au moyen d'une « bonne gouvernance ». On ne s'étonnera donc pas que cette « bonne gouvernance » figure à la fois parmi les objectifs et les solutions des mesures

en matière de lutte à la pauvreté, mesures menées conjointement par le Fonds et la Banque mondiale depuis quelques années, et de celles visant à stabiliser le système financier international.

Dans cette logique, pour prémunir les couches défavorisées de la population des effets néfastes de la mondialisation, la libéralisation externe et domestique devrait être accompagnée de politiques pour l'éducation et les soins de santé de base, d'un développement des infrastructures et d'incitatifs au travail et à l'entrepreneuriat.

1.3 Une mondialisation au « visage humain » : un propos commun

Oscillant entre dialogue de sourds et conciliations, le débat qui oppose les contestataires et les défenseurs de la mondialisation apparaît bel et bien enclenché. De façon quasi paradoxale, cependant, cette rencontre se réalise sur le terrain communément favorable d'une mondialisation au « visage humain ». Nous pouvons presque parler de convergence vers un même objectif final : la recherche de moyens permettant d'améliorer le bien-être économique, politique et social de tous, à tous les niveaux.

Le débat sur la mondialisation met aussi en lumière des jugements normatifs sur les inégalités sociales, jugements selon lesquels la mondialisation amenuiserait ou générerait de l'inégalité entre les pays et au sein des pays. De tels jugements étant eux-mêmes liés à l'interprétation que l'on fait des liens entre la mondialisation et les transformations politiques, économiques et sociales¹², nous étudierons à cet égard,

¹² Held et McGrew (2000) partagent cet avis que la conceptualisation et l'interprétation différentes de la mondialisation chez deux groupes de protagonistes influencent leur positionnement normatif respectif : « For example, sceptics put primary emphasis on the organization of production and trade (...), while globalists focus on financial deregulation and the explosive growth of global financial markets over the last twenty five years » (Held and McGrew (2000, p. 37-38).

dans le cadre de ce mémoire, la contribution du discours dominant sur la mondialisation du FMI, à la production et à la reproduction des modes de régulation politique des inégalités. Nous effectuerons cette étude pour la période allant de 1970 à 1999, en comparant systématiquement, pour chacune de ces trois décennies, les transformations a) du rôle du FMI (son hégémonisation), b) de la régulation économique (sa financiarisation) et c) de la régulation politique (ses implications sur la forme d'État).

2 POURQUOI LE FMI? UNE BRÈVE MONOGRAPHIE

2.1 La création des organisations internationales dans le contexte d'après-guerre

C'est dans le contexte de la fin de la Deuxième Guerre mondiale que sont créés trois organisations internationales ayant pour objectif commun d'établir un nouvel ordre politique international, en facilitant la coordination pacifique et ordonnée d'un système de coopération politique, économique et social entre les nations : le FMI et la BIRD/BM, en 1944, à Bretton Woods (New Hampshire), puis le GATT/OMC, en 1947, à Genève.

Ce grand projet se fonde sur la conviction que l'harmonisation de la croissance économique est un facteur central du développement des nations. Pour la plupart des pays, en effet, les problèmes économiques des années 20 et 30, le protectionnisme et les dévaluations compétitives qui ont culminé durant la crise de 1929, ont été les grands responsables du déclenchement de la guerre.

Le nouvel ordre économique international d'après-guerre se doit d'être à la fois ouvert (pour la croissance) et stable puisque les Alliés ont « perçu comme indissociables le maintien de la paix d'un côté, et la liberté économique de l'autre » (Deblock et Hamel, 1995, p. 16). En outre, dans la vision américaine, l'instauration durable de la paix passe par la liberté du commerce (Deblock et Hamel, 1995).

Diverses propositions seront soumises en vue de la création du FMI et de la BM, par exemple, la proposition latino-américaine de Suarez. Mais les historiens retiendront surtout de cette période les projets de réforme déposés respectivement par deux

grands vainqueurs de la guerre : le plan Keynes, de la Grande-Bretagne et le plan White, des États-Unis.

Dans leurs plans respectifs, Keynes et White s'accordent sur les principaux objectifs à atteindre, c'est-à-dire la nécessité de mettre en place un mécanisme de contrôle des parités fixes¹ et de libre convertibilité des monnaies. Ils divergent cependant quant aux solutions à mettre en œuvre en matière de financement et d'ajustement.

L'Europe étant affaiblie en raison de sa position d'endettement envers les États-Unis, le plan keynésien vise à soutenir la Grande-Bretagne et les pays européens dans leur relance économique. Keynes s'oppose au régime de change de l'étalon-or proposé par White puisque, selon lui, la liquidité ne peut reposer à la fois sur la production de l'or et sur l'activité économique, leur rythme de croissance ne pouvant s'équivaloir indéfiniment. Il propose plutôt la création d'une banque supranationale, la « Chambre internationale de compensation » (de la même façon que les banques centrales supervisent des banques commerciales) et d'une monnaie appelée le bancor. Mais il faut surtout retenir de ce plan l'attribution de l'effort d'ajustement sur les pays privilégiés : il prévoit en effet, outre que cette banque supra-nationale octroie des crédits aux pays déficitaires, inciter les pays excédentaires à accroître leurs importations en provenance de ces derniers.

Dans une perspective beaucoup moins interventionniste, le plan White propose la création de deux organisations sous la forme de deux fonds de stabilisation avec un système d'étalon-or, lequel, basé sur l'étroite correspondance entre la création de la masse monétaire et celle de la production de l'or, doit empêcher le retour de poussées

¹ Pour toute la période du régime de change fondé sur l'étalon-or, soit de la fin de la guerre jusqu'au début de la décennie 70, le contrôle des parités fixes a concrètement signifié qu'un pays ne pouvait changer la valeur de sa monnaie sans accord préalable avec le FMI (mis à part une clause de sauvegarde, exceptionnellement utilisée).

inflationnistes comme celles ayant sévi durant la crise de 1929. Les États-Unis se trouvant considérablement renforcés économiquement à cause de la guerre, il est tout naturellement de l'intérêt américain d'instaurer un système devant accorder des prêts aux pays déficitaires tout en encourageant ceux-ci à augmenter leurs exportations (et à diminuer leurs importations).

C'est le plan White, représentant la position de la première puissance mondiale en devenir, qui finalement l'emporte : un système international basé sur un principe d'ajustement faisant reposer l'effort sur les pays déficitaires (généralement des pays de moins grande puissance économique), au lieu des pays excédentaires, se met en place. Le système international tel qu'entériné par les Accords de Bretton Woods marque donc l'institutionnalisation d'un ordre international ainsi hiérarchisé.

Dans le domaine financier, la bonne garde du système monétaire international est assignée au FMI, celui-ci recevant pour mandat :

(...) d'améliorer la stabilité des taux de changes, d'établir un système multilatéral de règlement des transactions courantes [c'est-à-dire des flux de capitaux à court terme], de mettre à la disposition des États, pour une période limitée, les ressources financières leur permettant de résoudre des difficultés conjoncturelles dans l'équilibre de leur balance de paiement (Smouth, 2000, p. 98)².

² Le FMI supplante ainsi en importance la Banque des Règlements Internationaux (BRI) existant depuis 1930. À l'origine, la BRI fut créée pour administrer les fonds de réparations résultant de la Première Guerre mondiale. Contrairement aux autres institutions financières internationales, la BRI réunit des fonds d'actions à la fois publics et privés. Elle assura la coopération entre les banques centrales au moment de la crise économique et financière du début des années 30. Du fait que ses banques centrales actionnaires étaient majoritairement européennes, la BRI voyait son champ d'action passablement limité géographiquement. À l'origine, le projet de Bretton Woods prévoyait le remplacement de la BRI par le FMI. La BRI a cependant poursuivi son rôle de banque des banques et ce, même si certaines de ses activités, notamment ses discussions sur la stabilité du système monétaire international, dédoublaient celles du FMI. Depuis les années 90, les efforts de concertation et de coopération entre ces deux organisations ont été renforcés, tout comme avec les autres institutions financières internationales (Lafrance et Powel, 1996, p. 29-33).

Le Groupe de la BM, est, depuis 1947, pour sa part affectée au contrôle des flux de capitaux liés à l'investissement (à moyen et long terme, donc). L'organisation s'occupera d'abord de la reconstruction des pays européens, puis portera son attention sur l'investissement étranger dans les PVD.

Quant au GATT, signé à titre provisoire mais qui ne deviendra l'OMC qu'en 1994, il est assigné au domaine commercial. Son objectif, déjà très libéral, consiste à empêcher que des accords multilatéraux préférentiels à l'intérieur de blocs régionaux n'entravent la liberté de commerce entre des économies nationales.

2.2 Le FMI : rôle et organisation

2.2.1 Les Statuts et la structure organisationnelle

La constitution du FMI se fonde sur les Articles préliminaires des Statuts. Ces articles stipulent en six points l'essentiel de son mandat : sur le plan politique, le Fonds doit : i) « promouvoir la coopération monétaire internationale (...) fournissant un mécanisme de consultation et de collaboration en ce qui concerne les problèmes monétaires internationaux »; sur le plan économique, il doit : ii) « faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international ». Quatre moyens sont privilégiés pour arriver à cette double fin politique et économique. D'abord – et c'est le point iii –, promouvoir la stabilité des changes, puis iv) faire respecter des principes qui guident la convertibilité monétaire, v) fournir de l'aide financière aux États en cas

d'assèchement de leurs réserves³ et vi) offrir de l'aide financière pour équilibrer les balances de paiement⁴ déficitaires (Teulon, 1996).

Un coup d'œil à l'organigramme du Fonds présente trois instances directrices : le Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration ainsi que le Directeur général. Ce dernier, traditionnellement un Européen, est nommé pour une période de cinq ans.⁵ Le Conseil des gouverneurs est composé de représentants de chacun des pays (généralement le ministre des finances), lesquels se réunissent en assemblée générale une fois l'an (en septembre ou en octobre) pour discuter principalement des activités du FMI, de la révision de ses statuts ainsi que de l'adhésion de nouveaux pays membres. Quant au Conseil d'administration, lequel siège en permanence dans les bureaux du FMI, il effectue le travail de surveillance des politiques de change, gère les questions budgétaires de l'organisation et présente au Conseil des gouverneurs les grandes orientations politiques du FMI. Relevant de ces trois gouvernes, six départements géographiques, huit départements fonctionnels et services spéciaux, cinq bureaux d'information et de liaison ainsi que sept départements de service de soutien composent les instances principales de l'organisation (Annexe 1).

Deux comités se grefferont à l'organisation au cours des années 70, afin de présenter leurs avis au Conseil des gouverneurs. Chacun d'eux est composé de vingt-quatre gouverneurs (comme le Conseil d'administration) et se rencontre deux fois l'an.

³ Un système de réserve est nécessaire pour suppléer un manque temporaire de liquidité dû à un écart entre les entrées et les sorties de devises (Teulon, 1996, p. 5).

⁴ Teulon définit la balance de paiement comme « un document comptable qui retrace les échanges extérieurs (importations et exportations) des unités économiques résidentes avec le reste du monde. Les échanges peuvent porter sur des marchandises, les services et les capitaux » (Teulon, 1996, p. 4). Siroën définit ces échanges en termes de flux : les flux d'échanges pour les marchandises et services; les flux financiers pour les créances, les dettes et les investissements directs ainsi que les flux monétaires pour les stock de devises détenues par les institutions monétaires (c'est-à-dire des devises détenues par la banque centrale et les banques privées). Les opérations sont réparties sur deux colonnes : d'un côté celles qui enrichissent (le débit) la nation, et de l'autre côté, celles qui l'appauvrissent (le crédit). Le solde indique si la balance de paiement est excédentaire ou déficitaire (Siroën, 1991, p. 54-58).

⁵ Le directeur général de la Banque mondiale est généralement un Américain.

Le Comité Intérimaire, créé en 1974 et récemment nommé le Comité monétaire et financier international⁶, est composé de ministres de finances et de directeurs des banques centrales. Il est chargé de trois principales fonctions : examiner les propositions des administrateurs visant à amender les Statuts, surveiller les processus de gestion et d'ajustement du SMI, et réagir aux perturbations soudaines jugées menaçantes (Bonnet et Berthet, 1997, p 13).

L'année suivante voit naître le Comité de Développement, qui, à la différence du précédent, est un organe consultatif conjoint du FMI et de la BM. Se réunissant deux fois l'an (une fois au printemps et une seconde à l'assemblée générale des gouverneurs), ses membres sont chargés du transfert des ressources vers les PVD.

2.2.2 Le rôle du FMI dans l'ensemble du système décisionnel

Liées à l'ONU, les organisations à vocation économique (le FMI, la BM et l'OMC) y occupent cependant une position relativement indépendante. Ces organisations se distinguent également des autres instances onusiennes par leur mode de fonctionnement. En effet, et comme nous l'avons mentionné en introduction, le FMI ne fonctionne pas en vertu du principe démocratique « une nation, une voix » : les votes sont plutôt pondérés en fonction des quotes-parts⁷ versées à l'organisation par les pays membres (GRADiP, 2000), quotes-parts reflétant elles-mêmes la taille économique des États et leur poids dans l'économie mondiale. Les répercussions d'un tel fonctionnement sont majeures. Au sein du FMI, les États-Unis jouissent du poids décisionnel le plus important : en 1998, leur quote-part représente 18,25 % des

⁶ La pertinence du Comité est fréquemment remise en question à cause du rôle similaire, et de plus en plus important, que joue actuellement le G7.

ressources financières du Fonds alors que celle des autres pays n'excèdent pas les 5,76 % chacun : la quote-part de l'Allemagne et celle du Japon s'élèvent pareillement à 5,67 % et la quote-part de la France et celle du Royaume-Uni sont également identiques à 5,10 % (Driscoll, 1998, p. 8). Le système décisionnel du FMI institutionnalise un important déficit démocratique, ces cinq États capitalistes avancés disposant, en 1998, de 39,79 % des quotes-parts.

Lieu névralgique de tensions et de constante redéfinition des compétences entre l'organisation internationale et ses pays membre, le FMI est, plus largement, un lieu privilégié de rapports de pouvoir entre niveaux national et international.

2.2.3 Les trois volets d'action du FMI : l'assistance technique, l'aide financière et la surveillance

Comme la plupart des organisations internationales, le FMI agit à travers trois volets : un volet bureaucratique d'assistance technique, un volet technocratique d'aide financière, et un volet politique de surveillance (GRADiP, 2000).

L'assistance technique offerte par le FMI aux pays membres couvre un ensemble de domaines allant de la « conception et [la] mise en œuvre de la politique monétaire et budgétaire; [au] renforcement d'institutions (banque centrale ou Trésor public, par exemple); (...) [à la] collecte et [à l']exploitation de données statistiques », etc. (FMI, 2000b). Le Fonds organise aussi des sessions de formation pour ses fonctionnaires.

L'aide financière est accessible au moyen de divers mécanismes, sous forme de crédits et de prêts. Un pays en difficulté de paiement peut retirer automatiquement, du fonds

⁷ Les quotes-parts, un « fonds commun de ressources », sont des dépôts des pays membres versés au FMI. Révisées tous les huit ans, elles sont calculées à partir du revenu national, des réserves, de la moyenne des importations et des exportations, des recettes courantes et des paiements courants.

commun des quotes-parts, jusqu'à la totalité du montant de sa quote-part. Les membres, pour obtenir un prêt supplémentaire ne devant pas dépasser l'équivalent de 25 % du montant de leur quote-part, « doivent [simplement] prouver qu'ils font des efforts raisonnables pour surmonter leurs difficultés de balance de paiement » (FMI, 1999, p. 72). Au-delà de la tranche de 25 %, toute somme retirée doit être remboursée, cette part supplémentaire étant considérée comme un emprunt aux autres pays membres. Pour obtenir ces prêts supplémentaires⁸, le pays demandeur doit, cette fois, soumettre au FMI une lettre d'intention dans laquelle il s'engage à respecter un certain nombre de conditionnalités. Il présente ainsi un projet de réforme économique garantissant qu'il ne se retrouvera désormais plus dans une situation d'illiquidité ou d'insolvabilité _ généralement grâce aux stratégies suivantes : « réduire les dépenses de l'État, resserrer sa politique monétaire et lutter contre certaines faiblesses structurelles » (Driscoll, 1998, p. 21). Le FMI autorise ce prêt, le renouvelle ou le refuse, selon que le plan de réforme est jugé adéquat, ou les résultats, suffisants.

Plusieurs mécanismes de financement ont été élaborés au fil des ans à mesure qu'étaient identifiés des besoins financiers de différentes natures. Nous ne mentionnerons que la Facilité d'ajustement structurel (FAS), en vigueur de 1986 à 1996, et la Facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR), en vigueur de 1987 à 1999, destinées aux PVD à faible revenu (financement remboursable après cinq ans jusqu'à concurrence de dix ans), la Facilité pour la transformation systémique (FTS), en vigueur de 1993 à 1995, créée spécialement pour l'insertion des « pays en transition », la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), réservée aux pays pauvres et très endettés pour leur soutien à la lutte contre la

⁸ Généralement, les accords de confirmation (1 à 2 ans) ou les accords élargis de crédit (3 ou 4 ans).

pauvreté,⁹ et enfin, la Ligne de crédit préventive (LCP), en vigueur depuis 1999, visant à empêcher la propagation d'une crise financière.

Dernier volet, la surveillance constitue certainement le point le plus névralgique du point de vue de l'organisation puisqu'il s'agit bel et bien d'un exercice politique. Le FMI définit la surveillance comme suit : elle « consiste à évaluer les politiques de change de ses membres dans le cadre d'une analyse approfondie de la situation économique globale et des politiques menées par chaque pays membre » (FMI, 1999). Le FMI évalue si les politiques économiques menées par les pays membres se conforment à l'objectif de croissance intérieure durable et de stabilité externe (FMI, 2001b). Ce travail de surveillance s'exerce principalement de deux façons : a) la surveillance bilatérale, qui consiste en des consultations annuelles entre le Fonds et les pays membres (le Fonds fait part de son évaluation et les membres transmettent leurs données statistiques), et b) la surveillance multilatérale et régionale, qui consiste en des études sur l'état de l'économie dans le monde¹⁰ ainsi qu'en des rencontres avec d'autres institutions économiques régionales¹¹. Notons enfin qu'avec la volonté de consolider « l'architecture du système monétaire et financier international » depuis

⁹ En 1999, le Comité intérimaire et le Comité de développement ont exigé du FMI qu'il s'engage, en septembre 1999, à remplacer la FASR par deux nouveaux mécanismes. En vertu de la FRPC, des prêts sont octroyés pour les pays pauvres en explicitant les mesures qui seront prises, une procédure ayant l'avantage de permettre d'en évaluer ultérieurement l'efficacité. Quatre-vingt pays sont actuellement admissibles à ce mécanisme pour lequel le PIB par habitant devait être inférieur à 895\$ en l'année 1999. Les procédures d'octroi de prêts ne sont que partiellement changées : comme il convenait pour les FASR, les pays éligibles doivent soumettre un document détaillant la stratégie de lutte à la pauvreté qu'ils entendent suivre et ce, en s'efforçant de proposer des idées innovatrices en la matière. La nouveauté de la FRPC réside en ceci : comparativement aux FAS et FASR précédents, « les DSRP seront élaborées par le gouvernement mais cette fois avec la participation de la société civile, les ONG, les donateurs et les institutions internationales » (FMI, 2000).

¹⁰ Ces études sont publiées deux fois l'an dans les *Perspectives économiques mondiales* et une fois l'an dans *Marchés internationaux de capitaux*.

¹¹ Par exemple, l'Union économique et monétaire européenne (UEM) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et Union économique et monétaire ouest-africaine (CFA).

l'émergence et la contagion des crises financières, la surveillance s'est amplement élargie et renforcée depuis les années 90¹².

¹² À certaines pratiques informelles de surveillance s'ajoutent la diffusion sur son site internet (créé en 1997) de nombre de documents tels que la publication des Notes d'information au public (NIP), des lettres d'intention, des Document cadre de politique économique (DCPE), des données stratégiques, soit la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et le Système général de diffusion des données (SGDD), ainsi que l'établissement des normes et codes de bonnes pratiques, les Rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC) et les Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) (Deblock et Aoul, 2001, p. 27-30).

2.3 Le double objectif de stabilité et de croissance du FMI dans la régulation du SMI

Globalement, la politique du Fonds poursuit un double objectif macroéconomique : les Statuts stipulent que la vocation du FMI est d'assurer la croissance du commerce et la stabilité des changes. Ces domaines étant évidemment étroitement liés, il importe d'harmoniser les trois finalités suivantes : la stabilisation de la monnaie, la libéralisation des échanges de marchandises, et le contrôle des mouvements de capitaux. Des compromis consentis ce faisant (les deux objectifs pouvant s'avérer contradictoires¹³) résultera l'équilibre économique général. C'est en ce sens qu'il faut appréhender les rôles complémentaires du Système Monétaire International (SMI) et du FMI, le premier établissant des principes, et le second, veillant à les appliquer.

Le SMI se définit comme un ensemble de règles qui permettent d'assurer les transactions commerciales ou financières entre les acteurs économiques situés à l'intérieur d'un même pays ou de pays différents. Ses fonctions sont au nombre de quatre : a) établir un régime de change, c'est-à-dire les principes qui assurent la convertibilité des monnaies, depuis le régime de parité fixe (étalon-or) au flottement des monnaies en passant par la fixité ajustable et les variations intramarginales, b) prévoir l'approvisionnement en liquidités, c) assurer le maintien d'un système de réserves et d) instaurer des mécanismes d'ajustement. Le FMI veillera à mettre en œuvre ces fonctions par le biais, respectivement, des stratégies suivantes : a) défendre des politiques de change « adéquates » selon le régime de change, b) vérifier l'équilibrage de la balance de paiement, c) assurer la gestion des crédits et des prêts habituellement tirés du fond commun de placement financé par les quotes-parts et d) instaurer des mécanismes de financement (FAS, FSAR, FTS, FRPC, LCP, etc.).

¹³ Par exemple, une baisse de la valeur de la monnaie peut être favorable à une meilleure compétitivité des marchandises nationales à exporter tandis que cette même baisse amenuise la capacité d'absorption des importations.

Le SMI vise à assurer le bon fonctionnement du commerce international, soit essentiellement à rendre compatibles les systèmes monétaires nationaux. La stabilisation de la valeur de change lors d'opérations commerciales est en effet cruciale, puisque cette valeur, constamment soumise aux tensions des fluctuations entre règlement immédiat et non immédiat, influe directement sur le pouvoir d'achat et sur le taux de profit des acheteurs et des vendeurs. Le FMI, en conséquence, assume sur le plan politique une fonction de coordination entre les États qui influenceront sur la formation du taux de change (entre autres, en déterminant un régime de change) et il leur rappelle qu'ils doivent maintenir une balance de paiement positive. Sur le plan économique, il assume une fonction de « circulation » en veillant à la conversion des unités monétaires entre les agents de pays de monnaies différentes et en s'assurant que les échanges de marchandises, de services et de capitaux s'opèrent normalement. Il est donc tout à la fois le lieu de la formation du taux de change et un lieu d'exercice du commerce et de la finance.

Le double objectif de stabilité et de croissance fondant ainsi la dynamique du système monétaire international planifié d'après-guerre, il traverse le FMI de multiples façons, voire en transcende les différents « arrangements », qu'il s'agisse du mandat de l'organisation, de la formulation des objectifs de politique économique ou de la régulation des mécanismes.

Non seulement se trouvait-on à institutionnaliser de la sorte la coopération entre les États, mais de surcroît se trouvait-on aussi à leur donner les moyens de concilier la poursuite de la *croissance* sur le plan domestique d'un côté avec le développement des échanges internationaux de l'autre (Deblock et Hamel, 1995, p. 23).

Or, pour être *stable*, cet ordre commandait que trois conditions fondamentales soient remplies, à savoir pour la première, que les États s'entendent sur les finalités, pour la seconde, que leurs politiques soient suffisamment coordonnées entre elles pour que leurs propres systèmes ne soient pas placés en concurrence

les uns vis-à-vis des autres, et pour la troisième, que des mécanismes adéquats soient mis en place pour tenir compte des différences dans les niveaux de développement ou des déséquilibres qui pouvaient surgir dans des relations que ces derniers entretiennent les uns vis-à-vis des autres (Deblock et Hamel, 1995, p. 25).¹⁴

Certes, la relation établie entre ces deux objectifs varie dans le discours : la stabilité et la croissance sont posées tantôt comme complémentaires, tantôt comme parallèles ou comme interdépendantes. Mais chose certaine, ce double objectif se pose en filigrane tout au long de l'histoire de l'institution.

¹⁴ Les italiques sont de nous.

3 LES TRANSFORMATIONS CONTEMPORAINES DE LA MODERNITÉ POLITIQUE : UN PROCESSUS DE MUTATION?

3.1 La préséance du politique et la représentation idéologique du monde dans la modernité

Les sociétés humaines ont toujours une façon particulière de penser leur unité, en des actes de représentation qui sont des pratiques significatives (Freitag, 1986). L'ensemble de ces pratiques significatives, c'est-à-dire la totalité de leurs normes, principes, valeurs, coutumes, et plus encore, leur parole, oriente, organise, voire reproduit la représentation que chacune se donne d'elle-même. Dans cet ordre symbolique¹, la société, en se dotant d'une telle représentation sociétale, agit sur elle-même de manière réflexive, elle forge son existence par la capacité d'institutionnalisation.²

Dans la modernité, la capacité d'institutionnalisation a pris la forme originale d'une représentation idéologique du monde³ et la forme spécifique d'un « triple procès d'institutionnalisation politique ». Le terme de procès renvoie à une phase socio-historique précise, tandis que le concept d'institutionnalisation peut être défini comme « la soumission de la pratique sociale à un ensemble de règles, fondées sur des normes, qui préside non seulement à la formation des appareils, mais aussi au développement des habitus sociaux » (Bourque, Duchastel, Pineault, 1999, p. 44).

¹ Cet ordre symbolique comporte une représentation du monde que Bourque et Duchastel définissent comme « la matrice générale à partir de laquelle la société humaine et la pratique des acteurs sociaux sont représentés et interprétés » (Bourque, Duchastel, 1995, p. 612).

² Freitag (1986) distingue trois modes distincts d'organisation sociétale : la société mythique, la société traditionnelle, la société moderne. Il pose aussi l'hypothèse de l'avènement de la société postmoderne.

³ Voir Bourque et Duchastel (1995) pour cette interprétation de l'idéologie comme forme de représentation du monde de la modernité politique à travers le triptyque de l'historicité, de la raison et du sujet.

La modernité est dite politique, puisque contrairement à la tradition _ laquelle se conçoit dans la transcendance divine et sa révélation dans le monde terrestre _, elle tente d'exprimer l'idéal de l'émancipation de l'Homme par la Raison dans l'histoire (un principe qui suppose, par ailleurs, une quête perpétuelle de liberté et d'égalité).

Le « procès d'institutionnalisation » de la modernité est triple puisqu'il sépare trois champs sociaux et leurs appareils respectifs : le champ économique (avec le marché, la monnaie, le rapport salarial, la concurrence et le régime international, et, pour appareils, l'entreprise, la banque, le syndicat, la bourse, les organisations internationales, etc.), le champ politique (avec le gouvernement et, pour appareils, le Parlement et ses ministères, l'armée, le système judiciaire, etc.) et le champ culturel (avec l'éducation, la famille, la religion, l'art et, pour appareils, les écoles, les familles, les églises, les musées, etc.).

Les rapports d'interdépendance entretenus entre les trois champs sont de nature politique : c'est à l'État qu'il incombe de définir les rapports entre les appareils économiques, politiques et culturels, la preuve en étant la référence suprême à la constitution. Par exemple, « le marché appelle le contrat et le capitalisme, le droit de propriété » (Bourque, Duchastel et Pineault 1999, p. 44). En effet, la régulation politique qui est entendue comme « l'ensemble des règles – et d'abord le droit et la loi – qui président à l'organisation des institutions au sein de la société » surplombe les trois procès (Bourque, Duchastel, 1996, p. 20). En d'autres termes, c'est sous la présidence de l'État que se matérialise la régulation politique, c'est sous le politique que se négocient et se redéfinissent sans cesse les rapports de pouvoir, souvent conflictuels, entre les trois procès.

Bourque, Duchastel et Pineault insistent sur le double principe de nationalité dans la « construction de la communauté politique » et de citoyenneté comme « moteur de la

modernité » (Bourque, Duchastel et Pineault, 1999, p. 42-43). En ce qui concerne particulièrement le principe de citoyenneté, leur explication fait le lien entre les revendications exposées dès notre introduction et ce vers quoi notre propos se dirige progressivement, soit une définition du mode de régulation politique des inégalités.

La citoyenneté moderne consiste en la formation d'un sujet politique, apte à discuter des conditions de production de la société, dans des institutions ouvertes à la discussion publique des rapports de pouvoir et à la production de compromis dans les instances de la démocratie délibérative. Ainsi, sous l'effet des luttes et des revendications des classes et des catégories sociales dominées, l'histoire de la citoyenneté a-t-elle consisté d'abord en l'élargissement de la place du sujet politique à travers l'extension du vote, et ensuite, en l'ouverture de plus en plus large à la discussion (ou la publicisation) des rapports d'inégalité (Bourque, Duchastel et Pineault, 1999, p. 43).

Nous pouvons distinguer deux types de règles structurantes de la dynamique de la régulation politique : celles qui régissent la sphère publique et celles qui régissent la sphère privée. Schématiquement, la sphère publique renvoie à l'espace politique, et la seconde, aux espaces économiques et culturels. Par définition, l'espace public est le lieu de l'expression de l'intérêt collectif alors que l'espace privé est le lieu d'expression de l'intérêt individuel. Ces deux sphères expriment en outre la double réalité de l'individu citoyen et de l'individu privé. Chacune porte toutefois ses risques et ses limites. Ainsi, adopter le strict point de vue de la première dans une critique de l'État, risquerait de mener à une idéalisation du sujet universel au détriment de l'identité socio-historique. Mais adopter sans nuance celui de l'autre dans une critique du marché, pourrait faire accorder une importance démesurée à la liberté du sujet particulier et à ses besoins et désirs personnels, au détriment du sentiment d'appartenance à la collectivité (Lalonde, 1997).

Les deux sphères publique et privée s'imbriquent partiellement l'une dans l'autre, en un espace de médiation qui prend la forme d'un double dispositif juridique de la

liberté : l'espace civil (le lieu d'exercice du droit de propriété et de contrat⁴) et l'espace civique (« le lieu à partir duquel s'exerce la discussion des rapports de pouvoir ») (Bourque, Duchastel et Pineault, 1999, p. 47). Il n'est guère étonnant que plusieurs frictions sociales puissent émerger de ce modèle idéal typique. Par exemple, entre ceux qui jouissent du droit de propriété ou ceux qui en sont privés, entre ceux qui passent contrat ensemble mais dont le degré de liberté y diffère, entre ceux qui se sentent participer pleinement à des négociations ou ceux qui, au contraire, s'en sentent mis à l'écart. La régulation politique vise, par le compromis, à apaiser ces tensions en prenant la forme d'une allocation, d'une répartition ou d'une distribution des pouvoirs des sujets citoyens dans les sphères publique et privée. La régulation politique des inégalités, de façon plus particulière, cherche à rendre compte des différences ou des écarts qui résultent de ces tensions, selon que ces différences ou écarts sont plus ou moins soumis à la logique de l'intérêt public ou de l'intérêt privé.

En résumé, le mode sociétal de la modernité, par sa représentation du monde idéologique impliquant une historicité, la Raison et le Sujet, ne se caractérise pas seulement par l'autonomisation des procès d'institutionnalisation économique, politique et culturel, mais aussi par la préséance de la régulation politique sur les trois procès. La répartition des domaines des trois procès dans chacune des sphères publique et privée se traduit, quant à elle, en des modes de régulation⁵ spécifiques et repérables socio-historiquement : c'est ce que nous verrons immédiatement en traitant de la conceptualisation du passage du providentialisme au néolibéralisme.

⁴ La propriété, c'est le « droit d'user, de jouir, de disposer des choses de manière exclusive et absolue » alors que le contrat est un « principe de libre accord de plusieurs volontés individuelles qui a valeur contraignante pour les parties en vertu d'une sanction publique (...) généralement fondé sur le libre consentement des parties qui conviennent du contenu de l'entente et des obligations qui en découlent » (Lalonde, 1997, p. 279-280).

⁵ Un mode de régulation renvoie à « la production des règles qui président à l'institutionnalisation des rapports sociaux » (Bourque, Duchastel, et Pineault, 1999, p. 44).

3.2 La thèse du passage d'un mode de régulation providentialiste à un mode de régulation néolibéral

Les débats actuels sur la mondialisation s'inscrivent dans la modernité politique en même temps qu'ils la questionnent, la remettent en question et, par le fait même, contribuent à la transformer. Les travaux de Bourque, Duchastel et Pineault (1999) proposent ainsi la thèse du processus de mutation de la société moderne. Ce dernier se manifeste dans le passage d'un mode de régulation providentialiste à un mode de régulation néolibéral impliquant des transformations sociales non seulement très tangibles, mais aussi de grande ampleur. Les auteurs récusent cependant la conclusion qui va jusqu'à lier ces transformations à l'avènement de la postmodernité (Freitag, 1986). Selon eux, la modernité politique serait plutôt entrée progressivement dans une période de mutation _ en ce sens que les transformations se réalisent non seulement au sein de chacun des trois procès d'institutionnalisation, mais aussi parce que celles-ci affectent plus globalement les principes mêmes de l'articulation politique entre les trois procès. Nous assisterions ainsi à l'emprise progressive d'une régulation « technocratique », caractéristique de la régulation économique, au détriment de la régulation « politico-bureaucratique » qui était demeurée proprement de nature politique jusqu'à la fin du providentialisme⁶.

À défaut de faire la démonstration de cette thèse, voici très succinctement l'énumération de ses principaux arguments. Dans le champ politique, nous assisterions au passage encore inachevé, mais progressif, du « gouvernement » à la

⁶ En s'inspirant d'un tableau récapitulatif de Freitag (1998), nous opposerons en quelques mots la régulation politico-bureaucratique de la régulation « technocratique » : la première instaure le pouvoir alors que la seconde impose le contrôle; à la « justification *a priori* » cède une « évaluation pragmatique *a posteriori* »; aux « règles légales expresses à caractère universaliste » s'opposent des « codes, [des] modes d'emploi et [des] procédures opérationnels » et enfin, au « politique comme débat sur les normes fondamentales » se juxtaposent « les *policies* orientées vers la résolution de

« gouvernance » ainsi qu’au renversement du rapport entre le législatif et le judiciaire, et dans le champ économique, à l’inscription d’une « citoyenneté corporative » par octroi d’une reconnaissance juridique aux corporations en concomitance avec le processus de financiarisation de l’économie. Dans le champ culturel, enfin, cette citoyenneté corporative se juxtaposerait à la « citoyenneté sociale »⁷ en cela que, à la différence de cette dernière, elle se manifesterait par l’émergence de nouvelles revendications, non plus appuyées sur des valeurs d’universalité ou d’égalité, mais sur des conceptions particularistes (en fonction d’identités catégorielles) et culturelles qui, par opposition au modèle institutionnel étatique, s’organiseraient en réseaux dits organiques⁸.

De ce passage du providentialisme au néolibéralisme, nous retiendrons deux processus majeurs : d’un côté, la « fragmentation » de la communauté politique via les pressions de mouvements sociaux ou corporatistes, et de l’autre, le processus de « déterritorialisation » de la régulation politique, de provenance à la fois infra (par exemple, des groupes communautaires) et supra nationale (par exemple, les organisations internationales). Ces deux tendances ont évidemment d’importantes

problèmes particuliers par des prises de décision régies de manière procédurale et visant à traduire des rapports de force en des consensus transitoires » (Freitag, 1998, p. 45).

⁷ Reprendre simultanément les définitions de ces deux formes de citoyenneté fait davantage ressortir leur différence : d’abord, la citoyenneté sociale « établit (...) un rapport direct entre l’universalisation de la citoyenneté dans l’espace civique qui s’est affirmé dans l’État libéral réformé et la reconnaissance dans l’espace civil des rapports de force (régime de la convention collective) et des rapports d’inégalité (qui seront traités dans le cadre des politiques sociales d’inspiration universaliste) »; ensuite, la citoyenneté incorporée de nature particulariste et culturelle « tend à imposer une représentation fragmentée de la citoyenneté qui pense le sujet directement et sans médiation en rapport avec ses autres pareils, définis en termes de proximité sexuelles, linguistique, comportementale, situationnelle, catégorielle. (...) Dans une telle perspective, le citoyen tend à devenir un sujet moral défini sur la base des particularités que partage sa personne avec certaines autres dans la sphère de l’intimité, où les liens de proximité paraissent beaucoup plus déterminants que les liens politiques qui s’étaient tissés dans l’espace public » (Bourque, Duchastel, et Pineault, 1999, p. 59-61).

⁸ La question sociale est de plus en plus portée par des mouvements sociaux de positionnements idéologiques parfois fort divers. Ces représentants de la société civile tendent, d’une part, à se judiciariser au détriment de délibérations en assemblée législative et, d’autre part, à s’adresser à des instances infra ou supra nationales plutôt qu’à l’État.

incidences sur la démocratie puisqu'elles impliquent, traversent et transforment les deux principes de la citoyenneté et de la nationalisation, lesquels, comme nous l'avons mentionné plus haut, caractérisent la modernité politique.

Nous essaierons maintenant, non pas tant d'explorer les transformations comme telles qui permettent d'inférer le passage du providentialisme au néolibéralisme – notre analyse s'y consacrera entièrement –, mais plutôt, de caractériser à grands traits, d'un point de vue socio-historique, chacun de ces idéaux-types.

Soulignons d'abord que la différence probablement la plus fondamentale entre les modes de régulation providentialiste et néolibéral, réside dans le fait que le premier est orienté vers la réalisation d'un « projet social » dans une perspective universaliste, alors que le second évalue les compétences et les résultats de l'activité sociale dans l'esprit d'une « compétitivité accrue du marché » _ cette fois, dans une perspective particulariste (Beauchemin, Bourque et Duchastel, 1995, p. 45). De ce renversement du rapport entre le politique et l'économique, il résulte une reséparation des sphères publique et privée puisque, dans le providentialisme, rappelons-le, la sphère privée est encastrée dans la sphère publique, ce qui s'avère de moins en moins le cas avec le néolibéralisme.

Examinons maintenant les concepts de providentialisme et de néolibéralisme sous les deux angles suivants : premièrement, le mode de régulation fordiste et le mode de régulation financiarisé (la régulation économique) et deuxièmement, la forme de l'État providentialiste et la forme de l'État néolibéral (la régulation politique).

3.2.1 Le mode de régulation providentialiste

Du point de vue de la régulation économique, le providentialisme a correspondu au mode de régulation⁹ fordiste dont l'étonnante croissance, depuis l'après-guerre jusqu'au milieu des années 70, s'explique essentiellement par l'insertion politique et économique des salariés : le fordisme repose en effet sur un rapport salarial dominé par le compromis capital-travail, lequel est institué par l'État dans le cadre national.

Pour la première fois, dans leur majorité, les salariés ont été insérés politiquement (...) et économiquement dans les sociétés contemporaines : la production de masse s'est épanouie grâce à un compromis capital-travail, certes différent selon les pays, mais qui avait pour propriété commune de marquer l'insertion viager du salariat, à travers la consommation de masse et la constitution de systèmes de couverture sociale (Boyer, 1999, p. 20).

Le modèle providentialiste et fordiste suppose ainsi une nette séparation entre l'espace national et international puisque c'est sous l'État-nation qu'est régi le compromis capital-travail comme forme institutionnelle dominante¹⁰.

⁹ Du point de vue de l'économie politique, l'École de la régulation (Paris) n'utilise pas la même définition du mode de régulation que celle de Bourque, Duchastel et Beauchemin. Boyer propose celle-ci : le mode de régulation est « tout ensemble de procédures et de comportements individuels et collectifs, qui a la propriété de : – reproduire les rapports sociaux fondamentaux à travers la conjonction [ou compromis hiérarchisé] de formes institutionnelles historiquement déterminées [les formes de la contrainte monétaire, les configurations du rapport salarial, les formes de la concurrence, les modalités d'adhésion au régime international et les formes de l'État]; – soutenir et « piloter le régime d'accumulation en vigueur; assurer la compatibilité dynamique d'un ensemble de décisions décentralisées, sans que soit nécessaire l'intériorisation par les acteurs économiques des principes de l'ajustement de l'ensemble du système » (Boyer et Saillard, 1995, p. 543-546). Nous ne reviendrons implicitement à cette définition économique du mode de régulation que lorsque nous définirons théoriquement, exposerons en problématique, décrirons les données empiriques ou analyserons en synthèse finale la dimension des transformations de la régulation économique. Pour ce qui concerne les dimensions du rôle du FMI, les transformations de la régulation politique et les modes de régulation des inégalités, nous nous référerons à la définition de sociologie politique précédemment exposée.

¹⁰ L'instauration de l'État-providence est effectivement indissociable des luttes sociales de la classe ouvrière et de leur organisation en centrales syndicales et en partis politiques au début du XX^e siècle. Le mouvement ouvrier, dénonçant l'exploitation des travailleurs, a exhorté l'État de réaliser l'action politique par le biais des négociations entre patrons et employés. L'affrontement entre les intérêts divergents – les intérêts du travail pour le mouvement ouvrier et l'intérêt du capital pour le patronat –, devait désormais agiter l'arène politique. Le mouvement ouvrier dénonce le fait que seules les élites bourgeoises s'enrichissent des droits civils. Nous pouvons dire de l'État-providence que, « de

Pour comprendre la régulation politique de l'économie sous l'État-providence, il est utile de rappeler les objectifs macroéconomiques typiquement keynésiens. Au nombre de quatre, ceux-ci visaient : 1) la recherche du plein emploi, 2) la croissance de la production et des échanges, 3) l'équilibre extérieur monétaire et budgétaire et 4) la stabilité des prix (Pineault, 1998, p. 79). L'atteinte de ces objectifs devait précisément permettre de financer les investissements non productifs de l'État comme la santé, l'éducation, l'assistance sociale, etc.¹¹ L'ajustement économique entre les États-nations s'opérait alors par l'ajustement des taux de changes, si bien que, dans le SMI, le régime international mettant en rapport les économies nationales souveraines dominait le régime monétaire et financier mettant en rapport des banques et le secteur privé. En effet, loin de s'être autonomisées comme aujourd'hui, les banques centrales étaient étroitement sous le contrôle de l'État.

À ces objectifs d'une « technocratie éclairée », se sont ajoutés, au Canada comme ailleurs, au gré des luttes sociales au sein de l'État-providence, des objectifs de réduction des inégalités sociales et des disparités régionales. À la gestion strictement macroéconomique qui, depuis l'après-guerre, n'implique qu'une régulation monétaire dont l'équilibrage des budgets nationaux, sont venus se juxtaposer progressivement, avec l'extension des droits sociaux, l'intervention socio-économique au moyen d'une gestion budgétaire et fiscale (Pineault, 1998, p. 94)¹². Ces luttes allaient ouvrir la voie à l'orchestration d'un projet social sous l'égide d'un État interventionniste.

protecteur des libertés fondamentales, l'État devient le premier responsable du bien-être des individus et de la résolution des problèmes communs » (Lalonde, 1998, p. 260).

¹¹ Pour Keynes, le capitalisme est doublement confronté aux contradictions capital/travail et capital financier/capital industriel. À cause de ces contradictions, le développement du capitalisme industriel tend naturellement au déséquilibre. Cette tendance au déséquilibre justifie l'intervention de l'État comme institution centrale subordonnant les finalités de développement économique aux finalités sociales (Pineault, 1998, p. 79).

¹² Les outils de stabilisation macroéconomiques sont des mécanismes de rationalisation et de gestion. Ils comprennent 1) la politique budgétaire (stabilisation interne) décidant des dépenses publiques; 2) la politique fiscale assurant le prélèvement du revenu public et 3) la politique monétaire (stabilisateur externe) coordonnant les rapports entre l'État et le système financier.

Avec le providentialisme s'est, au contraire, affirmé une régulation universaliste dominée par la sphère publique et fondée sur l'extension du droit social à la pluralité multiforme des problèmes sociaux. Fondée sur l'idée de la solidarité devant les risques sociaux, la régulation providentialiste fait de la société l'ultime débitrice face à un individu qui ne sera plus étroitement responsable de sa situation (Beauchemin, Bourque et Duchastel, 1995, p. 44).

Dans l'espace national, la politique économique de l'État-providence vise, certes, à promouvoir la croissance économique, mais son originalité réside aussi dans le fait que l'État doit pallier les incapacités du marché à réguler adéquatement la production des richesses et leur redistribution. Il s'agit donc, doublement, de corriger la stricte logique de rentabilité de l'économie par la mise en place de programmes assurant une plus grande justice sociale, et de soutenir la croissance économique, puisque l'insertion des salariés et l'assistance sociale ont jeté les bases des conditions sociales propices au développement du marché. En conséquence, l'État-providence réglemente les conditions de travail, institutionnalise le syndicalisme, et développe les protections et les assurances sociales par des prélèvements et des transferts.

3.2.2 Le mode de régulation néolibéral

Le mode de régulation néolibéral va prendre place au fur et à mesure de la transnationalisation de la régulation politique et de la financiarisation de l'économie, tendances dont l'affirmation coïncide avec l'essoufflement de la situation économique exceptionnellement prospère des Trente Glorieuses (la montée du chômage et de l'inflation, la diminution des profits des entreprises, etc.). Boyer insiste en effet sur « l'insertion dans l'économie internationale » du fait du rôle cardinal que joue cette économie « dans le contexte d'une large ouverture au commerce mondial, de la multiplication de l'investissement productif à l'étranger et plus encore à la constitution des marchés financiers globalisés particulièrement actifs » (Boyer, 1999, p. 35). Non seulement le rapport salarial fondé sur le compromis capital-travail durant

les Trente Glorieuses (1945-1975) fait-il l'objet d'une restructuration interne¹³, mais il cesse d'être la forme institutionnelle au sommet de la hiérarchie de l'organisation du marché. Avec l'internalisation des économies nationales dans un marché mondialisé, le rapport salarial est de plus en plus soumis au « durcissement de la concurrence » et au régime financier qui, lui-même, contrôle le régime monétaire.¹⁴

Quant à la régulation politique de l'économie, la politique monétaire s'émancipe des impératifs de solidarité sociale auquel l'État la soumettait : la politique budgétaire doit éviter les déficits publics et la politique fiscale s'allège (Boyer, 1999, p 37-38). Nous voilà en face d'une nouvelle division internationale du travail qui s'instaure dans la recomposition de la hiérarchie des formes institutionnelles organisant l'économie et dont la spécificité réside dans le fait qu'elle s'accompagne d'une conception de l'inégalité articulée non plus sur la valeur d'égalité, mais sur la valeur d'équité.

Enfin se fait jour l'idée que l'inégalité est un ingrédient nécessaire à l'incitation au travail, à l'épargne et à l'entreprise, de sorte que les barèmes fiscaux s'éloignent de la progressivité pour privilégier des taux uniques ou peu différenciés. Ainsi l'État fordiste, keynésien et salarial s'est transformé en un État frugal et schumpétérien qui cherche à encourager l'entreprise, l'investissement étranger et l'innovation (Boyer, 1999, p 37).

Ce passage à l'État néolibéral se traduit notamment par une réinterprétation limitative des valeurs providentialistes : l'État néolibéral conserve les catégories de risque social, de droit au soutien et d'égalité des chances, mais plutôt que de se consacrer à réaliser

¹³ Boyer relève trois éléments de cette restructuration. D'abord, « Le marché pénètre l'organisation de la production », ensuite, « le salaire et l'emploi deviennent des variables d'ajustement » et enfin, il y a « rationalisation de la couverture sociale » (Boyer, 1999, p. 36).

¹⁴ Boyer explique en ces termes ce renversement au sein de la forme institutionnelle du régime monétaire et financier : « (...) le régime monétaire et financier qui jouissait dans les années soixante d'une très large autonomie à l'échelle nationale du fait de la faible mobilité du capital est maintenant directement soumis à l'évaluation par les marchés financiers internationaux de la crédibilité de la politique suivie par la banque centrale, la plupart du temps rendue indépendante afin de mieux satisfaire aux exigences de ces mêmes marchés » (Boyer, 1999, p. 35).

les conditions sociales en vertu de l'idéal démocratique (Beauchemin, Bourque et Duchastel, 1995), il assujettit désormais les rapports sociaux au principe de rentabilité économique. C'est pourquoi l'on procédera sous l'État néolibéral, au cours des années 80, à la rationalisation de la politique sociale.

Il serait selon nous juste d'entrevoir la politique sociale néolibérale comme une régulation particulariste et stratifiante fondée sur un droit administratif d'inspiration actuarielle. (...) Reconnaisant la réalité des risques individuels (et non plus sociaux) et le droit au soutien conditionnel, la régulation néolibérale prend ultimement l'individu pour cible dans une perspective étroitement fonctionnaliste (Beauchemin, Bourque et Duchastel, 1995, p. 44).

Sur la base d'un tel point de vue de la régulation politique, nous pouvons finalement émettre l'hypothèse que cette forme d'État opère un travail de privatisation de la question sociale, alors que le providentialisme a contribué à sa publicisation.

3.3 Le concept de régulation politique des inégalités

Nous avons déjà souligné qu'une société donnée, à une certaine période de son histoire, produit et reproduit un mode de régulation politique qui stabilise les tensions existant, en quelque sorte, sur un axe dont les extrémités sont les pôles individuel et collectif. En d'autres termes, un mode de régulation politique des inégalités présente une configuration particulière d'interpénétration de la sphère publique et de la sphère privée.

Tenter d'explicitier cette configuration ne saurait se faire sans considérer la forme spécifique des interactions et l'interdépendance de la régulation économique (avec ses formes institutionnelles) et de la régulation politique (avec les formes de l'État). Plus concrètement, un mode de régulation des inégalités tient compte à la fois de la conception de l'État-nation et du système international au sein duquel ces États

entretiennent des rapports d'échanges économiques et de pouvoir. Ce concept tient compte également de la dynamique de transformation qui s'instaure entre les deux niveaux national et international.

Pour dresser les idéaux-types des modes de régulation des inégalités de type providentialiste et néolibéral, nous retiendrons pour point d'ancrage empirique les inégalités au sein des pays et entre les pays.

Ce concept, à savoir le « constat d'une différence de niveau dans un domaine particulier : revenu, qualification, savoir... » (Teulon 1996, p. 265), est incontestablement très large. De façon plus précise, de quels types d'inégalités parlons-nous? Asymétrie, déséquilibre, instabilité, variabilité, excédent, manque? Comment ces inégalités s'organisent-elles? Catégories, hiérarchie, classification, rang, phase? Comment se manifestent-elles? Dans des incompatibilités, des incohérences, des désaccords, des distorsions? Dans la discorde, les dysfonctionnements, les désajustements, l'instabilité? Se traduisent-elles en acte par la différenciation, la discrimination, la comparaison? Quelles en sont les représentations? Quelles causes et quelles conséquences leur attribue-t-on? Quels sont les modes d'intervention privilégiés pour les solutionner? Prise en charge collective ou responsabilisation individuelle? Quelles dynamiques sont ainsi générées? Inclusion, exclusion, intégration, intrusion, marginalisation, assujettissement?

Autant de questions sur lesquelles nous nous pencherons dans notre analyse, en nous demandant aussi comment la reconnaissance (ou l'absence de reconnaissance) des inégalités structure la dynamique des rapports réciproques au sein des pays et entre les pays dans l'espace international.

4 LA MONDIALISATION ET L'HÉGÉMONISATION DU FMI

4.1 Conceptualiser la mondialisation

À la suite de l'extraordinaire période de prospérité économique depuis l'après-guerre jusqu'au milieu des années 70, période communément appelé les Trente glorieuses, il apparaît de plus en plus évident que, du fait de cette croissance, les économies nationales s'interconnectent. L'accroissement de l'interdépendance politique et économique entre les États-nations ne permet plus de continuer de penser de manière satisfaisante les relations internationales à travers une grille de lecture séparant de manière stricte les territoires des espaces nationaux et du système international.

Ce phénomène de recomposition territoriale, c'est-à-dire d'une fluidité accrue des frontières, ouvre en même temps la voie au local et au global. Cette interdépendance se traduit aussi dans le raccourcissement du temps d'interaction entre les institutions, les organisations et les acteurs sociaux. Bref, les relations sociales se structurent autour d'échanges de plus en plus simultanés d'informations.

Une recension des écrits sur la mondialisation, et des autres représentations qui en sont faites dans le discours social, laissent voir une multiplicité de définitions du phénomène. Par delà la diversité des approches sur le phénomène, nous recensons au moins cinq dimensions toujours plus ou moins implicitement présentes : a) le rétrécissement de la distance entre les niveaux de pouvoir, b) une plus grande proximité temporelle et spatiale, c) l'intensification de l'interdépendance entre les

économies nationales, d) l'érosion des frontières géopolitiques, et enfin e) le processus d'intégration entre les différentes régions du monde (Held and McGrew, 2000).¹

Les mêmes auteurs proposent cette définition synthèse de la mondialisation, laquelle réussit à intégrer des définitions concurrentes autour de l'idée très extensive de « transformation » :

Simply put, globalization denotes the expanding scale, growing magnitude, speeding up and deepening impact of interregional flows and patterns of social interaction. It refers to a shift or transformation in the scale of human social organization that links distant communities and expands the reach of power relations across the world's major regions and continents » (Held and McGrew, 2000, p. 4).

Il n'est sans doute pas erroné de prétendre que le concept de mondialisation a d'abord pris son essor dans le domaine du développement économique (et de ses externalités, comme le développement technologique) et cela, que l'on remonte aux théories sur les origines du capitalisme telles celles de Braudel ou de Wallerstein, pour qui la mondialisation est intrinsèque au capitalisme ayant émergé à la fin du XV^e siècle en Europe et s'étant généralisé à l'ensemble du monde au tournant du XX^e siècle (Wallerstein, 1996, p. 19), ou que l'on réfère seulement à la libéralisation très récente du commerce et, surtout, de la globalisation financière depuis un peu moins d'un quart de siècle (Giraud, 2001). Parmi les transformations de l'organisation du capitalisme, Chenais (1994) évoque une série de traits caractéristiques de la mondialisation, dont

¹ Voici comment Held et McGrew exposent ces cinq dimensions : « Globalization has seen variously conceived as action at a distance (whereby the actions of social agents in one locale can come to have significant consequences for "distant others"; time-space compression (referring to the way in which instantaneous electronic communication erodes the constraints of distance and time on social organization and interaction); acceleration interdependance (understood as the intensification of enmeshment among national economies and societies such as events in one country impact directly on others) ; a shrinking world (the erosion of borders and geographical barriers to socioeconomic activity); and, among other concepts, global integration, the reordering of intensification of interregional interconnectedness » (Held and McGrew, 2000, p. 3).

celles-ci en matière de commerce quand il énumère a) la vertigineuse montée des investissements directs à l'étranger (IDE) (surtout concentrés dans les grands et les nouveaux pays industrialisés), b) l'accroissement des échanges sous la forme dominante des « échanges dits intra sectoriels » au sein de marchés internes privés entre multinationales, c) « le recours à de nouvelles formes de gestion de la production », d) la sous-traitance, e) la réorganisation des firmes en réseaux facilitant la « concentration du capital » mais la « décentralisation des opérations » du travail, f) la concentration de l'offre au moyen des fusions et des acquisitions entre les firmes et finalement, g) la formation d'oligopoles mondiaux qui délimitent et protègent des zones de concurrence et de coopération privilégiées à l'intérieur de la zone de l'OCDE (Chenais, 1994, p. 23-24).

Quant aux transformations des pratiques économiques dans le domaine financier, elles sont d'autant plus notoires que bon nombre de définitions associent souvent la mondialisation à la globalisation financière. En effet, et c'est ce que Helleiner (1994) tente d'expliquer dans son ouvrage, les pratiques restrictives, voire protectionnistes en commerce (même en phase de libéralisation) ont contrasté, et continuent de le faire, avec la globalisation financière qui seule, s'est véritablement ouverte à l'ensemble du monde. Comme le mentionne Helleiner, la plupart des thèses visant à expliquer la mondialisation financière, évoquent d'une part les changements technologiques _ les télécommunications ont considérablement réduit les coûts et les difficultés de transférer des fonds à travers le monde _ et, d'autre part, le développement des marchés. Il invoque cette fois, principalement, les six facteurs suivants : a) la sécurisation des transactions financières depuis l'après-guerre; b) l'augmentation de la demande de services financiers résultant du déploiement de firmes multinationales en concomitance avec la croissance du commerce international; c) le rôle des banques privées dans le recyclage des pétrodollars (ces banques servant d'intermédiaires entre les pays dépositaires, à savoir les pays industrialisés et producteurs de pétrole, et les

pays emprunteurs, à savoir les PVD); d) le passage au flottement des monnaies au début des années 70, lequel allait offrir la possibilité de diversifier les actifs et de stimuler la « nouvelle concurrence volatile des marchés »; e) le recours à la finance pour suppléer aux difficultés financières des économies domestiques et, rétroactivement, la désintégration de la croissance domestique ouvrant elle-même à l'extension de la finance; et finalement, f) la multiplication d'instruments financiers innovateurs, offrant l'opportunité de réduire les risques et les coûts des opérations financières dans un contexte de forte compétitivité (Helleiner, 1994, p. 1-22).

Cependant, poursuit Helleiner, ce type d'explication n'accorde qu'un rôle mineur aux États dans le processus de mondialisation, voire occulte le rôle des gouvernements, spécialement ceux des grands pays industrialisés comme les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Japon, dans la mise en œuvre de politiques conduisant par étapes à la financiarisation de l'économie². Pourtant, il existe forcément des raisons « positives » au fait que les principaux pays industrialisés ont abandonné une partie de leur souveraineté pour la libéralisation des flux de capitaux qui étaient pourtant formellement prohibés sous le régime de Bretton Woods. C'est dire que si la mondialisation a incontestablement un caractère économique, ce phénomène résulte également, et de manière plus marquée qu'on aurait pu le croire *a priori*, d'un processus fondamentalement politique : les gouvernements des États-nations et des organisations internationales à vocation économique comme le FMI ont communément participé à la mondialisation du capital.³ Boyer insiste longuement, lui aussi, sur l'interdépendance de l'économie et du politique puisque, affirme-t-il, « dans les sociétés modernes, il n'y a pas d'économie sans politique et pas de politique sans

² Les détracteurs de ces définitions hors politique invoquent l'argument de l'impossibilité de contrôler les mouvements de capitaux internationaux à cause de deux caractéristiques fondamentales de la monnaie : sa volatilité et son interchangeabilité (Helleiner, 1994, p. 22).

³ Reste évidemment à cerner les types de rapports entretenus dans l'histoire entre ces deux paliers de pouvoir. Nous y reviendrons dans le présent chapitre.

économie», ce qui explique d'ailleurs l'existence d'une pluralité de forme de capitalismes⁴ engagés « ensemble » dans une même mondialisation (Boyer, 1999, p. 20).

En somme, que l'on considère les causes ou les conséquences de la mondialisation dans les domaines politique, économique ou culturel, le concept est inséparable de l'idée de transformation. Prendre cette prémisse pour point de départ d'un constat de transformations implique que nous reconnaissons, au moment de l'analyse, le fait qu'un tel phénomène bouleverse les rapports d'intérêts et de pouvoir en remodelant les rapports sociaux, et qu'il suscite en même temps des débats éthiques majeurs sur le devenir des sociétés. C'est parce qu'il y a une relative reconnaissance des transformations, quelles qu'elles soient, que s'érige le débat, c'est l'interprétation de celles-ci qui en structure l'ensemble.

À ces deux extrêmes du débat, qui s'ajoutent à l'opposition déjà abordée des anti- et des pro-mondialisation, Held et McGrew (2000) opposent, quant à eux, les globalistes et les sceptiques.

Pour les globalistes, il ne fait pas de doute que la mondialisation est un fait en cours, si bien qu'elle a valeur historique. En plus d'être une réalité concrète, elle est non seulement un fait économique, mais un phénomène global qui intègre progressivement la complexité du monde, une partie prenante d'un long processus historique lui-même issu de multiples forces tant économiques, politiques que culturelles et modelé par les conjonctures.

⁴ Dans ce texte intitulé « Le politique à l'ère de la mondialisation et de la finance » (1999), Boyer présente les particularités de ces quatre formes de capitalismes contemporains : le libéralisme pluraliste aux États-Unis, le libéralisme paternaliste au Japon, le corporatisme sociétal en Suède et le corporatisme libéral en Allemagne.

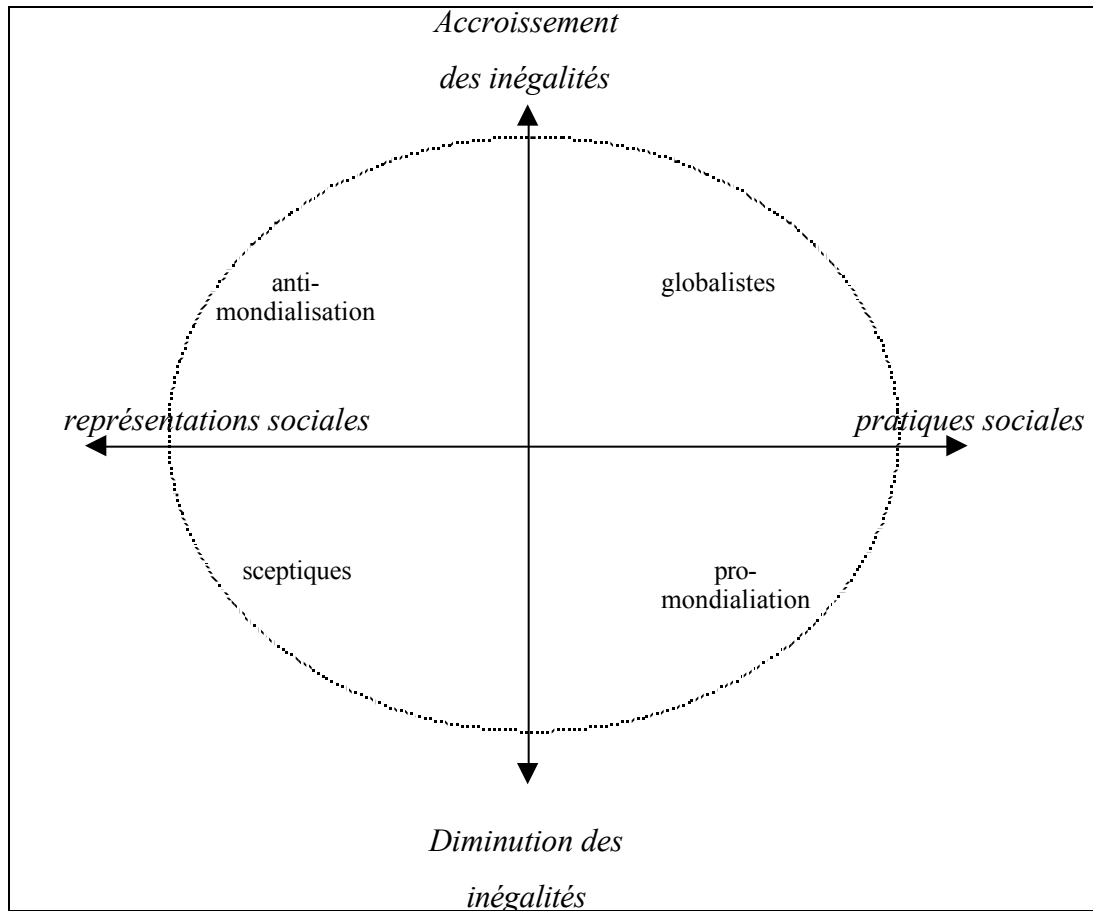
Pour les sceptiques, cette mondialisation n'est au contraire qu'une notion essentiellement idéologique. Plus qu'une simple représentation sociale, elle est une « construction mythique » dont la fonction première consiste à légitimer l'idéal de réalisation d'un monde politique et économique universel dont la culture globale occulte formidablement la diversité des trajectoires nationales ou des phénomènes de régionalisation. La vocation idéologique de la notion de mondialisation prend ici un sens péjoratif en se dotant de l'intention de légitimer le tournant néolibéral et la création d'un ordre économique global délibérément orienté vers la consolidation d'un capitalisme anglo-américain dans les plus grandes régions économiques du monde.

Sans aller plus loin dans la comparaison de ces deux positions théoriques⁵, nous retiendrons pour essentiel le fait que les définitions de la mondialisation oscillent quelque part entre ces quatre points de vue cardinaux (sur le plan politique, ceux des anti-mondialisation et pro-mondialisation, et sur le plan théorique, ceux des globalistes et des sceptiques), lesquels se rencontrent, certes, sur des thématiques communes, mais qui se distinguent en définitive sur « (...) the differential emphasis given to the material, spatio-temporal and the cognitive aspects of globalization » (Held and McGrew, 2000, p. 3). Dans une large mesure, l'interprétation de la mondialisation se polarise entre ceux pour qui le phénomène est une solution aux inégalités sociales et ceux pour qui, au contraire, il les accroît.⁶ Voir la figure 3.1

⁵ Voir à cet effet en introduction le tableau synthèse de Held et McGrew (Held et McGrew, 2000, p. 37).

⁶ Sur ce point aussi, les globalistes et les sceptiques divergent d'opinion : « Globalists tend to analyse contemporary patterns of global inequality, to identify economic globalization as the primary culprit. In contrast, the septicss tend to deny its significance, emphasis instead the continuing reality of imperialism and/or the dynamic of geopolitics (Held and McGrew, 2000, p. 28).

Figure 3.1
Les positions politico-théoriques sur la mondialisation



Dans cette recherche, nous retenons pour dimension centrale le mode de régulation des inégalités selon qu'elles s'accroissent ou diminuent au sein des pays et entre les pays. Nous tentons de jeter sur cette question un large éclairage empirique à partir des principales transformations économiques et politiques, soit les processus de financiarisation de l'économie et de la transnationalisation de la régulation politique et ce, du point de vue du FMI.

4.2 L'autorité croissante du FMI et sa contribution à un nouvel ordre hégémonique

Pour montrer maintenant de quelle façon le FMI, à travers son histoire institutionnelle, a considérablement accru son pouvoir dans la gouverne du SMI, spécialement depuis les années 70, nous nous inspirerons maintenant du concept d'hégémonie tel que défini par Cox (1996), s'étant lui-même inspiré de Gramsci.

Une période historique donnée est indissociable d'une certaine structuration des rapports sociaux dans un ordre hégémonique, et cela même si cet ordre ne s'assimile pas nécessairement à une simple imposition impérialiste (par exemple, dominance d'un État sur d'autres États). D'après Cox, il faut saisir un ordre hégémonique dans le sens d'une relation de dépendance ou de dominance d'une classe dans une société au sein de laquelle se propage une culture commune, laquelle maintient une certaine cohésion et une stabilité des identités (Cox, 1996, p. 132). Telle est, donc, la définition que Cox nous propose :

Hegemony at the international level is thus not merely an order among states. It is an order within a world economy while a dominant mode of production which penetrates into all countries and links into other subordinate mode of production. It is also a complex of international social relationships which connect the social classes of the different countries. World hegemony can be described as a social structure, an economic structure, and a political structure; and it cannot be simply one of these things but must be all three. World hegemony, furthermore, is expressed in universal norms, institutions, and mechanisms which lay down general rules of behavior for states and for those forces of civil society that act across national boundaries, rules which support the dominant mode of production (Cox, 1996, p. 137).

Peu avant les années 70, poursuit l'auteur, nous assistons au basculement vers un autre ordre hégémonique, dans lequel l'ordre international est moins exclusivement un ordre américain, qu'un ordre de plus en plus organisé autour de visions politiques et de pratiques économiques communes des pays industrialisés. À ce nouvel ordre

participent communément les États-nations et les organisations internationales, en même temps que les pays industrialisés et leurs représentants, qui doivent de plus en plus composer avec le tiers-monde, force contre-hégémonique contrainte à revendiquer un nouvel ordre économique et politique international (Cox, 1996, p. 136).

Du point de vue des théories de l'économie politique internationale⁷, Kébabdjian [1994; 1996] explique ce tournant par le passage à « une forme d'hégémonie absolue à une forme d'hégémonie relative donnant plus d'importance au principe de coopération ». Même avec la montée de la concurrence de l'Europe, du Japon et des nouveaux pays industrialisés d'Asie, les États-Unis demeurent la première puissance, tant dans les domaines monétaire, commercial et pétrolier que militaire (Kébabdjian, 1999, p. 196-197). Nous pourrions interpréter cela comme le résultat d'une stratégie de maintien de l'hégémonie. Mais le mode de régulation de l'ordre international s'est si « qualitativement » transformé qu'il n'est pas excessif d'accepter l'hypothèse d'un passage d'une forme d'hégémonie à une autre.

Depuis cette période, d'ailleurs, qui débuta dans les années 70, le rôle du FMI a nettement crû en autorité et l'interprétation de son mandat de gardien du SMI s'est considérablement complexifiée. C'est ce que certains auteurs appellent la « tentation du politique » du FMI (Chavagneux, 2000). Nous dirons, pour notre part, que la politisation du FMI s'est opérée sur divers plans : a) l'élargissement de la marge de

⁷ Il est important ici de préciser que la définition usuelle de l'hégémonie d'usage dans les théories d'économie politique est plus restreinte que celle suggérée par Cox en ce sens qu'elle est généralement limitée à la position dominante « quantitative » d'un pays sur d'autres (ou du moins la reconnaissance d'une autorité centrale) ce qui amène ses théoriciens à s'interroger sur la stabilité (nécessaire ou suffisante) d'une hégémonie, de même que sur ses cycles et ses temporalités. Quoiqu'imparfaite, l'explication fournie par Kébabdjian a le mérite de nuancer la thèse simpliste, voire erronée, selon laquelle le « déclin de l'hégémonie américaine explique l'instabilité du système économique international actuel » (Kébabdjian, 1999, p. 194).

manœuvre qu'il s'est donnée pour la régulation d'un régime stable des monnaies⁸ à la suite de la crise des changes, b) la complexification des programmes d'ajustements structurels dans le contexte de la crise d'endettement économique et politique internationale, et c) l'influence, ou du moins, l'inter-influence grandissante, officielle et officieuse, qu'il exerce auprès des gouvernements, des banques et des autres organisations internationales, principalement en ce qui regarde la sécurisation des systèmes financiers et la lutte à la pauvreté.

Voyons plus en détail les trois points susmentionnés dans la perspective voulant que l'histoire institutionnelle du FMI trahisse un « projet » de constitution d'un ordre hégémonique déjà désigné par le concept de mode de régulation néolibéral.

4.2.1 L'invention de la surveillance à l'issue de la crise des changes

Le système monétaire international conçu sous le régime de Bretton Woods prévoit que les taux de change des principaux pays industrialisés ne s'écartent pas de plus de 1 % de la valeur de leur parité vis-à-vis du dollar US _ d'une valeur elle-même fixée à 35 \$ l'once. Le dollar se trouvant ainsi être la seule devise convertible en or, il est amené à jouer le rôle de monnaie internationale. De fait, c'est lui qui sert à la plupart des banques centrales à la défense de la valeur de leurs devises contre les attaques spéculatives, de même qu'à l'ajustement de déséquilibres temporaires (Siroën, 1991). Les États-Unis, en définitive, déterminent la masse monétaire mondiale _ profitant des privilèges qu'un tel statut comporte⁹.

⁸ Et non plus, comme le font remarquer Eichengreen et Kenen, « un régime de changes stables » (Eichengreen et Kenen, 1994, p. 12).

⁹ Nous y reviendrons au chapitre 9 de la synthèse. Pour l'instant, nous nous contentons de mentionner l'un de ces privilèges, soit, comme l'explique Kébabdjian, la possibilité pour l'État émetteur de la monnaie internationale de « s'endetter dans sa propre devise sans se soucier de l'objectif extérieur

Sous ce régime monétaire, la stabilité des changes ne peut tolérer ni des attaques spéculatives sur le dollar américain ou sur l'or, comme ce fut le cas en 1960, ni les mesures restrictives que les États-Unis ont finalement entreprises durant la même période pour réduire le déficit de leur balance de paiement (en tentant de contenir davantage le dollar en sol américain par l'imposition de taxes et de plafonds aux prêts et aux investissements), ni le démantèlement des restrictions commerciales et des barrières tarifaires sous les auspices du GATT¹⁰ ni, enfin, la libération des mouvements de capitaux qu'autorise progressivement le rétablissement de la libre convertibilité entre les monnaies¹¹.

Avec la décision de Nixon de suspendre la conversion du dollar en or en 1971 pour remédier au déséquilibre de la balance de paiement des États-Unis, puis une seconde dévaluation du dollar en 1973, le régime de Bretton Woods s'effondre. Les pays qui, jusqu'alors, alignaient leur devise sur le dollar, sont contraints de suivre cette tendance en autorisant à leur tour le flottement de leur monnaie. Retenons surtout de la fin du régime de l'étalon-or de Bretton Woods, qu'elle signifie concrètement que les devises, dont la valeur n'est désormais plus fixée par rapport à l'or mais par rapport à d'autres devises ou à une unité de compte, deviennent elles-mêmes soumises aux lois de l'offre et de la demande de monnaies puisqu'elles font maintenant l'objet de transactions sur le marché (GRADiP, 2000, p. 108).

[d'ajustement]; d'où l'importance des déficits de balance courante de la Grande-Bretagne à l'époque de son hégémonie et des États-Unis aujourd'hui » (Kébabdjian, 1999, p. 130).

¹⁰ Les phases de libéralisation commerciale ne se firent pas sans heurts et sans réticences puisque le GATT fut à de multiples reprises soumis à des pressions venant des pays industrialisés pour imposer des mesures protectionnistes à d'autres pays, comme ce fut le cas par la France et la Grande-Bretagne contre le Japon et de nombreux PVD exportateurs de matières premières.

¹¹ Ces tensions conduisirent au premier amendement des Statuts du FMI, à savoir la création du DTS en 1969 pour suppléer au manque de liquidité, mais la plupart des gouvernements considérant que leur monnaie nationale était encore tout à fait viable, ont empêché le DTS de jouer pleinement son rôle d'actif de réserve (Eichengreen et Kenen, 1994, p. 30).

Ce changement de régime monétaire menace directement le rôle du Fonds, dont un des mandats initiaux consiste à veiller à ce que les États maintiennent la valeur de leur monnaie à l'intérieur de marges fixées. Après certaines réticences, le Fonds s'y adapte toutefois, en s'engageant à surveiller activement les pratiques nationales de contrôle des taux de change. Ainsi, en 1987, il stipule qu'il devra « exerce[r] une ferme surveillance sur les politiques de change des membres » et cela, en analysant les informations nécessaires à cette surveillance que devront lui transmettre les gouvernements, de même qu'en procédant régulièrement à des consultations bilatérales avec ceux-ci (Article IV des Statuts). Ce deuxième amendement des Statuts du FMI entre en vigueur le 1^{er} août 1978. En contrepartie des objections susceptibles d'être soulevées face à cette tendance évidente à la politisation du FMI, celui-ci précise dans le même Article IV que « les principes [respecteront] les orientations sociales et politiques intérieures des États membres, et [que] le Fonds [prendra] dûment en considération, pour leur application, la situation particulière de chaque État membre. » (FMI, 1994). Malgré ces précautions, il reste que l'invention de la surveillance confère dorénavant au FMI une marge de manœuvre beaucoup plus grande. Sa dite neutralité politique prépare en effet ultérieurement le terrain à la promotion par le FMI et par le Trésor américain des « saines » politiques économiques recommandées à l'ensemble des pays membres.

C'est à ce moment que se met en place la surveillance bilatérale qui donnera lieu chaque année à des recommandations du Fonds à ses pays membres en matière de politique économique. Ce ne sera que plus tard, au milieu des années 80, dans le contexte de la crise de l'endettement, qu'une surveillance multilatérale sera mise en place, laquelle générera des études sur l'état de la situation économique dans le monde.

Ce travail de surveillance gagnera en importance et en autorité, notamment au fil de l'admission de nombreux nouveaux pays (des 29 États signataires en 1944, le Fonds

est actuellement composé de 182 États membres). Il s'intensifiera aussi, mais ce n'est pas là l'unique cause, suite à la complexification des mécanismes de prêts, comme nous le verrons maintenant.

4.2.2 La complexification des programmes d'ajustements structurels dans la gérance de la crise de l'endettement

En 1982, le Mexique annonce son incapacité de continuer les paiements d'une dette s'élevant à 80 milliards de dollars. C'est ensuite au tour de pays de l'Amérique latine (Colombie, Venezuela, Brésil, Chili, Argentine, etc.) et d'Afrique (Niger, Kenya, Zimbabwe, Congo, Sénégal etc.) de déclarer de graves problèmes d'endettement.

N'ayant pas prévu la chose, les banques commerciales se retrouvent extrêmement fragilisées par les défauts de paiement de ces grands créanciers publics, au point que l'effet de contagion qui risque d'en résulter, paraît menacer l'ensemble du système financier international (Siroën, 1991, p. 156). Le Fonds exige alors du Mexique qu'il entame des négociations de rééchelonnement de sa dette avec les banques avant de lui-même lui concéder des prêts.

La crise étant considérée comme en étant une de liquidité, le FMI décide d'octroyer de nouveaux prêts pour que ce pays puisse faire face au remboursement de ses créances antérieures. Y reconnaître une crise d'insolvabilité l'aurait incité, au contraire, à préconiser une réduction de l'endettement.

La résolution du cas est spectaculaire. En une fin de semaine, le FMI et le Trésor américain mobilisent 50 000 milliards de dollars de crédit pour que les autorités mexicaines honorent leurs paiements et reconstituent leurs réserves (Giraud, 2001, p. 245).

C'est dans ce contexte de crise que le plan Baker (1985), du nom du secrétaire américain du Trésor, confie au FMI et à la BM le soin d'administrer les Programme d'ajustement structurel (PAS) conditionnels aux nouveaux prêts accordés. Mais face à la persistance, voire parfois à l'aggravation de l'endettement dans certains pays, le FMI commence à envisager plutôt un traitement des déficits publics en tant que signe de l'insolvabilité des pays. Le plan Brady (1989), cette fois du nom du nouveau secrétaire américain, réclame des « mesures pour accélérer vivement le rythme de réduction de la dette [surtout dans les pays latino-américains] et pour en faire profiter directement les pays débiteurs » mais en adoptant cette fois une stratégie au cas par cas (Eichengreen et Kenen, 1994, p. 45).

Ces programmes d'ajustements structurels s'inscrivent plus largement dans ce qui sera baptisé le Consensus de Washington, soit un ensemble de mesures préconisant principalement ceci : que les gouvernements fassent preuve de discipline fiscale, que leurs taux de change soient « compétitifs », qu'ils libéralisent leur commerce, qu'ils s'ouvrent aux investissements étrangers, etc. Au plan macroéconomique, par exemple, les PAS obligent à compresser la demande (en menant des politiques budgétaires et monétaires restrictives) et à stimuler l'offre (en adoptant, par exemple, une politique de libre détermination des prix de la production). Sur le plan institutionnel, Blardone rappelle que les PAS incluent des mesures pour l'« élimination des monopoles d'État, l'amélioration du système fiscal et la gestion des entreprises publiques et des administrations » et que, parmi les critères de performance de la grille d'analyse des PAS, s'ajoute en fin de liste la flexibilisation et la réduction des prix et des salaires (Blardone, 1990, p. 63-79). Le rôle du Fonds s'avère ainsi de plus en plus extensif dans la gérance de ces réformes : l'organisation a cessé de limiter son domaine de compétence au macroéconomique pour l'étendre au micro-économique, s'immisçant de la sorte dans la gestion interne des affaires nationales (Eichengreen et Kenen, 1994, p. 45).

Le lien est donc étroit entre le Consensus de Washington et les PAS menés conjointement par le Fonds et la BM, si bien que le FMI a indéniablement joué un rôle important dans l'implantation de cette doctrine. Comme le soulignent Held et McGrew : « the Washington Consensus of deregulation, privatization, structural adjustment programmes and limited government [has] consolidated its holds within key Western capitals and global institutions such as the IMF » (Held et McGrew, 2000, p. 5). En d'autres termes, le Consensus de Washington programme un canevas néolibéral dont le FMI jette les bases.

4.2.3 La propulsion du FMI en tant qu'organisation « universelle » dans le renforcement de l'architecture financière et dans la lutte contre la pauvreté

Les mesures de libéralisation et de déréglementation des systèmes nationaux entrepris par les pays industrialisés sont à l'origine de l'extension spectaculaire des marchés financiers, et trouvent leur justification dans les déficits publics des grands pays industrialisés _devenus à leur tour difficilement soutenables du fait de la montée des taux d'intérêt au-delà du taux de croissance économique. Comme le soutient Plihon, « le redressement des finances publiques est devenu un objectif prioritaire de la politique économique », mais « puisque les investisseurs nationaux » ne suffisaient plus, « il fallait faire appel aux investisseurs internationaux, en particulier les investisseurs institutionnels, pour acquérir les titres publics nationaux » (Plihon, 1996, p. 109).

Bourguinat (1992) décrit l'avènement de l'intégration financière directe comme la résultante des « 3D », soit le décloisonnement, la déréglementation et la désintermédiation¹² issus de décisions éminemment politiques. La réorganisation de la

¹² Le « décloisonnement » renvoie à l'ouverture intérieure et extérieure des marchés nationaux de même qu'à la déspecialisation des activités des entreprises, des banques et des fonds d'investissement. La

finance qui a effectivement conduit à l'abolition des contrôles administratifs des flux de capitaux internationaux, a eu pour conséquence attendue de faire littéralement exploser le volume des actifs financiers : par exemple, d'après les estimations du FMI au Canada, le volume des transactions transfrontières sur titres est passé de 9,6 % du PIB en 1980 à 113,3 % en 1992 (Plihon, 1996, p. 112-113). Au milieu des années 90, ces investissements financiers sont surtout orientés en direction des NPI d'Asie, en pleine poussée d'industrialisation de produits à fort contenu technologique, alors que l'activité productive des pays industrialisés commence à se ressentir de la rude concurrence commerciale menée avec ces pays asiatiques « en émergence ».

Les pays industrialisés privilégient ainsi davantage le recours à la libéralisation financière qu'une expansion axée sur le commerce libéralisé. Pourquoi? Helleiner fournit plusieurs explications. Nous nous contenterons d'en relater quelques-unes. D'abord, les domaines commercial et financier peuvent être considérés incompatibles l'un avec l'autre, dans la mesure où les soubresauts spéculatifs de la finance sont susceptibles d'entraver sérieusement les échanges commerciaux. Ensuite, les États-Unis, la Grande-Bretagne et, plus récemment, le Japon, y trouvent particulièrement leurs intérêts; la Grande-Bretagne, par exemple, gagne à conserver sa position de centre financier *offshore* des transactions des dollars _ un marché d'eurodollars; de plus, le secteur financier jouit d'une plus faible visibilité politique auprès des politiciens et du public du fait que la finance n'affecte aucun groupe social aisément reconnaissable, contrairement au domaine commercial; enfin, et encore à la différence du commerce, les acteurs de la finance partagent un plus haut degré de cohésion, les

« déréglementation » désigne l'ouverture que la dite nulle politique monétaire, initiée par les États-Unis. La déréglementation a instauré les conditions favorables aux innovations financières (instruments financiers comme les swaps) qui facilitent la gérance de l'instabilité (de l'intérêt et du taux de change), le passage d'un compartiment de marché à un autre et le passage d'une devise à l'autre ou à des produits multi-devises. La « désintermédiation » par tritisation désigne le processus par lequel les banques n'agissent qu'à titre d'intermédiaire entre les emprunteurs et les débiteurs (comme les PVD). Les gros emprunts (remboursables à long terme) sont fractionnés en titres avec intérêt avec des échéances à court terme (Bourguinat, 1991, p. 91-100).

« communautés épistémiques transnationales » partageant de manière quasi exclusive l'habitus insufflant les pratiques spéculatives (Helleiner, 1994, p. 18-20).

À cause de cette tendance des années 90 vers la généralisation de la financiarisation de l'économie, tendance contraire à celle des années 80 avec son recyclage des pétrodollars et les prêts des pays industrialisés accordés au PVD, les mouvements de capitaux cessent de suivre un axe Nord-Sud pour s'aligner de plus en plus sur l'axe Nord-Nord (le fait que le Japon finance massivement le déficit budgétaire américain l'explique aussi).

Cette réorganisation de la finance internationale n'est évidemment pas que géographique. Elle marque un changement jusque dans la structuration des mouvements de capitaux. Des financements par l'intermédiaire des systèmes bancaires (finance publique), nous serions passés au financement direct (finance privée), et donc moins coûteux, entre un groupe d'opérateurs des marchés financiers que composent les investisseurs institutionnels, les Trésors publics nationaux, trésoriers des banques et des entreprises multinationales : « les financements et les placements internationaux se font désormais directement, sans passer par les banques » (Plihon, 1996, p. 111).

Ce mouvement de privatisation de la finance a toutefois pour conséquence majeure l'éclatement de la crise asiatique en 1997/98. Jusqu'à la fin des années 80, le processus de relance économique en Asie a reposé sur une très rapide croissance alimentée par une forte épargne intérieure. Ces pays asiatiques émergents ont donc grand besoin de financement pour soutenir leur effort de rattrapage. La solution préconisée par le FMI encourage l'ouverture de ces pays aux investissements étrangers sous forme d'actions et d'obligations. Les banques internationales et les investisseurs institutionnels soutiennent cette approche, qui rejoint leur désir de diversifier et d'augmenter le rendement de leurs portefeuilles aux titres cependant fortement volatils. Les banques

asiatiques vont toutefois négliger de se prémunir contre le risque de change, pour la simple raison que le coût de l'assurance amenuise le rendement des créances et des titres (Giraud, 2001, p. 251).

À l'été 1997, une nouvelle crise se déclenche : la spéculation contre le baht thaïlandais (suite à une balance commerciale déficitaire à cause d'un ralentissement dans un secteur clé sur le marché mondial) déclenche l'épuration de la bulle financière au point de faire chuter radicalement les cours de la Bourse, d'assécher totalement le crédit et de rendre nombre de banques carrément insolvables. La contagion s'étend très rapidement aux pays avoisinants (la Malaisie, les Philippines, l'Indonésie et la Corée), considérés par les investisseurs comme présentant un niveau de risque analogue. Les capitaux sont massivement retirés, c'est la récession. Boyer interprète cette crise comme celle d'un « divorce entre le temps de la finance (attraction des capitaux) et le temps de la production (génération d'un excédent commercial) » (Boyer, 2000). À cette grave crise s'ajoutent celle de la Russie en 1998, et les difficultés de la monnaie brésilienne en 1999.

Le moteur de telles crises provient de ce que les anticipations d'une baisse du ratio rendement/risque s'expriment radicalement et massivement par un retrait des capitaux. Le changement des perceptions subjectives (et les ventes à sens unique qui s'ensuivent) suffit, presque à lui seul, à provoquer et à propager la crise à d'autres pays (baisse du taux de change et des titres et, éventuellement, insolvabilité des banques et des entreprises).

L'épisode de la crise asiatique montre ainsi pleinement la logique de la finance privée sujette aux anticipations autoréalisatrices (Giraud, 2001, p. 256). Mais aussi, que même si les titres des pays émergents présentent des opportunités de profits supérieurs, son corollaire, le risque, est également perçu comme croissant, si bien que

dans le cas où l'anticipation dominante annonce un risque de perdre, les opérateurs financiers se rabattent vers des titres de plus grande qualité tels les titres de dette des grandes entreprises occidentales ou les titres de dette publics des pays industrialisés (Giraud, 2001, p. 261). C'est dire que si la finance est en voie de globalisation, elle n'est pas pour autant soustraite à la hiérarchisation entre les pays à travers les degrés de qualité des titres, situés de manière différentielle entre les pays dits avancés et émergents.

L'actualité de la situation économique dans le monde durant les années 90 est ainsi doublement caractérisée par l'augmentation d'une croissance économique impulsée par « la révolution de la finance directe » et par son envers, soit l'augmentation de la vulnérabilité des pays aux risques systémiques. Ces derniers expriment « les possibilités temporaires de déconnexion de la finance par rapport à l'économie réelle » et se manifestent spécialement dans le risque de contrepartie (ou le risque de défaut d'honorer le titre de dette).

De nouveau, la crise asiatique témoigne éloquemment de cette double réalité de la financiarisation de l'économie. Cette crise dont l'ampleur, à cause de l'interdépendance plus étroite entre les pays, fut telle qu'elle menaça de précipiter vers la faillite les centres financiers des pays industrialisés, obligea le FMI à questionner son rôle dans la prévention et la gestion des crises _ en plus de déclencher une autre vague de critiques sur son inaptitude à y faire face.¹³ Dans la foulée de ses propres recherches et des forums sur la mondialisation¹⁴ motivés et alimentés par ces

¹³ On accusera le FMI de poursuivre les mêmes méthodes de politiques restrictives, ce qui a davantage pour effet d'aggraver la crise que de la résoudre. Celui-ci se défend d'avoir sous-estimé l'ampleur de la contagion en raison de l'insuffisance des informations dont il disposait au moment de la crise (Giraud, 2001, p. 266).

¹⁴ Depuis 1991, le FMI répertorie 16 études portant spécifiquement sur la thématique de la mondialisation. La plupart sont publiées dans la série *Working Paper*.

crises, le FMI en est venu à considérer la mondialisation à la fois comme la source d'un formidable potentiel de croissance économique et comme une tendance plus risquée¹⁵ lorsque les flux de capitaux sont insuffisamment réglementés, en particulier par les banques. C'est pourquoi, outre le renforcement de la surveillance, le Fonds s'est engagé, en coopération avec les autres institutions financières, à proposer aux banques et aux entreprises des « réglementations prudentielles » de même qu'à entreprendre une « réforme de l'architecture financière internationale » (1999). Cette dernière se résume à l'intention des cinq topiques suivants : a) la transparence et la responsabilité des États membres et du FMI¹⁶; b) les normes et les codes de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaires et financières¹⁷; c) le renforcement des systèmes financiers¹⁸; d) le contrôle des mouvements de capitaux¹⁹; et e) la participation du secteur privé dans la prévention et la résolution des crises.²⁰ En somme, ces résolutions se fondent sur la conviction qu'une meilleure circulation des informations (complètes et fiables) permet de réagir « promptement » et de

¹⁵ Nous cernons très clairement cette conceptualisation binaire de la mondialisation lorsque, à l'intention des internautes, les services du FMI préparent une fiche explicative sur la mondialisation ayant pour titre : « La mondialisation : faut-il s'en réjouir ou la redouter? ». <http://www.imf.org/external/np/exr/ib/2000/fra/041200f.htm>

¹⁶ Pour le FMI, cette transparence se traduit par la diffusion systématique de ses travaux (consultations avec les États-membres (*Public Information Notices*), documents-cadre de travail, verbatim de discussions, nouvelles brèves ainsi que mise à jour continue du site web de l'organisation). Pour les États-membres, cette directive donne lieu à la publicisation des lettres d'intention et des données économiques et financières fiables et normalisées selon les nouvelles exigences du Fonds (*Special Data Dissemination Standard*).

¹⁷ Le remplacement du Comité intérimaire par le Comité monétaire et financier international vise l'atteinte de cet objectif, avec nouvelles responsabilités spécifiques de surveillance de la gestion et de l'adaptation des perturbations du système monétaire et financier, et de ses processus d'ajustement. Le Comité monétaire et financier international établit donc un système de standards internationaux comme prérequis au bon fonctionnement des économies nationales.

¹⁸ Il s'agit, d'un côté, d'améliorer la gestion du risque des banques et autres institutions financières, et de l'autre, de renforcer la supervision des institutions officielles et la régulation des marchés financiers. Le FMI et la Banque Mondiale ont renforcé leur coopération en vue de réagir plus rapidement aux fluctuations financières déstabilisantes selon des principes communs.

¹⁹ Cet aspect plus technique a donné lieu à la création d'un instrument de prévention de crises (*Contingent Credit Lines*).

²⁰ Le but visé est de renforcer la discipline du marché pour éviter les crises et développer des « perspectives d'avenir » entre débiteurs et créanciers.

manière « appropriée » aux déséquilibres qui pourraient résulter de ces flux très volatils (Aninat, 2000).

Au-delà de ces procédures techniques, il faut aussi, voire surtout, soulever l'enjeu politique de ces mesures puisque c'est sous l'étiquette de « bonne gouvernance » que celles-ci seront normativement orientées. Outre la promotion de la « transparence » des banques, des gouvernements et des institutions ainsi que de la régulation plus « efficace » et « responsable » du secteur privé, le Fonds envisage d'étendre sa gouvernance aux domaines de compétence étatique et ce, en « améliorant la gestion des ressources publiques au moyen de réformes des institutions du secteur public incluant les procédures administratives, soit le contrôle des dépenses publiques, la gestion du budget et le régime fiscal » (FMI, 1997, p. 3).

Cette reconceptualisation du pouvoir investie dans la notion de gouvernance n'est pas sans susciter des bouleversements dans la régulation du politique : la gouvernance est souvent associée à un mode de gestion technocratique des rapports sociaux de même qu'à l'éclatement des lieux de pouvoir, d'où l'insistance sur la notion de « participation », du secteur privé ou de la société civile, par exemple. Contrairement à ce que prétendent ses pourfendeurs, la gouvernance ne se matérialiserait pas dans l'« activation des principes démocratiques à tous les échelons de l'organisation sociale ». Sa mise en œuvre conduirait bien davantage à un double mouvement de déterritorialisation (infra et supra nationale) et de fragmentation (entre des acteurs citoyens aux identités particularisées) du pouvoir politique : « la gouvernance apparaît ainsi comme un gouvernement hors du politique » (Bourque, Duchastel et Pineault, 1999, p. 50).

La question à se poser sur le devenir de l'État-nation devient logiquement la suivante : à quel point et comment la globalisation financière a-t-elle jusqu'à présent contribué à miner, voire à saper la souveraineté des États?

À ce propos, plusieurs thèses conduisent à la conclusion du diktat, ou du moins de l'imposition, de la logique des marchés financiers sur les États, avec perte conséquente d'une certaine autonomie. Nous recensons dans les écrits critiques sur la mondialisation les principaux arguments suivants. Premièrement, ce seraient les technologies d'information qui, propulsant la tendance à la globalisation de la finance, ont permis aux flux de capitaux de transcender les frontières nationales et, de la sorte, de court-circuiter les États. Deuxièmement, les États se trouveraient dans l'impasse de la dérégulation compétitive, et n'auraient alors d'autre alternative que de s'y soumettre. Troisièmement, les États, surtout les pays endettés, auraient vu leur autonomie s'éroder gravement, au point d'affecter leur capacité à définir l'articulation entre la sphère publique et privée dans les domaines sociaux intérieurs et la position de leurs relations économiques internationales (notamment en ce qui concerne leurs politiques macroéconomiques). Mais, nous dit Helleiner (1999), si la globalisation financière pénètre les rapports entre l'État et la société, et si ces trois arguments reflètent une partie de la réalité des enjeux politiques nationaux posés par la globalisation financière, les précédents arguments ne suffisent pas à convaincre à ce point de la « dissolution » de la souveraineté des États. À défaut d'en débattre plus longuement, nous nous arrêterons sur sa proposition de considérer la transformation du rôle de l'État de la manière suivante : « this more deeply rooted historical form of state is challenged only to the extent that financial globalization erodes state authority claims based on territoriality » (Helleiner, 1999, p. 155).

Mais revenons à l'expression de « bonne gouvernance ». En plus des valeurs déjà mentionnées à son sujet, le FMI lui assigne la valeur de justice ou d'équité

(traduction du mot anglais *fairness*). Ces deux valeurs ne sont pas sans rappeler la thèse libérale très fortement popularisée qu'a soutenu Rawls dès les années 1970, alors que ce philosophe tentait de concilier le principe de liberté avec celui de justice sociale. D'après cette thèse, pour qu'il y ait compromis, deux conditions doivent être respectées : d'abord, le principe de différence (maximin) qui admet que « les inégalités sont justes dès lors qu'elles améliorent la situation des plus défavorisés » et ensuite, le principe de juste égalité des chances (ou d'équité) selon lequel « les inégalités doivent correspondre à des positions ou à des fonctions ouvertes à tous » (Teulon, 1997, p. 81). Dans une telle perspective de la justice sociale, le rôle de l'État et des organisations internationales consiste de moins en moins à orchestrer une redistribution des richesses à grande échelle, mais bien plutôt, à favoriser l'intégration économique des populations et des individus pauvres.

Enfin, ce n'est pas par hasard si, au terme des années 90, se solidifie une nouvelle priorité, pourtant apparemment bien éloignée de celle de la consolidation de l'architecture financière : celle de la « lutte à la pauvreté ». En choisissant de travailler à cette question de concert avec la BM, le Fonds fait un pas de plus dans le domaine de la régulation sociale, comme il le relate lui-même :

Les crises sur les marchés émergents dans les années 90 ont montré très clairement que les avantages de la mondialisation n'étaient pas sans contrepartie, à cause des risques, d'une part, d'instabilité des mouvements de capitaux et, d'autre part, de dégradation du tissu social, de l'économie et de l'environnement que pouvait engendrer la pauvreté. Pour toutes les parties prenantes, qu'elles viennent des pays en développement ou des économies avancées, ou, cela va de soi, qu'il s'agisse des investisseurs, c'est une raison, non pas de revenir en arrière, mais de lancer les réformes nécessaires pour renforcer les économies et le système financier international de façon à accélérer la croissance et à réduire la pauvreté (FMI, 2000b).

Bien entendu, la « lutte à la pauvreté » est loin d'être un objectif exclusif au Fonds. Celui-ci n'est pas davantage à l'origine de l'avancement de cette cause : la résolution sur cette question fut réitérée à moult reprises à partir de 1990 par différentes institutions spécialisées de l'ONU, qui soulignèrent que la solution de ce problème social complexe et multidimensionnel (santé, éducation, environnement, travail, etc.) nécessiterait une approche intégrée d'intervention, aussi bien aux niveaux international, régional, et national que local (ou communautaire) et individuel (ou familial).

Le programme du FMI dans cette lutte est ainsi lancé : « et, si de vigoureuses politiques de lutte contre la pauvreté – par exemple, qui ciblent bien les dépenses sociales – sont poursuivies, il y a alors des chances que la croissance se traduise par une réduction plus rapide de la pauvreté » (FMI, 2000b). Or, comme le souligne Lévy, dans cette « étonnante unanimité en faveur de la lutte contre la pauvreté », il se trouve que ce combat se substitue à celui de la lutte contre les inégalités. Un problème fondamental et bien antérieur à la mondialisation, celui de la redistribution de la richesse sociale, vient de se trouver évacué (Lévy, 2000, p. 83).

Revenons maintenant sur le concept d'hégémonie, cette fois à la lumière des événements marquants de l'histoire institutionnelle du FMI que furent l'invention de la surveillance, la complexification des PAS et l'extension des normes à l'égard des institutions des systèmes financiers et de celles affairantes dans la lutte à la pauvreté, pour reprendre les hypothèses de Cox sur le rôle des organisations internationales. Nous comprendrons mieux ainsi comment, pour cet auteur, ces dernières jouent un rôle hégémonique d'au moins cinq manières : premièrement, elles établissent des règles facilitant l'expansion de forces sociales et économiques dominantes mais en s'assurant en même temps de pouvoir intégrer des intérêts subordonnés avec un minimum d'effort; deuxièmement, elles sont elles-mêmes le produit d'un ordre global

hégémonique dont les institutions et les normes sont généralement initiées par les États; troisièmement, elles en déterminent idéologiquement les normes en proposant un cadre de référence général servant à définir des politiques et à légitimer certaines pratiques au niveau national; quatrièmement, elles absorbent les élites nationales de pays subordonnés, condamnant celles-ci à opérer une révolution passive à l'intérieur des structures de l'hégémonie; enfin, cinquièmement, elles intègrent aussi les critiques des forces contre-hégémoniques (ou de la société civile) pour les rendre cohérentes avec la doctrine hégémonique (Cox, 1996, p. 138).

Il est plus que symptomatique qu'à la veille du départ de Camdessus en février 2000 (son remplaçant est l'Allemand Khöler), nous puissions lire dans un supplément spécial du *Bulletin* consacré à l'« ère Camdessus » qu'en faisant le pari de la mondialisation, l'institution est devenue « quasi universelle » (FMI, 2000, p. 1).

4.3 La question de recherche

Dans la suite de ce mémoire, nous allons tenter de retracer l'histoire de l'hégématisation du FMI, mais surtout celle de l'hégématisation de l'idéologie néolibérale²¹ succédant à la critique du mode de régulation providentialiste. Ce faisant, nous chercherons à répondre à la question suivante : au regard des transformations politiques (le rôle de l'État) et économiques (la financiarisation de l'économie) généralement associées au phénomène actuel de la mondialisation, quelle est la contribution du discours politique du FMI au mode de régulation des inégalités dans le passage du providentialisme au néolibéralisme?

²¹ Nous faisons ici l'hypothèse de l'extension de l'idéologie néolibérale formulée du niveau des idéologies plurielles au niveau plus général, et évidemment plus englobant, de la représentation du monde (Duchastel, 1995).

Mais pourquoi s'attarder au discours du FMI, et qu'est-ce au fait que le discours politique?

Le discours s'avère un matériau empirique très pertinent à cette recherche, puisqu'il est à la fois le reflet d'un phénomène social et un phénomène social en lui-même. Pratique sociale, il est produit par la société en un endroit et en une temporalité donnés. Il contribue à la compréhension de l'objet, sur la base préalable de l'hypothèse d'une correspondance ou d'un reflet entre ce propos et ses conditions de production _ conditions que nous avons jusqu'ici tenté de décrire fidèlement.

Cette correspondance sera lue de manière fortement inductive dans les chapitres 5, 6, 7 de description du corpus, pour être ensuite davantage théorisée dans le chapitre 8 de synthèse, cette fois selon une démarche plus déductive.

Pour ce qui est de la définition du discours politique, nous reprenons textuellement celle de Bourque et Duchastel (1992) qui lui assigne pour fonction principale de représenter les rapports de force et de pouvoir, l'espace, la communauté et une éthique de l'existence sociale. Le discours politique est une « production discursive produite dans le contexte du débat politique » (Bourque et Duchastel, 1992, p. 77).

En fait, il y a un rapport de coconstruction entre le discours et le pouvoir et entre le discours et les idées. Si Foucault (1975) a démontré le rapport entre les micro-pouvoirs et le savoir, d'autres auteurs, comme Goldstein et Keohane (1993), abordent cette question en évaluant les conditions sociales qui confèrent du pouvoir aux idées _ c'est-à-dire, la façon dont se forment les idéologies. Tous deux émettent l'hypothèse que les idées sont d'importants déterminants du politique et suggèrent que celles-ci influencent le politique dans trois circonstances : a) lorsque les idées servent à clarifier les objectifs ou les explications causales entre les phénomènes; b) lorsque ces idées

guident les pratiques en l'absence d'équilibre (surtout en période de bouleversements) et c), lorsque ces idées sont institutionnalisées. Ce ne sont donc pas uniquement les intérêts ou la rationalité des individus qui expliquent les actions mais également les idées qui leur sont disponibles et auxquelles ils se réfèrent. Les idées ou croyances sur les relations de cause à effet servent de guide à l'action. Les auteurs distinguent de la même manière trois types d'idées (ou niveaux d'idéologies) : les *ideas as roadmaps*; les *ideas as focal point and glue* et les *ideas as determinant of institutionalization*.

Nous posons ainsi la question de la « contribution » du discours du FMI au débat sur la mondialisation, en considérant que cette contribution prend toute son intelligibilité lorsque mise en référence avec le concept d'idéologie que définissent pour nous Lancelot et Reboul :

L'idéologie nous apparaît comme un système de cohérence variable qui exprime, explique ou justifie les attitudes de l'homme envers le monde dans lequel il vit : elle est aussi (aspect moteur) une incitation à agir dans telle ou telle direction suivant un jugement de valeur de la société (...). L'idéologie exprime une perspective sur le monde : elle est un système rationalisé et abstrait qui découle au moins partiellement de la lutte sociale tout en continuant à la modeler (Lancelot, p. 102).

L'idéologie est donc la justification plus ou moins rationnelle d'un pouvoir, lequel garde toutefois un élément sacré qu'elle a pour but de dissimuler. Elle est profane, puisqu'elle définit un espace de rationalité qui permet aux hommes de coexister, de critiquer, de questionner, sans se détruire. Elle reste sacrée du fait qu'elle exerce sa violence contre tous ceux qui transgressent cet espace, qui emploient d'autres formules, qui posent d'autres questions que celles qu'elle autorise. Mais elle légitime cette violence même, sous l'apparence de raison. (Reboul, p. 135).

Soulignons finalement le caractère dominant du discours du FMI et ce, non seulement à cause de la notoriété actuelle de l'institution au sein des milieux des affaires, mais surtout, parce que cette institution véhicule des topiques, des idées, une gnoséologie,

des visions du monde, un égocentrisme, un système topologique²² qui « prévalent, *prédominant*, qui ont le plus haut degré de légitimité dans le discours social global ou dans tel secteur » (Angenot, 1989). C'est donc dire, autrement, que le discours du FMI suggère une *doxa* « comme dénominateur commun » en même temps qu'il génère une « *doxa* stratifiée » puisqu'également partagée par des décideurs économiques et politiques et d'autres acteurs influents. Angenot résume ainsi son propos :

L'hégémonie est « sociale » en ceci qu'elle produit en discours la société comme totalité. Elle n'est pas la propriété d'une classe. Mais elle institue des précellences, des légitimités, des intérêts, des valeurs, elle favorise tout naturellement ceux qui sont les mieux placés pour s'y reconnaître et en tirer parti (Angenot, 1989, p. 27).

Voilà qui conclut le nôtre sur la dimension constructiviste du discours. Nous considérerons maintenant la méthodologie de notre démarche, suivie d'une brève description lexicométrique.

²² Un système topologique unit et différencie des régions de discours, un peu à la façon d'une division économique du travail (Angenot, 1989, p. 34).

5 ANALYSE DU DISCOURS ET DESCRIPTION DU CORPUS

5.1 La constitution du corpus : les *Rapports annuels* de 1970 à 1999

Le corpus que nous avons retenu pour rendre compte du discours politique du FMI depuis les trente dernières années est constitué des *Rapports annuels*¹ de l'organisation de 1970 à 1999.

Ces documents, en plus d'être systématiquement publiés sur une base annuelle, ont la particularité de représenter la position officielle du Fonds dans ses différents domaines de compétence. Cet univers discursif est politique, en ce sens qu'on y retrouve clairement deux des fonctions fortement structurantes du langage politique, soit la fonction référentielle et la fonction incitative. La première fait état, décrit ou analyse une situation présente ou future alors que la seconde évalue, incite ou prescrit une attitude souhaitable (Reboul, 1980)². Ces deux fonctions du langage se manifestent dans le discours du Fonds au regard de l'exercice de son travail de surveillance, travail au cours duquel il formule et prescrit ses recommandations aux gouvernements³, sur la base des études qu'il mène sur la situation économique de ces pays membres et dans le monde.

¹ En raison de critères de langue, de périodisation, de moindre visibilité ou de moindre influence, d'autres discours politiques du Fonds ont été exclus de la sélection, comme les discours sectoriels (*Perspectives économiques mondiales*, publiées depuis 1984), les discours d'évaluation de politiques nationales (*Public Information Notice*, depuis 1997), les rapports d'études et les communiqués de presse. Le FMI produit également d'autres publications périodiques, dont les *Annuaire statistiques* et des revues trimestrielles comme le *Bulletin*, destinées aux professeurs, étudiants et particuliers, de même que des études spéciales également destinées au milieu universitaire.

² Reboul relève six fonctions du langage à partir du classique schéma de la communication de Jacobson (Reboul, 1980). Tout discours exerce simultanément ces six fonctions, mais leur importance respective varie selon le type de discours.

³ À noter, seul le discours ministériel est sanctionnant.

Les *Rapports annuels* sont produits par le Conseil d'administration (composé de 24 administrateurs nommés par les pays membres et présidé par le Directeur général) et présentés une fois l'an aux gouverneurs du Fonds (généralement, les ministres des finances des pays) à la fin de l'exercice clos au mois d'avril. Ils font état de l'ensemble des activités et des décisions de l'organisation au cours de l'année. Ils rendent ainsi compte, notamment, du fait que plus de la moitié du temps de travail du Conseil d'administration est consacré aux consultations avec les pays (consultations menées au titre de l'Article IV) et aux confirmations d'emprunts, l'autre moitié étant réservée aux questions de politiques générales (missions de surveillance, études sur l'état de l'économie dans le monde et sur l'évolution des marchés financiers, élaboration des mécanismes de crédit, conception des programmes, gestion de la liquidité internationale ou du DTS, etc.) (FMI, 1993, p. 27).⁴ Ils sont doublement constitués des discours ministériels (le Conseil d'Administration) et des discours des dirigeants du Fonds (Comité de développement et Comité Intérimaire). Les discours ministériels forment l'essentiel des chapitres tandis que les discours des dirigeants, prononcés par le Comité Intérimaire et le Comité de développement sous forme de communiqués de presse, et de quelques pages seulement, sont placés en annexe.

Ces rapports jouissent d'une réceptivité directe auprès des gouvernements nationaux. Ils servent aussi aux propres fonctionnaires du FMI, et s'adressent aussi au grand public _ dont les lecteurs sont généralement issus du milieu économique. Ils témoignent enfin, comme nous l'avons évoqué au chapitre précédent, de l'émergence d'un dialogue plus soutenu et plus coopératif entre le FMI et les autres organisations internationales, de même qu'avec la « société civile » et le « secteur privé ».

⁴ On retrouve en outre dans ces rapports le bilan des états financiers et les budgets administratifs gérés par les différents départements du Fonds et approuvés par le Conseil d'administration.

Tableau 5.1
Composition du corpus pour la durée de 1970 à 1999

1970-1974	1975-1978	1979-1983	1984-1988	1989-1992	1993-1999
1970-EC	1975-EC, S,	1979-EC	1984-EC, S	1989-EC	1993-EC, S,
1971-EC	CPCI, CPCD	1980-EC	CPCI, CPCD	1990-EC	CPCI, CPCD
1972-EC	1976-EC, S,	1981-EC	1985-EC, S,	1991-EC	1994-EC, S,
1973-EC	CPCI, CPCD	1982-EC	CPCI, CPCD	1992- EC	CPCI, CPCD
1974-EC	1977-EC, S,	1983-EC	1986-EC, S,		1995-EC, S,
	CPCI, CPCD		CPCI, CPCD		1996-EC, S,
	1978-EC, S,		1987-EC, S,		CPCD CPCI
	CPCI, CPCD		CPCI , CPCD		1997-EC, S,
			1988-EC, S,		CPCI, CPCD
			CPCI, CPCD		1998-EC, S,
					CPCI, CPCD
					1999-EC, S,
					CPCI, CPCD

EC Sommaire sur l'économie mondiale et aspects de la surveillance multilatérale

S Surveillance bilatérale (consultations annuelles au titre de l'article IV)

CPCI Communiqué de presse du Comité intérimaire

CPCD Communiqué de presse du Comité de développement

Comme nous l'avons mentionné, la période étudiée s'étend de 1970 à 1999, période au cours de laquelle nous avons systématiquement retenu toutes les sections faisant le sommaire de l'économie mondiale (surveillance multilatérale).⁵

L'ampleur du corpus exigeant d'en limiter la taille aux fins de notre analyse,⁶ l'étude des parties traitant de la surveillance bilatérale, de même que les communiqués de presse des Comités Intérimaire et du développement, a été limitée aux périodes charnières. Ces périodes (1975-1978, 1984-1988 et 1993-1999) nous sont en effet apparues particulièrement « bouillonnantes » en termes de remises en question idéologiques.

⁵ Ces sommaires évaluent généralement le niveau de la croissance, de l'activité et de l'emploi, l'évolution des prix et de la politique commerciale et économique, les marchés internationaux de capitaux, le financement et la situation de la dette dans les pays en développement, les turbulences des marchés ou encore les fonds spéculatifs et les marchés financiers.

⁶ Ce corpus totalise près de 1500 pages imprimées.

Les trois autres périodes coïncident avec des phases de ralentissement économique, ce qui peut expliquer, du moins partiellement, la neutralité du discours entre les périodes charnières (GRADiP, 2000), comme le montre le tableau 1.

5.2 L'analyse de texte assistée par ordinateur : le logiciel SATO

L'analyse de texte assistée par ordinateur offre de nombreux avantages méthodologiques, particulièrement en ce qu'elle assure l'exhaustivité du traitement du corpus. Les textes choisis sont d'abord numérisés, mis en page, puis « satogénérés », c'est-à-dire enregistrés dans une matrice reconnaissant l'ensemble des formes lexicales et leur emplacement.

Après une catégorisation semi-automatique, nous procédons à l'exploration du corpus en personnalisant nos propres patrons de fouille (nous chercherons, par exemple, à lire toutes les phrases où se trouve le mot « inégalité » à l'intérieur de la période 90).

L'usage du logiciel SATO permet de certifier autant la fiabilité que la validité des procédures, grâce, d'abord, à son automatisme, mais aussi grâce au fait que les patrons de fouilles permettent d'explicitier les multiples actes d'interprétation entrepris dans cette démarche, aux diverses étapes de l'exploration, de la description et, éventuellement, de l'analyse finale.

5.3 Les unités d'analyse : les mots et les phrases

L'unité brute d'analyse est d'abord le mot, que l'on nomme ultérieurement occurrence, ce qui suppose sa présence dans le corpus. Les mots ou lexèmes sont donc nos

premières unités formelles (occurrences). Au moment de la lecture des résultats, toutefois, ce sont les phrases (concordances) qui le deviennent.

Les unités formelles sont caractéristiques de la tradition en analyse du discours puisqu'elles renvoient aux propriétés grammaticales des mots. Dans le cas qui nous occupe, nous avons jugé suffisant de ne retenir que les noms propres, les noms communs et les adjectifs qualificatifs.

La deuxième étape consiste à sélectionner parmi ces unités d'observation (précédemment nommées unités formelles) les unités en contexte. Cette dernière désignation est héritière de la tradition de l'analyse de contenu, et renvoie cette fois aux propriétés sémantiques des lexèmes. Concrètement, il s'agit de ne retenir que les lexèmes apparemment pertinents du point de vue de la problématique. La valeur interprétative de cette procédure est donc plus forte que celle précédemment suivie.

5.4 Les catégories : les acteurs, le politique, l'économie, l'espace et le temps, et l'univers des valeurs

L'étape suivante est celle de la catégorisation de l'ensemble des lexèmes _ autrement dit, l'échantillonnage des unités en contexte. Après la liaison de certaines expressions telles que « Fonds_Monétaire_International », nous déterminons cinq catégories, à savoir les notions afférentes à l'univers politique, à l'univers économique, à l'univers des valeurs, aux acteurs et à l'idée d'espace et de temps, catégories dans lesquelles nous placerons les lexèmes. Voici le tableau des définitions de ces catégories (Tableau 2).

Tableau 5.2
Définition des catégories

Catégories et codes	Définitions
Univers politique (ET)	Notions faisant référence au procès d'institutionnalisation politique, c'est-à-dire aux différents domaines de régulation politique, avec secteurs tels que la gestion de l'administration publique (répartition entre le public et le privé).
Univers économique (EC1) (EC2)	Notions faisant référence aux procès d'institutionnalisation économique, c'est-à-dire aux différents domaines de la régulation marchande avec leurs règles et leurs transformations (p. ex., gestion de l'administration privée). Axe matériel : activités, secteurs, biens et services, marchandises. Axe normatif : légitimité de la pratique, argumentation des experts, théories et modèles économiques.
Univers des valeurs (UV1 et UV2) (UV3 et UV4)	Notions faisant référence au procès d'institutionnalisation culturel ou, plus largement, aux « références axiologiques », c'est-à-dire aux valeurs et normes au nom desquelles est justifiée l'explication du monde (légitimité, finalité de l'action, devoir-être, hégémonie). Axe normatif « auto-référentiel » : valeurs et normes typiques de la représentation idéologique du monde, éthique (grandes valeurs émancipatrices de la modernité). Axe normatif non « auto-référentiel » du procès d'institutionnalisation culturelle : valeurs visant la demande sociale des acteurs dans les rapports sociaux ou leurs exigences d'émancipation et les relations qu'ils entretiennent entre eux.
Acteurs (AC)	Notions faisant référence au sujet ou au récepteur de l'action dans tous les domaines : acteurs politiques (organisations internationales, États, gouvernements...), économiques (syndicats, associations patronales, banques...), socio ou politico-culturels (groupes de pressions, communautés politiques...).
Temps et espace (TE)	Notions faisant référence au temps passé, présent ou futur et aux lieux et territoires ou à leur découpage.

Soulignons que la possibilité de parcourir les lexiques de lexèmes catégorisés a permis de corriger au fur et à mesure les décisions de catégorisation prises sur chacune des notions, de telle sorte que l'homogénéité et l'hétérogénéité des catégories soient respectées.

5.5 La description lexicométrique

Considérons maintenant quelques données quantitatives sur le corpus. Tout d'abord, compte tenu des résultats obtenus par lexicométrie, nous avons décidé de découper le

corpus en trois périodes historiques : la période 1970-79, représentant 25,0 % du corpus total⁷, la période 1980-89 (37,7 %) et la période 1990-99 (37,2 %).

Pour sa part, la distribution des catégories dans le corpus total, calculée à partir de la fréquence pondérée des lexèmes, est intéressante en ce qu'elle permet de visualiser l'importance de chacune des dimensions du discours. On s'étonnera peu du fait que la catégorie économique domine de très loin toutes les autres, avec une participation de 43 %. Une participation de 23 % pour la catégorie temps et espace s'explique aussi aisément, cette fois par le fait que les analyses économiques sont basées sur des comparaisons temporelles. Les notions afférentes à l'espace sont relativement marginales. Les acteurs représentent 19 % des occurrences. Un mince 11 % est réservé au domaine politique. Enfin, l'univers des valeurs représente tout juste 4 %. C'est dire combien, toutes proportions gardées, le discours politique du Fonds a pour principale et majeure considération l'économie.

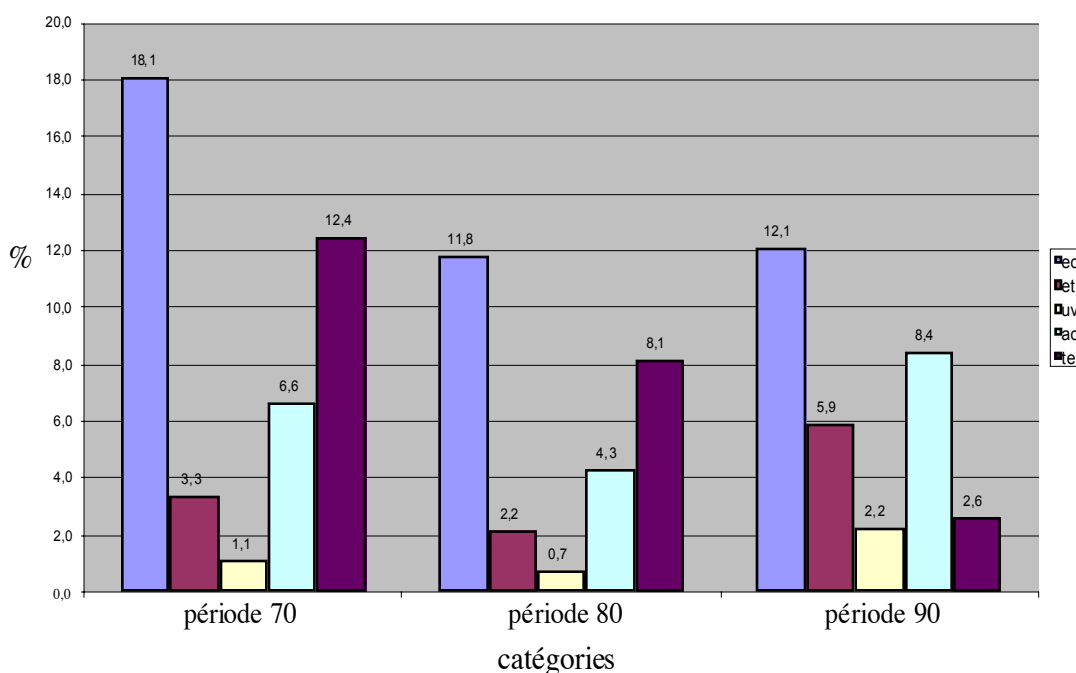
La mesure de la redondance vise, quant à elle, à mesurer la richesse du vocabulaire pour une période donnée. Elle est calculée par simple division du nombre des lexèmes (formes lexicales) par leur fréquence d'apparition (occurrences), si bien que plus l'indice de redondance est élevé, plus le discours est... redondant, et donc, moins le vocabulaire est diversifié. À cet égard, la période des années 70 apparaît la plus pauvre (0,044); la plus riche est celle des années 80 (0,032), elle-même suivie de très près par celle de 90 (0,036).

Mais l'indice de redondance n'informe pas sur la composition du vocabulaire. Aussi allons-nous survoler à cette fin la répartition des catégories par périodes en

⁷ Soit le nombre de formes lexicales d'une période donnée sur le total des formes lexicales (ce qu'on appelle la couverture).

pourcentages (voir le tableau 5.3), suivi, à l'inverse, de la répartition des périodes par catégories, elle aussi calculée en pourcentages (voir le tableau 5.4).

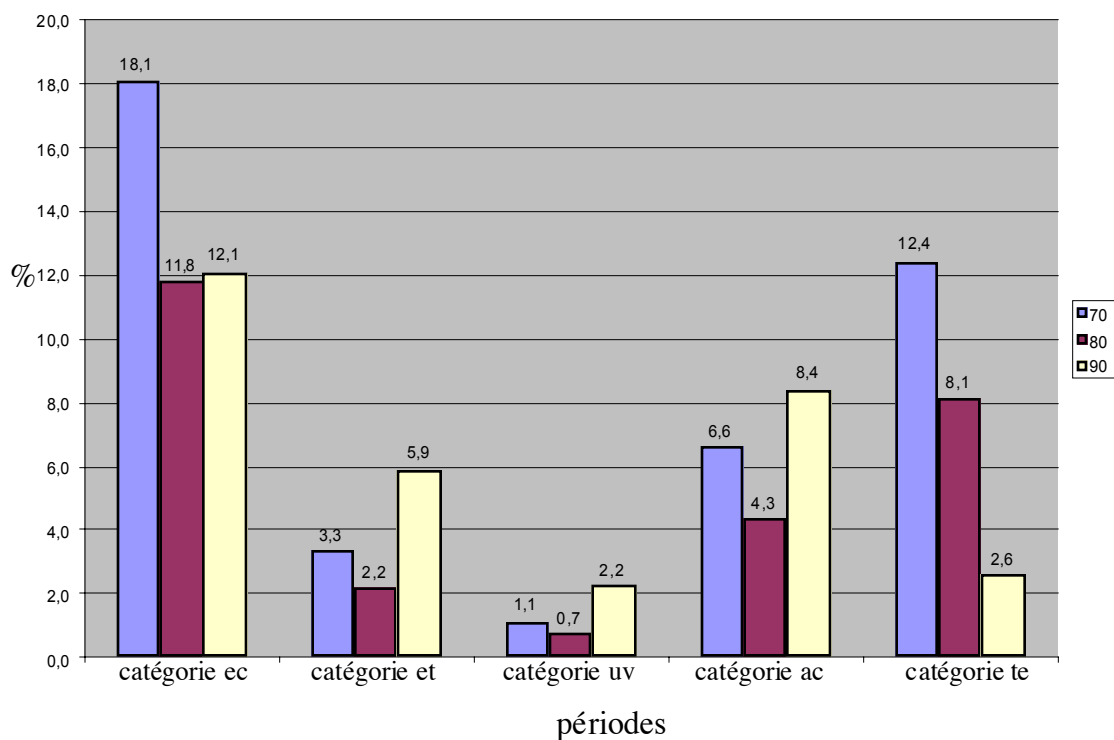
Tableau 5.3
Répartition du poids des catégories par périodes



Ce diagramme fait constater que la période 70 se distingue des deux autres par la prépondérance des occurrences du domaine économique (ec) ainsi que de celle de l'espace et du temps (te). Le discours du Fonds se limite pour l'essentiel à la simple description de la situation économique de l'année écoulée. À l'exception de la catégorie de l'espace et du temps, toutes les catégories accusent une plus faible présence en 80, ce qui témoigne du fait que le discours se technicise. Quant à la période 90, elle accapare à elle seule environ la moitié des occurrences du domaine politique (et) et du domaine des valeurs (uv) ainsi qu'environ 40% des acteurs (ac). Cette répartition démontre une politisation du discours qui, de fait, s'accompagne de l'admission de nombreux nouveaux pays au sein du Fonds. Il faut tout spécialement relever

l'investissement normatif qui explose littéralement au cours de cette décennie, d'où notre hypothèse d'un discours culturaliste et moralisant sur le mode de régulation des inégalités.

Tableau 5.4
Répartition du poids des périodes par catégories



Si l'on considère maintenant le corpus à partir de la répartition des catégories, il saute aux yeux que les occurrences de la catégorie économique (ec) chutent dans les années 80 après avoir été d'une importance considérable dans les années 70, pour finalement demeurer stables en 90 par rapport à la décennie précédente. Quant au domaine politique (et), il est remarquable de noter à quel point il s'accroît des années 70 aux années 90 et ce, même s'il a légèrement diminué en 80.

La progression du domaine des valeurs est certainement la plus spectaculaire puisque les occurrences se trouvent, pour plus de la moitié d'entre elles, concentrées à la seule décennie 90. De nombreux acteurs se sont en effet ajoutés au cours de la décennie 90, non seulement des pays mais aussi des acteurs financiers et des catégories sociales (pauvres, ressources humaines, etc.). Enfin, les références au temps et à l'espace fondent entre les années 70 et 90, ce qui fait soupçonner le décollage de la finance et de la production réelle, c'est-à-dire ancrée dans l'espace et le temps.

Enfin, c'est justement parce que la composition des univers discursifs varie de manière significative entre ces trois périodes que nous avons choisi de construire l'ensemble de notre description et de notre analyse sur la base de la comparaison de chacune des décennies.

5.6 La stratégie d'analyse du corpus : des occurrences aux concordances

Notre stratégie d'analyse du corpus fut la suivante. D'abord, lemmatiser les lexèmes ayant les mêmes racines, en regroupant sous une seule entrée lexicale les différentes formes lexicales des mots de même racine (par exemple, inégal,aux,ale,ales,ité,ités). Ensuite, dresser les lexiques des notions les plus représentatives (notions nodales⁸) et les plus significatives⁹ (notions originales et distinctives) de chacune des périodes. Puis, sur la base d'un tableau-synthèse regroupant les notions nodales, originales et distinctes classées par périodes, interroger le corpus à partir de ces notions, c'est-à-

⁸ Les notions nodales sont responsables de 50 % des occurrences pour une période.

⁹ Calculées à partir de l'indice Cucumel (basé sur le chi carré et sur des hypothèses de différence), les notions « originales » et les notions « distinctives » sont relevées pour chacune des périodes. Les notions « originales » sont des lexèmes dont les fréquences diffèrent de celles des deux autres périodes alors que les fréquences de ces mêmes mots dans les deux autres périodes apparaissent respectivement très différentes. Les notions « distinctives » sont des lexèmes dont les fréquences diffèrent de celles des deux autres périodes alors que les fréquences de ces mêmes mots dans les deux autres périodes apparaissent, à l'opposé, très semblables.

dire fait ressortir un sous-texte de la totalité des concordances où apparaissaient les lexèmes choisis. Notons que pour les lexèmes apparaissant plusieurs centaines de fois, nous n'avons tiré qu'un sous-texte partiel _ la fonction de cooccurrences nous permettant alors de raffiner l'opération d'extraction des notions choisies pour ne retenir que celles qui nous apparaissaient les plus pertinentes. Voir l'Annexe 2.

Le corpus a ainsi été ramené à une taille autorisant la faisabilité de notre analyse. Les trois chapitres suivants de description du corpus, présentent les résultats ainsi obtenus.

6 DÉCENNIE 70 : LA CRITIQUE DU MODE DE RÉGULATION PROVIDENTIALISTE

6.1 Le rôle de médiation du FMI avec les pays membres dans le système monétaire international

6.1.1 La classification des pays selon le type et la capacité de production

La constitution de groupes de pays par le FMI, effectuée essentiellement sur la base de leur type de production, présente un portrait relativement circonscrit géographiquement. Au nord, se trouvent les « pays *industriels* »¹, dont l'incontournable « géante économie américaine » (1970)²; au sud, les « pays en voie de *développement* » ou « pays de *production* primaire », parmi lesquels certains sont spécifiés comme étant « plus développés ». (Le Fonds définit ces derniers comme suit : loin de constituer un groupe homogène puisqu'ils sont « très dispersés géographiquement et très différents les uns des autres par un certain nombre de caractéristiques économiques de base », les « pays de production primaire » « sont dans la plupart des cas étroitement tributaires des denrées alimentaires et des matières premières industrielles, brutes ou semi-manufacturées, pour leurs recettes d'exportation » (1976)). Par ailleurs, étant donné l'impact de la crise du pétrole, durant la première moitié de la décennie, sur le positionnement des États dans l'économie, le FMI distingue aussi les « pays *producteurs* (ou *exportateurs*) de *pétrole* » des autres pays généralement importateurs de pétrole, d'où l'appellation quelque peu laborieuse de « pays en voie de *développement* non *producteurs* de *pétrole* ».

¹ Pour les chapitres 5, 6 et 7, nous avons mis en italique les mots (les lexèmes) dont les phrases (concordances) ont été recherchés spécifiquement dans le corpus.

La dénomination des groupes de pays a pour particularité de se fonder à la fois sur leurs caractéristiques économiques générales (industriels ou production primaire), sur leur type de production à l'occasion (le pétrole, par exemple) et sur le continuum de progrès implicite que traduit l'expression « en voie de *développement* ».

6.1.2 La prééminence des pays industrialisés et la reconnaissance de la suprématie des États-Unis

La nomenclature susmentionnée instaure un ordre hiérarchique en classant les pays selon leur poids économique respectif : les pays industrialisés figurent en tête, suivis des pays exportateurs de pétrole, des pays de production primaire les plus développés, puis des PVD non producteurs de pétrole.

À partir de données statistiques, le FMI fournit une appréciation de ces pays quant à leur capacité de production ainsi qu'à leur contribution à la création de richesse mondiale.

L'économie mondiale a évolué ces dernières années suivant une courbe qui est en grande partie fonction de celle de l'activité économique et des prix réels dans les pays *industrialisés*, d'où proviennent, selon les estimations, 75 pour 100 de la *production* globale des pays membres du Fonds (1979).

6.1.3 La reconnaissance formelle de la subordination des pays en voie de développement et des pays de production primaire

L'appréciation du FMI outrepassa l'objectivité de la statistique lorsqu'il s'en dégage une ligne politique directrice axée sur la performance des plus grandes puissances économiques.

² Les extraits du corpus n'ont pour référence que l'année de publication du *Rapport annuel* à l'exception des extraits qui représentent des expressions présentes plusieurs années

Lorsqu'on analyse ces résultats inégaux et les conditions essentielles à une amélioration continue de l'économie mondiale, on s'aperçoit qu'il importe de rétablir la stabilité financière dans les grandes *nations industrielles*, surtout aux *États-Unis* (1970).

La conséquence directe de la prépondérance des pays industriels et de la suprématie des États-Unis est non seulement d'attribuer à ces pays une responsabilité première dans le bon déroulement du système économique international, mais aussi, tel que le relate le Fonds, d'exercer « du même coup, une influence prépondérante sur les économies des *nations* en voie de développement » (1971).

Le rapport de dépendance qui lie les pays de production primaire aux résultats de l'activité économique des pays industrialisés se décèle dans le discours du Fonds lorsque, par exemple, il constate que « les effets nuisibles du recul de l'activité économique dans le monde *industriel* se sont rapidement communiqués à la production, au revenu et à l'investissement dans les pays de *production* primaire » (1976). Ainsi, au moment de la crise du pétrole, non seulement ces pays ont-ils été directement affectés, mais ce sont eux, qui, toutes proportions gardées, en ont absorbé le plus lourdement les conséquences néfastes.

Ce sont les pays de *production* primaire qui ont fait les frais, en majeure partie, de cette dégradation de la balance globale et, en particulier, les pays en voie de *développement* non *producteurs* de *pétrole*, qui, pour la plupart, ont dû payer beaucoup plus cher leurs importations de denrées alimentaires, d'engrais et autres biens essentiels, ainsi que de *pétrole* (1975).

Le Fonds n'occulte pas, mais semble au contraire rendre compte, voire parfois expliquer, le fait que les pays économiquement plus petits s'avèrent aussi plus durement affectés par les difficultés économiques que ne le sont les grandes « puissances ».

6.1.4 La création du Comité de développement chargé du transfert de ressources réelles aux pays en développement

Avant 1975, de rares énoncés abordant le « transfert des ressources » des pays industrialisés aux PVD témoignent des efforts d'équilibrage que semble vouloir mener le FMI dans « l'intérêt de la collectivité internationale toute entière ». Ce terme de « transfert des ressources » n'implique pas uniquement le recours à l'assistance financière classique; il privilégie également le « maintien et l'intensification de la coopération, notamment dans les domaines du transfert de technologies et compétences en matière de gestion » (1975).

Le FMI précise aussi, mais en second lieu, que l'aide au développement devra permettre de « répondre aux immenses besoins des pays moins *développés* ».

Même si ces recommandations semblent ne point dépasser le stade de l'exercice rhétorique, elles mettent en valeur une redistribution de type plutôt égalitaire en instaurant l'idée d'une contribution correspondante à la capacité des pays à soutenir cette aide : « il faut espérer que les pays *industriels* s'efforceront d'augmenter l'aide qu'ils apportent au *développement* en fonction de leur potentiel économique ». Le FMI ne précise toutefois pas dans quelle mesure les pays industrialisés devraient s'y investir.

Cependant, la création, en 1975, du Comité de développement, un organe conjoint de la Banque Mondiale et du Fonds, par le ton résolument plus affirmatif, voire alarmiste de ses délibérations, promet des améliorations en annonçant un soutien aux parties concernées.

Compte tenu de cette situation, le Comité a de nouveau souligné qu'il était urgent d'accroître le volume réel de l'aide publique au *développement* – bilatérale et multilatérale –, d'en améliorer la qualité et d'en revoir la *répartition* en faveur des pays les plus démunis; il s'est à nouveau engagé à appuyer toutes les mesures qui seraient prises à ces fins dans les pays industrialisés et dans les pays producteurs de pétrole excédentaires (1981).

Le Comité instaure aussi l'idée qu'il faut promouvoir à la fois le développement des pays industrialisés et la croissance des pays en voie de développement en vertu d'un processus d'ajustement à long terme.

6.2 La réforme du système monétaire

Parmi les problèmes les plus urgents, il incombe à la communauté internationale d'améliorer et de réformer le système monétaire international et aux autorités des principaux pays industriels d'améliorer la gestion et le comportement de leur *économie*. (1972)

Cinq grands événements dominent la scène économique au cours de la décennie 70, au point d'amener le FMI à remettre en question sa façon de voir aux ajustements sur la scène internationale.

Le FMI relate d'abord le passage de plusieurs pays industriels, dont le Canada en mai 1970, d'un régime de parités fixes à celui de changes flottants (ou plus précisément, de l'élargissement des marges autorisées de fluctuation des parités par rapport aux devises centrales). Il s'inquiète ensuite d'une des conséquences de ce changement, soit la flambée de la « hausse des prix et des coûts » en même temps que sévit – c'est le troisième événement – la pire récession depuis l'après-guerre, récession apparaissant dans un climat général de ralentissement de la croissance. Puis viennent le chômage et les difficultés de balances des paiements liés à l'inflation résultant de la récession. Le Fonds et les grands pays industrialisés voient là une menace grandissante, dans la

mesure où cette inflation mine la préservation des liquidités auxquelles un pays recourra au besoin. L'avènement de la crise du pétrole, enfin, sera une autre source de préoccupation pour le FMI, puisqu'elle bouleverse considérablement le partage des excédents et des déficits entre les groupes de pays exportateurs ou importateurs de pétrole.

6.2.1 Du régime de parité fixes au régime de changes flottants

Durant les premières années, les *Rapports annuels* font état des événements monétaires de manière plutôt neutre, en exposant, décrivant et étayant simplement la nature des transformations en cours.

Puis, au début de 1973, huit pays industriels européens se mirent d'accord pour que chacun maintienne dans des marges convenues les variations du taux de change de sa propre monnaie par rapport aux seules monnaies des sept autres pays; les autres pays industriels et un certain nombre de pays de production primaire décidèrent soit de maintenir le *flottement* de leur monnaie, soit de laisser flotter leur monnaie, c'est-à-dire de ne plus maintenir les taux de change dans les limites convenues; d'autres encore, dont la presque totalité des pays en voie de développement, décidèrent de maintenir des taux relativement stables de leur monnaie par rapport à une seule monnaie, généralement le dollar ÉU, la livre sterling ou le franc français (1973).

À partir de 1972, cependant, transparait l'amorce d'une réflexion plus générale sur le rôle que devrait jouer le Fonds dans le nouveau contexte du système monétaire international qu'il qualifie de processus en mutation : non seulement la structure d'équilibre des taux de change a-t-elle été passablement modifiée, mais « la nature même du système du taux de change » a été profondément transformée (1973).

Vivement interpellé en tant qu'institution centrale de régulation du système monétaire international, le Fonds doit revoir ses relations avec les États membres et redéfinir à cet effet, au terme d'une analyse sur les mouvements spéculatifs de capitaux (tenus

responsables du déclenchement des crises successives des monnaies), « toute une variété d'approches possibles » en matière de politique économique.

Au plan politique, l'une de ces approches concerne « l'amélioration de la coordination internationale des *politiques* monétaires » de même que « l'application de mesures de contrôle ou autres agissant directement sur les mouvements de *capitaux* ». Au plan économique, l'orientation du FMI tend déjà vers une autorégulation du marché, en autorisant une « plus grande flexibilité des taux de change » et « l'adaptation aux mouvements de *capitaux* » (1971).

Le tournant libéral suscité par ces approches ne s'affirme véritablement qu'à partir de 1975, cependant. Au cours des années précédentes, l'engagement du Fonds dans un véritable passage au flottement ne s'est pas fait sans heurts avec les pays membres _ lorsque s'adressant à ceux-ci, il leur a demandé de rétablir leurs monnaies à des parités fixes _ ni sans réticences puisque le FMI craint qu'il ne soit pas possible d'harmoniser suffisamment les politiques nationales dont les conséquences pourraient se faire sentir par « l'indécision des secteurs *public* et *privé* en matière de planification, d'approvisionnement et d'investissement avec les conséquences déflationnistes que cela peut entraîner » (1972).

Le Fonds exprime également de vives inquiétudes quant aux conséquences défavorables du flottement des principales monnaies sur les PVD : pour lui, ce régime ne sert en rien les intérêts de ces derniers dans leurs fins d'ajustement. Pire, ceux-ci se trouvant déjà en position de dépendance vis-à-vis des grands pays industrialisés, ils se voient exposés plus encore à l'instabilité monétaire.

C'est ainsi que des fluctuations importantes ou capricieuses des taux de change des principales monnaies, dans un régime de *flottement*, affecteront les taux de change des pays en voie de développement d'une façon ne répondant généralement pas à leurs propres besoins en matière d'ajustement; d'autre part, étant donné l'incertitude de l'évolution des taux des principales monnaies, les pays en voie de développement éprouveront de grandes difficultés à adapter correctement leur propre taux de change (1973).

Le Fonds justifie ses propos en exposant les causes de l'intérêt différentiel pour les pays, selon leur taille et la diversité de leur économie, de s'inscrire ou non dans un régime de flottement des monnaies :

D'une façon générale, plus l'économie d'un pays est importante et diversifiée, moins ce pays est tributaire du commerce extérieur et plus il sera en faveur du *flottement* libre; par ailleurs, plus un pays est petit, moins son économie est diversifiée et plus il est tributaire du commerce extérieur, plus il aura tendance à rattacher sa monnaie à une autre (1975).

À compter de 1975, le FMI emboîte véritablement le pas dans le passage au flottement des monnaies, sous réserve, précise-t-il, « de règles appropriées et de la *surveillance* du Fonds ». Son attitude prudente, par crainte de nouveaux soubresauts monétaires comme ceux qui ont précédé le flottement, est compensée par un contrôle accru. Malgré tout, son appui au régime flottant ne fait plus de doute : il légitime ce tournant en associant les bons résultats économiques des pays à leur adoption d'une politique de taux de change flexible (1972). Le flottement cesse d'être une source d'inquiétude pour être envisagé comme une solution à long terme à l'équilibrage des balances des paiements _ à condition, toutefois, que l'État n'entrave pas l'autorégulation du marché :

On ne saurait déterminer sans une certaine marge d'erreur des taux de change correspondant à une situation d'équilibre, surtout dans le cadre de travaux comme ceux qui ont présidé au récent *réalignement*; on peut toutefois prévoir qu'à la longue, ce *réalignement* se traduira par le retour à l'équilibre des paiements internationaux à moins que des politiques *nationales* inopportunes ne viennent affaiblir ou contrarier les effets qu'il devrait produire (1972).

Depuis ce flottement des monnaies, l'effort d'ajustement est axé sur les politiques nationales, certes pas encore pleinement dans le sens d'une exigence de plus grande flexibilité en fonction du marché, mais du moins, en dénonçant l'effet déstabilisateur de l'interventionnisme d'État. Au même moment qu'est attendu ce retrait relatif de l'État, le passage au régime de flottement entraîne une politisation du FMI dans son travail de surveillance des politiques économiques.

6.2.2 La surveillance : des constats, des évaluations, des propositions

Le travail de surveillance est évoqué la plupart du temps au sein du premier chapitre des *Rapports annuels*, sous l'intitulé *État actuel de l'économie*. Le terme « actuel » est significatif de l'ancrage dans le présent de la représentation de l'économie.

Les comptes rendus de ces rapports se distinguent aussi des autres périodes par le fait qu'ils renvoient au passé, comme en témoignent l'usage caractéristique du mot « antérieur » ou certaines références à des « époques » précédentes. La prédominance des indicateurs économiques dans le discours détermine le découpage du temps passé et présent en intervalles « hebdomadaires », « annuels » ou, sur une plus longue période, en « décennie ».

Le travail de supervision du FMI consiste, en majeure partie, à étudier la situation économique à partir de multiples indicateurs, ce dont il ressort un bilan général. Au cours de ce travail, le FMI examine notamment les résultats de la balance des paiements de chacun des pays à la lumière de leurs résultats antérieurs, et il les

compare avec et entre les groupes de pays. Le Fonds s'intéresse également aux « variations de la *production*, des prix et du *commerce* international » (1972), de même qu'aux « gains de productivité », aux importations et exportations, constituant en somme des topiques afférents à l'ensemble des activités industrielles des entreprises. L'usage des mots « marchandises », « pétrole », « métaux », « textiles », « denrées », « produits alimentaires » ou « produits manufacturés », la plupart étant des notions nodales, distinctives ou originales de cette période, illustrent ces références très concrètes à l'activité économique, comme le montre cette référence aux « matières premières » :

En outre, l'importante demande mondiale de produits comme la laine et la viande, jointe à la forte accélération récente des prix des *matières premières*, devrait assurer la bonne tenue des ventes à l'exportation des pays de production primaire les plus développés, en 1973 (1973).

Des facteurs de divers ordres sont invoqués : par exemple, une hausse des prix alimentaires peut être associée aussi bien à des causes de sécheresse ou encore résulter de politiques agricoles.

Ces comptes rendus sont aussi l'occasion d'exposer les « prévisions » et les « estimations » de résultats attendus dans un prochain avenir. Il peut s'agir d'un processus ou d'une politique dont le Fonds escompte, par exemple, qu'ils stimuleront une « meilleure répartition des soldes des opérations courantes » ou encore, qu'ils permettront le « maintien de l'ordre sur les marchés des changes ».

La surveillance bilatérale avec le Canada offre un sobre exemple de présentation des résultats des principaux indicateurs macroéconomiques : comparaison de l'inflation, de la balance des paiements, du niveau de production industrielle, des taux de change avec l'économie des États-Unis, de la Grande-Bretagne et des autres pays ou régions industrialisés tels le Japon, l'Italie, l'Europe, etc. Nous retrouvons aussi, pour chacun

des pays, la confrontation de leurs résultats de production réelle à la production potentielle estimée l'année précédente : « Il leur faudra d'abord absorber la capacité inutilisée de l'*économie* progressivement, et non pas rapidement, et éviter de surestimer la capacité ou le potentiel de *croissance* des économies industrielles » (1974). Tout un processus de description, d'évaluation et de propositions se trouve mis en œuvre, circonscrit, pour cette période, à une logique de régulation principalement économique.

Voici maintenant deux exemples typiques de classements effectués au titre de la surveillance multilatérale.

Le premier place côte à côte les faits notoires qui caractérisent chacun des grands groupes de pays pour l'année en cours, mettant ainsi à jour la supériorité des performances économiques des sept grands pays industriels sur les autres pays industriels d'Europe et, plus encore, sur les pays de production primaires.

(...) parmi les changements importants intervenus de 1969 à 1970, il convient de noter : la progression sensible du *déficit* commercial global des pays de production primaire plus développés, dont les importations ont rapidement augmenté et les exportations diminué; la dégradation marquée de la balance commerciale des moindres pays industriels d'Europe, dans lesquels la progression marquée des importations s'est accompagnée d'un suremploi des facteurs de production; et l'accroissement considérable des *excédents* d'exportation enregistrés conjointement par les sept grands pays industriels. (1971)

Le second exemple rend compte de l'ordonnancement inégal des excédents entre les pays industriels, les plus importants pays étant privilégiés par rapport aux autres.

L'excédent en compte courant pour 1975 de l'ensemble des pays industriels a été très inégalement réparti entre les membres de ce groupe, où deux des pays les plus importants – les États-Unis et la République fédérale d'Allemagne – avaient ensemble un *excédent* supérieur à l'excédent total du groupe alors que plusieurs autres, tels que le Canada et le Royaume-Uni, avaient des *déficits* substantiels (1976).

En ce qui a trait au domaine commercial, l'exercice de la surveillance multilatérale fait également valoir la situation de « vulnérabilité » de certains pays ou « l'inégale répartition » des produits résultant tantôt de hausses, tantôt de baisses de cours de matières premières, de café, de métaux ou d'autres produits.

En plus de faire état d'asymétries entre les pays, il arrive que le Fonds aille jusqu'à mettre en relief la discrimination qui en résulte.

Ce sont les pays de production primaire qui ont fait les frais, en majeure partie, de cette dégradation de la balance globale et, en particulier, les pays en voie de développement non producteurs de pétrole, qui, pour la plupart, ont dû payer beaucoup plus cher leurs importations de *denrées alimentaires*, d'engrais et autres biens essentiels, ainsi que de *pétrole* (1975).

Ce sont les termes « déficit », « excédent », « profits » et « gains » qui sont les plus utilisés pour rendre compte des différences de résultats des analyses. Le Fonds explique et compare les déficits et les excédents, et s'interroge sur le passage de l'un à l'autre pour une région, un pays ou un groupe de pays. Par exemple, il conclut que les États-Unis connaîtraient maintenant (en 1970) un déficit de la balance des paiements après une année et demi d'excédent, en raison, du moins en partie, d'un « certain assouplissement des taux d'intérêt à court terme (...) ». Ou encore, il stipule que « le *déficit* de la balance de base des États-Unis est à l'origine du déséquilibre des paiements internationaux » (1972). Les inégalités ainsi exprimées s'articulent sur un équilibre implicite et identifient la distribution dissymétrique des pays et régions dont résulte une asymétrie du pouvoir politique.

Selon que les pays sont en situation déficitaire ou excédentaire, le Fonds formule certaines recommandations. Dans le premier cas, l'effort d'ajustement repose sur l'intérieur – « les pays *déficitaires* devraient adapter leurs politiques intérieures de façon à limiter la demande intérieure ». Cet effort se produit au moyen d'un « transfert de ressources en direction du secteur extérieur » et ce, ajoute le Fonds, tout en « permettant le maintien d'un flux soutenu d'entrées de capitaux et d'aide » (1977). Dans le cas inverse, lequel concerne généralement les pays industrialisés, l'accent est mis sur la poursuite de l'expansion intérieure _ en prenant garde toutefois de ne pas générer des pressions inflationnistes. Certaines de ces propositions, quoique bien progressivement, pénètrent l'espace politique national, comme l'annonce « le perfectionnement des instruments de la politique intérieure » (1970).

Si le travail de surveillance multilatérale et même bilatérale demeurent, dans l'ensemble, largement restreints à une présentation systématique d'indicateurs de résultats économiques, il n'en demeure pas moins que la surveillance qui sert de lien de médiation entre le Fonds et les pays membres, apparaît, au terme de la décennie 70, progressivement engagée dans un mouvement de politisation. Cette tendance est enclenchée d'une double manière : formellement, par le rôle effectivement accru que confère l'amendement de l'Article IV en vertu duquel le Fonds a pour mandat de surveiller « la conduite des gouvernements en matière de politiques de change », et substantiellement, à travers l'attention de plus en plus grande accordée à « l'étude des conséquences des *politiques* économiques et financières des membres sur la stabilité monétaire internationale » (1975). Le Fonds légitime la surveillance des politiques nationales de ses membres par l'avantage que procure à ces derniers l'obtention d'une « évaluation indépendante de sa *politique* économique et [le fait] d'examiner avec le Fonds toute difficulté particulière soulevée par les mesures adoptées dans d'autres pays » (1975).

6.2.3 Les objections aux salaires élevés

Trois types d'arguments sont invoqués dans la critique naissante du Fonds sur le rapport salarial, que l'on peut entendre comme une critique directe au régime fordiste qui prévalait jusqu'alors dans la plupart des pays industrialisés. Premièrement, les salaires élevés, et par rétroaction l'élévation des coûts de production et finalement des prix des marchandises, contribuent non seulement à amoindrir la productivité, mais à entretenir le niveau déjà insoutenable de l'inflation; une situation qui pose, affirme le Fonds à propos du Canada, « aux responsables de la gestion de l'économie un problème difficile : éviter un chômage prolongé et élevé inacceptable tout en provoquant le ralentissement des prix et des coûts » (1970). Deuxièmement, sur le plan structurel, le Fonds invoque les « disparités entre les spécialisations et aptitudes des chômeurs et celles dont les employeurs ont besoin » (1975). Plus fondamentalement encore, et c'est là le troisième point, il constate un décalage intolérable entre la croissance des revenus et la croissance globale, qui justifierait même une politique des revenus, compensatoire aux politiques monétaires et budgétaires :

La nécessité d'adopter une *politique* des revenus qu'éprouvent plusieurs pays industriels, provient de ce que, dans de nombreux cas, des entreprises et des associations syndicales ont pu, à l'ombre de la concurrence imparfaite, gonfler les revenus monétaires plus rapidement que ne le permettait la croissance à long terme de l'*économie*. (1970)

6.2.4 La finance, une source susceptible de perturber le commerce

Le FMI mesure l'expansion ou le ralentissement du commerce au niveau mondial, et explique ces tendances par des « facteurs cycliques » ou par l'incidence des importations et des exportations entre les différents groupes de pays. Par ailleurs, le commerce, dont il observe l'évolution des prix des produits, lui apparaît pouvoir révéler une inflation naissante. En 1977, le FMI dit souhaiter « un rythme d'expansion modérée qui promet d'être plus durable ».

Quant au domaine financier, il est si peu théorisé au cours de cette période que c'est le mot spéculati(on,f,fs,ives) qui ressort comme notion originale. Les « vagues spéculatives » sont à l'origine du manque de confiance du marché dans le système monétaire international, de la « faiblesse dans la balance de paiement des États-Unis », des « graves perturbations de 1971 »; elles sont encore le reflet de « l'incertitude entourant le rôle de l'or dans l'avenir » et de la « stabilité des changes » (1972). La finance est ainsi perçue comme grande responsable des perturbations commerciales :

Cependant, au cours des mois récents, les prix d'un grand nombre de produits primaires – en particulier les matières premières agricoles et certains métaux – ont reculé par rapport aux niveaux atteints précédemment, et, en juin et juillet, on a enregistré une baisse de l'indice général des prix des produits de base, apparemment sous l'influence de ventes *spéculatives* (1974).

6.2.5 Le concept de marché

Les expressions comportant la notion de marché sont significatives des problématiques énoncées plus haut. À propos du flottement des monnaies, le FMI parle de « *marché* de réserves et de « *marché* de change » (1970); à propos de l'inflation, des « cotations du *marché*, des prix du *marché*, des prix sur le *marché* » (1974). Enfin, s'immiscent les « pays dotés d'un *marché* de capitaux » (1977).

6.2.5.1 Un marché soumis à l'évolution d'un mouvement cyclique

L'activité économique s'inscrit dans un mouvement relativement lent : l'ajustement est un processus, il est une « suite ordonnée d'opérations aboutissant à un résultat » (Robert, éd. 1993). L'évolution économique d'un pays et les indicateurs qui permettent de la mesurer se produisent en une série de stades constituant autant de moments distincts mais successifs.

Le Fonds repère des « phases du cycle économique » ascendantes ou descendantes au moyen du PNB. Les intervalles d'un cycle peuvent être caractérisées, par exemple, par la « reprise des dépenses de consommation » ou bien par la montée du niveau des salaires.

6.2.5.2 La stabilité à court terme comme condition préalable à la croissance à long terme

La décennie 70 est traversée par un constant souci de stabilité : stabilité monétaire et stabilité des prix. Durant la première moitié, c'est la stabilité à court et long terme qui prévalent par rapport à une croissance à long terme, c'est-à-dire à une croissance et à « un emploi plus satisfaisant en longue période » (1970).

Au tournant de la seconde moitié de cette période, les priorités du FMI s'inversent :

Il est clair que les décisions de politique doivent maintenant accorder plus d'importance à la lutte contre l'inflation et au maintien d'un climat de *stabilité* financière; cette politique accordera évidemment moins d'importance aux objectifs de la *croissance* et de l'emploi, mais on peut espérer qu'en plus longue période elle permettra d'atteindre de meilleurs résultats dans ces domaines (1974).

On peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit là d'une soumission des objectifs de croissance et d'emploi à un impératif de stabilité financière et des prix. Désormais, c'est l'atteinte d'une stabilité des prix qui est conditionnelle à « l'édification des bases d'une *croissance* économique soutenue et à la réduction du chômage » (1977).

6.2.5.3 L'ordre social, un facteur de contrainte économique?

Avant 1975, nous retrouvons des énoncés admettant que les impératifs de la logique économique puissent être incompatibles avec le maintien d'un ordre social :

Cet aspect de la vie économique actuelle empêche souvent les politiques budgétaire et monétaire d'arrêter à elles seules une forte spirale des salaires et des coûts sans entraîner de lourdes conséquences dans le domaine économique et *social* (1970).

À partir de 1975, cependant, les « forces du *marché* » s'imposent comme étant nécessaires : « ces pays sont contraints de prendre des mesures d'ajustement qui compromettent souvent leur développement économique et *social* à long terme » (1975). Il appert même, dans un énoncé de 1977, que le social est appréhendé, du point de vue économique, comme une contrainte économique : « Des programmes ont été conçus pour corriger ces déséquilibres, mais leur exécution a été entravée ou retardée par des difficultés *sociales* et politiques intérieures ».

6.3 La critique des politiques budgétaires et monétaires des pays industrialisés et appel à la souplesse extérieure des politiques nationales

Dès 1970, émergent des recommandations politiques « générales », qui se font tantôt timides, parfois plus insistantes. D'abord motivé et limité à « l'intensification des pressions inflationnistes », le Fonds souligne que cette situation, du fait de sa persistance depuis quelques années, « soulève [des] questions (...) plus graves quant à l'efficacité des politiques économiques que poursuivent les principaux pays industriels. » (1970). De manière plus incitative, il se prononce ensuite en faveur de « l'amélioration des *politiques* financières intérieures » en vertu du « contexte multilatéral actuel » caractérisé par « l'intégration accrue des marchés monétaires et financiers internationaux » (1970).

Un énoncé de 1974 poursuit la critique de la politique économique sous la forme indirecte de l'annonce d'un prochain virage, où les dépenses s'ajusteraient désormais à la croissance de manière à mettre fin au « glissement monétaire » qu'ont connu maints pays industriels (« la tendance des dépenses *publiques* effectives à dépasser considérablement les prévisions budgétaires », 1971). En effet, poursuit le Fonds :

Si l'on analyse les *politiques* économiques qui ont été suivies par les principaux pays industriels depuis la seconde moitié des années 1960, il serait difficile de soutenir que les *politiques* budgétaire et monétaire de ces pays ont fait l'objet d'un dosage approprié, ou qu'ils ont harmonisé leurs *politiques* monétaires avec celles des autres pays (1971).

Plus précisément, le FMI condamne une rigidité de la politique budgétaire, qui aurait provoqué le recours excessif à la politique monétaire aux fins d'ajustements de l'économie intérieure et ce, « au-delà du point où elle atteint son efficacité optimale » (1971). Il avance qu'en raison des « difficultés et l'incertitude qui entourent la prévision économique », il faut plutôt rendre plus flexibles les politiques budgétaires, « de telle sorte que dorénavant les *politiques* monétaires puissent être axées sur la position extérieure relativement davantage qu'il n'a été possible de le faire dans le passé » (1971).

En somme, si « cette intégration a limité la mesure dans laquelle les pays ont pu poursuivre des *politiques* monétaires indépendantes » (1970) et si, de façon concomitante, les politiques nationales s'avèrent de plus en plus interdépendantes du fait de l'intégration des marchés monétaires, le Fonds en appelle à une « collaboration internationale plus étroite dans le domaine de la *politique* économique générale, et plus particulièrement de la politique monétaire » (1970).

6.4 La formulation de la critique d'un mode de régulation politico-bureaucratique des inégalités d'ordre économique

En résumé :

Les plus importantes des conditions, qui dépendent au premier chef de l'efficacité avec laquelle les pays assument leurs responsabilités *internationales*, sont une croissance satisfaisante du volume du commerce mondial, l'adhésion raisonnable des pays *excédentaires* et *déficitaires* aux principes d'*ajustement* récemment mis au point par le Fonds (...); la continuation par les principaux *pays exportateurs de pétrole* de *politiques* de la demande, fixation des prix et d'investissement propres à favoriser l'*ajustement international* et à répondre aux besoins de financement des *pays importateurs de pétrole*; de plus gros efforts de la part *des pays importateurs de pétrole* pour conserver l'énergie et développer de nouvelles sources d'approvisionnement (1975).

6.4.1 Les notions afférentes aux instruments de pouvoir du Fonds

Le Fonds émet des « dispositions », il discute des « interventions » « officielles » des autorités sur les taux de change, il élabore et met en œuvre des « mécanismes » d'ajustement des taux de change à la disposition des membres. Il discute des majorités requises aux prises de « décisions », émet des obligations sur les « arrangements » de changes adoptés par les pays, soumet des « projets de résolution » ou des « projets d'amendement ».

6.4.2 La notion d'inégalité : les inégalités économiques entre pays

La notion d'inégalité réfère surtout à l'analyse économique de la répartition des excédents et des déficits au sein des pays ou entre eux, quant à leurs contributions respectives à l'expansion économique, à l'accroissement des réserves, et à l'évolution des balances de paiements ou des balances commerciales. Nous lisons, par exemple, en 1972 : « Dans une large mesure, la répartition de ces *excédents* entre pays a varié d'année en année en fonction de l'évolution de la situation économique et des résultats

obtenus en matière de commerce et de paiements extérieurs ». Puis, « c'est pourquoi la question principale que soulève l'ajustement dans un avenir proche a trait à la *répartition* de ce *déficit* parmi les différents pays » (1974). L'ajustement se traduit donc dans la volonté d'un ordonnancement de la distribution _ non pas, semble-t-il cependant, en questionnant l'existence d'excédents dans d'autres pays, mais en procédant à l'atténuation des dénivelllements entre les pays déficitaires. Les PVD ne semblent d'ailleurs pas rassurés quant à une plus juste répartition :

De nombreux membres parmi les pays en développement ont exprimé la crainte que les arrangements proposés sur l'or ne se traduisent par une *répartition* très arbitraire de la nouvelle liquidité, la grande masse des profits revenant aux pays développés (1976).

Une citation de 1979 se démarque très nettement du discours tenu jusqu'alors sur les mesures d'équilibrages à mettre en l'œuvre : le couple « déficit » et « excédent » disparaît, et le « transfert des ressources », quasi mécanique, qui semblait avoir une visée en soi puisqu'il n'était pas nécessaire de l'expliquer, cède maintenant à une conception de la redistribution en fonction du mérite, la répartition étant assimilée aux « exigences de l'expansion ». Ainsi est-il annoncé qu'il « convient d'envisager la possibilité d'adopter des mesures complémentaires qui permettraient de procéder à une nouvelle répartition des ressources répondant mieux aux exigences de l'expansion du volume des échanges internationaux » (1979).

7 DÉCENNIE 80 : LA CONSOLIDATION DU MODE DE RÉGULATION NÉOLIBÉRAL

Le Comité a noté avec inquiétude que les pays en développement continuent de se heurter à de graves problèmes et que leurs perspectives à moyen terme restent sombres. Un certain nombre de facteurs importants concourent à cet état de choses, parmi lesquels il convient de mentionner : la persistance de l'inflation internationale; le ralentissement de l'expansion du commerce mondial, le renforcement des tendances protectionnistes et les perspectives peu encourageantes pour les exportations des pays en développement; une augmentation en flèche du déficit des transactions courantes des pays en développement non pétroliers (...); la lenteur persistante de la croissance dans la plupart des pays industrialisés (1981).

7.1 L'interdépendance des pays dans « l'optique globale de l'économie mondiale »

7.1.1 Des valeurs de coopération, de collaboration et de coordination

La « coopération » est un principe directeur, voire « l'essence même de la surveillance », (1982); elle doit, aux dires du Fonds, s'exercer simultanément sur « tous les fronts » (1982).

La coopération est ainsi reconnue comme une condition nécessaire pour instaurer un climat propice pour réaliser le « potentiel de croissance des pays », ou pour éviter « une instabilité sociale et politique » (1984). Dans le domaine financier, par exemple, elle doit guider concrètement la bonne tenue des relations entre les « gouvernements et (...) la communauté bancaire internationale ».

Plus largement encore, le principe de coopération est un vecteur politique majeur de croissance économique. En effet, c'est en vertu de celui-ci que les pays membres sont

priés d'accepter de « mettre en œuvre leur politique économique de façon à tenir pleinement compte (...) de leur interdépendance au sein du système monétaire international », et qu'ils sont encouragés à tirer « l'avantage que présente pour tous l'amélioration du fonctionnement du système » (1986).

Le principe de coopération vise donc à articuler le lien entre les niveaux national et international. Cependant, la coopération ne se limite pas à une stricte fonction de liaison entre ces deux niveaux de pouvoir. Elle est aussi un concept investi politiquement lorsque le FMI affirme que la coopération suppose *a priori* que « toutes les parties intéressées conviennent de leur responsabilité commune » (1987). Par exemple, afin de résoudre l'endettement de manière satisfaisante, le principe de coopération doit amener l'ensemble des pays à « fournir aux pays à revenu faible un volume suffisant d'aide publique au développement », et cela, ajoute le FMI, « pour éviter le recours à des politiques commerciales protectionnistes, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement » (1983) – ces pratiques faisant obstacle à la croissance.

Parallèlement à ce principe de coopération, celui de « collaboration » apparaît dans le discours du Fonds, cette fois grâce aux liens plus étroits qu'il tisse avec les autres organisations internationales – d'abord avec le GATT, puis avec la BM. Le renforcement de la « collaboration » du FMI avec le GATT, de 1983 à 1985, est motivé par la volonté de ces derniers à contrer les problèmes générés par le protectionnisme, tandis que la collaboration convenue avec la BM à partir de 1986 vise à résorber la crise de l'endettement des PVD. À cet égard, les efforts de collaboration entrepris entre les deux organisations ont pour objectif précis de limiter le dédoublement des conditionnalités de leurs programmes d'ajustements respectifs et d'assurer la compatibilité de leurs politiques économiques.

Finalement, un sens légèrement différent est assigné à la notion de « collaboration », cette fois dans le contexte de la montée des tensions entre le FMI et certains pays membres. Ici, l'esprit de collaboration est associé à la bonne foi. Face aux pays aux prises avec des impayés, le Comité demande : « instamment aux créanciers et aux donateurs de fournir des financements suffisants à ceux de ces pays membres qui font preuve d'un véritable esprit de *collaboration* » (1989).

De la même manière que le principe de coopération suppose implicitement la responsabilisation des pays membres, celui de collaboration ne se limite pas à l'existence d'une relation volontairement engagée entre deux acteurs sociaux, mais définit en même temps « une certaine façon » de collaborer.

Enfin, les notions de coopération et de collaboration s'accompagnent de celle de « coordination » des politiques économiques entre les pays, laquelle « permettrait (...) d'évaluer de façon plus précise les répercussions, au niveau international, des politiques et des objectifs adoptés par les principaux pays industrialisés » (1986). Afin d'améliorer la coordination, le FMI y consacre un nouveau chapitre dans les *Perspectives de l'économie mondiale*, et ce, explique-t-il, pour encourager une « croissance soutenue dans des conditions de faible inflation, la réduction des déséquilibres extérieurs et une plus grande stabilité des taux de change » (1987).

7.1.2 Un ordonnancement gradué des pays

En cette décennie 80, la présence des pays industrialisés est encore tangible dans le discours, mais de façon sensiblement plus ténue. Ainsi, nous lisons en 1987 que « l'analyse détaillée de l'interaction des politiques économiques doit porter en premier lieu sur les politiques des grands *pays industrialisés* ». Le FMI ne commande plus aux pays industrialisés avec la même insistance pour qu'ils favorisent le transfert des ressources, comme il était d'usage durant la décennie 70. Les pays industrialisés sont

maintenant plus timidement encouragés à engager « une certaine réorientation de la politique économique ». Cette réorientation devrait « permettre aux *pays en développement* de consacrer une plus forte part de leurs recettes en devises à l'achat des biens nécessaires à leur effort de développement » (1984), et ce, de manière presque mécanique par « le maintien des taux d'intérêts ».

Par rapport à la décennie 70, aussi, l'ordonnancement des pays apparaît nettement moins hiérarchisé, le FMI se contentant, pour l'essentiel, de mentionner deux groupes : les pays industrialisés (parfois classés en trois groupes) et les PVD (en dépit de quelques occurrences des nominations « pays en développement exportateurs de pétrole » et « pays en développement non pétroliers » durant la première moitié de la décennie).

7.2 L'élargissement du rôle institutionnel, scientifique et politique du Fonds

7.2.1 L'émergence d'un discours réflexif sur l'organisation du FMI

Le discours du FMI se teinte progressivement de stratégies de légitimation à travers l'usage nouveau des termes « conviction », « engagement » ou « réputation ». Il s'agit là d'autant de tentatives de l'organisation de fonder sa crédibilité. Ainsi, les gouverneurs au FMI qualifient régulièrement leurs délibérations de « constructives, [d']instructives et [de] productives » (1985). De manière plus formelle, le Fonds s'octroie explicitement une envergure internationale : dans un énoncé de 1985, il réitère son rôle « d'instance de consultation internationale pour toute une série de problèmes de politique économique ».

Le fait que le Fonds discoure sur son rayonnement international – ce qu'il ne faisait pas durant la décennie 70 –, démontre qu'il entreprend une démarche réflexive sur son

rôle institutionnel, et cela même si son statut officiel d'organisation internationale n'a en rien changé.

Parallèlement, le Fonds dévoile une attitude défensive et apparemment conciliante face aux contestations dont il a été l'objet lors de la mise en œuvre des PAS.

Ces effets secondaires, inattendus et inopportuns, de programmes dont les objectifs sociaux sont d'ailleurs louables appellent sans doute une certaine réévaluation des techniques utilisées pour assurer la protection sociale des chômeurs et un réexamen des interactions, au niveau des faibles revenus, du régime fiscal et du régime des prestations sociales (1982).

Ainsi, d'un côté, le FMI commence à produire un discours très affirmatif sur lui-même, et de l'autre, quoique moins fréquemment, il commence à admettre un certain échec face au retard des résultats attendus, sans toutefois remettre en question le bien-fondé des pratiques menées jusqu'alors.

7.2.2 L'élargissement de la surveillance dans le contrôle de la politique économique des États membres

Durant la décennie 80, nous assistons à la multiplication des consultations, des études et des analyses. S'appuyant de plus en plus sur les avis d'une communauté d'experts travaillant au sein de ses départements, le FMI use du principe de rationalité de la science économique pour fonder la légitimité de ses politiques.

Les études du FMI se déroulent généralement dans le cadre de la surveillance bilatérale et multilatérale, et fournissent désormais les outils d'analyse à l'évaluation des politiques menées par les États membres « pris isolément et dans (...) le fonctionnement de l'économie mondiale » (1983). Ainsi, dès 1982, tous les *Rapports annuels* font mention de la double procédure de son travail de surveillance : « d'une

part, les consultations périodiques au titre de l'article IV avec chaque pays membre et, d'autre part, le tour d'horizon plus général des évolutions et des politiques économiques effectué dans une perspective multilatérale » (1986).

Outre les études périodiques, d'autres rapports sont commandés ponctuellement aux services du Fonds à l'intention du Conseil d'administration, concernant notamment « certains aspects de la surveillance ». Des groupes d'études sont créés, tels que les « Groupe d'étude sur les flux d'aide non libérale et le Groupe d'étude sur l'investissement étranger privé » dont les travaux serviront à « l'examen ultérieur de propositions spécifiques visant à renforcer le fonctionnement des marchés internationaux de capitaux et à accroître les apports de ressources aux pays en développement » (1981).

Loin de s'avérer neutres, ces études axent « l'analyse (...) sur la viabilité des politiques et des tendances économiques actuelles » (1987). Il en ressort non seulement des évaluations des performances économiques des pays et de la situation générale de l'économie dans le monde, mais aussi, des prescriptions précises quant aux solutions à apporter.

Ainsi, à la lecture du corpus, nous constatons que la politique économique se concentre principalement sur « les variations des taux de change », lesquelles préoccupent maintenant « la communauté internationale » car étant « le plus souvent le résultat fortuit de politiques intérieures divergentes et inappropriées, et non le résultat délibéré d'une politique visant à influencer sur les conditions du marché des changes. » (1986).

La multiplication de ces examens entraîne et justifie de nouvelles prescriptions aux pays membres, avec pour résultat, des réactions différentes de ceux-ci. D'un côté,

certains réfractaires adopteraient des politiques délibérément divergentes de celles préconisées par le Fonds. De l'autre, la plupart suivraient les politiques proposées par le Fonds, ces politiques étant d'ailleurs celles « préconisées collectivement par les pays membres du Fonds » (1985) – l'argument du nombre faisant alors autorité. Bref, il s'opère un clivage entre les pays selon qu'ils partagent ou non « les vues des services du Fonds ».

En même temps, le ton du discours du FMI se durcit. Au terme des consultations au titre de l'article IV, le Fonds précise qu'il fournit des « *évaluations* franches des politiques des pays membres, indiquant clairement l'analyse qui sert de base aux appréciations portées; (...) [et qu'au besoin] les rapports doivent proposer de façon précise les modifications à apporter aux politiques » (1986).

7.2.3 La lutte contre l'inflation dans les pays industrialisés et la réduction de la dette dans les pays en développement

La lutte contre l'inflation occupait déjà une bonne place dans le discours de la décennie 70 à cause de la hausse des prix accompagnant la croissance exceptionnelle des Trente Glorieuses. Depuis la seconde moitié des années 70, l'inflation continue alors que la productivité économique ralentit, voire stagne.

Cette inflation préoccupe vivement les économistes d'inspiration monétariste¹, les autorités internationales et gouvernementales², qui voient en elle le véritable ennemi à

¹ Voir le mémoire de maîtrise d'Éric Pineault (1998) qui fait la démonstration du passage du référent épistémique keynésien à celui du monétariste à partir l'étude de cas de la Banque du Canada depuis la seconde moitié de la décennie 70.

² Bernard Guerrien (2000) explique en quoi la lutte contre l'inflation, en tant que première menace de la politique économique, relève du point de vue monétariste, relancé dans les années 60 par Milton Friedman : « Ces analyses partent toutes de l'idée que l'inflation provient d'une augmentation de l'« offre » de monnaie de la part des autorités, la monnaie créée venant gonfler les encaisses des agents, dont la demande augmente et les prix avec elle » (Guerrien, 2000, p. 256). La lutte à l'inflation converge ainsi avec l'aspiration des monétaristes à « réduire ou limiter la politique économique à la

abattre : à la différence de la décennie précédente, elle est identifiée comme un problème structurel à long terme.

Dans l'allocution qu'il a prononcée devant le Conseil des gouverneurs lors de la séance de clôture de l'Assemblée annuelle de 1979, le directeur général a noté que, dans leurs déclarations, les gouverneurs avaient été unanimes à reconnaître « qu'il faut lutter contre l'*inflation* avec plus de fermeté et la placer plus haut dans l'ordre de priorité des objectifs de la politique économique nationale » et « qu'il fallait s'attaquer à l'*inflation*, non seulement en agissant sur la demande – par un recours résolu aux politiques budgétaire et monétaire – mais aussi en donnant davantage d'importance aux politiques d'action sur l'offre orientées vers les problèmes structurels à long terme » (1981).

Très technique, l'expression « problèmes *structurels* » se rapporte notamment aux « conditions de l'offre, [à] la pression des coûts et [au] niveau de l'épargne et de l'investissement » (1997) ou encore à « la composition de la demande mondiale et (...) les avantages comparatifs de plusieurs pays » (1981). Les variables macroéconomiques sont alors susceptibles d'être identifiées comme des facteurs de problèmes structurels à long terme, plutôt que de rester des facteurs modulant simplement la conjoncture économique. Par définition, les composantes structurelles transcendent les frontières nationales alors que les outils macroéconomiques sont essentiellement utilisés comme instruments de régulation de l'économie dans l'espace national.

L'ajustement est désigné comme principal objet de la surveillance du Fonds. Il consiste, à long terme, à accroître la croissance par l'augmentation des exportations, et à court terme, à diminuer la demande publique et privée des biens et services. L'effort d'ajustement est d'abord intérieur, mais il incite les pays à faire porter leurs efforts

politique monétaire », soit dans la dénonciation des « manipulations de la masse monétaire par l'État » (*ibidem*). Économiquement, « dans les années 80 _ où il y a eu une forte libéralisation des mouvements de capitaux _, l'accent a été mis sur le fait que les anticipations inflationnistes « pèsent » sur les taux d'intérêt et donc sur les coûts de production et sur l'investissement » (*ibidem*).

vers l'extérieur. Qu'il s'agisse de l'ajustement des salaires ou des balances de paiements, l'ajustement privilégie les valeurs de flexibilité, de promptitude et d'efficacité. Les modes d'intervention privilégiés prendront donc la forme de politiques économiques coordonnées en faveur de la réduction de l'inflation dans les pays industrialisés, et de programmes d'ajustements structurels pour résoudre la crise de la dette dans les PVD.

Deux programmes d'ajustements structurels, qui déterminent un cadre conséquent de politiques économiques, sont créés au cours de cette décennie pour transmettre une aide financière et technique aux PVD endettés : la FAS est créée en 1986, et complétée l'année suivante par la FASR. Ces programmes visent globalement à renforcer la stabilisation et la croissance, mais leur particularité est « d'exiger des moyens financiers accrus, sur une durée plus longue, à des conditions particulières, mieux adaptées à la situation du pays et à l'origine des difficultés » (Bardone, 1990, p. 6). Les FAS sont réservées aux pays à faibles revenus, et ne visent à l'origine qu'à leur permettre de rétablir l'équilibre de la balance de paiements aux moyens d'ajustements macroéconomiques classiques.

L'endettement étant devenu dans plusieurs cas insoutenable, le FMI incorpore progressivement à ses FAS et FASR des mesures spécifiques de réduction du fardeau de la dette, c'est-à-dire visant le contrôle du niveau et des échéances de la dette extérieure et, au besoin, son allègement après renégociation des taux d'intérêts entre le pays emprunteurs et les banques débitrices. Concrètement, ces PAS visent le ralentissement du crédit, la compression du déficit budgétaire et la réduction de l'inflation. Ils soutiennent aussi une « politique de subventions et de prix » et la « gestion des entreprises publiques », et déterminent le montant et la répartition des « dépenses de développement ». En outre, l'esprit de collaboration récemment renforcé entre la BM et le Fonds contribue au renouvellement conceptuel de

l'ajustement : ces organisations jumelles ont communément convenu, depuis 1986, d'axer leurs programmes sur la croissance.

Voyons maintenant comment le FMI aborde la crise de l'endettement dans les pays d'Afrique, d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine.

Le FMI souligne d'abord que les PVD se sont trouvés évincés par les « coûts élevés à l'emprunt » dans « les centres financiers du monde » : « les 25 plus gros emprunteurs, dont la *dette* est en majeure partie née d'emprunts aux conditions du marché, payaient 12,1 % d'intérêt sur leurs emprunts en 1982, contre 7,3 % en 1978 ». Le climat instable nuit considérablement à l'établissement d'une relation de confiance devant normalement lier les créanciers et les débiteurs : « le choix, par les *emprunteurs* comme par les *prêteurs*, d'échéances plus courtes pour les *prêts* nouveaux n'a fait qu'aggraver les problèmes posés par l'alourdissement de la *dette* en rendant les *emprunteurs* plus vulnérables en cas de sautes d'humeur du marché » (1984).

Le FMI remarque en outre qu'au moment où les réserves de devises des pays industrialisés sont en forte progression, celles de nombreux PVD diminuent, ce que « masque le montant élevé des réserves accumulées par un petit nombre de pays » (1987). Pour expliquer l'inégale répartition des réserves entre les groupes de pays, il invoque la raison suivante : l'inégalité « [pro]vient de ce que ces pays ont dû financer leurs importants déficits extérieurs courants à un moment où il leur était très difficile d'emprunter des réserves sur les marchés internationaux des capitaux » (1987).

Par ailleurs, le Fonds expose les chiffres qui dénotent l'accroissement des inégalités au sein même du groupe de pays emprunteurs (les principaux pays exportateurs de pétrole et les pays à faible revenu) en ce qui a trait à leur capacité différentielle de réduire leur dette.

Le déficit global des 25 plus gros *emprunteurs* (dont quatre font partie du groupe des principaux exportateurs de pétrole) a été ramené de 80 milliards de dollars à 40 milliards entre 1981 et 1983, tandis que, sur la même période, celui des pays à revenu faible, qui n'ont toujours eu qu'un accès très limité aux *crédits* assortis des conditions du marché, ne s'est réduit que de 15 1/2 milliards de dollars à 13 milliards (1984).

Plus difficile encore est la situation des PVD non pétroliers dont « le revenu par habitant est faible et qui ont un accès limité aux marchés financiers », et cela malgré l'important « volume des *crédits* internationaux acheminés par les marchés privés ». Les « petits pays à faible revenu de l'Afrique du Sahara » connaissent une situation d'« alourdissement de *dette* » des plus critiques : « bon nombre de pays d'Afrique » sont confrontés en surcroît à d'autres difficultés telles que « l'affaiblissement des positions des paiements extérieurs [ou] la baisse des prix des produits de base ».

La crise de la dette ne se limite pas à un niveau d'endettement insoutenable. Elle se traduit aussi dans les difficultés d'accéder à de nouveaux crédits. Pour le FMI, certains pays « n'ont pu, faute de financement, maintenir la croissance de leurs importations à un rythme assez rapide pour assurer un développement satisfaisant de leur économie intérieure » (1981). L'assèchement de nouveaux approvisionnements amenuise les réserves de devises, une liquidité pourtant essentielle pour équilibrer la balance des paiements. Or, l'enjeu est de taille : pour les pays très lourdement endettés, il s'agit de réussir à préserver la confiance des bailleurs de fonds dans la solvabilité de l'État.

Le *crédit* a presque cessé de s'accroître, ce qui a créé une situation encore plus lourde de conséquences : l'impossibilité pour les principaux *emprunteurs* de « reconduire » leur *dette* ou de refinancer leurs *emprunts* exigibles risquait, en effet, de provoquer une grave crise de confiance et de contracter encore la demande d'importations financée par l'*emprunt*, au détriment à la fois du commerce mondial et des perspectives globales d'une reprise économique (1983).

En occupant le rôle de médiateur entre les créanciers et les pays endettés, le Fonds détient une position névralgique. Il explique lui-même ce rôle :

A cet égard, le Fonds peut apporter un concours particulièrement utile en exposant aux créanciers la nature et les implications des ajustements économiques entrepris par les pays membres, et en indiquant les conditions financières globales auxquelles un programme d'*ajustement* doit répondre pour être viable (1985).

Le Fonds agit ainsi auprès des banques, spécialement le Club de Paris et le Club de Londres, comme expert économique : il établit des conditionnalités préalablement aux négociations, informe les banques des relations entretenues avec les pays et tente d'établir des programmes crédibles auprès de celles-ci. En échange, il souhaite que les banques soutiennent les pays qui le nécessitent pour que ceux-ci soient en mesure de continuer d'honorer les paiements dus (les premières tranches de versement sont versées au Fonds alors que les tranches supplémentaires appartiennent aux banques).

Tant que les pays emprunteurs continueront d'appliquer des politiques judicieuses d'*ajustement* à moyen terme, il est normal, et même prudent, pour les *prêteurs* de leur fournir de quoi leur permettre de maintenir des taux de croissance modérés pour la production et l'investissement et, en même temps, d'allonger les délais de remboursement de leur dette existante (1984).

Le principal objectif du Fonds est de permettre aux pays de conserver leur solvabilité, et qu'éventuellement, ils n'aient plus à négocier de rééchelonnement de leur dette. L'intérêt des banques consiste, bien entendu, à préserver leurs créances.

Le ton du Fonds devient cependant résolument prescriptif, voire autoritaire envers les pays concernés lorsqu'il les exhorte à suivre des « politiques judicieuses d'*ajustement* », indispensables à la reprise de la croissance exigée. Nous pouvons clairement sentir, dans le discours de ces *Rapports annuels*, une relation asymétrique

dans l'attribution de la responsabilité et de l'effort à fournir pour l'ajustement : en effet, affirme le Fonds, « ce sont les pays emprunteurs eux-mêmes qui ont à fournir l'effort fondamental » c'est-à-dire procéder à une « utilisation plus efficace des ressources » afin de « rétablir leur crédit extérieur et [de permettre] à leur économie de recommencer à croître le plus rapidement possible » (1985).

Les programmes d'ajustement imposent aux pays endettés de mener une politique économique respectant les principes d'une certaine rationalité, selon lesquels des mesures restrictives sont conditionnelles à la reprise de la croissance et à l'ajustement extérieur nécessaire : « depuis l'éclatement de la crise de la dette en 1982, la politique économique de la plupart des pays en développement est conditionnée par la nécessité d'adapter la marche de leur économie à de sévères contraintes financières extérieures » (1986). Non seulement l'autonomie politique de ces pays est-elle atteinte, mais l'ensemble de leur activité économique est tournée vers le service de la dette : « ces pays vont maintenant traverser une longue période pendant laquelle leur accès aux ressources réelles extérieures sera limité par la nécessité d'assurer le service de la dette » (1985).

Finalement, outre l'engagement des pays débiteurs dans la mise en œuvre assidue des PAS axés sur la croissance pour recouvrir un financement « extérieur » suffisant aux « conditions appropriées » par les banques, le « rétablissement progressif de relations normales entre débiteurs et créanciers » repose de manière primordiale sur « un environnement économique mondial favorable, dans lequel les conditions financières sont stables et qui permette aux pays débiteurs d'avoir accès à des marchés d'exportation en expansion » (1987).

Ici, solutions et objectifs se confondent, c'est-à-dire « assurer la stabilité financière mondiale ainsi que des marchés ouverts et croissants » (1988). Le FMI prétend ainsi

que si les marchés étaient plus ouverts et le commerce davantage libéralisé, l'endettement des pays serait moindre : « si les pays en développement avaient [déjà] plus librement accès aux marchés des pays industrialisés, ils seraient mieux à même d'assurer le service de leur dette ».

C'est dans cet esprit, assimilant ouverture des marchés et réduction de l'endettement, que le Fonds annonce que « des sommes considérables (...) grandement accrues des pays excédentaires ont été acheminées vers des emprunteurs d'autres pays, essentiellement par le jeu des opérations normales et décentralisées des marchés financiers » (1981).

Les États-Unis sont les premiers à prendre l'« initiative importante en proposant d'encourager les flux financiers vers les pays en développement » (1986). Bientôt, toutefois, vers la fin de la décennie, la portée de cette initiative sera étendue pour que tous les pays puissent faire face tout autant « aux impératifs de la croissance économique, de la lutte contre la pauvreté, de la conservation de l'environnement et de l'*ajustement* structurel, et pour surmonter les difficultés liées à la dette » (1988).

Le transfert de flux financiers vers les PVD s'ajoute à l'option plus classique de l'investissement direct à l'étranger qui, « outre qu'il n'est pas une source d'endettement, (...) présente l'avantage d'être directement lié à la formation de capital productif et de faire partie intégrante d'un tout qui comprend le transfert de technologies et de compétences » (1983).

7.3 L'adhésion à une économie basée sur l'offre : les agrégats de la doctrine monétariste

L'adhésion au monétarisme, de l'école de Chicago, est plus ou moins évoquée directement dans le discours du FMI. Toutefois, il devient de plus en plus évident qu'un consensus est en train de se forger au sein de ses décideurs : « le bien-fondé et l'importance des politiques axées sur l'*offre* sont des points sur lesquels insistent de plus en plus les gouvernements ainsi que le Fonds, à l'occasion des programmes qu'il soutient » (1981). Une des caractéristiques majeures de ce nouveau paradigme économique est de faciliter la préséance de la rationalité du système économique sur la logique politique des États.

Les variables « macroéconomiques » font place aux « agrégats » qui, aux dires du FMI, sont de plus en plus difficiles à interpréter du fait que les « conditions institutionnelles et économiques sont en pleine évolution », une évolution que cette doctrine tente elle-même d'impulser.

L'usage de la notion de « marché », certes enrichie depuis les années 70, témoigne de ce virement théorique et idéologique du monétarisme. Pour désigner le marché, nous retrouvons les expressions de « *marchés* financiers (privés ou internationaux) », de « *marchés* monétaires », de « *marchés* bancaires »; pour désigner le rapport salarial, nous lisons les expressions de « *marchés* du travail » (1981) et de « *marché* des biens et de la main-d'œuvre » (1982).

D'autres énoncés témoignent de manière encore plus éloquente du nouvel esprit qu'inspire le référent monétariste. Nous découvrons ces nouvelles locutions : « dans des régions qui sont autant de *marchés* potentiels », « en adoptant des politiques de taux d'intérêt et de taux de change plus conformes à la logique du *marché* » (1985) ou encore « renforcer la confiance du *marché* dans le dollar canadien » (1988).

La notion de « forces », nouvelle dans le discours, est appliquée au marché. Elle introduit l'idée d'une impulsion apparemment inhérente au marché ou à ses composantes, par exemple avec l'expression de « *forces* inflationnistes ». Paradoxalement, l'idée d'un marché animé implicitement d'une vie autonome, se caractérise par son impersonnalité ou sa nature implacablement abstraite : « troisièmement, la stagflation dans le monde industrialisé s'explique aussi par la manière dont les autorités nationales ont réagi aux *forces* qui tendaient à freiner la croissance du revenu réel par habitant et à accroître le taux de chômage ».

Quant aux notions utilisées pour rendre compte de l'activité économique, elles sont relativement limitées au « commerce », à la « demande », aux « dépenses », à l'« épargne », aux « exportations ». Les « produits agricoles », les « barils » ou plus largement les « biens » sont, quant à eux, les termes les plus caractéristiques employés dans le domaine de la production.

En contraste avec l'idée d'équilibre de la décennie 70, les instruments de mesure renvoient sans ambages à l'idée de profit avec des notions telles que « bénéfice », « recettes », « rentabilité ».

Pour sa part, le découpage du temps devient moins concret, à l'exception de l'emploi du terme « trimestre ». En effet, le travail analytique de l'économie est soumis à deux types de durée : l'une qui relève de la conjoncture, l'autre de la structure. Par « conjoncturel », le Fonds entend la « baisse actuelle de *conjoncture* » (1982), l'« augmentation *conjoncturelle* du chômage » (1982), l'« évolution *conjoncturelle* sur le secteur industriel » (1983), les « activités de nature *conjoncturelle*, comme celles du secteur manufacturier » (1983), etc. Quand au mot structurel, répété 281 fois au cours de cette période, il renvoie aux « mesures d'ordre *structurel* » (1981), aux problèmes, aux déséquilibres ou au chômage *structurel*, aux « variables *structurelles* » (1987), aux

« rigidités *structurelles* de l'économie » (1983) ou encore aux plus contestées « politiques *structurelles* » (1983). En deux mots, dans les pays industrialisés, il faut « éliminer les rigidités *structurelles* qui empêchent une répartition efficace des ressources » (1985) et dans les PVD endettés « réaliser les réformes *structurelles* fondamentales nécessaires pour passer de la dépendance à l'égard de l'aide à une participation pleine et entière à la croissance de la production et des marchés mondiaux » (1985).

7.3.1 Une croissance ordonnée, durable et soutenue dans la stabilité raisonnable des prix

Par rapport à la décennie 70, il se produit un progressif retournement entre les deux grandes valeurs de « stabilité » et de « croissance ». Bien qu'il persiste des énoncés posant la stabilité à court terme comme condition à la croissance et à l'emploi à long terme, ces deux valeurs, au cours de la période 80, sont tantôt posées côte à côte et tantôt carrément inversées _ contrairement à ce qu'elles étaient au cours de la décennie 70, alors que la stabilité était prioritaire à la croissance dans le contexte du passage au flottement des monnaies.

Stabilité et croissance sont côte à côte lorsque le Fonds dit, par exemple, que « la presque totalité des pays appartenant au groupe industrialisé ont adopté une stratégie à moyen terme destinée à rétablir la *stabilité* des prix et une *croissance* durable » (1985) ou bien lorsqu'il énumère successivement la « *croissance* soutenue dans les pays industrialisés, de marchés ouverts ainsi que d'une *stabilité* accrue sur les marchés des changes » (1986). Mais inversées lorsque la croissance devient l'ultime fin de la politique économique : « l'objectif général à atteindre doit être d'établir les bases d'une *croissance* soutenue (...) tout en assurant une relative *stabilité* des prix à long terme » (1981).

7.3.2 La condamnation du protectionnisme et l'engouement pour la libéralisation du commerce

Le Fonds insiste tant auprès des pays industrialisés que des PVD, pour qu'ils abandonnent le recours au protectionnisme dans le contexte de concurrence internationale. Son insistance auprès des PVD est pour lui d'autant plus justifiée que ceux-ci, plus dépendants de l'ouverture des marchés, pourraient risquer d'aggraver leur balance des paiements et, en même temps, de nuire à la réduction de leur dette.

Le message est clair et sans équivoque : « dans le même temps, il est indispensable de redoubler d'efforts pour empêcher une recrudescence du *protectionnisme*, qui constituerait une approche vouée à l'échec – et fatale – des problèmes commerciaux internationaux » (1988).

7.3.3 L'indexation des salaires tenue responsable du chômage et de l'inflation et l'appel à la déréglementation du travail

Les acteurs du rapport salarial, les « employeurs » et les « employés », et ceux qui en sont exclus, les « chômeurs », remplacent l'unique catégorie de « main-d'œuvre » qui caractérisait la décennie précédente.

Face à la montée du chômage dans les pays industrialisés, avec la diminution de « la part du revenu national que représentent les bénéfices » (1981) mais surtout face aux effets de l'augmentation du niveau des prix, le Fonds estime qu'il est grand temps « d'y répondre par une action sur tous les fronts qui sorte du cadre des politiques financières classiques » (1985). Cela signifie qu'il faut modifier ou supprimer « nombre des dispositions institutionnelles qui entravent l'ajustement des *salaires* réels, rendent l'embauche et le licenciement plus coûteux pour les entreprises et affaiblissent la motivation au travail » (1985).

C'est ce qu'entament à cette époque plusieurs pays européens en complétant des réformes monétaires et budgétaires. En vertu de la lutte à l'inflation, le Fonds stipule que des aménagements s'imposent pour que « les taux de *salaires* réels et les transferts sociaux (...) s'ajustent à la baisse des termes de l'échange » (1981) :

Ceci suppose non seulement un aménagement des accords d'indexation irréalistes et une modération généralisée des revendications *salariales* des syndicats (ainsi qu'une résistance des *employeurs* confrontés à des revendications excessives), mais aussi la réduction des différents coûts annexes de l'emploi qui n'entrent pas nécessairement dans les *salaires* versés aux *travailleurs* (1985).

7.4 De la rationalisation des dépenses à la restructuration des finances publiques : l'« assainissement de l'État social »

La critique exprimée depuis le milieu des années 70 à l'endroit d'un État social trop interventionniste atteint son point culminant dans les dernières années de la décennie 80. Le ton n'est plus à la critique, mais à la dénonciation. L'État fait l'objet de grandes accusations : il est jugé trop dépensier, trop gourmand et trop sensible aux revendications sociales et politiques, et l'automatisme de son système bureaucratique est inadéquate. On accuse aussi les pouvoirs publics d'incompétence, et d'un gaspillage improductif des ressources.

Ce sont spécialement les programmes sociaux « en augmentation rapide depuis le milieu des années 60 » (1982) qui expliquent que l'État soit trop généreux dans ses dépenses publiques, tandis qu'au même moment, les recettes fiscales s'accroissent à un moindre rythme et que les « termes de l'échange extérieur » (1982) se dégradent.

Pire, pour compenser l'écart croissant entre les revenus et les dépenses, l'État empiéterait exagérément sur le secteur privé au point d'entraver sérieusement le bon

déroulement des activités de ce dernier : « dans le secteur *privé*, les investissements ont souvent été victimes de l'accroissement de la part prélevée par le secteur *public* sur l'épargne intérieure et également de la baisse de confiance dans leur rentabilité » (1986). Le Fonds poursuit sa critique acerbe en ciblant maintenant les assistés sociaux et la bureaucratie gouvernementale comme responsables du déficit :

Cette augmentation s'explique non seulement par les pressions sociales et *politiques* exercées sur les pouvoirs *publics* par les bénéficiaires effectifs et potentiels des prestations, mais également par le degré important d'automatisme inhérent aux nombreux programmes dont les dépenses sont étroitement liées à l'inflation et à la croissance du nombre des bénéficiaires (1982).

Lorsque « assainissement des finances *publiques* et (...) restructuration de l'économie » il y a, et si des « résultats inégaux » (ou échec partiel) s'ensuivent, le Fonds les explique par les « dérapages dans la mise en application des principes définis par les pouvoirs *publics* » (1986). Le « gaspillage des ressources *budgétaires* » s'ajoutent au « caractère [déjà] peu productif » des dépenses publiques (1988).

L'élimination des déficits budgétaires revêt donc de plus en plus d'importance pour la plupart des pays industrialisés, lesquels sont tenus, contrairement aux « diverses mesures *budgétaires* de soutien pour atténuer la baisse du revenu réel disponible des ménages » prises précédemment, de demeurer davantage « neutres » (1981) à l'égard de telles mesures. Les pays industrialisés doivent concevoir la politique budgétaire « en fonction de deux grands objectifs : stabiliser et, si possible, réduire la part du produit national qui est absorbée par les administrations *publiques* et améliorer la structure des finances *publiques* » (1984). Le Fonds cite en exemple les États-Unis qui ont allégé la « pression fiscale sur le secteur *privé* » et convenu qu'en cas de déficit budgétaire, il s'engageraient à « comprimer les dépenses *publiques* » (1984).

À ces mesures s'ajoutent « la privatisation des entreprises *publiques* » qui, « tout en contribuant au rééquilibrage du budget », ont aussi « eu pour but d'accroître la concurrence et l'efficacité ». Il devient alors possible de faire d'une pierre deux coups : réduire l'interventionnisme étatique et accélérer la productivité.

7.5 La mise en place d'un mode de régulation technocratique des inégalités

L'usage de la notion d'inégalité s'observe dans trois domaines : premièrement, dans le travail de surveillance, où sont constatées des inégalités entre des variables économiques telles « la gestion de la demande » (1982), la « demande d'importation » (1983) ou « l'accumulation des réserves » (1987); deuxièmement, dans la problématique centrale de l'endettement des PVD, vu la répartition inégale de la dette sur le plan « géographique » (1983) entre les « pays en voie de développement non pétroliers » (1983) et « l'expansion *inégale* du crédit international »; troisièmement, dans le processus de valorisation de la croissance comme valeur première.

L'émergence de la notion de pauvreté, à la toute fin de la décennie, exprime aussi les transformations de la conceptualisation des inégalités en cours de cette période. La lutte à la pauvreté, hier apanage de l'État, devient une préoccupation d'ordre international.

Du moins avant l'année charnière de 1989, le mode de régulation des inégalités est dit « technocratique » en ce qu'il se rapporte à des critères techniques de gestion de l'économie au détriment d'une conception sociale des inégalités qui exigerait une prise en charge de nature politique.

Il y a d'abord une reconnaissance de la pauvreté comme un problème à la fois économique et social, auquel la « communauté internationale » doit contribuer à remédier : il s'agit là d'un « objectif crucial du développement » (1989), et ce, même « s'il appartient avant tout aux gouvernements des pays en développement d'adopter des mesures pour combattre la *pauvreté* » (1989). Une attention toute particulière sera accordée aux « pays d'Asie très peuplés et en Afrique » (1989).

Les gouvernements sont tenus de procéder à « la mobilisation accélérée et à l'affectation efficace des ressources nationales » (1989) alors que « la communauté internationale devrait appuyer fermement ces efforts, en fournissant des ressources concessionnelles additionnelles et bien ciblées et en assurant un cadre extérieur favorable, propre à stimuler la croissance » (1989). Pour sa part, la BM devra « renforcer l'appui accordé aux programmes d'aide humanitaire des organisations non gouvernementales » (1987).

Mais si l'objectif de croissance, bénéfique pour tous à long terme, apparaît comme la voie de sortie de l'endettement des pays, il faudra en même temps, précise le Fonds, « veiller tout particulièrement à protéger les groupes vulnérables en période d'ajustement » (1989).

8 DÉCENNIE 90 : LA COMPLEXIFICATION DU MODE DE RÉGULATION NÉOLIBÉRAL

Un *consensus* s'est clairement établi, tant au FMI que dans la communauté financière internationale, en faveur d'un renforcement du *système financier* mondial destiné à réduire les risques que présentent les faiblesses institutionnelles et la forte instabilité des flux de capitaux et à aider les pays qui n'ont pas encore bénéficié de la *mondialisation* à accéder aux marchés de capitaux (1999).

8.1 L'émergence de systèmes financiers globalisés

La période 90 se caractérise par l'apparition de notions afférentes à la finance, à commencer par les notions de financ(e,es,ier,ière,iers,ières), à la fois nodales et distinctives, suivies de notions telles que les marchés ou les systèmes financiers, les systèmes bancaires, les marchés obligataires, les investissements directs à l'étranger, les portefeuilles, les assurances, les contrats, etc. Nous retrouvons même l'expression de « santé *financière* » (1994) : il s'agit maintenant de créer un « climat *financier* favorable » en ce qu'il « contribuerait à renforcer la confiance des *investisseurs* privés ».

Le Fonds distingue les « investissements directs à l'étranger » (IDE) des « investissements en *portefeuille* ». Les premiers sont jugés plus favorables « dans la mesure où ils permettent aux pays bénéficiaires d'avoir accès aux connaissances techniques, aux compétences gestionnelles et aux vastes marchés des pays industrialisés » (1993). Les seconds, constitués d'actions et d'obligations, ajoutent néanmoins « à la souplesse et à la complexité des marchés *financiers* locaux » (1993).

L'impact respectif de ces deux instruments diffère « en raison [du] degré de liquidité supérieur » des investissements en portefeuille sur celui des IDE. Le Fonds constate la tendance récente à l'accroissement de ces formes de flux de capitaux, et se félicite spécialement de l'augmentation des investissements en portefeuille dans « plusieurs pays en développement » (1993), au point qu'on assiste au recul du recours aux prêts bancaires classiques, particulièrement en Amérique latine et en Asie (1997).

Mais pourquoi la finance? Que procure-t-elle dont nous ne disposions pas auparavant? Le principal argument du Fonds, dans la continuité de son objectif de « jeter les bases d'une croissance soutenue » sans générer d'inflation, consiste à dire que « les instruments *financiers* du marché » tels que « les achats d'options et de contrats à terme normalisés » (1994) « permettent à un pays de limiter le risque de prix des produits de base ainsi que l'incertitude et les perturbations macroéconomiques qui l'accompagnent, et de réduire les répercussions de l'instabilité sur les recettes d'exportation » (1994). De plus, le Fonds argumente que les « investissements de portefeuille étrangers ajouteront à la souplesse et à la complexité des marchés *financiers* locaux » (1993), sans compter que, par la vive concurrence que les « innovations des marchés *financiers* et la libéralisation *financière* des années 80 ont créé », les profits cesseront d'être sous « l'apanage des marchés bancaires cartellisés » (1994).

L'optimisme face aux promesses de « démocratisation » par la finance est à son apogée lorsque le Fonds affirme, qu'en dépit de la possibilité de politiques structurelles apparemment inappropriées, « il n'y a pas lieu de s'inquiéter de l'existence d'excédents ou de déficits modérés, dans la mesure où ceux-ci résultent des efforts des *investisseurs* visant à répartir efficacement leurs actifs de *portefeuille* entre divers pays » (1994).

L'essor des marchés financiers apparaît ainsi, pour l'heure, comme le moyen d'allocation des ressources le plus efficace. Mieux encore, ces systèmes sont une source inestimable de croissance par leur effet de levier dans une économie, qui protège davantage les pays de fluctuations indésirables des prix.

Toutefois, qui dit forte liquidité et transactions à court terme dit aussi potentiel de forte instabilité des flux de capitaux. Le Fonds explique : « la croissance des marchés dérivés a intensifié les interactions et les effets d'entraînement entre les marchés *financiers*, ce qui pourrait faciliter la propagation d'éventuelles perturbations à l'ensemble du *système financier* » (1994), d'où le constat par les administrateurs des « limites de la gestion privée des risques et des portefeuilles » (1999) et leur espérance que « les marchés s'orienteront probablement vers davantage de sélectivité » (1995).

La suggestion de mettre au point un « indicateur de l'imminence des crises *financières* » (1996) est donc lancée dans une vaste campagne, visant, dans son entièreté, le renforcement du « *système financier* international. Ainsi, la *Nouvelle Architecture financière internationale*, qui verra le jour en 1999, couvrira deux objectifs : réduire les « risques engendrés par les défaillances de la politique économique et la volatilité des flux de capitaux » et permettre à tous les pays d'accéder sans crainte aux « marchés des capitaux » (1999).

C'est, de la sorte, au moyen d'une « gestion du risque » que l'on assure le contrôle des perturbations, toujours plausibles, de marchés financiers de plus en plus intégrés. Cette gestion du risque nécessite à la fois la « participation accrue des *investisseurs* institutionnels » et l'appui des autorités nationales. Les pays industrialisés, tout comme les PVD, doivent tâcher d'« éliminer plus rapidement les facteurs réglementaires (...) qui continuent de faire obstacle aux flux de *portefeuille* »,

concedant de la sorte une importance nouvelle aux acteurs des milieux financiers (1993).

Les obstacles à la libre circulation des capitaux étant maintenant éliminés, l'autre mandat majeur des États prôné par le Fonds en cette décennie est d'impulser « le contrôle et la réglementation financière ». Une telle chose, précise le Fonds, sera rendue possible « à la condition que les autorités nationales (...) soient mieux informées de la situation (...), de l'ampleur de l'effet de levier et du montant global et de la distribution des risques sur les marchés nationaux et internationaux » (1999).

8.1.1 L'éclatement des crises financières successives

La crise mexicaine qui ébranle fortement le Fonds en 1994, a un effet de contagion sur « beaucoup d'autres pays » (1996) et entraîne des répercussions drastiques sur les taux de croissance à l'échelle mondiale, lesquels passent de « 4 _ % en 1994 aux alentours de 1 % en 1995 » (1996).

Une première réaction du Fonds est d'avertir des PVD de se méfier des risques des flux de capitaux volatils (1995). Mais, conséquences plus notoires, la crise déclenche « un réexamen d'ensemble des perspectives offertes par les marchés émergents » (1996), pour déboucher sur des résolutions de « supervision des *systèmes bancaires* » et de « libéralisation du secteur *financier* » (1996). Voilà « les leçons que les pays membres et le FMI lui-même doivent tirer de la récente *crise mexicaine* » (1995).

En 1997-98, c'est au tour de la crise financière en Asie de dominer l'économie mondiale, suivie elle-même de crises en Russie et au Brésil. Le Fonds décrit la crise asiatique comme suit : « la *crise* qui prenait corps, marquée par une chute vertigineuse des taux de change et des cours des actions (...) a été l'une des plus graves que l'on ait connues depuis la deuxième guerre mondiale » (1998). Mais la contagion ne s'est pas

propagée également sur les pays périphériques. Le Fonds analyse ces disparités en disant qu'elles s'expliquent partiellement par « les perspectives différentes de chaque pays en matière de croissance, d'inflation ou de finances publiques et par la plus ou moins grande crédibilité des politiques monétaires anti-inflationniste qui ont été menées » (1995).

8.1.2 L'ajustement axé sur la discipline, la participation et la confiance

Faisant suite aux remises en questions amorcées immédiatement après la crise mexicaine, « l'effet de contagion » et « l'interdépendance des politiques » sont au cœur du réexamen de la surveillance du Fonds (1999). En 1998, le débat est lancé et « reste ouvert » en faveur d'un « renforcement de l'architecture du système monétaire international » dont les nouveaux « impératifs » sont les suivants :

- 1) renforcer les *systèmes financiers* nationaux et internationaux;
- 2) intensifier la surveillance du FMI;
- 3) promouvoir une diffusion beaucoup plus large d'informations plus transparentes sur les données et la politique économiques;
- 4) renforcer le rôle central du FMI dans la gestion des crises (1998).

Outre son rôle considérablement accru, le Fonds s'assure concrètement, sur le plan économique, « de veiller à la pertinence des régimes de change; de s'assurer que les ressources du FMI [soient] adéquates; de prévoir des lignes de crédit préventives afin de prévenir les problèmes de balance des paiements que pourrait provoquer la propagation d'une *crise* financière » (1999)¹. Il se charge sur le plan politique de « promouvoir la transparence et la responsabilité » des gouvernements, en définissant

¹ En 1996, le mécanisme de financement d'urgence est défini comme une « procédure d'exception » « qui permettrait au FMI de réagir promptement et avec prudence dans l'éventualité de crises financières graves » (1996). En 1999, le Fonds « fait le point sur le fonctionnement de la facilité de réserve supplémentaire (FRS), guichet ouvert à l'intention des membres aux prises avec une perte de confiance du marché, et [approuve] la création des lignes de crédit préventives (LCP) ».

et en diffusant « des normes et des codes de bonnes pratiques reconnus au plan international » (1999)².

Le Conseil d'administration renchérit, en estimant « fondamental d'associer davantage le secteur privé à la prévention et à la résolution des *crises* » (1999). Il invoque spécifiquement les objectifs suivants : « obtenir un processus d'ajustement plus ordonné, limiter l'aléa moral et accroître la discipline du marché, ainsi [qu'] (...) aider les emprunteurs des marchés émergents à se prémunir contre l'instabilité et la contagion » (1999). En somme, cette réforme se distingue de la précédente des programmes d'ajustements structurels, en ce qu'elle « doit permettre aux pays de gagner et de conserver la confiance du secteur privé » et, finalement, d'« établir les bases d'une croissance soutenue » (1999).

Pour cela, la « *participation* de nombreux acteurs » (1999) est requise. Il incombe « au premier chef aux pays membres travaillant en collaboration avec le FMI et la communauté internationale » de redoubler d'efforts dans la « prévention » autant que la « résolution » des crises. Les pays industrialisés doivent jouer un « rôle important », spécialement en créant les « conditions propices à la résolution sans heurt des *crises* » (1999).

L'implication et l'engagement de toutes les parties sont réitérés au moment de « la conception et l'exécution des programmes d'ajustement dans le cadre d'une *crise* financière ». En effet :

² À titre de normes volontaires, le Fonds a mis au point un Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques et un Code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaires et financières ainsi qu'un « manuel d'évaluation de l'application des Principes fondamentaux de Bâle visant à renforcer le contrôle bancaire » (1999).

Le Conseil a estimé que le FMI doit (...) encourager les autorités à prendre dès le début des mesures décisives pour montrer qu'elles ont le programme bien en mains et y assument un rôle de premier plan, expliquer au marché et au grand public – en coordination étroite avec les autorités – le contenu intégral des programmes sans susciter des anticipations irréalistes, adapter avec souplesse les programmes à l'évolution de la situation et s'entendre rapidement avec les autorités et les autres institutions financières internationales sur une stratégie complète et détaillée de réforme structurelle (1999).

Il est intéressant de noter qu'au cours des travaux visant « le contrôle bancaire et l'échange des informations relatives à celui-ci », il s'opère une nouvelle « division internationale des responsabilités » selon certains « principes de répartition des responsabilités (...) entre le pays d'origine et le pays d'accueil » (1997). Le Fonds ajoute qu'à « cet égard, la formation intellectuelle et professionnelle des cadres du secteur *financier* – qu'ils soient chargés du contrôle bancaire ou de la direction des *banques* – revêt une grande importance » (1997).

Le terme « confiance » apparaît au même moment dans le discours. C'est la baisse de « *confiance* des consommateurs » qui est évoquée parmi les conséquences (indirectes) de la crise du Golfe (1991). C'est la « *confiance* des entreprises dans le monde entier » qui fait aboutir des négociations commerciales du cycle de l'Uruguay (1994). C'est la « *confiance* des bailleurs de fond » que doivent viser les pays endettés grâce au « suivi de politiques économiques appropriées » (1994). C'est « la *confiance* des *investisseurs* privés » qui doit être renforcée par « l'instauration par tous les pays de marchés ouverts (...) » (1990). C'est la « *confiance* des *investisseurs* » qu'il faut gagner pour se prémunir des « risques associés aux mouvements de capitaux volatils » (1998). C'est encore la « perte de *confiance* du secteur privé et des *investisseurs* » que les « marchés émergents » doivent éviter en renforçant « leurs politiques et leurs institutions » (1999).

Étant donné les problèmes qui continuent d'affecter l'*économie* mondiale, le Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du FMI a publié, le 30 avril 1993, une déclaration appelant à un effort universel de coopération afin de rehausser la *confiance* et de raffermir les perspectives d'expansion durable et non inflationniste de l'*économie* mondiale (1993).

La croissance semble s'avérer désormais de plus en plus associée à la « croissance des milieux financiers » (1996). Aux vues du Fonds, « entretenir la *confiance* du secteur privé et de ses *investisseurs* » est une « condition indispensable à une croissance durable de qualité » (1999).

8.2 La prépondérance du FMI dans le système monétaire international

8.2.1 Le renforcement de la surveillance

C'est en évoquant le contexte nouveau d'une « mondialisation et [d']une intégration croissantes des marchés des biens, des services et des capitaux » (1995) que le Fonds justifie une révision de son rôle sur la scène internationale, dans le sens d'un contrôle accru.

Les administrateurs se sont alors déclarés généralement favorables à un renforcement de la conduite des opérations de *surveillance* par le FMI, notamment avec l'adoption de mesures visant à adapter les procédures en vigueur pour que la *surveillance* gagne en continuité, en souplesse et en pertinence (1994).

En 1998, les services du Fonds produisent une étude « en profondeur » de la FASR, dressant « un bilan de dix années d'application des programmes » (1998). Le Fonds va jusqu'à « engager un groupe de trois experts extérieurs indépendants » pour évaluer, en 1998, l'efficacité de son travail de surveillance et recevoir des recommandations à son amélioration (1999). Le recours à des experts externes est aussi utilisé pour

préciser les modalités de coopération avec la BM et ainsi améliorer « l'*efficacité* des deux institutions » en vue de la mise au point de « *normes*, de *principes*, de pratiques optimales au plan mondial » (1999).

En ce qui a trait à ces normes émises aux fins de stabilisation des systèmes financiers, « la plupart des administrateurs » proposent d'en surveiller plus étroitement le respect par les pays membres, intention qui s'inscrit en droite ligne avec celle du Fonds d'intensifier son travail de surveillance. Paradoxalement, la régulation de ces normes est laissée de plus en plus au marché lui-même. En effet, « plusieurs administrateurs ont mentionné le rôle que le marché pourrait jouer lui aussi dans l'évaluation de l'application des *normes* » (1999). Enfin, le Fonds se réjouit du consensus « qui s'est établi tant au FMI que dans la communauté financière internationale » en faveur du renforcement de l'architecture internationale et des opportunités d'accès aux marchés de capitaux qu'offre la mondialisation (1999).

En somme, le rôle du Fonds se conçoit de plus en plus en terme de contrôle.

8.2.2 La communication comme outil de contrôle

Sur fond d'analyses pertinentes et de qualité, le Fonds poursuit son travail de surveillance classique, notamment à propos des « politiques de change » (1995) ou de la « *gestion* de la dette extérieure » (1996). Les « *examens* des systèmes financiers » sont la marque de la décennie 90, spécialement les « marchés financiers des pays industrialisés » (1996), qui jouent désormais un « rôle prépondérant » dans « l'économie mondiale » (1996).

La surveillance se consacre, surtout depuis 1995, « aux relations entre les politiques nationales et l'*intégration* dans l'économie mondiale, notamment en ce qui concerne les économies de marché émergentes » (1996). Le Fonds évalue les politiques nationales

des pays membres et prescrit la marche à suivre pour une « plus grande transparence » (1993); il évalue la « solidité » et la « solvabilité » des systèmes financiers et prescrit les mesures de « réglementation prudentielle³ et le contrôle bancaire »⁴ (1995). Son double objectif de surveillance consiste à « déceler les faiblesses » et à élaborer les « mesures correctives » auprès des pays membres, lesquels, en retour, et ce point est « crucial », doivent manifester la volonté de suivre ses « conseils » (1998).

Mais il y a une clé à cela : la « communication »⁵. Le succès de la surveillance « dépend au plus haut chef de la *communication* en temps voulu d'informations exactes » (1998). Les États membres sont conviés à faire parvenir « en temps opportun » leurs « statistiques complètes et fiables » (1997). Si difficultés de communication des données il y a, le Fonds, dans une « approche progressive », est prêt à fournir une assistance technique aux membres. Il se dit également disposé à entreprendre un dialogue « plus continu et plus étroit » (1995), voire « constructif » (1996) avec les pays membres, notamment en assurant avec eux « des suivis informels » (1995). Franchise et sincérité « dans son *évaluation* des risques que peuvent entraîner leurs politiques économiques comme dans ses recommandations visant à réduire ces risques » demeurent cependant, indispensables à un « *dialogue* de qualité », surtout dans le cas où « les difficultés économiques ou la politique économique risquent d'avoir des répercussions importantes sur la communauté internationale » (1995).

³ La réglementation prudentielle, finalement imposée par les gouvernements aux banques, consiste à contraindre celles-ci à disposer d'un capital suffisant en regard de leurs créances et crédits et à ajuster ce montant en fonction de l'évolution du risque de ces engagements (Giraud, 2001, p. 149).

⁴ Le contrôle bancaire garantit les dépôts bancaires des épargnants. Rassurés, ces derniers ne retireront pas leurs dépôts en cas de faillite de la banque (Giraud, 2001, p. 149).

⁵ Nous retrouvons ici toute une série de notions apparentées à celle de communication : le dialogue, les divulgations, les discussions, les négociations, les recommandations et les directives.

Pour sa part, le Fonds s'engage à une « *communication* rapide, directe et franche avec les autorités compétentes du point de vue de l'institution sur les taux de change et les politiques sous-jacentes » (1993). Depuis septembre 1996, *via* Internet, le Fonds diffuse le « tableau d'affichage de la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) » pour faciliter aux États l'accès et la consultation de données complètes et exhaustives dans les meilleurs délais, et cela, tant pour qu'ils puissent accéder aux marchés de capitaux que pour les aider à formuler des « politiques macroéconomiques judicieuses » (1996).

Par ailleurs, appliquant ce principe de communication à ses propres opérations, le Fonds se publicise lui-même considérablement en renchérissant son site Internet de documents tels que les notes d'information au public (NIP), « les lettres d'intention, (...) et documents-cadres de politique économique sur lesquels reposent les programmes appuyés par le FMI » (1999), etc. Il ouvre l'accès à ses archives et, en dépit de l'opinion de plusieurs administrateurs accordant toujours de l'importance à la confidentialité des dialogues avec les États membres (1997), il met sur pied en 1999 un « projet expérimental de publication volontaire des rapports des services du FMI au titre de l'article IV » (1999).

La communication des données et le dialogue avec les États membres apparaissent donc comme les moyens privilégiés de faire preuve de transparence, de responsabilité et d'efficacité, ces exigences fondant une éthique de la gouvernance animée par la recherche d'un « meilleur fonctionnement des marchés financiers » (1996).

8.3 La mondialisation de l'économie : sa financiarisation

8.3.1 Les marchés axés sur la gestion des risques futurs

La conception du temps est marquée par des « stades », notion qui incorpore une idée de finalité : les pays de l'ex bloc soviétique progressent par « *stades* de transition » (1993), en contraste avec le « *stade* avancé des pays industrialisés » (1997). Les crises financières aussi cheminent par stades, si bien qu'il faut détecter le « *stade* précoce d'une crise » (1995).

Mais ce qui ressort le plus, c'est l'emprise du « futur » sur la pratique sociale présente. Le Fonds fait le constat suivant : « une évolution (...) réside dans le fait que les marchés semblent de plus en plus axés sur le *futur* » (1994)⁶.

Les administrateurs déploient des mesures (tels la procédure d'exception ou le mécanisme de financement d'urgence) pour parer à l'éventualité de crises financières graves. Quant aux informations diffusées, « compréhensibles et comparables à l'échelle internationale sur les activités de l'État », elles doivent permettre que « les citoyens et les marchés financiers puissent se faire une idée exacte de la situation financière présente et *future* des administrations publiques » (1998).

Les considérations pour le futur prennent toute leur pertinence en cas de risque de « *revirements* d'opinion des *investisseurs* » (1999) mettant des « pays à la merci d'un volte-face soudain du marché ». Les « *revirements* des flux de capitaux » (1998) peuvent justement, craignent certains membres du Fonds, provenir de l'« enthousiasme général qui entoure les marchés financiers » (1995).

⁶ Ce qui amène le Fonds à considérer le « rôle des anticipations dans les mouvements de capitaux et les variations des taux de change » (1994).

Pour mieux gérer le risque et encadrer l'avenir, un « calendrier » des étapes de mise en œuvre des programmes est établi _ calendrier dont il n'est pas exclu de devancer ou retarder les échéances. Le Fonds indique même que « le *calendrier* de diffusion publique d'informations sur les finances publiques doit être annoncé à l'avance. » (1998).

8.3.2 Le regroupement des pays en tant qu'« économies de marché »

Le rapport entre les unités et le système, c'est-à-dire le rapport entre les États et le système international, a changé de désignation au cours des deux dernières décennies : d'« international » en 70 et de « global » en 80, le Fonds adopte en 90 l'idée d'espace « mondial ». Le Fonds considère le « *monde* [comme] interdépendant », il parle de « l'ensemble du *monde* » et il s'adresse au « *monde* entier ». Il parle volontiers des pays dans l'« économie *mondiale* » ou bien de « l'*intégration mondiale* des marchés financiers » et parfois du « *monde* en développement ».

Quant à la dénomination des groupes de pays, nous retrouvons la distinction classique des « pays industrialisés » et des « pays en voie de développement », et devinons le renvoi aux pays industrialisés à travers l'expression de « pays de marchés ouverts » (1990). Le Fonds place ces derniers face aux objectifs suivants : « soutenir la croissance, réduire le chômage et éviter une résurgence de l'inflation » (1997). En ce qui concerne les PVD, l'accent est mis, à l'externe, sur leur accès aux « marchés des capitaux », et à l'interne, sur le développement de secteurs financiers fondés sur le marché, bien gérés et bien contrôlés » (1998) *via* l'amélioration des « règles de publicité et le cadre juridique de leurs propres marchés financiers » (1995).

Apparaît aussi l'expression « *économies* de marché », laquelle désigne parfois les pays comme tels – les pays sont autant d'économie de marché réelles ou potentielles – et, d'autres fois, le processus de transition des pays de l'ancien bloc communiste. Pour ce

deuxième sens, nous retrouvons également l'expression équivalente des « *économies en transition* ». À noter que le Fonds qualifie ce processus d'« entreprise historique qui mérite le soutien entier et concerté de la communauté internationale » (1994). Ainsi, la tâche qui incombe au Fonds et aux « gouvernements du *monde* entier » est d'intégrer ces « pays en transition dans *l'économie* internationale en les plaçant fermement sur un sentier de croissance durable » (1997).

Un second groupe de pays fait son apparition au cours des dernières années : les « marchés boursiers émergents » (1999) ou encore les « *économies* de marché émergentes » d'Asie dont, en 1996, le rythme de croissance impressionne.

Fait caractéristique : contre 18 en 70 et 12 en 80, 61 pays sont nommés en tant que tels durant la période 90. Mais surtout, nous assistons à l'entrée en scène des acteurs de la finance : les investisseurs, les banques, les institutions financières, les entreprises, les créanciers et les opérateurs privés. Les termes « interbancaire » et « intermédiation » apparaissent à leur tour comme notions relatives aux institutions financières.

8.3.3 La « découverte » de la mondialisation

C'est en 1995 qu'apparaît pour la première fois la notion de « mondialisation » dans le discours du Fonds.

Insufflant un contexte nouveau, la mondialisation, qui résulte fondamentalement d'une « mutation systémique » caractérisée par la « mobilité plus grande des capitaux extra-territoriaux » (1995), constitue la toile de fond de l'ensemble des activités économiques. Le Fonds explique en ces termes l'origine, en même temps que la conséquence, d'une telle mutation :

En 1995, le *commerce* mondial a continué à progresser à un rythme environ deux fois plus rapide que celui de la production mondiale, ce qui s'explique par la *libéralisation* des échanges survenue ces dernières années, les progrès de la convertibilité des monnaies et la dynamique de la *mondialisation* (1996).

La mondialisation a aussi une dimension politique : « l'interdépendance économique toujours plus étroite des pays de la planète – la *mondialisation* – porte en elle de nouvelles chances et de nouveaux défis, car elle amplifie les retombées bénéfiques des bonnes politiques économiques » (1997).

Le ton est apologétique et monte en crescendo au fil des ans : la mondialisation est « porteuse de bienfaits considérables pour tous les pays » (1996), elle a « apporté une contribution énorme à la prospérité mondiale » (1997) et elle « contribue de façon cruciale à l'expansion de l'économie internationale » (1998). Cela dit, le Fonds admet que la mondialisation puisse accroître « le coût des distorsions et des déséquilibres économiques » (1997) et qu'elle « sanctionne aussi plus durement les erreurs » dans le domaine des politiques économiques » (1997).

Si la *mondialisation* peut avoir une incidence négative, à court terme, sur l'emploi et les rémunérations dans certains segments de la société durant la phase d'ajustement, elle n'est pas la cause principale de l'évolution défavorable de l'emploi et de la répartition des revenus observée dans certaines économies avancées (1997).

Le débat est ouvert sur les bienfaits et les méfaits de la mondialisation : le Fonds fait explicitement état des divergences de point de vue des « intervenants », les uns estimant qu'il est du devoir des gouvernements d'indemniser les travailleurs affectés, les autres considérant le marché « mieux à même d'aider » les travailleurs « en offrant de nouveaux débouchés » (1997). Il déplore aussi que « trop souvent (...) le débat tend à privilégier les aspects négatifs apparents de la *mondialisation* » alors que, poursuit-il, « aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en

développement, la disparité croissante des salaires entre les ouvriers non qualifiés et les autres tient davantage au progrès technologique qu'à la *mondialisation* » (1999). C'est pourquoi, dans la suite logique de cet argument, « les administrateurs ont encouragé les gouvernements à redoubler d'efforts pour aider le public à distinguer ce qui est imputable à la *mondialisation* de ce qui ne l'est pas. » (1997).

Dans cette perspective, le Fonds condamne l'attitude de résistance des pays à la mondialisation et il les invite plutôt à « tirer le maximum de parti [de ses] forces (...) pour en recueillir les fruits (1997). Pour ce faire, le Fonds stipule que « l'adhésion de tous les pays membres de l'institution aux orientations de politique énoncées par le Comité dans sa "Déclaration sur le partenariat pour une expansion durable de l'économie mondiale" est essentielle » (1998). L'expérience montre déjà, dit le Fonds, que les pays ayant choisi « de s'adapter au processus de *mondialisation* en engageant des réformes, en libéralisant leurs marchés et en poursuivant des politiques macroéconomiques saines ont obtenu en général de bons résultats » (1997) alors que, en revanche, les autres « risquent probablement de voir s'amenuiser leur part des échanges *mondiaux* et des flux de capitaux privés et de se laisser distancer » (1997). La marge de manœuvre des pays est faible puisque, avertit le Fonds, « la menace d'une marginalisation pèse de plus en plus lourdement sur ceux qui résistent à la *mondialisation* » (1997).

8.3.4 La libéralisation et l'intégration économique régionale

Les dernières années ont vu apparaître l'« *intégration* croissantes des *marchés* des biens, des services et des capitaux » (1995) de même que « l'*intégration mondiale* des marchés financiers » (1997). Le commerce, en expansion plus rapide que la production du fait de la libéralisation des échanges commerciaux, reflète une tendance à « l'*intégration* du *commerce* régional » (1995). Le Fonds décrit ce processus

progressif d'intégration économique. Nous serions véritablement engagés dans un « mouvement d'adhésion universelle au système commercial multilatéral » (1994).

Intégration et libéralisation vont de pair, stimulant l'expansion économique mondiale autant qu'ils « donnent un point d'ancrage essentiel aux efforts de réforme économique de nombreux pays » (1994). Les causes imputées aux « progrès accomplis dans la *libéralisation* du *commerce* » (1996) sont les suivantes :

(...) l'ouverture accrue de nombreux pays en développement et d'économies en transition; la diversification internationale croissante de la production, due notamment à la sous-traitance pratiquée par les entreprises multinationales; et l'essor rapide des échanges entre pays en développement, particulièrement en Asie et en Amérique latine.

Quant aux conséquences de ces « règles du *commerce* multilatéral et [de] la *libéralisation mondiale* des échanges » (1994), elles consistent en l'amélioration du « climat de l'investissement et de l'emploi en général, et [en] la qualité des décisions d'investissement en particulier » (1994).

Le Fonds voit dans ce rôle toujours plus prépondérant des flux de capitaux (1997), l'occasion de réitérer le sien en tant qu'« institution centrale du système monétaire international » (1997). Ses fonctionnaires se disent également « soucieux de garantir la capacité du FMI de s'acquitter avec efficacité de sa mission de surveillance du système monétaire international » (1997). Dans le cadre du réexamen de ses activités de surveillance, le Fonds explique « qu'il envisage d'inscrire la *libéralisation* des mouvements de capitaux parmi ses objectifs » (1997). À ceux des réformes structurelles, il inclut maintenant l'accroissement de l'efficacité des entreprises « au moyen d'un renforcement de la concurrence et d'une *libéralisation* du *commerce* extérieur et des *marchés* intérieurs » (1991). En cohérence avec cette position, il appuie les négociations de cycle de l'Uruguay en faveur de la « *libéralisation* des

échanges commerciaux internationaux » en réaffirmant « qu'il importe que tous les pays continuent à ouvrir leurs marchés, à s'abstenir de toute mesure à caractère protectionniste et à s'en remettre à la structure multilatérale de l'OMC pour le règlement des différends » (1996) puisque tous les pays en « bénéficieront globalement » (1994).

Cette intégration, notons-le, est autant régionale que mondiale : « (...) le FMI doit traiter les questions relatives aux pratiques de change et aux politiques macroéconomiques dans un contexte régional aussi bien que dans l'optique de l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale » (1993). Il en va ainsi « étant donné les liens régionaux étroits qui unissaient ces pays dans le passé » (1993).

Des « relations *commerciales* ouvertes » (1994) doivent guider l'ensemble des groupes de pays, tant « les économies en transition » (1994) que les « pays en développement » (1991) ou les pays industrialisés. Les pays doivent cesser de maintenir « d'imprévisibles préférences d'accès à un nombre restreint de *marchés* » (1994) et suivre l'exemple de « beaucoup de pays d'Europe centrale et orientale [qui ont] fait de la *libéralisation* des échanges un axe majeur de la transition vers l'économie de *marché* » (1993). Cet énoncé résume bien la pensée du Fonds :

Les membres considèrent que des réformes qui reposent sur la libre détermination des *prix* en l'absence de toute distorsion, une politique du commerce extérieur ouverte, des politiques d'investissement transparentes et non discriminatoires et un cadre financier, juridique et réglementaire approprié, avec l'appui de systèmes politiques et administratifs efficaces et responsables, peuvent contribuer à la création de conditions stables sur les *marchés*. (1992)

En somme, même si la libéralisation du commerce doit être un objectif visé par « tous les pays », les mesures d'application concrètes doivent être « ordonnées

judicieusement » (1998), adaptées aux « circonstances des pays » (1997) et ce, dans une « démarche graduée et intégrée » (1998).

8.3.5 La flexibilisation du « marché du travail »

Parmi les notions nodales se référant au rapport salarial, nous retrouvons le « marché du travail », la « création d'emploi », les « embauches » et les « travailleurs ».

Le travail, ou « marché du travail », est soumis à la même règle que celle qui régit le processus d'intégration et de libéralisation : la concurrence entre les travailleurs est l'option privilégiée pour optimiser l'efficacité de l'économie. Ainsi, « dans de nombreux pays, la poursuite de la *déréglementation* des marchés du travail, des biens et des capitaux accroîtrait le dynamisme et l'efficacité de l'économie » (1995).

À cet argument libéral de la science économique s'ajoute, face au problème du chômage dans nombre de pays industrialisés, un argument social – le chômage constitue un « véritable fléau social » (1997) –, et un second de nature politique : le chômage constitue une « menace potentielle pour la crédibilité de l'ajustement des finances publiques » (1997).

La concertation est ici de mise entre les organisations internationales et, spécialement dans le contexte de l'intégration européenne, entre les pays. Le Fonds et le BIT renforcent leur collaboration; le premier en vue de servir de guide des « politiques et objectifs macroéconomiques », et le second, afin de « mieux cerner les problèmes du *marché du travail* et de la protection sociale » (1996). Le *Pacte de stabilité et de croissance* qui prévaut à la mise sur pied de l'Union monétaire européenne identifie en effet la réduction du chômage comme un aspect « indispensable » de ses réformes structurelles (1998). Le Fonds s'inquiète effectivement de « l'aggravation récente du chômage dans un certain nombre de pays européens » (1996).

Le Fonds est résolument déterminé à s'attaquer aux « rigidités du *marché du travail* », lesquelles existent souvent « de longue date » (1993), et aux origines de la

« persistance de taux de chômage élevé » (1993). Les rigidités identifiées concernent « la générosité des indemnités de chômage et (...) l'écart important entre les coûts salariaux bruts et les salaires nets » (1993), les « charges sociales excessives, [le] niveau élevé du salaire minimum, [le] manque de formation, ainsi [que les] diverses restrictions administratives appliquées aux pratiques d'embauche » (1994). En Europe, de telles rigidités ont eu pour conséquence « l'érosion de la confiance des consommateurs et [l']accroissement des demandes de subventions des entreprises », ce qui a « pesé sur la politique commerciale des gouvernements » (1993).

Les mesures envisagées frappent par l'effacement de la contradiction capital/travail qui structuraient le rapport salarial dans le régime fordiste des Trente Glorieuses. Les autorités nationales doivent essentiellement « accroître la souplesse du *marché du travail* », par exemple en abaissant « le coût de la main-d'œuvre peu qualifiée » (1995). En dépit de l'ampleur de l'effort qu'il reste « à faire pour susciter dans le public un consensus » (1994) en faveur des réformes structurelles, le Fonds souligne « l'urgence de réformes plus énergiques » (1996), voire « radicales » (1995) du *marché du travail*. Même si les pays convergent vers une orientation générale commune, le Fonds précise en même temps que « les priorités dans la réforme du *marché du travail* diffèrent d'un pays à l'autre selon les caractéristiques des marchés nationaux » (1994), indiquant implicitement par là qu'il entend en tenir compte.

Le Fonds invite aussi instamment les autorités nationales des pays industrialisés (en particulier européennes) ⁷ à « [durcir les] conditions permettant de bénéficier d'indemnités de chômage ». En 1994, il demande de « réduire les indemnités de chômage, et [de] remplacer la part patronale des cotisations sociales par un *impôt*

⁷ Quant aux économies en transition, elles devront : « protéger les personnes sans emploi pendant cette période de transition, (...) mettre en place des dispositifs de protection sociale bien ciblés appuyés par une compression des subventions et des dépenses improductives, tout en se dotant de nouvelles institutions propres à assouplir le marché du travail et à améliorer les perspectives d'emploi » (1995).

général assis sur tous les revenus ». En 1995, il demande « d'étudier une formule qui permette de canaliser vers les employeurs une partie des *prestations* de chômage, sous forme de subventions à l'emploi ». D'autre part, les pays doivent « alléger les lourdes charges fiscales qui pèsent sur l'emploi et réduire les contre-incitations qui résultent de la générosité et de la durée des *prestations* sociales » (1999). Enfin, ils doivent « vérifier si les prestataires sont à même de réintégrer le marché de l'emploi » (1999), développer parallèlement des « programmes de recyclage des salariés » (1993) ou « renforcer des programmes de formation professionnelle » (1993).

Dorénavant, l'« éducation » et la « formation » sont des dimensions centrales dans le processus d'intégration des personnes aptes à travailler (notamment les jeunes et les personnes peu qualifiées) ou de réinsertion des « travailleurs » (en particulier les travailleurs les plus menacés par le chômage), puisqu'elles permettent de « relever les niveaux de qualification et de productivité » (1994). De tels programmes de formation se doivent d'être efficaces et transparents (1995), mais surtout, préconise le Fonds, ces mesures doivent être « fondées sur les lois du marché » (1993).

8.3.6 La dynamique d'intégration et d'exclusion

Comme nous l'a vu avec la notion de mondialisation, la logique de cohésion est binaire : qu'il s'agisse des États dans le marché ou des travailleurs dans le marché du travail, l'on s'en trouve intégré ou exclu.

Apparaissent dans le discours des couples contraires « déficiences/performances, crise/défi, chocs/leçons ». Ainsi, aux risques de marginalisation des États s'opposent les promesses des bénéfices. Aux « *déficiences* » de communication qui peuvent déclencher des crises financières, comme ce fut le cas au Mexique, s'opposent les constats de « *performances* » économiques de pays ou de régions. Même les politiques budgétaires peuvent être soumises à des objectifs de performance (1994).

Aux mesures correctives prises immédiatement « par la plupart des pays à l'épicentre ou près de l'épicentre de la *crise* » (1998) pour enrayer les crises financières (en l'occurrence en Asie) et ses répercussions, le FMI, à plus long terme, doit intégrer les *leçons* de la crise (...) dans ses travaux continus sur la libéralisation ordonnée et correctement agencée des mouvements de capitaux ».

En une autre métaphore avec la vie, les « vulnérabilités » s'opposent à la « viabilité ». Exemples de vulnérabilités, « l'expansion et l'internationalisation sur une grande échelle des marchés des capitaux privés ont rendu le système monétaire international plus *vulnérable* face aux déséquilibres macroéconomiques des pays industrialisés (...) » (1993); pareillement, « il est clair, rétrospectivement, que la *vulnérabilité* des économies touchées par la crise a été sous-estimée, y compris par les marchés » (1998). La notion de *viabilité*, pour sa part, renvoie à de multiples éléments : la « *viabilité* des régimes de sécurité sociale » (1995), la « *viabilité* de la dette multilatérale des pays pauvres lourdement endettés » (1995), la « *viabilité* financière à long terme des systèmes de santé et de pensions publiques » (1995), la « *viabilité* à long terme du régime public d'allocations de vieillesse » (1996), ou encore, la « *viabilité* du déficit extérieur courant de quelques pays à marché émergent » (1997).

Les chocs de différentes natures menacent l'économie; des « *chocs* asymétriques » dans le domaine monétaire peuvent s'avérer la conséquence de marchés du travail manquant de souplesse. Mais à ces chocs plausibles s'opposent les « nouvelles chances et (...) nouveaux *défis* » de la mondialisation : « toutes ces évolutions ont présenté autant de *défis* et de possibilités d'envergure pour le FMI en tant qu'institution chargée de surveiller le fonctionnement du système monétaire international. »

8.4 L'assujettissement de l'État au marché et le social revisité

8.4.1 La prise en compte de la situation sociale

Il semble bien que le consensus politique soit préalable à toute résolution de problèmes sociaux : « il y a peu de chances que des règles donnent les résultats souhaités si elles sont simplement promulguées sans qu'un *consensus* politique soit atteint pour mettre en place les politiques saines qu'elles impliquent » (1998). C'est pourquoi le Fonds mentionne que le succès des réformes repose de plus en plus sur la capacité des États à « obtenir l'adhésion du public à leur égard ». Il se dit d'ailleurs prêt à fournir une aide en ce sens avec d'autres « institutions internationales et organismes bilatéraux » (1997).

Lorsqu'en 1990, c'est au tour du « *conflit* du Moyen-Orient » d'affecter l'économie mondiale « en raison surtout de ses répercussions sur les prix du pétrole » (1991), le Fonds et la BM vont travailler conjointement à fournir à ces pays une assistance particulière sous diverses formes, avec le concours des institutions de l'ONU et des partenaires bilatéraux, par des interventions pragmatiques, au cas par cas.

8.4.2 Responsables, disciplinés, transparents, crédibles, intègres et volontaires : les gouvernements réformés

Il est révélateur que les autorités nationales soient parfois appelées « *responsables* de la politique économique » (1993). Les États doivent d'abord faire preuve de « *discipline* en matière de finances publiques » (1997), notamment de « *discipline* monétaire et budgétaire » (1994) et ce, « pour parer aux soudaines réactions défavorables des marchés » (1995). Ils doivent s'assurer de « l'*intégrité* financière des comptes des administrations publiques ».

Par ailleurs, « le Comité souligne à quel point la *crédibilité* de la politique économique (...), dans un environnement mondialisé, [dépend] de la formulation de cette politique dans le respect de l'*ouverture*, de la *transparence* » (1998). Cette exigence de « *transparence* est de nature à permettre de débattre en meilleure connaissance de cause des objectifs et des résultats de la politique de finances publiques (...) » (1998).

Ces soucis de responsabilisation et de crédibilité témoignent de « la *volonté* des *responsables* politiques d'appliquer des mesures saines » (1998) puisque « accroître la *responsabilisation* et la *crédibilité* de la politique de finances publiques » est un « élément clé d'une bonne gestion publique » (1998). Le FMI veut « contribuer de façon décisive à faire prendre conscience aux responsables de la politique économique des répercussions mondiales des décisions prises aux niveaux national et régional » (1993). Les pays seront alors en mesure de « mobiliser l'appui de l'opinion en faveur de saines politiques macroéconomiques » (1998). Pour cela, cependant, il faut que les États parviennent à favoriser la « compréhension par l'opinion publique des options et des politiques macroéconomiques » (1998).

8.4.3 Démantèlement et privatisations : la restructuration de l'État

La critique sur l'interventionnisme d'État est encore plus explicite qu'elle ne l'était la décennie antérieure :

La réglementation excessive amène les entreprises à dissimuler leur activité, réduit les recettes *publiques*, affaiblit les institutions et accroît les risques de corruption; pour briser ce cercle, les gouvernements doivent moins intervenir, réformer l'administration, simplifier les lois et en assurer l'application, créer un système judiciaire indépendant, et donner davantage de transparence aux administrations *publiques* sur lesquelles le contrôle du *public* serait renforcé. (1999).

Quatre éléments sont essentiels à une « croissance soutenue » : « un bon fonctionnement des institutions nécessaires à l'économie de marché, une gestion efficace des affaires *publiques*, (...), une consolidation du régime de la propriété et le respect de l'*État* de droit » (1997). C'est dans cet esprit que le Fonds « a unanimement demandé » aux pays industrialisés (aux États-Unis, au Canada, à l'Allemagne, à l'Italie, au Royaume-Uni et à quelques autres plus petits pays) de procéder à « l'*assainissement* des finances *publiques* » (1993). En somme, la « convergence des conditions macroéconomiques intérieures » est jugée indissociable de l'objectif de la « stabilité du système de change ».

Cette convergence doit tendre vers l'autorégulation marchande. Les administrateurs estiment que le « rôle de l'*État* dans l'économie peut encore être considérablement réduit » et qu'il s'agirait que les pays concernés « [encouragent] le développement du secteur *privé* et [orientent] les ressources nécessaires vers l'investissement *public* dans la valorisation des ressources humaines et des infrastructures. »

Deux grandes mesures sont privilégiées dans le processus de transformation de l'*État* : le « démantèlement » et la « *privatisation* ». Considérées comme relevant du domaine structurel, ces voies incitent essentiellement les pays d'Europe de l'Est « à modifier la nature du système économique » (1991), les pays endettés à attirer « de nouveaux flux d'investissement direct en provenance de l'extérieur » (1991) et les pays industrialisés à la réforme des entreprises publiques, « ou tout au moins [à] leur assujettissement aux lois du marché » (1992). Enfin, ces mesures permettent d'« encourager la concurrence intérieure » (1996) et de « favoriser la compétitivité de l'économie » (1998).

8.4.4 La fiscalité, l'éducation, la sécurité sociale, la santé, les régimes de retraite : adaptations internes et externes

À l'argumentation essentiellement articulée autour du déficit budgétaire de la décennie 80, se juxtapose au cours de la période 90 un discours sur la gestion interne de nombreux pans de la gestion des finances publiques : la fiscalité, l'éducation, la sécurité sociale, la santé, les régimes de retraite et quelques remarques sur l'importance du respect de l'environnement. Tous les domaines d'intervention étatiques sont ainsi progressivement appelés à s'assujettir aux impératifs de marchés concurrentiels et compétitifs.

De tels impératifs sont en fait destinés, via l'assainissement des finances publiques, à éviter « les effets néfastes d'une perte de confiance des marchés » (1998). Il est en effet « primordial » que les « marchés financiers » (1997) aient « confiance dans la *politique économique* d'un gouvernement » (1998).

Voici, très concrètement, les mesures préconisées en ce sens : premièrement, une « réforme de la procédure budgétaire » (...) se servira d'« indicateurs de l'*efficacité* des dépenses » (1998); deuxièmement, « une réforme fiscale globale aura pour objectif d'améliorer l'*efficacité* et l'équité du régime fiscal » (1998) et troisièmement, la reformulation de la « politique monétaire » et la fixation des « taux d'intérêt » auront pour « objectif primordial » « la stabilité des prix » (1996) et recourront davantage aux « instruments du marché » (1996).

L'adaptation des domaines de l'État à la sphère marchande privée est dès maintenant observable dans le domaine de « l'*éducation* et la formation », dont l'« amélioration » doit être une priorité : « il faut accompagner le déplacement de l'emploi vers un secteur des services qui se développe à mesure que les économies gagnent en

maturité » (1997)⁸. De la même manière, « l'infrastructure et les services *sociaux*, notamment les investissements consacrés aux ressources humaines, sont nécessaires pour le développement du secteur privé et pour la croissance économique en général. » (1990). Quant aux « programmes de *protection sociale* », ils doivent être « compatibles avec des politiques d'ajustement et de développement axées sur la croissance » (1991) et « correctement ciblés » (1997).

L'adaptation au marché extérieur n'est pas la seule qui s'avère nécessaire. Il importe aussi, désormais, d'appliquer la logique marchande à l'intérieur des domaines d'intervention : « assurer la viabilité financière à long terme des systèmes de *santé* et de pensions publiques » (1995) ou encore atteindre un « bon rapport coût-efficacité » des « dispositifs de sécurité *sociale* » (1995). Le Fonds n'a jamais encore émis un plan d'action aussi précis :

Outre ces systèmes classiques de sécurité *sociale*, les pays engagés sur la voie de l'ajustement ou d'une transformation systémique pourraient avoir besoin de mettre en place des filets de *protection sociale* supplémentaires bien conçus; intégrés à leurs stratégies de lutte contre la pauvreté, ceux-ci pourraient porter, par exemple, sur des programmes de travaux publics à fort coefficient de main-d'œuvre, des programmes de nutrition, des subventions alimentaires ciblées, des activités de recyclage au profit des travailleurs licenciés, et des « fonds *sociaux* » (1994).

8.4.5 Problèmes sociaux et catégories sociales : vers la mise en valeur du capital humain

Les lexiques ont fait ressortir l'apparition de problèmes sociaux : le chômage, comme nous l'a déjà vu, mais surtout, la pauvreté dans les PVD et les pays en transition et le vieillissement démographique dans les pays industrialisés.

⁸ Il faut aussi accompagner « le creusement des écarts de salaires lié aux qualifications nouvelles qu'exige le perfectionnement des techniques » (1997).

À quelques reprises, le Fonds dénonce les problèmes de corruption d'acteurs économiques dans certains pays. À ces problèmes sociaux correspondent des catégories sociales : les jeunes, les femmes, les pauvres ou, plus largement, les personnes, les populations et même la société civile.

Le « vieillissement démographique » apparaît comme un autre problème bien réel auquel seront confrontés les *pouvoirs publics*, dans la mesure où ceux-ci pourraient faire face à « d'importantes répercussions sur l'épargne, le marché du travail, l'emploi et le revenu réel des pays, ainsi que sur leur position extérieure » (1996). Les systèmes actuels doivent absolument être modifiés, pense le Fonds, puisque l'augmentation attendue des dépenses de *santé* pèseront « lourdement » sur les « finances *publiques* » (1996). Les « régimes *publics* de retraite » aussi devront être revus et évalués quantitativement pour vérifier « la viabilité à long terme des régimes *publics* de retraité », surtout dans les cas comme au Canada, compte tenu de la « forte sous-capitalisation [de leur] régime » (1997). Le Fonds pense à cet effet « qu'il importe de faire prendre davantage conscience au *public* du coût budgétaire futur des droits à prestations de retraite promises aujourd'hui » (1996).

Dans d'autres pays, le problème majeur pourrait être plutôt celui d'un « accroissement excessif de la population » qui « aggrave les problèmes de la *pauvreté* et de l'environnement » (1990). Or, la pauvreté est déjà un problème grave : « la planète compte aujourd'hui près de 5,7 milliards d'êtres humains, dont 1 milliard environ vivent encore dans la pauvreté » (1994). Aussi devient-il urgent de mettre en œuvre les moyens pour « l'amélioration des conditions de vie des *pauvres* et [des] pays les plus démunis » (1993).

Le Fonds soutient encore qu'il est du ressort de « tous les pays » « d'appuyer les objectifs de croissance et de réduction de la *pauvreté* ». En effet, « les efforts déployés par les pays en développement pour lutter contre la pauvreté devaient être appuyés et complétés de façon cohérente par les pays industrialisés »⁹. Les « stratégies nationales de développement des pays bénéficiaires » seront aussi soutenues par les « donateurs d'aide et les organismes multilatéraux de développement » (1991).

En 1991, le Comité de développement annonce qu'il produira un document synthèse des « incidences financières des politiques de développement visant à faire reculer la *pauvreté* » ainsi que sur « le rôle des investissements directs étrangers dans le développement »; « le Comité a réaffirmé que la lutte contre la *pauvreté* dans les pays en développement est la priorité absolue des institutions *mondiales* d'aide au développement. »

Le Fonds est ainsi amené à dire qu'il tiendra compte de « l'impact sur les *pauvres* des programmes d'ajustement » et que son rôle consistera à intégrer des « filets de *protection sociale* » (1992) aux programmes de réforme « soigneusement ciblés sur les groupes défavorisés » (1991). Les gouvernements doivent user de « bonnes méthodes » et inclure la « *participation* des *pauvres* à la conception et à l'exécution des projets » (1991). Il est jugé souhaitable également de « permettre aux femmes d'accroître leurs activités et leurs revenus » (1991).

Les « membres ont reconnu que cette tâche, [combattre la pauvreté], est difficile, surtout dans les pays à faible revenu, qui regroupent de fortes concentrations de populations *pauvres*, et dans certains pays fortement endettés » (1991). Néanmoins,

⁹ Cette aide prendra la forme de « flux de financement publics accrus, ainsi que [de] politiques bien conçues du point de vue des structures macroéconomiques et de la libération des échanges » (1996).

des stratégies « concertées » sont lancées, notamment en Asie de l'Est, une stratégie qui « vise principalement à » :

i) poursuivre, à un rythme accéléré, des réformes structurelles, notamment pour mettre en place le cadre institutionnel requis pour assurer le fonctionnement harmonieux du marché; ii) restructurer le système bancaire et le secteur des entreprises et, à court terme, rétablir l'offre de crédits aux entreprises viables; iii) mobiliser les ressources nécessaires au financement de la croissance; iv) relancer la demande; et v) protéger l'environnement (1999).

Les services du Fonds entreprennent parallèlement des « études par pays sur la pauvreté et la répartition des revenus en vue de s'inspirer de leurs conclusions dans les conseils qu'ils donnent aux autorités » (1993).

Au problème complexe qu'est la pauvreté est proposée, pour solution générale, « la valorisation des *ressources humaines* » (1997). La mise en valeur de ces ressources contribuera à la fois à « la lutte contre la pauvreté, et (...) encore plus au rétablissement de l'économie mondiale » (1993). Le Fonds s'y intéresse puisque, dit-il, « un investissement massif dans la personne humaine se justifie, non seulement du point de vue humain, mais aussi d'un point de vue rigoureusement économique » (1992).

Le « capital humain et physique » inclut « les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures » (1996) et les services de « planning familial » (1991). Son investissement, spécialement des « *ressources humaines* des pauvres » (1991), promet, contrairement à bien d'autres dépenses, d'être productif.

8.5 La consolidation d'un mode de régulation néolibéral des inégalités dans la recherche de justice sociale

Durant la période 90, l'inégalité s'exprime surtout dans la répartition de la croissance et dans la distribution des performances. En 1999, le Fonds organise une « conférence sur le thème répartition des revenus et croissance durable » où il rappelle qu'il serait

bon de « réduire les dépenses improductives (dépenses militaires excessives, par exemple) » de l'État « tout en accroissant les dépenses publiques destinées à financer des besoins essentiels, comme les soins de santé de base et l'éducation primaire ».

La même année, le Fonds explique une cause de l'accroissement « très sensible, des inégalités de revenus » dans les pays en « transition à l'économie de marché » : « les revenus du travail indépendant ou du capital (traditionnellement sources d'inégalités) représentent maintenant une fraction plus élevée du revenu national » (1999). Il poursuit son propos en abordant directement le processus d'exclusion à l'œuvre dans ces pays : « en outre, certains anciens fonctionnaires se retrouvent au chômage et, parfois, les pauvres se trouvent exclus des transferts sociaux. » (1999). Mais fondamentalement, pour le Fonds, l'inégalité se résorbera lorsque « les dividendes de la croissance [seront] largement distribués » (1999).

Un autre concept nouveau, enfin, vient impulser la distribution des bénéfices des « fruits de la croissance » (1999) : il s'agit de la « justice sociale ». Pris dans son sens large, ce « concept (...) ne se limite pas à la répartition des revenus, mais s'étend également à la répartition équitable des chances, des richesses, des avoirs productifs et des biens de consommation et à l'accès à l'emploi » (1999). Il renforce l'idéologie de la mondialisation puisqu'il est dit que « la *justice sociale* ne freine pas nécessairement la croissance, et peut même la stimuler » (1999).

« Pour promouvoir la *justice sociale* à court et à moyen terme », le rôle des gouvernements sera de veiller à « une bonne politique macroéconomique (...) indispensable » (1999); mais surtout, d'accroître (...) le soutien populaire en leur faveur » (1999) et de « faire participer la société civile à la conception et à l'application de mesures visant à renforcer la *justice sociale* » (1999).

9 LES TROIS ONTOLOGIES DOMINANTES DE LA MONDIALISATION À L'ŒUVRE DANS LE PASSAGE DU MODE DE RÉGULATION PROVIDENTIALISTE AU MODE DE RÉGULATION NÉOLIBÉRAL

9.1 Les trois ontologies dominantes de la mondialisation de Bartelson

9.1.1 Le concept de mondialisation

Nous avons vu que ce n'est qu'à partir de la seconde moitié de la décennie 90 qu'émerge la notion de mondialisation; elle est alors présentée comme un fait incontournable, une évolution irréversible du marché. Nous avons vu également combien ce concept, indissociable de l'explosion des marchés financiers, est promesse de bienfaits et de prospérité, si bien qu'aux dires du Fonds, la mondialisation ne peut, si les règles en sont respectées, qu'assurer un avenir meilleur.

Au-delà du caractère éminemment idéologique de cette représentation de la mondialisation et des débats qu'elle suscite entre les pays membres et les administrateurs du Fonds, au-delà même des multiples travaux académiques décrivant, expliquant ou interprétant ce phénomène, nous admettons avec Bartelson que s'il n'y a pas de consensus sur ce « qu'est » la mondialisation, il y a cependant reconnaissance « qu'elle est » (Bartelson, 2000, p. 180).

C'est en constatant la grande confusion qui entoure le concept de mondialisation que Bartelson (2000) entreprend, dans un article éclairant, d'en retracer la trajectoire. Il dégage ainsi une typologie de trois ontologies, dont la cohabitation dans le discours social animerait et stimulerait le débat. Mais avant de présenter chacune d'elles, à savoir les ontologies du transfert, de la transformation et de la transcendance, il insiste longuement sur le fait que le concept de mondialisation servirait avant tout de véhicule

au changement. Désignant *a priori* des transformations, le concept en serait venu à véhiculer jusqu'aux possibilités de changement elles-mêmes. Tel qu'apparu au chapitre précédent, les énoncés du Fonds mettent justement en lumière le caractère émancipatoire du concept.

Bartelson insiste ensuite sur les tensions qui animent la formation du concept : celui-ci se construit de manière dialectique, il est à la fois constitué *par* la société et à la fois constitutif *de* la société, et cela, de deux façons, puisque son usage définit, en même temps qu'il le présuppose, un certain espace de pensée ou d'action (Bartelson, 2001, p. 183). En d'autres termes, son usage ouvre sur un espace d'expériences et de connaissances possibles, dessinant, par le fait même, l'horizon à travers lequel la société se projette et se reproduit.

Bartelson souligne, en terminant, l'originalité de l'usage le plus récent (lequel correspond à la troisième ontologie) : non seulement le concept de mondialisation appelle-t-il au changement, mais il l'incarnerait au point de le réaliser, telle une prophétie en quête d'autoréalisation (Bartelson, 2001, p. 193).

Une telle assertion n'est pas sans rappeler la notion de mondialisation dans le discours du Fonds à partir des années 90. Aussi avons-nous, intuitivement, établi d'importants rapprochements entre ce discours et les trois ontologies de la mondialisation de Bartelson, que nous présenterons maintenant.

9.1.2 Les dimensions théoriques des ontologies de la mondialisation

Par ontologie de la mondialisation, Bartelson dépasse largement le sens immédiat et l'emploi contemporain du terme mondialisation que l'on vient de décrire. Il ne le résume pas au processus de globalisation de l'économie, ni à une prophétie auto-réalisatrice, comme le sous-entend le ton apologétique du FMI. L'ontologie du

concept renvoie plutôt à la dynamique générale qu'instaure un système de relations entre les unités et le système. Ainsi, nous avons retracé cinq dimensions systématiquement étayées : les conditions d'existence, les États-nations (les unités), le système international (le système), les relations établies entre les unités et le système et, finalement, les incidences des transformations sur les identités respectives de l'État et du système international.

À partir d'une recension condensée des écrits de différentes théories politiques, économiques et culturelles, Bartelson dégage trois dynamiques distinctes : l'ontologie du transfert, celle de la transformation et celle de la transcendance. Le tableau 9.1 en présente les principales caractéristiques.

Tableau 9.1
Les trois ontologies de la mondialisation de Bartelson

Dimensions de l'ontologie	Transfert	Transformation	Transcendance
<i>Conditions d'existence</i>	un monde multilatéral international	un monde multidimensionnel	un monde irréductible, déspatialisé et détemporalisé
<i>États-nations</i>	des États-nations en tant qu'institutions souveraines préconstituées	des États-nations en tant qu'organisations étatiques modulées par des variables systémiques à travers différentes dimensions et secteurs du système	des États-nations, où l'on assiste à un bouleversement des conditions d'existence et qui deviennent des organismes de contrôle d'unités d'informations
<i>Système international</i>	un espace d'interdépendance entre des États-nations	un espace d'interaction entre des variables systémiques	un espace de circulation d'informations ayant une existence et une dynamique propres
<i>Relation entre les unités et le système¹</i>	un processus de changement originaire des États nationaux	un processus de transformation en provenance du système international	un processus de mutation des unités dans le système international
<i>Incidence sur les identités</i>	les identités des États-nations et du système international inchangées (tant que les unités n'ont pas elles-mêmes changé)	les identités du système international et des États-nations transformées	les identités des États et du système international en mutation
<i>Objets d'étude</i>	les trajectoires nationales et l'indépendance ou l'interdépendance des États	la structure globale et les interactions entre éléments du système	le monde comme une totalité universelle et la communication (instantanée et virtuelle) des signes

Ces modèles ontologiques questionnent implicitement l'hypothèse de l'avènement de la postmodernité puisque l'on peut dire qu'ils font respectivement se succéder des modes de régulation de types légal-bureaucratique, technocratique et communicationnel.

¹ La totalité des unités est plus que la somme du système et la totalité du système est plus que la somme des unités.

9.1.3 La contribution empirique du discours

Bien que la typologie de Bartelson ait été à l'origine inspirée de divers courants théoriques contemporains, il semble que le parcours conceptuel de la mondialisation dans le discours du FMI puisse suivre, sans s'y résoudre complètement, une certaine trajectoire historique. Bartelson admet lui-même qu'au-delà de l'apparente incommensurabilité des trois modèles, il persiste un élément de continuité : celui du changement. C'est ce changement qui, s'il est constaté dans le discours du FMI, a déjà pris racine socio-historiquement (et vice versa, bien entendu).

Il semble que l'emploi de la notion de mondialisation, tel qu'utilisé par le FMI dans les années 90, fasse écho à l'ontologie de la transcendance. Mais nous irons ici plus loin; nous questionnerons l'ensemble du discours, afin de savoir s'il n'y aurait pas – et si oui, à quel point –, convergence des trois ontologies avec la nature des transformations des représentations économiques, politiques et sociales du Fonds au fil des trois décennies.

Avant de poursuivre, quelques remarques épistémologiques s'imposent pour circonscrire la zone de confrontation entre, d'un côté, les dimensions théoriques, c'est-à-dire celles utilisées pour élaborer les ontologies de la mondialisation, et de l'autre côté, les variables empiriques qui ont structuré la description précédente du discours, soit les transformations du rôle du FMI, de la régulation économique et de la régulation politique.

Disons d'abord que la succession des trois ontologies ne peut se réduire à une description historique de la trajectoire du concept de mondialisation, puisque, bien entendu, ses différents usages s'enchevêtrent dans le passé et dans le présent. Une telle assertion ignorerait la coexistence plus ou moins pacifique des trois usages dans les discours actuels, tant médiatiques qu'académiques. Comment alors soutenir

l'hypothèse d'une convergence entre les trois ontologies et les représentations sociales des trois périodes étudiées? La réponse réside en ceci : en dépit de la trajectoire non linéaire de l'emploi du concept, il existe une certaine historicité dans cet usage, si bien qu'on demandera au lecteur de saisir les inférences en tant qu'association à des phases historiques non mutuellement exclusives.

Loin de vouloir étouffer les controverses internes à chacune des périodes, il s'agit, au contraire, de montrer en quoi les critiques s'adressent, s'opposent et se construisent bel et bien en référence, la plupart du temps de manière implicite, à un modèle ontologique spécifique.

Enfin, les correspondances sont émises à partir du moment où l'on considère qu'un modèle s'impose aux autres. La succession temporelle des ontologies représente des périodes d'hégémonisation d'un modèle ontologique sur un autre.²

Voici donc ci-dessous le tableau 8.2 où sont croisées les dimensions théoriques et empiriques et où sont définies leurs variables.

² Cette précaution quant à la signification à accorder à la thèse du passage d'une ontologie à une autre est d'une grande importance puisqu'il ne faudrait surtout pas succomber à une réduction du réel à trois simples schémas évolutifs se succédant mécaniquement. Autrement dit, l'historicité de cette superposition d'ontologies n'est absolument pas niée. Ainsi, il ne sera pas contradictoire, par rapport au modèle de transcendance, d'admettre que les États ont eux aussi contribué de plein gré aux transformations en cours et qu'ils continuent de le faire. En témoignent, par exemple, les ratifications, fort contestées par ailleurs, de traités ou d'accords de libre-échange. Les ontologies sont des constructions idéales-typiques.

Tableau 9.2
Grille d'analyse pour chacune des périodes

Dimensions ontologiques et historiques	Reflets dans le discours et contribution du discours			Mode de régulation des inégalités
	Rôle du FMI	Régulation économique ³	Régulation politique ⁴	
<i>Conditions d'existence</i>	rôle du FMI en tant que gardien du système monétaire international	objectif d'un équilibre entre la croissance et la stabilité	objectif de l'harmonisation des politiques économiques des États membres	forme(s) d'inégalité(s) investies dans l'événement historique dominant
<i>États-nations</i>	contribution du FMI en tant qu'organisation mandatée par des États membres	contribution de l'activité économique des États membres au contexte économique international	contribution des politiques économiques des États membres au contexte politique international	nature des inégalités au sein de l'État et/ou vis-à-vis de lui-même
<i>Système international</i>	contribution du FMI en tant qu'organisation chapeautant ses États membres	contribution du contexte économique international sur les activités économiques des États	contribution du contexte politique international sur les fonctions de politique économique des États	nature des inégalités entre les États
<i>Relation entre les unités et le système</i>	causes et/ou conséquences du processus sur le travail de surveillance du FMI	causes et/ou conséquences du processus sur la conception du marché	causes et/ou conséquence du processus sur la conception du rôle de l'État	représentation du phénomène d'inégalité(s) et mode d'intervention mis en œuvre
<i>Incidence sur les identités</i>	reconnaissance et/ou appréciation des identités des États membres et du système international par le FMI	inscription des pratiques du champ économique dans un paradigme économique	détermination de la conception de la forme de l'État	production et reproduction de la dynamique d'inégalité(s)

Passons maintenant à quelques remarques sur les variables empiriques. En admettant, à l'instar de Bartelson, que les représentations sociales structurent le lien social autant

³ Tel qu'inspirée par Pineault (1999), la régulation économique est définie comme l'axe ascendant du discours sur les opérations des acteurs économiques en ce sens que le discours traite des pratiques économiques de manière fortement inductive, à partir de ses observations empiriques.

⁴ La régulation politique renvoie à l'axe descendant du discours normatif sur les pratiques de l'État en ce sens que le discours traite des normes politiques de manière fortement déductive à partir de son paradigme idéologique.

que la société qui les a elle-même produites, les variables sont tantôt formulées en tant qu'un reflet du réel (axe ascendant), tantôt en tant qu'une contribution du discours à sa construction (axe descendant). La portée normative varie donc d'une variable à l'autre, en oscillant entre une valeur épistémologique du reflet et/ou de la contribution. En somme, la question que nous nous posons sur le texte peut porter aussi bien sur « ce que dit le discours » que sur « ce que fait le discours », la seconde ayant une teneur interprétative plus forte que la première. Conséquemment, il faut accepter que les énoncés ne fournissent pas toujours la même base argumentaire pour démontrer l'homologie à une ontologie particulière.

Finalement, il est important de garder à l'esprit la logique d'ensemble de cet effort de synthèse, laquelle consiste à faire ressortir les spécificités des trois périodes. La démarche ne prétend donc absolument pas à l'exhaustivité _ à la différence de la description lexicométrique.

9.2 La mise en œuvre des ontologies dans le passage du mode de régulation providentialiste au mode de régulation néolibéral

Pour bien être comprises, les inférences associant les modèles ontologiques aux périodes étudiées du discours ne sauraient faire l'économie d'une interprétation plus générale qui poserait comme trame de fond le passage d'un mode de régulation providentialiste à un mode de régulation néolibéral. Chaque période, chaque ontologie montre une tendance dominante à l'œuvre, avec une configuration sociale ou des stratégies de légitimation propres. Dans cette perspective, trois thèses sont ici défendues.

D'abord, nous soutiendrons que la décennie 70 voit le déclenchement de la crise du modèle ontologique du transfert, avec l'affirmation de la critique du mode de régulation

providentialiste. En effet, le providentialisme, généralement associé à l'institutionnalisation d'un esprit de solidarité au sein de rapports d'échanges réciproques entre les États (et entre les classes sociales), est vivement critiqué, voire mis en échec dès la seconde moitié de la décennie. À l'instar de Boyer (2001), nous dirons de cette période que s'est affirmée une critique du « tout à l'État » qui, plus fondamentalement, remet en question la vision collective de la société qui avait impulsé le développement du providentialisme. Le modèle de transfert faisant sens entre des entités étatiques autonomes, la remise en cause profonde de la forme de l'État débouche sur une crise de ce principe de transfert comme mode de redistribution entre les pays. Voir l'annexe 3.

La décennie 80 se caractérise par la mise en place du modèle ontologique de transformation à travers la consolidation du mode de régulation néolibéral. L'avènement du néolibéralisme s'instaure comme une réponse au travail de délégitimation de l'État social amorcé la décennie précédente. Il ouvre ainsi la voie à la substitution progressive de la régulation politique nationale par la régulation économique globale (et non plus internationale).

Face à ce que Boyer (2001) appelle le constat des « failles de l'action collective », le néolibéralisme consolide un ordre social fondé sur une vision fortement individualiste du lien social; d'après cette doctrine, « la recherche de l'intérêt individuel assurerait un résultat collectif favorable dès lors que les interactions seraient médiatisées par le marché sans autres interférences » (Boyer, 2001, p. 33). Les valeurs proprement collectives de solidarité face au risque social sont identifiées dans le discours comme des interférences aux mécanismes du marché, si bien qu'elles sont progressivement rejetées doublement dans les espaces nationaux et international. Lorsque le Fonds, de concert avec les grandes banques, encourage les États à s'ouvrir au marché, nous nous apercevons que l'heure est à la régulation du « tout au marché » (Boyer, 2001).

L'adaptation à cette idéologie de pure logique de marché est propulsée par la conviction, partagée par les États (industrialisés) et les instances du système international, que le marché s'est considérablement transformé. Le Fonds interprète la chose en considérant qu'il ne saurait irrémédiablement empêcher sa propre transformation, encore moins celle de la dynamique d'ensemble. Telle est la logique : le fait de la transformation appelle à son tour la transformation des composantes. Voir l'annexe 4.

Enfin, c'est durant la décennie 90 que s'opère l'avènement du modèle de transcendance. Par-delà la consolidation du néolibéralisme apparu dans la décennie précédente, l'originalité de ces années plus récentes réside surtout dans la complexification de ce néolibéralisme. Cette complexification apparaît comme une tentative de renouveler le rapport, jusqu'à maintenant antagonique, entre l'État et le marché (Boyer, 2001).

La fin des années 70 avait sonné le glas de l'État interventionniste. La fin de la décennie 80 avait été marquée par les critiques des insuffisances des seuls mécanismes de marché à assurer la reproduction sociale : souvenons-nous des troubles sociaux engendrés par l'application de politiques austères d'ajustement et de l'incapacité de résoudre pour de bon le problème récurrent de l'endettement de PVD. Dans les années 90, la consternation provoquée par la succession des crises financières génère une ère nouvelle, marquée par la recherche d'une complémentarité optimale entre l'État et le marché, stratégie dont le succès, « en termes de viabilité d'une stratégie de croissance », dépend de la « qualité de l'architecture institutionnelle » (Boyer, 2001, p. 45).

Le mode de régulation néolibéral s'en trouve renforcé. En effet, les rapports de force entre les pays étant ce qu'ils sont, ces arrangements institutionnels encadrent d'abord

le déploiement de la finance de marché, autrement dit, « le partage des rentes et non pas la création de richesse » (Bourguignon et Aktinson, 2000)⁵. Mais cette phase subséquente du néolibéralisme détonne par son ambition, quand elle prétend englober la complexité de la réalité sociale. Que dire et penser, en effet, des propositions de réconciliation entre l'État et le marché, qui invitent (apparemment) tous les acteurs, y compris la firme et la société civile, à se réunir autour de normes reconnues par eux, à élaborer des consensus, à faire leurs des initiatives, à réaliser des objectifs par la circulation des informations? Si la réponse à cette question est aussi complexe que le phénomène lui-même, cela n'empêche pas de tenter d'y reconnaître l'explosion de la mondialisation comme transcendance. Voir l'annexe 5.

Afin d'ancrer encore davantage chacune de ces thèses, passons-en maintenant en revue, de manière transversale, les principaux arguments.

9.2.1 Le rôle du FMI : un monde multilatéral puis multidimensionnel et enfin, irréductible, déspatialisé et détemporalisé

Pour décrire le rôle du FMI en tant que gardien du système monétaire international, nous retiendrons les conditions d'existence de l'interface nationale et internationale, lesquelles se révèlent particulièrement explicatives de la nécessité, voire des raisons d'être de l'organisation internationale. Voir le tableau 9.3.

⁵ Ces auteurs sont cités par Boyer (2001, p. 48).

Tableau 9.3
Conditions d'existence : le rôle du FMI en tant que gardien du système monétaire international

Transfert 1970-1979	Transformation 1980-1989	Transcendance 1990-1999
<i>un monde multilatéral international</i>	<i>un monde multidimensionnel</i>	<i>un monde irréductible, déspatialisé et détemporalisé</i>
mandat de coordination des régimes de change en tant que représentant délégué de la communauté internationale	mandat de coopération à l'équilibrage de l'ajustement des balances de paiements en tant qu'instance médiatrice de consultation internationale des problèmes de politique économique	mandat d'instigation à la libéralisation des capitaux en tant qu'institution centrale du système monétaire international dans le contexte de la mutation systémique de la mondialisation

Dans les années 70, le fonctionnement de l'ordre international repose sur les relations multilatérales entre des États-nations dont les rivalités, au cours de la crise des changes, se sont focalisées autour de la défense de la valeur des monnaies nationales, une lutte évidemment dominée par la suprématie du dollar américain. Le FMI, alors, dans son rôle de gardien du système monétaire international, fait surtout valoir son mandat de coordination des régimes de changes entre les pays. Il agit ainsi à titre de représentant délégué de la communauté internationale, conformément au point iii de l'Article préliminaire de ses Statuts : il est du devoir du Fonds de « maintenir entre les États membres des régimes de change ordonnés et [d']éviter des dépréciations concurrentielles des changes ».

En 1975, suite au passage aux régimes de change flexibles, l'idée de surveillance est débattue pour une première fois. Depuis 1952⁶, l'exercice du Fonds se limitait aux consultations annuelles avec ses membres, consultations dont il ressortait des constats et des propositions en matière, essentiellement, de production et de commerce. Le rôle de coordination du Fonds était alors évident : il consistait simplement à agencer,

⁶ 1952 étant l'année de l'adoption de sa politique de consultation avec les membres. Cette date est aussi celle qui entérine sa politique de tranche de crédit (Deblock et Kazi Aoul, 2001, p. 17).

arranger et ordonner certaines décisions nécessaires, tels que les arrangements sur la convertibilité des monnaies, et cela, pour la bonne tenue de la production et du commerce entre les pays. Ce rôle de coordination s'intensifie cependant avec l'instauration de la « ferme » surveillance édictée sous l'amendement de 1976.

Ce surinvestissement de la coordination ne signifie pas forcément la transmutation du rôle. À cette époque, du moins, la surveillance demeure un exercice de coordination puisqu'elle est définie comme le droit du Fonds d'intervenir à tout moment auprès des pays en ce qui concerne leurs choix d'arrangement de change, s'il en juge les conséquences nuisibles pour la stabilité du système monétaire international. La preuve en est que dans ce modèle de transfert, le changement, si processus de changement il y a, origine des États nationaux : le Fonds n'intervient qu'*a posteriori*, soit en cas de désordre⁷. Mais il n'en demeure pas moins pour l'instant que le travail de surveillance reste relativement circonscrit aux politiques de change, d'où la défense du modèle de transfert en dépit du bouleversement et des réticences qu'entraîne la surveillance dans les relations entre les États et le FMI.

En somme, les études du Fonds du début de la décennie présentent une frontière clairement définie entre l'espace national et l'espace international : c'est pourquoi, à cette période, le Fonds ne fait que chapeauter les États. Même partiellement transgressée suite à l'émergence de l'ingérence du Fonds dans la sphère des politiques économiques nationales, l'interface du national et de l'international demeure significative.

⁷ Nous objectons que c'est précisément le Fonds qui juge du degré de gravité de l'instabilité monétaire et du moment opportun pour intervenir. Sans contredire un tel état de fait, l'avènement de la surveillance nous apparaît comme le signe avant-coureur d'une phase de transition vers le modèle ontologique de transformation qui dominera la décennie suivante.

Par contraste, les années 80 font plutôt ressortir le rôle de coopération du Fonds, voire de médiation, dans l'équilibrage de l'ajustement des balances de paiements, spécialement dans le domaine des finances publiques. Ainsi, lors des négociations avec les pays débiteurs et les créanciers pour le réaménagement des dettes publiques et privées, le Fonds, et spécialement son département de statistiques, se met à recueillir, centraliser et transmettre les données sur les facteurs utiles au calcul de la dette extérieure. Il devient ainsi, durant les années 80, l'instance médiatrice de consultation internationale des problèmes de politique économique.

Dans les faits, ce rôle de coopération et de médiation se traduit par une surveillance résolument plus stricte : l'alternance de désapprobations, de condamnations, d'exhortations ou de réprimandes, suivies de remarques, de recommandations, sinon de prescriptions adressées aux États membres sur leurs propres pratiques et politiques économiques, trahit l'inflexion de la surveillance vers le contrôle. Par ailleurs, non seulement les programmes qui en découlent sont-ils uniformément appliqués à l'ensemble des pays, mais ils s'immiscent dans le domaine de la politique budgétaire. Rigidifiée, la surveillance est aussi consolidée dans les collaborations avec d'autres organisations internationales, en particulier dans la recherche de complémentarité avec le GATT et de compatibilité avec la BM.

À la lumière de l'exercice de la coopération amplement, sinon magistralement, rigidifié et éminemment plus autoritaire, le rapport de force de l'interface entre le national et l'international est considérablement bouleversé, au point d'inverser l'ordre établi au terme de la décennie 70. Hormis les États-Unis, qui continuent de jouir d'une notoriété pratiquement sans conteste auprès du Fonds (il en ignore, par exemple, les recommandations faites à son propos quant à la persistance de ses déficits), le Fonds est de moins en moins au service des États, mais agit de plus en plus en tant que leur gouverneur. Dans les années 80, le processus de transformation, qui provenait

auparavant des États, est de plus en plus imposé « du dehors » : c'est maintenant du système international qu'en provient l'impulsion. La capacité du Fonds à s'imposer *de facto* aux États en est une belle illustration.

Mais en quoi le rôle du Fonds et la position moins centrale des États conduisent-ils à l'hypothèse de l'existence d'un monde multidimensionnel? Quelles peuvent être concrètement ces dimensions et en quoi le Fonds contribue-t-il à en faire et à s'en faire le fondement de ses conditions d'existence?

Dans la mesure où ce sont les divers éléments, facteurs ou composantes économiques bruts, tels que les agrégats monétaires, qui, axés sur la problématique des déficits publics et de l'endettement, servent de matériaux principaux à partir duquel le Fonds tire l'essentiel de la substance de son travail, il n'est pas irraisonné de penser que l'ordre social se structure justement à partir de la reconnaissance de l'objectivité de ces multiples dimensions. Concrètement, ce sont les variables, l'indice des prix, la masse monétaire, le produit intérieur brut, les balances courantes, les soldes, les taux d'intérêts, les ratios, les stocks, etc., qui, ensemble, composent les ingrédients des programmes structurels aux fins de l'atteinte du seuil de rentabilité. Ce sont ces mêmes variables de nature exclusivement économiques qui servent d'appui, voire d'argumentation à la critique de l'État providentialiste particulièrement acerbe menée à ce moment.

Le monde multidimensionnel ne s'appréhende donc qu'à l'aune de la vision economiciste, même techniciste, que le Fonds impose aux États sur la base de ses analyses technocratiques. Ce monde a pour particularité d'avoir réduit les rapports entre le Fonds, les États et les grandes banques à des relations guidées par de strictes considérations économiques sous forme de corrélations. De manière extrême, le retour de la symbolique de la pure rationalité de l'*Homo economicus* prend la forme de

manipulation des données mathématiques objectives entre des agents économiques.

Plus encore, la logique marchande prend tout son essor lorsque la nature, l'être humain et sa force de travail sont réduits à de simples facteurs de production (Lalonde, 1997, p. 289). Le déploiement de cette logique marchande s'oppose au modèle interétatique précédent, alors que le discours abordait les relations entre acteurs tiraillés entre des divergences d'intérêts, qui réglaient les conflits au sein de rapports de forces explicitement inégaux. C'est ainsi, également, l'abstraction, voire l'occultation des véritables rapports sociaux inhérents aux pratiques économiques, conséquence de la subordination des pratiques sociales à une logique rationalisée de variables, qui autorise à décrire la décennie 80 comme un monde multidimensionnel.

Quant au rôle du Fonds durant les années 90, nous pouvons certainement le qualifier d'instigation à la libéralisation des capitaux puisque, durant cette période, nous assistons, dans le discours, au déploiement de diverses stratégies de légitimation en faveur de la financiarisation de l'économie. La finance est résolument placée en avant-scène, d'abord par le simple fait de parler amplement de thèmes reliés au domaine des marchés financiers, mais aussi, par le fait d'assimiler ces thèmes à une phase de mutation systémique. Instigateur d'un tel discours, le Fonds s'en accorde lui-même le prestige lorsqu'il s'octroie le qualificatif d'institution « universelle ».

Le ton du Fonds, bien qu'alors plus prudent, voire conciliant, n'en est pas moins sévère. Au-delà de l'ouverture apparente au dialogue, nous assistons encore plus fortement qu'auparavant, au renforcement de la surveillance et ce, paradoxalement, sous la forme d'un discours paternaliste. Cette stratégie de légitimation est d'autant plus efficace que le Fonds dicte à ses membres non seulement les moyens à prendre, mais surtout l'attitude générale à adopter face aux changements en cours sur la scène dite mondiale.

À cela s'ajoute la consolidation de la surveillance par le réexamen de l'efficacité du Fonds par des experts externes interdépendants. Les recommandations de ceux-ci de gagner en continuité, en souplesse et en pertinence dans l'exercice de la surveillance sont immédiatement reprises par le Fonds en tant que fermes intentions, qu'expression de sa « bonne volonté » et que preuve de son intégrité, à un moment où ses pratiques sont de plus en plus contestées dans la communauté internationale. Mais un fait plus important encore du point de vue politique attire notre attention. Une fois la légitimité du Fonds assurée par la rhétorique du discours, une fois restaurée l'image du FMI comme organisation internationale suprême, cette légitimité lui procure le pouvoir de faire accepter le contenu même de ses propos : en deux mots, libérer les marchés financiers au tournant de la décennie et en normaliser les règles dans la seconde moitié.

Le Fonds exprime la même conviction en ce qui concerne les domaines sociaux de l'ensemble des « économies de marché ». L'interpénétration du politique et de l'économique, la fluidité de la limite entre l'État et le système international, de même que la renégociation des zones de compétence entre le FMI et les États membres (par exemple, la lutte à la pauvreté) dévoilent alors une mutation dans la confusion des domaines d'expertise et une reconfiguration des dynamiques entre des acteurs pluriels (le FMI, les États, les banques, le secteur privé, les pauvres).

Mais en quoi ces mutations amorcées au cours des années 90 inaugurent-elles un monde que l'on pourrait qualifier, pour reprendre les termes de Bartelson (2000), d'irréductible, de déspatialisé et de détemporalisé?

Irréductible, le monde l'est en effet, puisque l'ampleur d'une mutation de type systémique interdit tout retour en arrière. Mais plus encore, parce qu'il s'opère dans le monde des représentations, un jeu de « forces » qui non seulement outrepassent les

espaces traditionnellement dévolus à l'État ou au marché, mais qui les traverse au point de tendre à former avec eux un espace symbiotique. Ces forces et puissances s'expriment à travers la métaphore, très puissante du point de vue de la rhétorique, de la vie : la viabilité des systèmes, le développement du potentiel humain aussi bien que les fruits de la mondialisation.

Le leitmotiv de ce monde nouveau, c'est la conviction qui en émane d'une création extraordinaire de richesses à venir. La mondialisation devient l'anticipation d'une croissance en devenir. Le Fonds se fait l'instigateur de cette vision en appelant conjointement l'État et le marché à en nourrir le déploiement. Ainsi ni réductible à l'État, ni réductible au marché, ce monde est de surcroît irréductible puisque la mondialisation y est vue comme irrémédiablement engagée.⁸

Ce monde est aussi déspatialisé et détemporalisé, par les propriétés même de la finance. La finance se définit comme le lieu d'échange de titres de dettes entre les agents, titres qui possèdent, en quelque sorte, une autonomie propre : ils s'émancipent de la richesse produite réellement en devenant eux-mêmes des objets de transaction. Or, ce sont les visions d'avenir qui déterminent le cours de ces transactions. Comme l'explique Giraud (2001), une des fonctions de la finance étant de transférer de la

⁸ Avec on ne peut plus de clarté, Boyer réfute ce syllogisme, particulièrement flagrant dans les premières années de 90 (avant d'être quelque peu nuancé au lendemain des crises financières) et qu'il vaut la peine de reproduire ici presque textuellement : 1) « la globalisation et la financiarisation s'expliquent par un déterminisme économique qu'il serait en vain de contrecarrer car ces deux processus sont de nature irréversibles »; 2) « dans ce contexte, les mécanismes de marché sont supérieurs aux interventions de l'État, dans la solution de la quasi totalité, si ce n'est la totalité, des problèmes contemporains »; 3) « la conséquence logique est alors que tous les capitalismes devraient converger vers une configuration sans laquelle le marché est dominant et organise l'ensemble des sphères de la vie sociale et économique, sur le modèle que constitue l'économie américaine. ». Or, soutient par la suite Boyer, l'ancrage sociologique du développement de l'État et du marché font valoir historiquement la coexistence de « diverses configurations du capitalisme », d'où l'existence même de différentes formes de capitalismes entre les pays industrialisés (Boyer, 1999, p. 14-15).

richesse dans le temps⁹, le risque est qu'elle crée des droits en excès sur la richesse future si le capital est insuffisamment investi dans la production¹⁰. Reste que rien ne semble pouvoir empêcher la création de droits en excès ou de bulles spéculatives, du fait du caractère intrinsèquement incertain du futur¹¹.

De nombreux auteurs soutiennent cette thèse du décollage de la finance des conditions productives réelles, à commencer par Marx, pour qui seuls le travail et la nature peuvent générer de la richesse, la richesse étant donc éminemment sociale (ainsi se trouve rapidement discréditée la finance). Keynes, quant à lui, souligne le caractère subjectif de l'anticipation : non seulement son évaluation dépend-elle de l'optimisme ou du pessimisme de l'acteur qui spéculé, mais le caractère moutonnier des spéculateurs s'avère éminemment irrationnel. Cette fois, c'est la finance à des fins spéculatives qui est rejetée. Le danger de la spéculation repose sur le fait que les prix étant déterminés par les anticipations majoritaires, leur brusque retournement provoque quasi instantanément une hausse ou une chute de la valeur des titres. Ainsi s'ouvre le paradoxe de la finance : si elle est un lieu de financement (par la mise en commun de l'allocation des ressources) et d'assurance (par le choix du couple rendement et risque), elle est aussi susceptible d'être un lieu de spéculation (par la recherche de gains importants en misant sur la chance).

⁹ Par exemple, les contrats à terme consistent à acheter ou à vendre maintenant (à un prix fixé aujourd'hui) une marchandise livrée ultérieurement (dont le prix aura pu augmenter ou baisser depuis lors).

¹⁰ À titre d'exemple, la banque peut, en accordant trop de crédit, gonfler la masse monétaire au-delà de l'augmentation réelle de richesse, si bien que l'inflation qui s'ensuit laisse à penser que les anticipations des banques ont été excessives.

¹¹ La théorie des fondamentaux, selon laquelle les prix des titres finissent par s'ajuster à la valeur réelle des produits par les lois de l'offre et de la demande, ne parvient pas à combler le manque à gagner de l'incertitude du futur et entretiendrait ce hiatus par l'illusion de la liquidité des titres financiers (Giraud, 2001).

Et voilà que l'histoire des trois décennies étudiées ici fait se succéder des phases de la mondialisation financière : la déréglementation et la libéralisation financière ont permis la quasi libre circulation des capitaux à travers le monde, mais c'est leur généralisation, englobant les marchés dits émergents, qui confèrent aux marchés financiers leur domination sur le reste de l'activité productive et qui ouvrent le terrain à la spéculation.

De manière emblématique, nous pouvons décrire les systèmes financiers actuels comme se produisant au sein d'interactions en mode virtuel entre des acteurs, dispersés sur de multiples marchés, par le biais de la communication permanente de signes que sont les prix, d'où l'allure déconnectée du réel de ces pratiques¹². En orchestrant les phases d'émancipation des marchés financiers jusqu'à leur suprématie sur les autres domaines de la vie économique, en ouvrant la voie aux « forces » d'une mondialisation quasi personnifiée dont la vitalité englobe en grande partie les autres sphères de la vie sociale, les conditions d'existence des années 90, il n'est pas excessif de dire, forment un monde irréductible, déspatialisé et détemporalisé.

En résumé, le monde multilatéral des années 70 se caractérise par une dynamique prenant pleinement sa source dans les États-nations à travers la figure emblématique de la monnaie. Le monde multidimensionnel, propre aux années 80, renverse, en quelque sorte, ce rapport entre les unités et le système, par la « colonisation » du système international des États-nations, ce qu'illustrent les programmes d'ajustements structurels menés sous l'égide du Fonds. Nous aboutissons au cours de la décennie 90 à un monde qualifié d'irréductible, de déspatialisé et de détemporalisé, assimilé à un processus de mutation de la nature même des États-nations et du système international sous les auspices du développement des marchés financiers.

¹² Si telle est la représentation généralement véhiculée de la finance, cela ne signifie pas, bien entendu, que soit nié son développement dans un contexte spatial et temporel donné.

9.2.2 La régulation économique : de l'interdépendance à l'interaction et à la circulation

Nous avons retenu l'axe du système international pour décrire les transformations de la régulation économique : il apparaît évident que, du fait du statut international du FMI, ses propos sur l'état de l'économie se rapportent, du moins par définition, à l'international, d'où notre proposition de nous attarder spécifiquement sur la contribution du contexte économique international aux activités économiques des États.

En approfondissement de ce qui précède, la présente section soutient les idées suivantes : le système international de la période 70 prend la forme d'un espace d'interdépendance économique entre les nations; en 80, il devient un espace d'interaction entre des variables systémiques; et dans la période 90, l'espace international apparaît essentiellement comme un espace de circulation d'informations (tableau 4). Nous retracerons cela en dessinant brièvement les contours de la conception dominante du marché pour chacune de ces périodes. Voir le tableau 9.4.

Tableau 9.4
Système international : la contribution du contexte économique international aux activités économiques des États

Transfert 1970-1979	Transformation 1980-1989	Transcendance 1990-1999
<i>un espace d'interdépendance entre des États-nations</i>	<i>un espace d'interaction entre des variables systémiques</i>	<i>un espace de circulation d'informations</i>
instauration d'un système monétaire international qui permet aux États-nations de remplir leur objectif de croissance et de plein emploi en facilitant la bonne tenue de leurs échanges internationaux et ce, afin de concilier la croissance économique et la paix politique	consécration de la nécessité d'établir un environnement économique favorable à travers la pression de l'ajustement axé vers l'extérieur, l'urgence du rétablissement des relations normales entre débiteurs et créanciers et la vulnérabilité des États emprunteurs aux sautes d'humeur du marché	création de systèmes financiers viables à travers l'évaluation de leur solidité et de leur solvabilité pour entretenir la confiance (des investisseurs privés); la prévention et la résolution des crises impliquent mutuellement les États membres, la communauté financière internationale et l'association du secteur privé

Durant la première moitié de la période 70, le contexte économique international est fondamentalement forgé par les intérêts nationaux intérieurs. L'interdiction de la libre circulation des capitaux, mais aussi des variations très étroitement contenues des valeurs des monnaies sous le régime de parité fixe de 1958 à 1971/73, assurent aux États les conditions propices à la détermination de leurs politiques selon des objectifs économiques nationaux : la défense de la valeur de la monnaie (et sa contrepartie en inflation) fait partie des moyens macroéconomiques devant permettre la réalisation d'objectifs sociaux tels que l'atteinte du plein emploi.

Dans ce contexte, l'activité économique est ancrée dans le passé et le présent; son évolution fluctue suivant les périodes ascendantes et descendantes de cycles conjoncturels. Le marché, incluant l'institution monétaire, est politiquement administré par les autorités nationales et centré sur les domaines de la production et du commerce. En effet, comme le relate De Brunhoff, « les pratiques de change ont d'abord été dominées par la reprise du commerce international, et par l'utilisation du dollar comme véhicule des transactions entre les pays » (De Brunhoff, 1996, p. 47).

Or, même si l'on a déjà introduit cette précision, la compréhension de la nature de la démarcation entre l'espace national et international reste primordiale pour saisir en quoi le système international est un espace d'interdépendance entre les États-nations. Nous prenons pour point d'appui la monnaie puisque c'est au moyen de celle-ci qu'est déterminée la valeur de la production et que se règle le paiement dans le commerce, en l'occurrence les échanges entre les États dans le système international. À cet effet, De Brunhoff définit la monnaie « d'abord comme l'unité de compte et le moyen de circulation des valeurs marchandes produites localement par les salariés », (De Brunhoff, 1996, p. 41). Elle s'inspire ici de la loi de la valeur chez Marx, pour qui la valeur de la monnaie valide le travail social incorporé dans la marchandise.

Cette prémisse de la valeur sociale incorporée dans la monnaie est fondamentale parce qu'elle permet de comprendre la question que Keynes reprend plus tard, à savoir en quoi la monnaie nationale, véritable lieu de formation de la valeur, ne peut être mécaniquement et intégralement reproduite dans une monnaie internationale. En effet, une monnaie internationale ne peut servir parfaitement de mesure d'équivalence entre des paniers de biens d'un pays à un autre et ce, en raison des disparités « de pouvoirs d'achats entre des États de développement économique inégal » (De Brunhoff, 1996, p. 42). La conséquence de cette conception de la monnaie justifie, pour des raisons politiques et sociales évidentes, l'établissement d'un ordre international sous forme d'échanges entre des économies nationales fermées où sont distinguées la « circulation de la monnaie internationale » et la « circulation de "capital" dans les transactions internationales » (De Brunhoff, 1996, p. 42)¹³. C'est le taux de change qui assure l'articulation entre les deux niveaux; le taux de change exprime ainsi les rapports de force entre les nations puisque la détermination d'une fourchette de valeur d'une monnaie nationale se traduit forcément en un niveau plus ou moins avantageux de pouvoir d'achat. Il y a bel et bien un espace d'interdépendance entre les États-nations.

Les années 80 présentent un tout autre paysage en associant le système international à un espace d'interaction entre des variables systémiques. Nous avons déjà exposé historiquement l'imposition par le FMI, en concertation avec les grandes banques, d'un modèle standardisé d'ajustement des finances publiques des États (les programmes d'ajustements structurels), en vertu de l'importance de l'amélioration du fonctionnement du système. Nous nous attardons donc ici sur un autre aspect de la régulation technocratique qui culmine en cette période : non pas les déficits publics et l'endettement, mais la lutte contre l'inflation¹⁴.

¹³ Cette distinction en provenance de Tooke, de la Banking School, remonte au XIX^e siècle.

¹⁴ Notons cependant que les premiers signes de la lutte contre l'inflation sont apparus au cours de la décennie précédente.

Cette lutte contre l'inflation constitue pour les pays industrialisés un enjeu majeur qui s'explique, en partie, par l'essor des fonds de pensions de l'épargne des *babyboomers*, l'inflation réduisant considérablement le pouvoir d'achat des retraités des pays industrialisés. Mais la lutte contre l'inflation est aussi d'une importance cruciale pour la balance des paiements car elle dégrade la compétitivité des exportations nationales, ce qui revêt une grande importance dans une économie de l'offre¹⁵. L'accélération de l'inflation à la fin de la décennie 70 a fait dire aux monétaristes combien elle était nuisible à la croissance. La lutte à l'inflation prend en effet historiquement son essor avec l'hégémonie des thèses monétaristes qui, après l'avoir vivement critiquée, ont remplacé le paradigme keynésien.

D'après la doctrine monétariste, le marché est conçu comme un marché autorégulateur¹⁶, c'est-à-dire tendant naturellement vers l'équilibre. Cette théorie quantitative de la monnaie attribue l'instabilité monétaire à la création excessive de monnaie par l'État, laquelle peut se produire de deux manières, « soit que l'État finance ses dépenses par création monétaire, soit qu'il valide une augmentation nominale des salaires stimulant provisoirement une demande d'emplois supérieure au « taux de chômage naturel », « taux d'équilibre » (De Brunhoff, 1996, p. 38).

¹⁵ L'économie de l'offre renvoie aux politiques économiques de Reagan, qui misait surtout sur la stimulation des exportations comme facteur de croissance. Elle s'inscrit dans le courant monétariste, où l'offre de monnaie exerce une fonction déterminante sur la valeur de la monnaie et sur le niveau général des prix. En deux mots, la caractéristique principale de la reformulation de Friedman, père du monétarisme, consiste à présenter la théorie quantitative de la monnaie comme une théorie de la demande de la monnaie. Les objectifs globaux de cette doctrine sont ceux du laissez-faire du marché, le seul « mécanisme apte à gérer efficacement l'allocation des ressources » (Beaud et Dostaler (1996), p. 178). En outre, Friedman pose l'hypothèse du taux de chômage naturel vers lequel tendrait une économie en équilibre à tel point que toute tentative de diminuer le chômage en-dessous de son seuil naturel de productivité générerait de l'inflation. Pour de plus amples explications, se référer au chapitre « Résurgence du libéralisme » dans Beaud, Michel et Gilles Dostaler (1996), *La pensée économique depuis Keynes*, Paris : Seuil, 444 p.

¹⁶ Lalonde propose cette définition du marché autorégulé : il « est dit autorégulé au sens où ce sont des facteurs internes au marché, c'est-à-dire le libre jeu de la demande (action combinée des acheteurs) et de l'offre (action combinée des vendeurs) qui détermine la nature, le volume et le prix des marchandises échangées » (Lalonde, 1997, p. 285).

Une politique monétaire étatique inappropriée a pour effet d'interférer avec la libre régulation économique, d'enfreindre les principes strictement marchands et de détruire le jeu de l'offre et de la demande. Cette position, qui ne saurait être plus politique, se fonde sur une conception du marché reposant sur la dichotomie entre la sphère productive et la sphère monétaire. Naturalisée, la sphère productive fait des balances de paiements ou du chômage de simples indicateurs de l'état naturel de l'économie. Dans la sphère monétaire, l'offre de monnaie, qui, comme nous venons de le dire, relève des autorités monétaires, doit être ajustée en fonction de la productivité réelle de l'économie. C'est l'inadéquation entre les deux sphères qui crée l'inflation¹⁷.

Le marché fait ici système en ce sens que le contexte économique international s'efface derrière un espace de rapports marchands dont la structure constitue de plus en plus un tout organique au sein duquel se meuvent et se confrontent des variables. La variation d'une de celles-ci (la masse monétaire, l'indice des prix, le taux d'intérêt ou, mieux encore, un chômage en deçà de son seuil naturel) risque en effet, d'après ce paradigme, d'affecter l'ensemble du système et d'interrompre le cours normal des mécanismes de marchés.¹⁸ Il en découle qu'à la lumière du paradigme structurant les activités économiques, il s'avère justifié de qualifier le système international des années 80 comme un espace d'interaction des variables systémiques.

Qu'en est-il des années 90? Leurs crises financières ont été reçues par le FMI comme une leçon du mauvais état des communications de données entre les acteurs économiques de la communauté financière et du secteur privé, mais aussi, entre

¹⁷ D'après l'école monétariste, l'inflation exprime en effet un décalage entre l'activité économique réelle et la création monétaire (Pineault, 1998, p. 116-122). Pour une explication plus complète et une démonstration de l'instauration du référent monétariste dans le cas canadien, voir Pineault (1998).

¹⁸ La théorie monétariste prévoit en effet un autre prix de la monnaie, soit le « taux d'intérêt sur les actifs financiers », que Brunhoff résume en ces mots : « en principe, la différence entre le taux d'intérêt domestique et le taux d'intérêt étranger doit être égale à la variation anticipée du taux de change entre

l'institution elle-même et ses membres, si bien que le Fonds affirme que, désormais, tant le bon fonctionnement des marchés financiers que la prévention de crises possibles reposeront sur la circulation continue de données fiables et exactes.

Comment en est-on venu là? À la libre circulation des capitaux s'est ajoutée, au tournant des années 90, l'extension de la finance de marché (marché obligataire, d'actions, de produits dérivés), au point que cette dernière est devenue plus importante que la finance bancaire (prêts et assurances). Maintenant dans la course, les banques et les investisseurs institutionnels (par exemple, les gestionnaires de fonds de pension) détiennent un poids économique considérable : ils contribuent à faire circuler une masse de capitaux au moyen d'instruments financiers de plus en plus sophistiqués, qui permettent l'échange des titres financiers et qui favorisent l'échange de leurs risques (risques des titres comme risques de change). Ces titres deviennent eux-mêmes de plus en plus volatils, c'est-à-dire plus susceptibles d'être surévalués ou non honorés. L'écart se creuse ainsi entre la mobilité des produits et des services et la mobilité des transactions sur les marchés financiers, de sorte que, comme nous l'avons déjà évoqué, la finance spéculative se trouve de plus en plus déconnectée de l'économie réelle _ un décalage qui est source d'instabilité.

Ainsi, si la période 80 a été caractérisée par des interactions entre des variables systémiques polarisées autour de la lutte contre l'inflation, les années 90 voient la juxtaposition (même si le niveau de l'inflation est maintenant contrôlé) d'une nouvelle menace plus sérieuse encore, celle du « risque systémique » :

la monnaie nationale et la monnaie étrangère, variation qui elle-même reflète celle des prix domestiques par rapport aux prix étrangers » (Brunhoff, 1996, p. 39).

Par risque systémique, on entend un risque d'instabilité globale qui résulte de la propagation des mouvements spéculatifs sur les marchés, lorsque l'interaction des comportements individuels, loin de déboucher sur des ajustements correcteurs, amplifie les déséquilibres. La crise systémique est liée au fonctionnement du système lui-même et ne peut donc être résolue que par une régulation d'origine extérieure (hors marché) des autorités monétaires. (Plihon, 1996, p. 134).

Le risque systémique prend sa source dans l'interaction et dans les réactions qui se produisent dans un enchaînement mimétique. Les comportements individuels s'affichent dans les anticipations; les déséquilibres, dans l'incertitude générale (Chenais, 1996, p. 259). Les projets de centralisation et de diffusion des données mis sur pied par le Fonds visent précisément cela : « une régulation prudentielle, hors marché mais pour les marchés financiers, de façon à transmettre des "signaux" monétaires cohérents afin de fournir "d'ancrage", autrement dit de coordonner et de stabiliser les anticipations des opérateurs » (Plihon, 1996, p. 134).

Puisqu'elle n'est dans les faits accompagnée d'aucun pouvoir de sanction, la réglementation prudentielle relègue l'arbitrage à la « discipline de marché » : elle postule que les opérateurs feront preuve de bonne volonté en adoptant des comportements responsables, autrement dit, pas trop risqués. C'est ainsi que, dans la vision néolibérale, la contribution du contexte économique international réside dans l'établissement de la communication permanente de signaux, communication qui devient garante de la confiance des acteurs, une condition jugée essentielle au maintien de la stabilité des anticipations des opérateurs et à l'évitement de crises autoréalisatrices. En dernière analyse, nous soutenons, comme l'avance Eatwell (1995)¹⁹, que l'exigence de la crédibilité adressée aux politiques économiques s'avère, en fait, un pur produit de la finance spéculative de marché, soit l'application, la

¹⁹ Cité par Brunhoff, 1996, p. 54.

transposition ou l'incorporation d'un principe de la finance « dans » le politique et éventuellement, comme nous le verrons plus loin, dans les domaines sociaux.

En un mot, dans ce processus, il y a mutation du système international à travers la généralisation d'une logique financière dont l'une des manifestations canoniques s'opère dans la circulation de l'information. Ainsi, avons-nous vu succéder au système international, un espace d'interaction entre des États-nations autour de la monnaie, un espace d'interaction entre des variables systémiques autour de la lutte à l'inflation, et enfin, comme nous venons de le dire, un espace de circulation de l'information autour de la finance de marché.

9.2.3 La régulation politique : les États-nations en tant qu'institutions puis organisations et organismes

Le système international s'étant profondément transformé au fil des trois décennies, nous nous posons la question suivante : d'après le FMI, quelle devrait être la contribution des États et quelles sont les incidences du système international sur la forme de l'État?

Nous évoquerons ici les traces du passage de la forme d'État de type providentialiste au type néolibéral en questionnant les trois formes suggérées par Bartelson. Nous admettrons, comme nous l'avons soutenu depuis le début de cette analyse, que durant la période 70, les États-nations sont avant tout des institutions souveraines préconstituées alors qu'en 80, leur pouvoir s'effrite et s'instrumentalise au point de les réduire à des organisations étatiques modulées par des variables systémiques à travers différentes dimensions et secteurs du système international.

En ce qui concerne la décennie 90, cependant, nous ne nous accorderons pas totalement à dire avec Bartelson que les États sont réduits à des « organismes de

contrôle d'unités d'information » au point d'assister au bouleversement progressif de leurs conditions d'existence. Nous affirmerons plutôt qu'il s'agit d'un « danger », d'une dérive potentielle de l'État-nation vu la position structurellement dominante des systèmes financiers.

Dans ce contexte, le Fonds n'en appelle pas à sa destruction mais à sa « responsabilisation » dans une gamme de domaines beaucoup plus vaste qu'auparavant et ce, par la voie du renforcement de ses capacités de sanction. Nous accorderons volontairement un développement beaucoup plus long à cette période, pour participer à ce débat on ne peut plus contemporain. Voir le tableau 9.5.

Tableau 9.5
États-nations : la contribution des politiques économiques des États membres au contexte politique international

Transfert 1970-1979	Transformation 1980-1989	Transcendance 1990-1999
<i>des États-nations en tant qu'institutions souveraines préconstituées</i>	<i>des États-nations en tant qu'organisations étatiques modulées par des variables systémiques à travers différentes dimensions et secteurs du système</i>	<i>des États-nations dont on assiste au bouleversement des conditions d'existence, et qui deviennent des organismes de contrôle d'unités d'informations</i>
importance de l'assurance des autorités nationales dans leurs prises de décision de politiques économiques générales et du maintien du plein emploi à long terme; à partir du milieu des années 70, incitation à leur flexibilité et au non interventionnisme, notamment par l'appel à la coordination des politiques monétaires pour éviter qu'elles n'entravent l'autorégulation des changes	assujettissement de l'économie nationale aux impératifs d'équilibrage des finances publiques : a) dans les pays industrialisés, à l'élimination de leurs déficits budgétaires via la condamnation du recours au protectionnisme; b) dans les pays endettés, au remboursement de leur dette via l'appel à leur adaptation aux sévères contraintes financières extérieures et à un effort fondamental d'utilisation plus efficace des ressources	engagement des gouvernements à devenir responsables, disciplinés, transparents, crédibles et conscients des répercussions mondiales des décisions prises au niveaux national et international; initiative des gouvernements à forger le consensus en expliquant au marché et au grand public le contenu intégral et détaillé des stratégies de réforme structurelle; en cas de crise financière, faire preuve d'une maîtrise de la situation

Les années 70 présentent un avant et un après. Jusqu'en 1975, le mode de régulation providentialiste tire à sa fin, tandis que la seconde moitié de la décennie sonne l'heure

de la critique de la forme d'État providentialiste. L'État d'inspiration keynésienne, dont la fonction économique devait compenser les fluctuations économiques en socialisant l'investissement, privilégiait le recours aux politiques fiscale et budgétaire. Les dénonciations de la rigidité et des excès de la politique budgétaire (trop centrée sur l'intérieur), suivies de l'appel à l'adaptation de la politique monétaire davantage tournée vers l'extérieur des années 70, forgeront, par la suite, la critique de l'État de type providentialiste.

Radicalisant la critique amorcée la décennie précédente, les années 80 entreprennent la restructuration comme telle de l'État social. Dépensier, gourmand, miné par les revendications sociales, handicapé par la lourdeur et l'automatisme de son administration bureaucratique et de ses politiques économiques contreproductives, l'État est perçu comme entravant sérieusement le fonctionnement harmonieux du marché dans le système international. Il se met alors en place dans sa forme néolibérale d'inspiration monétariste : il aura désormais pour fonction de combler, non pas l'excès, mais l'insuffisance de marché, en privilégiant le recours à la politique monétaire : en tant que variable « systémique », la masse monétaire (et le crédit), seule variable exogène et donc manipulable, devient l'outil de contrôle par excellence de l'économie.

Quant à la phase de consolidation de la forme d'État néolibéral, caractéristique des années 90, nous soutenons comme Boyer (2001) qu'elle correspond à une étape de recherche de complémentarité de l'État et du marché où, cette fois, l'État a pour fonction non seulement de corriger les failles du marché, mais de l'instituer²⁰. Le FMI, faisant passer le message aux États de s'impliquer dans les politiques sociales, dans les

²⁰ Les théories néo-institutionnalistes exemplifient ce rapport de complémentarité en « mettant en exergue le rôle déterminant de l'ordre constitutionnel et juridique, en ce qu'il façonne le système des incitations, donc des formes d'organisations, le type d'innovation et par conséquent, la dynamique économique elle-même » (Boyer, 2001, p. 24).

ressources humaines et le financement minimal des besoins de base en santé et en éducation, reconfigure une vision politique dans laquelle l'État, et éventuellement d'autres acteurs (société civile, ONG, etc.) doivent veiller à jeter les bases institutionnelles nécessaires au déploiement du marché.

Chavagneux (2000) remarque également « la constitution d'une nouvelle doctrine où la séparation entre les approches économiques s'estompent », et en propose deux explications. De deux choses l'une (ou les deux) : premièrement, en revendiquant la résolution des problèmes sociaux (sans les accompagner de véritables changements dans l'intervention), l'« inflexion sociale »²¹ du discours viserait à masquer les faiblesses récurrentes du modèle économique libéral adopté; deuxièmement, de manière optimiste, cette inflexion traduirait « des tentatives d'une reconquête d'autorité de la part des États » (Chavagneux, 2000, p. 110-112).

Toutefois, la restructuration de l'État donne bel et bien lieu à sa réforme par des mesures de démantèlement et de privatisation, ce qui incite à accorder plus de crédit à l'hypothèse de la revalorisation de l'État en fonction d'impératifs de viabilité financière dont la portée s'étend aux domaines, aussi vastes qu'apparemment éloignés de la fiscalité, de l'éducation, de la sécurité sociale, de la santé et du régime de retraite.

Nous pouvons avancer ici que le couple institutions et marché pénètre la sphère publique, donnant ainsi corps à la marchandisation des rapports sociaux.²² On peut en effet émettre ici l'hypothèse – ce serait une troisième explication –, que c'est à l'issue des crises financières qu'a resurgi de plein fouet la nécessité que l'État intervienne dans le secteur privé, notamment pour contrôler la prise de risques financiers

²¹ Nous reprenons l'expression d'« inflexion sociale » qui provient de Duchastel (2001) mais qui n'est pas employée par Chavagneux.

²² Cette intuition mériterait éventuellement une démonstration étayée.

déstabilisateurs pour l'État²³. À la « fragilité des institutions financières et sociales et à la faiblesse de certains acteurs », il faut « favoriser la densité des arrangements institutionnels [incluant des arrangements intermédiaires] et la capacité d'organisation des acteurs », (Boyer, 2001, p. 49) en recherchant la meilleure qualité institutionnelle dans un contexte international.

Soulignons tout de même la possible grande avancée de la reconnaissance par le Fonds des trajectoires nationales et du caractère multidimensionnel du développement, reconnaissance qui met un terme, ou rend du moins idéologiquement insoutenable, l'homogénéisation de l'allocation des ressources par les prix et l'uniformisation des politiques menées jusqu'alors par le Fonds. Reste évidemment à voir de quelle manière seront interprétées et traitées ces spécificités.

En résumé, durant la décennie 70, l'État responsable du bien être des individus, chargé de résoudre les problèmes communs d'une société nationale et de protéger les libertés économiques, est critiqué en raison de l'inefficacité de ses interventions. Plus tard, en 80, l'État « responsable des conditions permissives du marché » (Boyer, 2001, p. 20) devient un acteur partisan de la promotion des libertés économiques de la classe financière en émergence. Puis, « instituant le marché et les systèmes d'incitations », (Boyer, 2001, p. 20), l'État devient un des principaux agents de l'incitation à l'insertion individuelle des opérateurs financiers dans le marché _ tout en assurant une protection sociale, résolument sélective et minimaliste (décennie 90).

²³ En effet, Boyer explique que « le marché est efficace dans l'allocation et la production des biens typiques, mais le travail et le crédit ne peuvent être gouvernés intégralement par la logique de marché, de sorte que les interventions publiques ou réglementations collectives s'avèrent nécessaires à leur gestion ». Or, « c'est plus encore le cas pour les marchés financiers (Schiller [2000; Orléan [2000]] » (Boyer, 2001, p. 24).

9.3 Synthèse des modes de régulation des inégalités

La dimension identitaire des États et du système international au terme des différents processus de changement fait pleinement ressortir la dynamique de production et de reproduction des inégalités. Dans l'ontologie du transfert, les identités restent inchangées, tandis que dans celle de la transformation, comme cette dénomination l'indique, elles sont véritablement transformées, elles entrent enfin en phase de mutation dans l'ontologie de la transcendance. Voir le tableau 9.6.

Tableau 9.6
Incidence sur les identités : dynamique de production et reproduction des inégalités

Transfert 1970-1979	Transformation 1980-1989	Transcendance 1990-1999
<i>identités des États-nations et du système international inchangées</i>	<i>identités du système international et des États-nations transformées</i>	<i>identités des États et du système international en mutation</i>
répartition asymétrique des États en fonction de leurs poids et de leurs ressources économiques	répartition dissymétrique des groupes de pays en fonction des performance de croissance, de rentabilité et de solvabilité	répartition arithmique ²⁴ des potentialités des pays comme des individus à tirer parti des dividendes de la mondialisation
effort collectif de distribution « verticale » par le transfert des ressources des pays excédentaires aux pays déficitaires (sur la scène internationale)	effort parcellisé de distribution « horizontale » par l'atténuation des dénivellements entre les pays industrialisés et les pays en développement (sur la scène globale)	effort individualisé de distribution « multidirectionnelle » par la participation à la justice sociale comme source d'équité (sur la scène mondiale)

La première décennie fait valoir une représentation des inégalités comme un « état de fait » du niveau de développement économique d'une nation, lequel s'explique par le rapport de dépendance des pays de l'hémisphère Sud envers les pays économiquement plus puissants du Nord. C'est pourquoi, dans cette perspective, il incombe de la responsabilité première des pays excédentaires d'offrir aux pays

²⁴ Habituellement utilisé en physiologie pour désigner l'irrégularité du rythme cardiaque, le terme « arithmique » a été retenu parce qu'il rend bien la métaphore de la vie dans l'économie employée dans cette période, laquelle, en fait, naturalise la sphère économique.

déficitaires une aide proportionnelle à leur potentiel économique, ce que vient officialiser la création du Comité de développement en 1975.

Les identités des États et du système international sont inchangées dans le processus de redistribution des richesses, en ce que le transfert de ressources d'un pays à l'autre suppose la reconnaissance de leur autonomie respective. L'espace international constitue alors le lieu de rencontre des souverainetés nationales, au sein duquel se déroulent les opérations de transfert. Les inégalités entre les pays étant explicitement reconnues, la direction du transfert se présente verticalement, du haut vers le bas, c'est-à-dire des pays excédentaires aux pays déficitaires.

On se rappellera aussi que la décennie 70 fut marquée par le passage au régime de changes flexibles²⁵, ce qui eut à la fois pour origine et pour conséquence d'exacerber les écarts de valeurs entre les monnaies, et s'exprimant en pouvoirs d'achat nationaux différents. La taille et l'importance des économies nationales, on le sait, sont très inégales : la puissance économique américaine exerce sa suprématie sans conteste depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il est aussi reconnu que « toutes les monnaies, même convertibles, ne sont pas équivalentes, en ce sens que certaines servent de « références » aux autres. » (Giraud, 2001, p. 171). Devise clef du système monétaire international, le dollar américain sert de liquidité internationale et détient, à toutes fins pratiques, le statut de monnaie internationale (Giraud, 2001, p. 171).²⁶

²⁵ Ce passage est instauré par la décision des États possédant les principales monnaies de maintenir leur autonomie en politique monétaire en abandonnant le régime de parité fixe au profit de la libre circulation de capitaux.

²⁶ Giraud (2001) explique très clairement en quoi réside ce privilège. En fait, les gouvernements, comme les acteurs privés, commercialisent des produits ou vendent des titres à l'étrangers pour lesquels il reçoivent des dollars et avec lesquels ils achètent d'autres titres à l'étranger. Toutefois, si le gouvernement d'un pays doit rembourser des créances antérieures et si, à ce moment, ses achats sont supérieurs aux ventes, il doit recourir aux réserves détenues par sa banque centrale. Dans le cas d'épuisement de ces réserves, la banque centrale emprunte des dollars pour émettre de nouveaux titres de dette publique, libellés en dollar, en espérant les revendre. Les États-Unis, dans la même situation, n'ont pas à emprunter à qui que ce soit : pour combler le manque de liquidité, ils n'ont qu'à recourir à

À l'aune des crises des changes, c'est à travers le spectre de la valeur des monnaies que les écarts de puissance économique et de pouvoir politique s'extériorisent entre les États, avec les États-Unis en tête de file. Les mouvements spéculatifs sur les taux de change d'avant la crise et l'instabilité monétaire qui s'ensuivit (et qui se poursuit depuis) ont alimenté les rapports inégalitaires entre les pays et les ont structurés autour de la monnaie en vertu de sa propriété de réserve de la valeur.

Cette illustration du rapport extrêmement asymétrique des pays sous l'angle de leur monnaie, symbole par excellence de leur souveraineté, montre bien que c'est la reconnaissance des inégalités de puissance qui ouvre la voie au transfert des ressources pour leur égalisation relative, laissant ainsi intactes les identités respectives des États dans le système international. En résumé, nous pouvons dire du mode de régulation des inégalités dans le système international²⁷ qu'il se met en forme dans un système d'échange de biens et, forcément, de leur paiement en monnaie, dans un monde économique industriel et politiquement soumis à une logique redistributive.²⁸

Les années 80, pour leur part, contribuent à définir les inégalités comme un retard du développement économique de groupes de pays dont une des grandes manifestations est le niveau d'endettement de certains d'entre eux. En effet, cette période est

la création monétaire auprès de leur banque centrale. En cas de déficit budgétaire, les États-Unis voient « l'augmentation des réserves de dollars des banques centrales des autres pays, ou des dépôts en dollars détenus par des acteurs privés étrangers » (Giraud, 2001, p. 176). L'avantage du dollar américain réside entre autres dans sa plus forte liquidité, ce qui permet à ses détenteurs, en l'occurrence le gouvernement, de le convertir rapidement, en cas de besoin, en devise nationale à faible coût, mais surtout, dans ses plus grandes stabilité et prédictibilité par rapport aux autres monnaies (Bénassy et Deuzy-Fournier, 1994, p. 112). Bourguinat (1992) invoque ces conséquences de la suprématie du dollar sous le régime de Bretton Woods : non seulement ce système « soumet les autres pays participants à la politique monétaire américaine » mais il exonère les États-Unis de « toute sanction en cas de déficit de [leur] balance de paiement » (Bourguinat, 1992, p. 450-451).

²⁷ Cette description schématique reflète un mode de régulation déjà effectif dans l'économie domestique puisque l'on se rappellera que le modèle de transfert prend sa source dans l'espace national.

²⁸ Nous reprenons ici la distinction utilisée par Rosanvallon (1995) entre la justice distributive (à chacun selon ses besoins) et la justice commutative (à chacun son dû).

dominée, au Sud, par la crise de l'endettement des PVD et au Nord, par l'aggravation des déficits budgétaires des pays industrialisés. Le discours fait précisément écho des conséquences des difficultés des États à équilibrer les finances publiques sur les inégalités, en constatant, par exemple, l'inégale répartition géographique de la dette, l'accès et l'expansion inégale du crédit international, ou encore, la capacité différentielle des pays exportateurs de pétrole et des pays à faible revenu de réduire leur endettement.

Nous émettons l'hypothèse que c'est autour de la dette publique des pays du Nord comme du Sud, y compris celle des États-Unis, que s'expriment les inégalités au cours de cette période. L'ordonnement des pays se mesure au degré de la gravité de leur endettement²⁹. À cela s'ajoute la constatation que, parmi les difficultés à résoudre les pénuries de fonds publics, se trouvent, pour certains États, de graves problèmes de pauvreté les minant de l'intérieur. La solution envisagée est notoire : un vaste mouvement de déréglementation et de libéralisation financières. Pour combler les déficits budgétaires des pays industrialisés, au premier chef celui des États-Unis, nous assistons à l'expansion des marchés obligataires publics libéralisés (Chenais, 1996, p. 24-26) tandis que les PVD en difficulté se soumettent aux très contestés programmes d'ajustements structurels. Mais globalement, l'intervention envisagée consiste, pour les pays industrialisés, à diriger les flux financiers vers les PVD, à stimuler les investissements directs à l'étranger ainsi qu'à fournir des ressources supplémentaires privées, dites bien ciblées.

Il y a transformation de l'identité des États et du système international, les moyens encourus n'impliquant plus seulement l'échange de ressources économiques. Par la

²⁹ « Le degré d'endettement d'un pays varie en fonction de quatre facteurs : 1) les entrées au titre des nouveaux emprunts; 2) les sorties au titre du remboursement du principal; 3) le paiement des intérêts échus; et 4) les opérations au titre de la renégociation et des annulations de la dette » (Deblock et Aoul, 2001, p. 69).

voie des IDE par exemple, outre une certaine pénétration de savoirs et de technologies liées à l'implantation de multinationales en sol étranger, l'envoi de capitaux dans les PVD est en fait essentiellement détenu par des résidents étrangers. En privilégiant l'essor des IDE, l'objectif n'est pas tant d'égaliser la position économique des pays que d'en atténuer les dénivellements.

Finalement, en 90, les inégalités sont représentées comme un phénomène complexe d'envergure mondiale, qui se manifeste à même les conditions de vie des populations pauvres et vulnérables. Le problème de la pauvreté est même indissociable d'autres problèmes sociaux, tels que les chocs démographiques et la détérioration de l'environnement. La solution promue est celle de l'investissement dans le capital humain, surtout dans la valorisation des ressources humaines, notamment celle des pauvres eux-mêmes. Cet effort d'investissement est requis tant par les organisations internationales, régionales, locales que par les pauvres eux-mêmes. Sur fond d'une juste compréhension par tous de ce processus « historique », le couple de la croissance et de la pauvreté exprime la croyance que la mondialisation permettra d'atténuer les inégalités par l'allocation de ses dividendes par le marché minimalement organisés en réseaux. Ces réseaux incitent l'État à agencer les vues du secteur privé, de la société civile et des pauvres.

Il y a encore mutation (et non dissolution) des États et du système international, non seulement en ce que leurs limites sont devenues fluides, mais en ce que les thématiques elles-mêmes, la croissance (ou la mondialisation financière) comme la pauvreté, transcendent les frontières. Par exemple, à cette phase idéologique de la mondialisation, s'observe la rencontre directe de tous les acteurs intra et extra nationaux, qui négocient dans les sphères publique et privée des mesures propres à relever les défis soulevés par les problèmes sociaux. Auparavant, dans la régulation providentialiste, la régulation du domaine social était exclusivement administrée par

une autorité publique principalement motivée par la valeur de solidarité sociale.

Examinons maintenant les deux thématiques clés qui conditionnent le mode de régulation des inégalités caractéristiques des années 90 : d'un côté, les marchés financiers qui incarnent le potentiel de « croissance », et de l'autre, la lutte contre la « pauvreté ».³⁰

Révolutionnée par la « découverte de la mondialisation », mais en même temps bouleversée par l'éclatement des crises financières, la décennie 90 a fait valoir l'inégale répartition des dividendes de la croissance et l'inégale distribution des effets de contagion des crises entre les pays. Comme pour la décennie antérieure, nous estimons assister là à la mise en jeu de la puissance de la dette de la monnaie. Mais cette fois, il ne s'agit plus essentiellement de la dette publique, mais surtout de la dette privée.

Les marchés financiers et ses opérateurs, qui guident en majeure partie cette évolution (d'ailleurs largement soutenue par les gouvernements des pays industrialisés) supplantent la forme antérieurement dominante de la régulation monétaire basée sur la référence à l'autorité monétaire, c'est-à-dire dirigée et contrôlée par la banque centrale, elle même redevable de ses opérations au gouvernement. La « généralisation de l'arbitrage³¹ et l'incorporation des marchés émergents » ouverts par le « décloisonnement et de l'interconnexion des marchés d'actions » – ainsi Chenais désigne-t-il la plus récente phase de la financiarisation de l'économie (Chenais, 1996,

³⁰ En guise de rappel, voici deux citations tirées du corpus : 1) « Dans ce contexte, le Comité demande instamment à la Banque mondiale et au FMI de renforcer encore leur coopération dans la mise au point de conseils avisés et compatibles en matière de mesures destinées à réduire la pauvreté et à promouvoir la croissance dans ces pays (1986); 2) « Les ministres sont convenus que les premiers bénéficiaires de l'aide au développement doivent être ceux des pays pauvres qui s'emploient résolument à promouvoir la croissance économique et la réduction de la pauvreté en appliquant des politiques judicieuses et en faisant bon usage des ressources intérieures et extérieures (1997).

³¹ D'après Bourguinat (1992), l'arbitrage s'apparente de plus en plus à la spéculation. L'arbitrage est une « technique des opérations et d'achats et de vente simultanées d'instruments (...) qui sont faites pour tirer avantage des écarts de prix (ou de rendement) entre des marchés différents _ en principe sans prendre de risque (excepté celui de contrepartie) (Weisweiler, 1987) ». La spéculation implique l'intention de revendre ou de racheter un titre dans l'espoir d'un gain et non « par un avantage lié à

p. 26-27) –, ont débouché sur la formation d'un « réseau global de marchés financiers » (Pineault, 2000, p. 9).

Dès lors, en comparaison au modèle des dettes publiques, les dettes privées présentent un tout autre portrait : ces dernières ont pour particularité de transiger au sein des « marchés financiers » qu'Orléan (1999) définit comme « des systèmes sociaux dominés par la rationalité spéculative et par l'interaction mimétique » (Pineault, 2000, p. 12). La mondialisation financière se concrétise dans la circulation directe, immédiate et permanente de titres de dettes privées, sans être pour autant limitée par des restrictions politiques *via* le contrôle bancaire. De manière schématique, en citant encore Pineault, nous nous permettons d'affirmer la mutation des États et du système international du fait que ces « circuits de titres de dettes privées (...) [sont] formés par la mise en réseau d'institutions et d'acteurs privés, marchés régulés de manière endogène par 'l'opinion publique' des participants » (Pineault, 2000, p. 9).

Mais il y a plus encore : comme nous l'avons déjà montré, le rôle de l'organisation internationale est certainement d'avoir véritablement orchestré le processus de libéralisation des flux internationaux de capitaux et de propulsion des marchés financiers.³² Il ne faudrait pas pour autant sous-estimer comment cette instigation s'est forgée à même le consensus politique.

Ces quelques réflexions sur la similarité entre les marchés financiers et le consensus politique nous conduisent à notre seconde thématique, la lutte contre la pauvreté, en nous invitant à la cerner dans la dynamique duale du marché.

l'usage du bien, à une transformation quelconque ou au transfert d'un marché à un autre » (Bourguinat, 1992, p. 111).

³² Brunhoff déduit ce rôle du discours du Fonds : « depuis la fin du régime de Bretton Woods, il [le FMI] a participé à la mise en œuvre de la régulation financière privée, et à la gestion des crises du crédit international par les États occidentaux et les grandes banques internationales » (Brunhoff, 1996, p. 54).

Ainsi que pour les valeurs de confiance ou de crédibilité, nous disons qu'un consensus relève, du moins en partie³³, de la même logique que celle des marchés financiers. Par définition, il constitue l'accord ou le consentement quasi spontané entre des parties. Ce caractère immédiat ne va pas sans rappeler la convergence, sinon le mimétisme, des anticipations propres aux marchés financiers. Mais si le consensus politique est intimement lié à l'extension de la finance de marché en ce que tous deux s'inscrivent communément dans une logique d'immanence, quelles sont les implications idéologiques de sa formation?

L'actuel consensus invoque la reconnaissance de l'existence de la mondialisation (financière), avec ses promesses et ses risques.³⁴ Premièrement, l'appel au consensus exclut les conditions d'émergence du conflit car nous ne pouvons que remarquer son contraste avec l'idée de projet, par exemple, un terme beaucoup plus évolutif. Quand il y a consensus, les pays (ou les personnes) ont individuellement le choix d'y adhérer ou non, si bien qu'en cas de désaccord, ne disposant d'autres alternatives (la lutte est en elle-même exclue), le pays s'exclut de lui-même. Deuxièmement, la puissance axiologique du consensus tient au sens qui lui est conféré : il a pour originalité d'englober l'endroit et l'envers de la mondialisation. Il assimile la double réalité de la croissance (propulsée par les marchés financiers) en même temps qu'il porte les possibilités toujours plausibles de voir se répéter de nouvelles crises financières dont les conséquences se mesurent à l'ampleur de la contagion (sans parler des conflits de répartition qui en découlent). Cette dualité, croissance et instabilité, amène logiquement à la radicalisation de cette idéologie : le fait de s'impliquer, de participer,

³³ Nous pourrions certainement expliquer également le consensus comme une stratégie de légitimation politique.

³⁴ À titre d'exemple, en 1999, nous pouvons lire dans le corpus : « ces propositions reflètent un consensus qui s'est établi, tant au FMI que dans la communauté financière internationale, en faveur d'un renforcement du système financier mondial destiné à réduire les risques que présentent les faiblesses institutionnelles et l'instabilité des flux de capitaux et à aider les pays qui n'ont pas encore bénéficié de la mondialisation à accéder aux marchés de capitaux ».

de s'engager (en respectant les conditions) constitue la seule chance de pouvoir s'assurer de la croissance, et d'en profiter.

Nous arrivons ainsi à la conceptualisation d'un marché selon une logique binaire. Doublement caractérisé par la libéralisation des flux de capitaux et par l'émergence de systèmes financiers interconnectés à l'échelle mondiale, le marché doit impérativement être libre, ouvert et compétitif sous peine que les acteurs, et au premier chef les États, soient marginalisés du système international _ les sanctions des erreurs, admet le FMI, sont plus dures qu'auparavant. La conséquence en est qu'il faut s'adapter rapidement à cet espace économique mondial plus unifié, interconnecté et intégré, sous peine d'en être éjecté au moment de crises financières graves, d'où finalement, l'importance de prévoir avec justesse les marchés de plus en plus axés sur le futur, grâce à la circulation d'informations complètes et véridiques.

Le marché étant assimilé à la mondialisation, cette logique binaire pose d'un côté l'accroissement des potentiels de bienfaits, mais de l'autre, l'accroissement de ses méfaits (du moins à court terme) sur les pays pauvres, très pauvres et sur les pauvres eux-mêmes. Dans cette veine, finance et pauvreté apparaissent comme les revers d'une même médaille : la finance, c'est la croissance, et la pauvreté, son absence. La première inclut, la seconde exclut. Vanter les bienfaits de l'un, la croissance, et promettre la résolution de l'autre, la pauvreté, permet l'hégémonisation des systèmes financiers.

En terminant, nous exposons les conséquences de l'occultation des véritables rapports de forces entre les rentiers et les pauvres. De nombreuses statistiques, certes sujettes à la discussion, démontrent le phénomène d'accroissement des inégalités à l'œuvre actuellement. Mais encore faut-il montrer comment se forme cet accroissement des écarts de revenus entre les groupes sociaux, ou du moins la dynamique de leur configuration.

En schématisant à l'extrême, nous assistons à l'accaparement de plus en plus grand de la richesse par les rentiers, soutenu par les gouvernements dans l'autorisation de ce transfert. Cette richesse est cependant issue de la force de travail des pauvres. Chenais explique le circuit en ces termes :

Une partie de la croissance de la sphère financière est due aux flux de richesses qui se forment d'abord comme salaires et traitements, ou comme revenus paysans ou artisanaux, avant d'être siphonnés par l'État par le biais des impôts, puis transférés par lui vers la sphère financière au titre du paiement des intérêts ou du remboursement du principal de la dette publique (Chenais, 1996, p. 15).

Parce que le mode de régulation des inégalités se privatise, l'intérêt « individuel » des principaux pays bénéficiaires l'emporte sur l'intérêt « collectif » du système international. Reprenons encore une fois Chenais à cet égard :

La finance de marché (...) est excluante à un degré plus fort encore que les formes d'internationalisation qui l'ont précédée. Elle pénalise particulièrement sévèrement les pays en développement au sens strict [Pisani-Ferry et Sagard, 1996]. Car ces pays n'ont pas l'heur de posséder un marché financier « émergent » qui puisse être intégré, ni des firmes capables de se porter sur les marchés obligataires ou boursiers des grands pays industrialisés (Chenais, 1996, p. 12).

Finalement, les inégalités ne sont plus simplement issues de différences géopolitiques et économiques entre des pays. Elles proviennent aussi, désormais, de rivalités entre des individus, pris isolément, par-delà les frontières étatiques : d'abord les opérateurs de marché désignés par le Fonds sous le vocable d'investisseurs, puis, paradoxalement, les grands perdants de ces rivalités, c'est-à-dire toutes les catégories sociales défavorisées, y compris les pauvres eux-mêmes. Difficile de ne pas déplorer que la mutation des identités des États et du système international s'accompagne d'un accroissement des inégalités et que celles-ci ne trouvent d'issue que dans la lutte, plus sectorielle, de la pauvreté.

En somme, si l'on récapitule les trois modes de régulation des inégalités, il ressort en 70 la reconnaissance des conflits de classe et des rapports de force profondément inégaux entre les pays, et l'exigence du transfert des ressources.

La période 80 valorise plutôt les intérêts du patronat dans les pays industrialisés (en alléguant, par exemple, la diminution des bénéfices des employeurs) et ceux des grandes banques (les conditionnalités se durcissant à l'endroit des PVD).

Dans les années 90, cependant, les inégalités ne sont plus politisées autour de conflits de classe résultant d'intérêts divergents. Le conflit est occulté au profit de l'intérêt de tous à s'insérer dans un système dont l'évaluation *a posteriori* est en définitive reléguée à l'idéologie des forces impersonnelles du marché.

10 LA VISION CULTURALISTE ET MORALISANTE DU MODE DE RÉGULATION NÉOLIBÉRAL DES INÉGALITÉS

10.1 Bref résumé

En guise de courte synthèse des principales idées soutenues, nous rappellerons, au risque de nous répéter, les thèses étayées pour chacune des trois périodes avec leurs principaux arguments. Nous concluons cette synthèse par quelques remarques importantes sur des questions soulevées en problématique et par le cadre théorique, puis nous effectuerons un bref retour sur le mode de régulation contemporain des inégalités. Finalement, nous verrons, en terminant, comment ce mode ouvre sur une réflexion plus profonde, quant au concept même d'inégalité.

La période 70 fut caractérisée par l'événement de la crise des changes, un processus de changement qui a contribué à la crise du modèle ontologique du transfert et ce, à travers l'affirmation de la critique du mode de régulation providentialiste. Pour démontrer ce modèle et sa crise, nous avons étudié les points suivants : le rôle de coordination du FMI dans un mode multilatéral international; le système international en tant qu'espace d'interdépendance entre les États-nations dans l'instauration d'un système monétaire international; ainsi que les États-nations en tant qu'institutions souveraines préconstituées, à travers l'autonomie des autorités nationales dans leurs prises de décision de politiques économiques générales.

La période 80, marquée par la crise de l'endettement, a généré la mise en place du modèle ontologique de la transformation, cette fois à travers la consolidation du mode de régulation néolibéral. Nous avons évoqué le rôle de coopération joué par le FMI dans un monde multidimensionnel; la dynamique par laquelle le système international

est devenu un espace d'interaction entre des variables systémiques dans ce que nous avons appelé, sans doute un peu maladroitement, la consécration de la nécessité d'établir un environnement économique favorable; et la façon dont les États-nations, en tant qu'organisations étatiques modulées par des variables systémiques à travers différentes dimensions et secteurs du système, ont été traversés par l'assujettissement de leurs économies nationales aux impératifs d'équilibrage des finances publiques.

Pour la période 90, enfin, nous avons constaté un double processus de mutation, à savoir la financiarisation de l'économie et l'émergence de la lutte à la pauvreté. Nous avons associé cette mutation à la consolidation du modèle ontologique de la transcendance et ce, à travers la complexification du mode de régulation néolibéral. Pour défendre cette thèse, nous avons évoqué le rôle d'instigation du FMI dans un monde irréductible, déspatialisé et détemporalisé. Nous avons soutenu que le système international, par la création de systèmes financiers viables, est devenu un espace de circulation d'informations. Finalement, nous avons analysé la perspective de bouleversement des conditions d'existence des États-nations (du moins sur le plan de la territorialité), progressivement réduits à des organismes de contrôle d'unités d'informations. C'est du moins ce que nous avons observé dans l'engagement des gouvernements à devenir responsables, disciplinés, transparents, crédibles et conscients des répercussions mondiales des décisions prises au niveaux national et international.

Quant à la réponse à notre question de recherche, laquelle rappelons-le, interrogeait la trajectoire des modes de régulation des inégalités de 1970 à 1999 dans le contexte du passage au mode de régulation providentialisme au mode de régulation néolibéral, l'analyse du discours politique du FMI a permis de dégager trois figures socio-historiques successives.

Pour la période 70, le mode de régulation des inégalités étant encore de type providentialiste, l'effort d'ajustement est fortement collectif, prenant la forme d'une redistribution « verticale » par le transfert des ressources des pays excédentaires aux pays déficitaires sur la scène internationale. Les identités des États-nations, comme celle du système international, demeurent à toutes fins pratiques inchangées dans cette dynamique.

La décennie suivante, progressivement d'inspiration néolibérale, présente un mode de régulation des inégalités soumis à un effort parcellisé d'une distribution « horizontale » et ce, par l'atténuation des dénivellements entre les pays industrialisés et les PVD sur la scène globale. La répartition apparaît alors dissymétrique entre les groupes de pays, selon leurs performances de croissance, de rentabilité et de solvabilité, à tel point qu'on soupçonnera que les identités du système international et des États-nations s'en trouvent transformées.

Enfin, la décennie 90, franchement néolibérale, favorise un effort individualisé de distribution « multidirectionnelle », entre autres par la participation à la justice sociale comme source d'équité (sur la scène mondiale). Tentons de faire preuve d'imagination en disant de ce mode de régulation des inégalités qu'il présente une répartition « arythmique » des potentialités des pays comme des individus à tirer parti des dividendes de la mondialisation, si bien que les identités des États et du système international entreraient en phase de mutation.

En somme, dans un premier moment, la revue systématique du discours du Fonds a effectivement illustré, sous l'angle particulier des ontologies de la mondialisation, le passage du mode de régulation de type providentialiste à celui de type néolibéral. Dans un second moment, l'analyse de ce discours a mis en lumière les stratégies d'hégémonisation du FMI qui ont culminé dans son acceptation individualisante, voire

culturaliste et moraliste des inégalités. Mais en dernière analyse, nous pouvons l'interpréter plus fondamentalement _ ou du moins continuer de poser cette hypothèse _, comme un processus d'hégémonisation de l'idéologie néolibérale en ce sens que ce discours politique serait progressivement en train, en quelque sorte, de dépasser les pratiques discursives pour atteindre le niveau idéologique supérieur de la représentation du monde. En fait, il s'agit de se pencher sur ce que l'on entend par la complexification de l'idéologie néolibérale, car si elle en vient à englober toutes les sphères de la vie sociale, ce sont les trois procès d'institutionnalisation que cette idéologie traversera.

Nous nous trouvons ainsi ramenés au débat entre la modernité politique et l'avènement de la postmodernité. Le processus d'hégémonisation de l'idéologie néolibérale enclenche-t-il une mutation de la modernité politique ou plus radicalement son renversement dans la postmodernité? En d'autres mots, conclure ou du moins admettre une tendance vers le modèle de transcendance, est-il moderne ou postmoderne?

Puisque l'ensemble de notre démarche visait en définitive à comprendre les enjeux contemporains des inégalités dans le processus de la mondialisation, nous nous permettrons d'insister ici, en conclusion, sur la logique du mode de régulation néolibéral des inégalités, propre aux années 90, en tentant brièvement de mettre en relief ses fondements théoriques.

10.2 Un dernier mot sur le mode de régulation néolibéral : une vision culturaliste et moralisante des inégalités

Les difficultés récurrentes et parfois très graves du système monétaire international depuis la signature des accords de Bretton Woods, difficultés dont nous avons parlé

tout au long de ce mémoire, ont amené le Fonds à réinterpréter les deux objectifs de croissance et de stabilité : dorénavant, ces deux conditions de l'ordre international doivent remplir l'exigence de « haute qualité ». Michel Camdessus, jusqu'à tout récemment Directeur général du FMI, affirmait que pour atteindre une croissance de haute qualité, il fallait notamment : un, investir doublement dans le capital humain et dans les politiques qui réduisent la pauvreté, et deux, augmenter l'égalité des chances (FMI, *IMF and the Poor*, p. 1). Cet appel en faveur du capital humain et de l'égalité des chances semble être une allégation et une tentative d'application directe de la théorie libérale de la justice développée par Rawls dont les travaux ont connu un exceptionnel retentissement depuis les années 70, mais que les commentaires critiques associent à une tentative de justification théorique des inégalités.

Il ne s'agit certes plus, comme pour les néo-classiques, d'expliquer de manière simpliste que s'il y a inégalité, c'est par l'insuffisance de la croissance économique (Teulon, 1997, p. 81). Mais en tentant de concilier le principe de liberté à celui de justice sociale, Rawls (1971) reprend pas moins de deux des grandes valeurs du libéralisme économique.

Selon lui, pour que compromis il y ait, deux conditions doivent être respectées : le principe de différence (maximin), « les inégalités sont justes dès lors qu'elles améliorent la situation des plus défavorisés » et le principe de juste égalité des chances, « les inégalités doivent correspondre à des positions ou à des fonctions ouvertes à tous » (Teulon, 1997, p. 81). Le problème du compromis capital/travail inhérent à tout régime d'accumulation semble évacué. Ne sont pas plus questionnés la division du travail social dans la société, la propriété privée des moyens de production ou les antagonismes de classes. Le rôle de l'État n'est certainement plus celui de redistribution de la richesse sociale (Ferréol, 1995, p. 67), ni ne consiste à privilégier *a priori* l'égalisation des conditions sociales. Sur ce dernier aspect, et non le moindre, le

modèle rawlsien réduit le rôle de l'État à la fonction de garantir *a posteriori* aux individus l'égalité des chances d'accès aux emplois qui procurent des avantages – lesquels, en définitive, seront comblés par les plus méritants.

Plus récemment, en France, et quoique dans une optique plus réformiste, Fitoussi et Rosanvallon (1996) concluent à la nécessité de compléter le rôle distributif de l'État par une « politique de formation » qui ne se limite pas à la formation scolaire mais vise aussi le développement des capacités des individus à s'insérer économiquement dans la société. C'est exactement l'idée de formation de cet habitus (mais exempté de son caractère symbolique) que s'efforcent de promouvoir le FMI et les autres instances internationales à travers le concept de « capital social » ou de « capital humain ». C'est dans un document de travail intitulé « Fundamental Determinants of Inequity and the Role of Government », préparé par Tanzi en 1998, que la position théorique du FMI sur les inégalités est le mieux explicitée¹. S'inspirant d'Atkinson (1998), cette explication théorique des causes des inégalités différenciellement réparties selon le niveau de développement des pays (et de ses implications déduites sur le plan politique) éclaire avec éclat le mode de régulation néolibéral des inégalités dans sa formulation contemporaine dominante.

D'après cet auteur, les inégalités de revenus (entendus au sens large) résultent des trois principaux facteurs « systémiques » que sont les normes et les coutumes sociales, les grands changements économiques ainsi que les pratiques gouvernementales. Dans les pays plus traditionnels (c'est-à-dire les PVD), ce sont surtout les normes et les coutumes sociales qui influent le plus dans le processus d'allocation des richesses – l'explication des inégalités pour les PVD est alors

¹ Tel que l'indique une courte notice en première page, les points de vue défendus dans les *Working Papers* n'engagent que les auteurs et ne représentent pas nécessairement ceux admis officiellement par le Fonds.

culturaliste. Dans les sociétés « plus développées », au contraire, soit les pays industrialisés, les inégalités sont davantage imputables aux pratiques et aux transformations économiques et politiques.

Or, l'ouverture des marchés et les réformes structurelles ont une incidence sur les normes sociales. En outre, il se trouve que plus le niveau de développement des pays est élevé, plus le capital social devient la principale composante de la configuration des inégalités. La finalité attribuée au capital social se situe ainsi dans une perspective qui pose le développement des pays dans le continuum suivant : nous partons d'une redistribution des biens matériels et des services concrets souvent encadrée par l'interventionnisme d'État comme chez plusieurs PVD, redistribution qui, soit dit en passant, sous-entend une vision collective de la richesse sociale. Mais au fur et à mesure que les pays s'engagent dans la mondialisation (surtout financière), ils voient la répartition de leur richesse sociale se structurer progressivement autour du « capital social ». Ce dernier désigne largement l'ensemble des « connaissances tirées de l'activité professionnelle, [des] informations et [des] qualifications » (FMI, Lusting et Arias, *Finances et Développement*, p. 31). Le mode de régulation des inégalités sur la base du capital social vise non pas un l'objectif de redistribution, mais plutôt celui de répartition des inégalités par le biais de l'insertion par compétences et par capacités, ce qui, à l'opposé, sous-entend une vision individualiste des potentiels.

Les auteurs s'inspirent du schéma d'Atkinson (1998), lequel exprime sans détour ce qui a été pressenti jusqu'ici, soit qu'en dépit des tentatives nouvelles d'optimiser l'arrangement institutionnel entre le marché et l'État (Boyer, 2001, p. 46), le mode de régulation néolibéral des inégalités se construit sur la préséance de la logique du capital sur les autres formes de rapports sociaux _ que ceux-ci soient de nature politique ou qu'ils renvoient à la vie sociale en général. En effet, d'après Atkinson, suivant un unique axe descendant, les « forces majeures déterminantes des inégalités » trouvent

leur origine dans le « monde ou les forces du marché » matérialisées dans les revenus de la production (par exemple les prix). Ces derniers, étant à la fois déterminants des « politiques gouvernementales et les institutions sociales » et influencés par eux, finissent par se traduire, dépendamment du capital humain disponible, dans une configuration particulière de distribution des « conditions de vie » (Tanzi, 1998, p. 6).

Telle que l'article Tanzi, cette conception des facteurs explicatifs des inégalités s'avère moralisatrice en ce sens que les PVD sont appelés, par le biais d'une éthique de la responsabilisation individuelle *via* le capital social, à délaissier leurs propres normes et coutumes sociales pour faire place aux règles économiques et politiques qui proviennent de la culture occidentale, bref, à adopter, ou du moins à s'adapter, au modèle des grands pays industrialisés.

Notre malaise, ici, ne naît pas tant de la volonté de promouvoir l'éducation dans son sens large, bien au contraire. Mais il résulte, d'une part, de la conception du contenu « citoyen » de cette formation (que l'on n'abordera évidemment pas ici) et, d'autre part, des motifs économiques (poursuivre la tendance à la financiarisation de l'économie) et politiques (réduire le rôle de l'État à une institution suppléant aux règles du marché) qui l'impulsent. Plus globalement, le mode de régulation néolibéral des inégalités se caractérise par sa tentative de recomposition, voire de resocialisation de la répartition (et non de la distribution) des inégalités, non pas sur la base de la solidarité sociale, comme avec le providentialisme, mais cette fois, en fonction du risque (il faut investir dans son capital humain) et du mérite (les chances d'accès aux postes procurant des avantages sont en principe égaux) sur une base individuelle (des pays, de la société civile, des groupes sociaux associatifs comme les ONG et les personnes, spécialement les pauvres).

Nous rejoignons ainsi des thèses comme celle de Campbell, pour qui « les stratégies de financement des bailleurs [de fonds] sont accompagnées d'un discours techniciste sur le développement introduisant de nouvelles normes qui réduisent la portée des notions d'égalité (...) » et pour qui « ce discours contribue à la fragmentation et à la marchandisation du bien commun » (Campbell, 2001). Le mode de régulation néolibéral des inégalités ne s'est pas plus émancipé de ses deux implicites de la notion de développement que sont l'évolutionnisme historique et la vision duale des pays développés et sous-développés (Legouté, 2001, p. 8). C'est la substance normative du concept d'égalité ou de son envers, l'inégalité, qui est changée, transformée ou mutée.

10.3 Vers une réflexion épistémologique sur le concept d'inégalité

Après avoir ici tenté de brosser des idéaux-types des inégalités en rendant compte de leur « sophistication » socio-historique, l'on pourrait sans doute s'ouvrir et s'interroger plus longuement sur l'ontologie (ou les ontologies!) du concept même d'inégalité. Sen (2000) a déjà posé ces deux questions fort pertinentes : « pourquoi l'inégalité » et l'« égalité de quoi »? Il poursuit en disant : « si les exigences d'égalité dans les divers espaces ne coïncident pas, c'est précisément parce que les êtres humains sont si différents entre eux. L'inégalité dans un espace implique de substantielles inégalités dans d'autres », d'où la nécessité « d'explorer une conception déterminée de l'égalité, au contenu bien précis ». C'est à partir de ces postulats que Sen propose une approche basée sur la « capacité », soit « un intérêt d'ordre général pour les libertés d'accomplir en général (dont font partie les capacités de fonctionner [en particulier]) » (Sen, 2000, p. 185-186).

Sans s'aventurer immédiatement plus loin dans l'univers on ne peut plus vaste qu'est celui des inégalités, nous nous arrêtons à la porte d'une nouvelle interrogation : à la suite de « pourquoi et l'inégalité de quoi ? », celle du « qu'est-ce que ce quoi »?

11 ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME

Figure 11.1
Organigramme du FMI

12 ANNEXE 2 : COOCCURRENCES

Tableau 12.1
Cooccurrences de la notion croissance

Période 1970-1979
Pays industrialisés (137, 15); producteurs (105, 12); habitant (15, 4); production (462, 63); économique (205, 46); pétrole (667, 45); taux (472, 43); industriels (553, 42); inflation (387, 37); importations (294, 31); demande (312, 30); PNB (85, 20); commerce (165, 18); économie (179, 18); emploi (47, 17); activité économique (113, 13); chômage (96, 12); revenus (76, 10); dépôts (24, 5); produit national brut (24, 5); PIB (7, 4); ralentissement (150, 27); rythme (76, 16); accélération (49, 12); réelle (59, 8); décélération (10, 6); modération (14, 5); stratégie (16, 4); intérieure (122, 15); monde (102, 14); cyclique (65, 10); mondial (63, 9); annuelle (37, 6); interne (15, 4); lutte (28, 6); croissance (225, 225); capacité (75, 13); objectifs (56, 12); productivité (32, 9); risques (11, 4); élevé (131, 17); raisonnable (18, 6); sévère (11, 4).

Note : Covoisinage dans la phrase : seuil de probabilité d'association de 99% (fréquence totale et fréquence du cooccurrent).

Période 1980-1989
pays industrialisés (924, 122); habitant (44, 14); population (17, 6); production (383, 131); économique (393, 128); demande (542, 124); exportations (448, 120); inflation (584, 88); croissance (57, 57); importations (353, 57); revenu (305, 53); marchés (299, 47); conditions (166, 32); investissement (144, 31); monétaires (110, 29); emploi (104, 24); agrégats (55, 22); revenus (34, 13); masse monétaire (35, 11); démographique (16, 10); fas (24, 8); industriels (26, 8); concessionnaires (8, 5); ralentissement (172, 89); expansion (307, 55); rythme (132, 37); réelle (130, 33); accélération (71, 29); inflationniste (41, 24); structurel (76, 24); progression (90, 22); décélération (33, 15); affaiblissement (36, 13); régulière (14, 6); recrudescence (17, 6); ajustement (605, 126); programmes (246, 74); mesures (432, 61); stratégie (99, 19); pouvoirs publics (22, 8); facilité d'ajustement (24, 8); stratégies (11, 5); intérieure (258, 83); perspectives (219, 54); mondial (82, 17); efforts (263, 48); appui (68, 16); pauvreté (32, 12); pays en développement (1047, 172); stabilité (115, 38); déséquilibres (142, 32); objectifs (111, 26); productivité (45, 12); durable (89, 41); soutenable (30, 13); indispensable (46, 11); potentiel (13, 9); excessive (20, 7).

Note : *Ibidem*

Période 1990-1999
<p>Pays industrialisés (342, 81); Europe (200, 53); États-Unis (163, 43); Asie (177, 41); Japon (138, 36); Afrique (115, 26); Moyen-Orient (90, 24); Allemagne (88, 18); Royaume-Uni (73, 15); chine (32, 11); Australie (22, 9); italien (35, 9); consommateurs (29, 8); partenaires (22, 7); Amérique du Nord (23, 7); Inde (14, 6); Malaisie (14, 6); Nouvelle-Zélande (16, 6); économique (329, 87); inflation (392, 74); économie (464, 70); production (227, 63); demande (330, 63); taux d'intérêt (286, 46); exportations (123, 45); investissement (132, 42); commerce (180, 32); chômage (160, 31); économies (172, 30); PIB (142, 27); emploi (82, 23); importations (70, 22); pétrole (109, 22); activité économique (83, 19); épargne (84, 18); franc (49, 13); stagnation (16, 8); pétrolières (9, 7); industrielles (19, 7); ressources humaines (19, 7); stocks (13, 5); structurelles (212, 55); ralentissement (100, 46); expansion (204, 44); baisse (191, 40); réduction (180, 35); transition (194, 33); rythme (92, 30); accélération (49, 19); inflationniste (27, 16); récession (58, 16); faiblesse (59, 14); projections (31, 12); fléchissement (37, 12); perturbations (35, 10); réelle (26, 8); décélération (10, 6); modération (11, 6); atonie (16, 6); résurgence (7, 4); réformes (307, 64); ajustement (280, 46); stratégie (144, 24); stabilisation (106, 23); pacte (24, 15); mondiale (386, 86); perspectives (264, 83); intérieure (120, 41); extérieure (118, 27); zone (101, 25); hémisphère occidental (65, 20); trimestre (56, 19); région (88, 18); monde (92, 18); mondial (95, 18); continentale (29, 12); occidentale (11, 8); amélioration (144, 31); confiance (147, 31); médiocre (12, 7); médiocres (7, 4); croissance (828, 828); pays en développement (542, 100); stabilité (179, 48); vigueur (117, 24); viabilité (36, 12); compétitivité (38, 10); obstacles (34, 9); dégradation (23, 8); dynamisme (23, 7); moteur (6, 6); productivité (17, 6); durable (120, 61); favorables (60, 16); élevés (67, 15); positive (23, 12); importante (46, 12); dynamique (24, 10); potentiel (17, 8).</p>

Note : *Ibidem*

Tableau 12.2
Cooccurrences de la notion stab(le,les,ilité)

Période 1970-1979
<p>prix (785, 30); taux (472, 17); taux de change (387, 14); change (83, 13); changes (122, 11); financière (95, 10); parités (25, 6); flottement (38, 5); sterling (44, 5); sous réserve (13, 4); politiques (226, 12); dispositions (83, 6); réforme (28, 5); règles (13, 4); surveillance (17, 4); projet (30, 4); obligation (22, 5); raisonnable (18, 8); meilleure (14, 4).</p>

Note : Covoisinage dans la phrase : seuil de probabilité d'association de 99% (fréquence totale et fréquence du cooccurrent).

Période 1980-1989
<p>taux de change (543, 54); prix (654, 37); économique (393, 23); financière (121, 21); marchés (299, 20); monnaies (189, 19); conditions (166, 15); changes (87, 12); politique économique (168, 12); capitaux (207, 12); croissance (57, 6); conditions économiques (16, 4); accord (81, 14); politiques économiques (145, 12); Louvre (30, 10); stratégie (99, 10); environnement (84, 7); déclaration (29, 6); officiels (80, 6); intérieure (258, 17); intérieures (58, 5); actuels (22, 4); efforts (263, 14); confiance (26, 4); engagement (32, 4); stabilité (115, 115); croissance (845, 32); déséquilibres (142, 10); coordination (62, 6); objectif (32, 5); durable (89, 7).</p>

Note : *Ibidem*

Période 1990-1999

européenne (52, 6); banque centrale (50, 5); européen (28, 4); prix (355, 56); marchés (543, 27); financière (235, 26); économique (329, 23); inflation (392, 23); taux d'intérêt (286, 17); monétaire (130, 14); taux de change (241, 13); système monétaire (111, 11); déficits (69, 10); monétaires (115, 10); monnaies (115, 10); change (145, 10); changes (102, 9); système bancaire (53, 7); épargne (84, 7); macro-économique (27, 6); systèmes financiers (46, 5); politiques (442, 22); politique monétaire (147, 21); budgétaire (183, 18); pacte (24, 16); UEM (85, 15); budgétaires (163, 13); environnement (154, 10); union économique (33, 7); politique budgétaire (37, 5); international (206, 14); zone (101, 10); cycliques (17, 5); mondiaux (46, 5); confiance (147, 11); crédibilité (54, 9); engagement (31, 7); réalisation (44, 6); succès (49, 6); discipline (44, 5); saines (41, 5); stabilité (179, 179); croissance (828, 49); objectif (92, 10); objectifs (117, 9); solidité (42, 8); assainissement (67, 8); convergence (41, 7); assouplissement (29, 4); indispensable (61, 10); durable (120, 10); raisonnable (9, 7); essentielle (23, 4).

Note : *Ibidem*

Tableau 12.3
Cooccurrences de la notion économi(e,es,iq,iques)

Période 1970-1979

États-Unis (313, 46); internationale (100, 26); président (32, 11); américaine (33, 11); développement (12, 9); Nations-Unies (15, 6); communauté (13, 5); économique (205, 205); industriels (553, 75); production (462, 71); inflation (387, 61); industriel (50, 18); financière (95, 18); chômage (96, 18); taux de croissance (82, 17); industrielles (13, 7); énergie (23, 7); affaires (7, 5); expansion (243, 50); ralentissement (150, 41); récession (122, 34); répercussions (48, 12); impulsion (9, 5); stabilisation (45, 11); politique budgétaire (27, 9); politiques budgétaire (20, 7); sociales (7, 5); mondiale (109, 74); évolution (275, 50); monde (102, 29); perspectives (75, 27); international (127, 22); intérieure (122, 21); actuelle (90, 19); phase (38, 11); cycle (22, 9); mondiales (12, 5); croissance (225, 68); capacité (75, 19); stabilité (52, 16); efficacité (27, 8); incertitude (27, 8); relance (9, 7); développés (180, 50); grave (26, 8); élevée (24, 7); satisfaisante (24, 7); restrictives (16, 6); sévère (11, 5); urgente (7, 4); durable (8, 4).

Note : Covoisinage dans la phrase : seuil de probabilité d'association de 99% (fréquence totale et fréquence du cooccurrent).

Période 1980-1989

comité (1183, 157); pays industrialisés (924, 144); pays membres (324, 56); internationale (113, 33); comité intérimaire (109, 29); ministre (38, 14); membre (48, 14); agents (13, 13); communauté (44, 12); FMI (27, 9); chefs (11, 6); Zimbabwe (5, 5); Pakistan (7, 5); Tokyo (8, 5); province (7, 4); indicateurs (119, 55); politique économique (168, 38); compte (199, 36); commerce (170, 32); financière (121, 27); finances (85, 21); énergie (64, 20); croissance (57, 18); industrielles (15, 14); expansion (307, 50); examen (154, 37); étude (109, 33); analyse (84, 28); structurelles (75, 18); variables (21, 15); répercussions (63, 15); gestion (49, 12); évaluation (35, 11); perturbations (16, 8); projections (19, 8); élargissement (19, 7); examens (7, 6); trajectoire (6, 5); évaluations (10, 5); politiques (447, 110); surveillance (261, 55); politiques économiques (145, 44); environnement (84, 27); stratégie (99, 20); déclaration (29, 15); réformes (61, 14); débats (32, 12); multilatérale (34, 10); planification (10, 7); mondiale (279, 219); perspectives (219, 125); évolution (533, 124); monde (103, 24); mondial (82, 20); nationales (46, 17); périodiques (12, 7); interne (10, 6); périodique (6, 4); consultations (172, 33); coopération (75, 18); divergences (15, 6); détriment (15, 6); croissance (845, 181); développement (305, 68); stabilité (115, 34); déséquilibres (142, 34); objectifs (111, 26); efficacité (90, 23); coordination (62, 21); capacité (40, 12); dynamisme (27, 9); viabilité (16, 8); incertitudes (23, 8); performance (6, 4); problèmes (262, 59); durable (89, 23); graves (79, 21); fondamentales (29, 12); soutenable (30, 10); favorables (37, 10); fondamentale (22, 9); cruciale (22, 8); meilleur (24, 8); fondamentaux (25, 8); prévisible (7, 4); vitale (7, 4).

Note : *Ibidem*

Période 1990-1999

administrateurs (1302, 226); FMI (1408, 167); Asie (177, 57); Europe (200, 50); États-Unis (229, 49); Europe de l'est (47, 18); japonaise (13, 9); américaine (15, 9); femmes (20, 8); groupes de pays (15, 7); organisation (5, 4); Zimbabwe (5, 4); taux de change (241, 50); économies de marché (49, 49); financières (178, 43); indicateurs (45, 16); industrielles (19, 12); externe (22, 10); transition (194, 59); structurelles (212, 57); expansion (204, 53); émergentes (48, 48); évaluation (94, 27); transformation (42, 19); récession (58, 18); structurel (57, 17); mondialisation (48, 16); conjoncture (39, 14); étude (46, 14); études (30, 13); contraction (41, 13); analyses (15, 8); économiques (5, 5); politiques (442, 100); réformes (307, 90); réforme (174, 40); discussions (94, 36); politiques économiques (137, 31); stabilisation (106, 29); discussion (41, 13); planification (11, 11); unification (16, 8); libéral (8, 5); mondiale (386, 303); perspectives (264, 136); évolution (281, 102); monde (92, 37); internationaux (137, 33); région (88, 22); orientale (43, 16); consultations (190, 52); intégration (78, 34); amélioration (144, 34); prospérité (15, 8); crise (383, 86); informelles (12, 6); croissance (828, 214); vigueur (117, 31); performances (20, 12); changements (24, 9); partenariat (18, 8); durable (120, 34); fondamentales (54, 30); efficace (118, 29); fondamentaux (38, 12).

Note : *Ibidem*

Tableau 12.4
Cooccurrences de la notion politiqu(e,es)

Période 1970-1979
gouvernements (27, 9); dirigeants (8, 6); demande (312, 64); inflation (387, 58); revenus (76, 52); financière (95, 47); monétaire (133, 35); économique (205, 32); financières (81, 27); chômage (96, 19); change (83, 16); salaires (57, 14); emploi (47, 12); approvisionnement (9, 4); pressions (159, 29); gestion (58, 27); inflationnistes (90, 26); expansionnistes (21, 9); anti-inflationnistes (12, 8); expansionniste (18, 8); principes (22, 7); résorption (6, 4); mesures (325, 48); autorités (166, 31); instruments (27, 14); programmes (53, 13); décisions (53, 11); surveillance (17, 8); orientation (27, 8); politiques budgétaire (20, 6); intérieure (122, 29); nationales (57, 23); intérieures (39, 14); intérieur (37, 9); internes (11, 6); national (13, 6); nécessité (50, 14); efforts (60, 14); lutte (28, 11); prudence (14, 9); prudente (8, 6); adoption (65, 22); objectifs (56, 17); austérité (37, 16); stabilité (52, 16); capacité (75, 16); incertitudes (27, 9); attitude (11, 6); risques (11, 6); adaptation (18, 6); assouplissement (16, 6); souplesse (9, 4); problèmes (114, 25); restrictive (26, 14); efficaces (17, 10); restrictives (16, 8); fondamentales (9, 6); raisonnable (18, 6); efficace (14, 5).

Note : Covoisinage dans la phrase : seuil de probabilité d'association de 99% (fréquence totale et fréquence du cooccurrent).

Période 1980-1989
pays membres (324, 80); gouvernements (93, 15); institution (31, 8); états (18, 6); fonds (710, 136); taux de change (543, 96); inflation (584, 61); économiques (217, 52); économie (341, 52); financières (131, 50); change (84, 38); financière (121, 34); indicateurs (119, 23); balance des paiements (121, 20); monétaire (133, 19); salaires (92, 16); macro-économiques (20, 14); offre (66, 12); subventions (29, 7); plafonds (13, 6); indexation (16, 5); fixation (10, 4); analyse (84, 25); structurelles (75, 22); inflationnistes (99, 20); expansionnistes (26, 14); ferme (24, 13); gestion (49, 13); structurel (76, 13); anti-inflationnistes (19, 11); inflationniste (41, 11); répercussions (63, 11); principes (33, 10); évaluation (35, 10); variables (21, 7); resserrement (26, 7); anti-inflationniste (10, 6); évaluations (10, 6); politiques (447, 447); politique (231, 231); ajustement (605, 95); surveillance (261, 63); mesures (432, 51); orientation (68, 21); régulation (25, 13); restrictions (45, 13); libéralisation (51, 11); dispositions (52, 10); restriction (20, 7); réorientation (26, 7); sociales (10, 6); intervention (19, 6); mondiale (279, 41); perspectives (219, 31); intérieures (58, 18); nationales (46, 16); intérieur (48, 10); accès (154, 53); consultations (172, 28); nécessité (134, 22); crédibilité (9, 5); volonté (13, 5); divergences (15, 5); saines (10, 6); prudente (11, 5); prudentes (6, 4); objectifs (111, 17); adoption (56, 14); rigidités (52, 11); soutien (43, 10); rigueur (21, 8); distorsions (19, 7); assouplissement (14, 5); austérité (8, 4); restrictives (27, 15); durable (89, 15); efficaces (24, 7); accommodantes (7, 5); flexible (7, 4); dérapages (9, 4); uniforme (9, 4).

Note : *Ibidem*

Période 1990-1999

FMI (1408, 147); pays membres (452, 75); membres (436, 48); états (229, 28); bénéficiaires (29, 7); opinion (10, 4); change (145, 67); capitaux (411, 46); financière (235, 41); économique (329, 41); économiques (232, 40); taux de change (241, 36); financières (178, 26); macro-économique (27, 16); macro-économiques (26, 15); système bancaire (53, 13); systèmes financiers (46, 11); énergiques (33, 8); structurelles (212, 68); principes (102, 17); contagion (56, 12); analyse (52, 10); ferme (31, 8); durcissement (13, 5); expansionniste (8, 4); incidences (8, 4); surveillance (486, 86); réformes (307, 42); autorités (274, 32); ajustement (280, 32); stabilisation (106, 24); environnement (154, 23); régime (60, 11); orientation (30, 10); stratégies (42, 9); zone (101, 17); nationales (68, 14); consultations (190, 26); accès (138, 19); pauvreté (107, 18); crédibilité (54, 11); volonté (43, 9); dialogue (34, 8); responsabilités (27, 7); conflits (12, 5); saines (41, 24); prudentes (9, 5); sain (6, 4); développement (338, 37); stabilité (179, 27); objectifs (117, 22); transparence (138, 20); solidarité (42, 15); adoption (66, 13); incertitudes (28, 10); ouverture (52, 10); rigueur (22, 6); interdépendance (6, 4); judicieuses (14, 12); solides (28, 9); favorable (40, 9); meilleure (36, 8); restrictive (6, 4).
--

Note : *Ibidem*

Tableau 12.5
Cooccurrences de la notion soci(al,ale,aux,ales)

Période 1970-1979

développement (12, 7); président (32, 7); banque (47, 4); économiques (63, 6); économique (205, 6); salaires (57, 5); politique (257, 7).

Note : Covoisinage dans la phrase : seuil de probabilité d'association de 99% (fréquence totale et fréquence du cooccurrent).

Période 1980-1989

Banque (190, 6); chômage (178, 7); économique (393, 6); pressions (167, 7); social (11, 11); sociales (10, 10); politiques (447, 10); sociaux (9, 9); politique (231, 6); sociale (4, 4).

Note : *Ibidem*

Période 1990-1999

fédérative (10, 6); socialiste (5, 5); filets (13, 6); Yougoslavie (20, 6); Ex-République (5, 4); cotisations (5, 4); programmes (287, 15); salaire (6, 4); travailleurs (15, 5); qualifiés (8, 4); marché du travail (55, 7); vulnérables (11, 4); prestations (15, 4); chômage (160, 9); dépenses (128, 8); réformes (307, 12); pauvreté (107, 7); emploi (82, 6); formation (30, 4); gouvernements (67, 5); élevé (107, 6); ministres (208, 8); structurelles (212, 8); lutte (57, 4); pauvres (66, 4); banque (267, 8).

Note : *Ibidem*

13 ANNEXE 3 : LA CRITIQUE DU MODÈLE DE TRANSFERT DE LA PÉRIODE 70

Tableau 13.1
Les conditions d'existence dans l'ontologie du transfert de la mondialisation : un monde multilatéral international

Reflets dans le discours et/ou contribution du discours			Mode de régulation des inégalités
Rôle du FMI	Régulation économique	Régulation politique	
<i>rôle du FMI en tant que gardien du système monétaire international</i>	<i>objectif d'un équilibre entre la croissance et la stabilité</i>	<i>objectif de l'harmonisation des politiques économiques des États membres</i>	<i>Forme(s) d'inégalité(s) investies dans l'événement historique dominant</i>
insistance sur le mandat de coordination des régimes de change ¹ en tant que représentant délégué de la communauté internationale	régulation de l'équilibre macro-économique : primat de la croissance avec emploi jusqu'à son renversement dès la mi-70 en faveur du primat de la stabilité monétaire et des prix	régulation de la conduite des gouvernements en matière de taux de change et préoccupations sur les conséquences actuelles et passées des politiques monétaires et budgétaires	le passage du régime de change ² fixe au flottement des monnaies : exacerbation des écarts de valeurs de monnaies différentes alimentant les mouvements spéculatifs

¹ Conformément au point iii de l'Article préliminaire des Statuts du FMI qui stipule que le Fonds doit « promouvoir la stabilité des changes, maintenir entre les États membres des régimes de change ordonnés et éviter des dépréciations concurrentielles des changes. »

² Ce passage est instauré par la décision des États des principales monnaies de maintenir leur autonomie en politique monétaire en abandonnant le régime de parité fixe au profit de la libre circulation de capitaux

Tableau 13.2
Les États-nations dans l'ontologie du transfert de la mondialisation : des États-nations en tant qu'institutions souveraines préconstituées

Reflets dans le discours et/ou contribution du discours			Mode de régulation des inégalités
Rôle du FMI	Régulation économique	Régulation politique	
<i>contribution du FMI en tant qu'organisation mandatée par des États membres</i>	<i>contribution de l'activité économique des États membres au contexte économique international</i>	<i>contribution des politiques économiques des États membres au contexte politique international</i>	<i>nature des inégalités au sein de l'État et/ou vis-à-vis de lui-même</i>
étude et explication de l'expansion ou du ralentissement de la production et du commerce des États dans le monde appel au transfert des ressources des États excédentaires (en fonction de leur potentiel économique) aux pays déficitaires (pour combler leurs propres besoins)	comparaison des résultats de la production et du commerce et mesure de la contribution de l'économie nationale à l'ensemble de l'économie mandat octroyé aux pays en dév. à réduire leur demande intérieure et d'augmenter les exportations et des pays indust. d'accroître leur demande intérieure sans inflation	importance de l'assurance des autorités nationales dans leurs prises de décision de politiques économiques générales et du maintien du plein emploi à long terme mais, à partir de la mi-70, incitation à leur flexibilité et au non interventionnisme, notamment par l'appel à la coordination des politiques monétaires entre les pays pour éviter qu'elles n'entravent l'auto-régulation des changes	mention des conflits d'intérêts parmi les différents groupes de résidents nationaux tels les exportateurs et les consommateurs dénonciation de l'inadéquation entre les spécialisations et les aptitudes des chômeurs et les besoins des employeurs

Tableau 13.3
Le système international dans l'ontologie du transfert de la mondialisation : un espace d'interdépendance entre des États-nations

Reflets dans le discours et/ou contribution du discours			Mode de régulation des inégalités
Rôle du FMI	Régulation économique	Régulation politique	
<i>contribution du FMI en tant qu'organisation chapeautant ses États membres</i>	<i>contribution du contexte économique international aux activités économiques des États</i>	<i>contribution du contexte politique international aux fonctions de politique économique des États</i>	<i>nature des inégalités entre les États</i>
<p>acceptation et légitimation du passage du régime de change fixes au flottement des monnaies de plusieurs pays à partir de la mi-70</p> <p>orientation de l'action en fonction de « l'intérêt de la collectivité internationale toute entière » notamment en encourageant l'accroissement de l'aide publique bilatérale et multilatérale au développement</p>	<p>instauration d'un système monétaire international qui permet aux États-nations de remplir leur objectif de croissance et de plein emploi en facilitant la bonne tenue de leurs échanges internationaux et ce, afin de concilier la croissance économique et la paix politique</p>	<p>importance de l'assurance des autorités nationales dans leurs prises de décision de politiques économiques générales et du maintien du plein emploi à long terme; à partir du milieu des années 70, incitation à leur flexibilité et au non interventionnisme, notamment par l'appel à la coordination des politiques monétaires pour éviter qu'elles n'entravent l'autorégulation des changes</p>	<p>classification hiérarchique des pays : suprématie des EU, prééminence des pays indust. et des pays producteurs de pétrole et subordination des pays de production primaire et des pays en développement</p> <p>intérêts différentiels des pays pour les fluctuations de changes selon la taille et la diversité de leur économie : principal bénéficiaire étant les EU, en défaveur des pays d'Europe et du reste du monde et néfastes pour les pays en dév.</p> <p>appel à l'amélioration de la qualité et de la répartition de l'aide en faveur des pays plus démunis</p>

Tableau 13.4
Les relations entre les unités et le système dans l'ontologie du transfert de la mondialisation : un processus de changement originaire des États nationaux

Reflets dans le discours et/ou contribution du discours			Mode de régulation des inégalités
Rôle du FMI	Régulation économique	Régulation politique	
<i>causes et/ou conséquences du processus sur le travail de surveillance du FMI</i>	<i>causes et/ou conséquences du processus sur la conception du marché</i>	<i>causes et/ou conséquence du processus sur la conception du rôle de l'État</i>	<i>représentation du phénomène d'inégalité(s) et mode d'intervention mis en œuvre</i>
exercice de la surveillance sous forme d'émission de constats et de propositions entourant la politique monétaire jusqu'à la mi-70 où la surveillance est élargie à l'étude des conséquences financières des politiques économiques des membres en ce qu'elles affecteraient la stabilité monétaire internationale	détermination politique des États dans leur décision d'adopter un régime de change qui réponde à leurs préférences économiques nationales (1958-1971/73) ou qui soit plus susceptible de refléter les positions compétitives entre les pays (depuis 1971/73) conceptualisation d'un marché politiquement administré, centré sur les domaines de la production et du commerce, dont la pratique est ancrée dans le passé et le présent, qui fluctue selon des cycles ascendants et descendants; le domaine financier, identifié comme perturbateur, est subordonné à la socialisation de l'investissement (via des politiques de relance macro-économiques) qui préconise le plein emploi	dénonciation de la rigidité et des excès de la politique budgétaire (trop centrés sur l'intérieur) et appel à l'adaptation de la politique monétaire davantage tournée vers l'extérieur du fait de leur interdépendance critique de la forme d'État providentialiste où l'État (d'inspiration keynésienne) a pour fonction de compenser les fluctuations économiques en socialisant l'investissement avec pour objectif primordial le plein emploi et ce, essentiellement au moyen des politiques fiscale et budgétaire	représentation des inégalités comme « état de fait » du niveau développement économique d'une nation qui s'explique par le rapport de dépendance de pays de l'hémisphère Sud envers les pays économiquement plus puissants du Nord responsabilité première des pays excédentaires (industrialisés) à offrir une aide proportionnelle à leur potentiel économique aux pays déficitaires (PVD) officialisé par le création du Comité de développement en 75

Tableau 13.5
L'incidence sur les identités dans l'ontologie du transfert de la mondialisation : les identités des États-nations et du système international inchangées

Reflets dans le discours et/ou contribution du discours			Mode de régulation des inégalités
Rôle du FMI	Régulation économique	Régulation politique	
<i>reconnaissance et/ou appréciation des identités des États membres et du système international par le FMI</i>	<i>inscription des pratiques du champ économique dans un paradigme économique</i>	<i>détermination de la conception de la forme de l'État</i>	<i>production et reproduction de la dynamique d'inégalité(s)</i>
reconnaissance des pays en fonction de leurs caractéristiques économiques générales et/ou leur domaine de production, c'est-à-dire développant leur propre espace économique national reconnaissance de la nature transformée du système de taux de change depuis que des principaux pays ont passé au flottement des monnaies	rappel du paradigme keynésien par le recours aux outils macro-économiques classiques, par l'assimilation de la croissance à l'emploi jusqu'à sa critique vers mi-70 à travers le recours au niveaux des prix, la désocialisation de la politique budgétaire et la reconnaissance de l'existence de « forces du marché »	modèle providentialiste jusqu'à mi-70 et élaboration de la critique « adressée » à cette forme d'État à travers les thématiques de « glissements monétaires », de la dénonciation de la « tendance des dépenses publiques à dépasser les prévisions monétaires » de l'accent mis sur une « politique monétaire davantage axée vers l'extérieur »	répartition asymétrique des États en fonction de leur poids et de leurs ressources économiques effort collectif de distribution « verticale » par le transfert des ressources des pays excédentaires aux pays déficitaires

14 : ANNEXE 4 : LA CONSOLIDATION DU MODÈLE DE TRANSFORMATION DE LA PÉRIODE 80

Tableau 14.1
Les conditions d'existence dans l'ontologie de la transformation de la mondialisation : un monde multidimensionnel

Reflets dans le discours et/ou contribution du discours			Mode de régulation de l'inégalité
Rôle du FMI	Régulation économique	Régulation politique	
<i>rôle du FMI en tant que gardien du système monétaire international</i>	<i>objectif d'un équilibre entre la croissance et la stabilité</i>	<i>objectif de l'harmonisation des politiques économiques des États membres</i>	<i>Forme(s) d'inégalité(s) investies dans l'événement historique dominant</i>
insistance sur le mandat de coopération à l'équilibrage de l'ajustement des balances de paiements ¹ en tant qu'instance médiatrice de consultation internationale des problèmes de politique économique	régulation des « problèmes structurels à long terme », sources d'instabilité (tels que l'inflation et l'endettement), en vertu de l'exigence d'une croissance soutenue <i>via</i> l'ouverture et l'accès des pays aux marchés	régulation de la conduite des gouvernements assujettie aux impératifs de faible inflation, de réduction des déficits budgétaires dans les pays industrialisés et de l'endettement dans les pays en développement	la crise de l'endettement : répartition géographique inégale de la dette; accès et expansion inégaux du crédit international; capacité différentielle de réduire la dette entre les pays exportateurs de pétrole et les pays à faible revenu

¹ Conformément au point v de l'Article préliminaire des Statuts du FMI qui stipule que le Fonds doit « donner confiance aux États membres en mettant les ressources générales du Fonds temporairement à leur disposition moyennant des garanties adéquates, leur fournissant ainsi la possibilité de corriger les déséquilibres de leurs balances des paiements sans recourir à des mesures préjudiciables à la prospérité nationale ou internationale ».

Tableau 14.2
Les États-nations dans l'ontologie de la transformation de la mondialisation : des États-nations en tant qu'organisations étatiques modulées par des variables systémiques à travers différentes dimensions et secteurs du système

Reflets dans le discours et/ou contribution du discours			Mode de régulation de inégalités
Rôle du FMI	Régulation économique	Régulation politique	
<i>contribution du FMI en tant qu'organisation mandatée par des États membres</i>	<i>contribution de l'activité économique des États membres sur le contexte économique international</i>	<i>contribution des politiques économiques des États membres sur le contexte politique international</i>	<i>nature des inégalités au sein de l'État et/ou vis-à-vis de lui-même</i>
analyse et exposition de la tendance à l'augmentation ou à la baisse des variables (taux d'intérêt, soldes, termes de l'échange, agrégats, masse monétaire etc.) attention accordée aux interactions / répercussions des politiques économiques du point de vue des avantages à tirer de l'amélioration du fonctionnement du système	étude de la situation économique des États axée sur les conditions de l'offre en vue de maximiser l'exploitation de leur potentiel économique incitation à la lutte à l'inflation des pays industrialisés et réduction de l'endettement pour les pays en développement par la mise en œuvre de programmes d'ajustement structurels	assujettissement de l'économie nationale aux impératifs d'équilibrage des finances publiques : a) dans les pays industrialisés, à l'élimination de leurs déficits budgétaires <i>via</i> la condamnation du recours au protectionnisme; b) dans les pays endettés, au remboursement de leur dette <i>via</i> l'appel à leur adaptation aux sévères contraintes financières extérieures et à un effort fondamental d'utilisation plus efficace des ressources	mention du faible revenu par habitant dans les pays en voie de développement non pétroliers, de l'augmentation rapide de la population et de la quasi famine dans certains pays d'Afrique constat de l'effritement des bénéfices des employeurs, de la regrettable situation de chômage pour d'anciens employés en même temps que la dénonciation des pressions sociales et politiques exercées par des bénéficiaires de prestations

Tableau 14.3
Le système international dans l'ontologie de la transformation de la mondialisation : un espace d'interaction entre des variables systémiques

Reflets dans le discours et/ou contribution du discours			Mode de régulation de inégalités
Rôle du FMI	Régulation économique	Régulation politique	
<i>contribution du FMI en tant qu'organisation chapeautant ses États membres</i>	<i>contribution du contexte économique international aux activités économiques des États</i>	<i>contribution du contexte politique international aux fonctions de politique économique des États</i>	<i>nature des inégalités entre les États</i>
consultations, études et analyses dans le cadre de la surveillance bilatérale et multilatérale et création de comités experts en vue d'examiner ultérieurement des propositions spécifiques transmission des données et par là, de garanties (en vertu de son expertise) auprès des créanciers concernant les ajustements mis en œuvre par les États (en vue d'instaurer des conditions financières globales viables)	consécration de la nécessité d'établir un environnement économique favorable à travers la pression de l'ajustement axé vers l'extérieur, l'urgence du rétablissement des relations normales entre débiteurs et créanciers et la vulnérabilité des États emprunteurs aux sautes d'humeur du marché	assujettissement de l'économie nationale aux impératifs d'équilibrage des finances publiques : a) des pays industrialisés à l'élimination de leurs déficits budgétaires <i>via</i> la condamnation du recours au protectionnisme; b) des pays endettés au service de leur dette <i>via</i> l'appel à leur adaptation aux sévères contraintes financières extérieures et <i>via</i> l'appel de fournir l'effort fondamental d'utiliser plus efficacement les ressources	ordonnancement gradué des pays selon leur performance de croissance économique : les pays industrialisés, suivi des pays en voie de développement et des petits pays à faible revenu notamment en Afrique du Sahara inégalités entre des variables économiques (ex. la gestion de la demande etc.) et à partir de 89, inégalités sociales par l'emphase sur la pauvreté comme « objectif crucial du développement » surtout dans les pays les plus peuplés d'Asie et d'Afrique

Tableau 14.4
Les relations entre les unités et le système dans l'ontologie de la transformation de la mondialisation : un processus de transformation en provenance du système international

Reflets dans le discours et/ou contribution du discours			Mode de régulation de l'inégalité
Rôle du FMI	Régulation économique	Régulation politique	
<i>causes et/ou conséquences du processus sur le travail de surveillance du FMI</i>	<i>causes et/ou conséquences du processus sur la conception du marché</i>	<i>causes et/ou conséquence du processus sur la conception du rôle de l'État</i>	<i>représentation du phénomène d'inégalité(s) et mode d'intervention mis en œuvre</i>
intensification de la surveillance sous forme de contrôle par l'alternance d'énoncés désapprobateurs et prescriptifs; sa consolidation avec la collaboration avec d'autres organisations internationales (recherche de complémentarité avec le GATT et de compatibilité avec la BM) et son ingérence dans le domaine de la politique budgétaire	imposition par le FMI et les grandes banques d'un modèle standardisé d'ajustement des finances publiques des États en vertu de l'importance de l'amélioration le fonctionnement du système dont la lutte à l'inflation constitue l'enjeu primordial conceptualisation d'un marché auto-régulateur fondé sur la dichotomie entre la sphère productive régie par une logique strictement marchande (les balances de paiements et le chômage comme des indicateurs de l'état naturel de l'économie) et la sphère monétaire (où l'offre de monnaie relève des autorités monétaires) et dont l'inadéquation a pour conséquence l'inflation	restructuration de l'État social dépensier, gourmand, miné par les revendications sociales, la lourdeur et l'automatisme de l'administration bureaucratique et ses politiques économiques contre productives néfastes pour le système international mise en place de la forme d'État néolibéral où l'État a pour fonction de combler, non pas l'excès, mais l'insuffisance de marché en privilégiant le recours à la politique monétaire, la monnaie (et le crédit) étant la seule variable exogène, et donc contrôlable, de l'économie	représentation des inégalités comme retard du développement économique d'une nation et qui se manifeste dans le niveau d'endettement, la capacité d'y remédier et dont la résolution est parfois minée de l'intérieur par de graves problèmes de pauvreté intervention consistant pour les pays industrialisés à diriger les flux financiers vers les PVD. à encourager les IDE et à fournir des ressources supplémentaires privées bien ciblées

Tableau 14.5
Les incidences sur les identités dans l'ontologie de la transformation de la mondialisation : les identités du système international et des États-nations transformées

Reflets dans le discours et/ou contribution du discours			Mode de régulation de inégalités
<i>Rôle du FMI</i>	<i>Régulation économique</i>	<i>Régulation politique</i>	
<i>reconnaissance et/ou appréciation des identités des États membres et du système international par le FMI</i>	<i>inscription des pratiques du champ économique dans un paradigme économique</i>	<i>détermination de la conception de la forme de l'État</i>	<i>production et reproduction de la dynamique d'inégalité(s)</i>
appréciation par le FMI du bien-fondé de son propre travail, spécialement de ses programmes d'ajustement structurel, en même temps que l'aveu de la nécessité de réévaluer et réexaminer certaines de ses pratiques	instauration du paradigme monétariste à travers la démultiplication de marchés autosuffisants, du conformisme de la pratique à ce qui relèverait de la logique inhérente de marché et du délaissement du secteur de la production vers le suivi de l'évolution conjoncturelle de secteurs de l'économie	soulignement de l'importance de la responsabilité de l'État dans le bon fonctionnement du système international; élaboration de réformes structurelles avec la mise en œuvre des politiques structurelles et l'élimination des rigidités structurelles; commandement de l'assainissement des finances publiques, de l'élimination des déficits budgétaires et de la privatisation des entreprises publiques	répartition dissymétrique des groupes de pays en fonction des performances de croissance, rentabilité et solvabilité effort parcellisé de distribution « horizontale » par l'atténuation de dénivellements entre les pays industrialisés et les pays en développement

15 ANNEXE 5 : LA COMPLEXICATION DU MODÈLE DE
TRANSCENDANCE DE LA PÉRIODE 90

Tableau 15.1

Les conditions d'existence dans l'ontologie de la transcendance de la mondialisation :
un monde irréductible, déspatialisé et détemporalisé

Reflets dans le discours et/ou contribution du discours			Mode de régulation inégalités
Rôle du FMI	Régulation économique	Régulation politique	
<i>rôle du FMI en tant que gardien du système monétaire international</i>	<i>objectif d'un équilibre entre la croissance et la stabilité</i>	<i>objectif de l'harmonisation des politiques économiques des États membres</i>	<i>Forme(s) d'inégalité(s) investies dans l'événement historique dominant</i>
mandat d'instigation à la libéralisation des capitaux ¹ (via l'incorporation d'acteurs « internationalisés » du domaine financier) en tant qu'institution centrale du système monétaire international dans le contexte de la mutation systémique de la mondialisation	régulation des marchés financiers : exploiter le fort potentiel de croissance (grâce à l'effet de levier de la finance) avec une faible inflation (au moyen d'instruments financiers limitant le risque de prix) et établir les conditions propices à la stabilité financière (dont les risques se sont aussi accrus)	régulation de la conduite des gouvernements étendue à l'ensemble des politiques nationales dans le sens de leur convergence en vertu du dans le processus « obligé » d'intégration dans l'économie mondiale (du fait de l'étroitesse de leur interdépendance économique	la découverte de la mondialisation : inégale répartition des dividendes de la croissance; l'éclatement de crises financières successives : inégale distribution des effets de contagion entre les pays

¹ Conformément au point iv de l'Article préliminaire des Statuts du FMI qui stipule que le Fonds doit « aider à établir un système multilatéral de règlement des transactions courantes entre les États membres et à éliminer les restrictions de change qui entravent le développement du commerce mondial ».

Tableau 15.2
Les États-nations dans l'ontologie de la transcendance de la mondialisation : des États-nations dont on assiste à la subversion des conditions d'existence, soit en tant qu'organismes de contrôle d'unités d'informations

Reflets dans le discours et/ou contribution du discours			Mode de régulation de inégalités
Rôle du FMI	Régulation économique	Régulation politique	
<i>contribution du FMI en tant qu'organisation mandatée par des États membres</i>	<i>contribution de l'activité économique des États membres sur le contexte économique international</i>	<i>contribution des politiques économiques des États membres sur le contexte politique international</i>	<i>nature des inégalités au sein de l'État et/ou vis-à-vis de lui-même</i>
<p>mise en place de dispositifs de gestion du risque dans le cadre de la supervision et du contrôle de la réglementation financière des États impliquant à la fois les investisseurs institutionnels et les autorités nationales</p> <p>tentative d'établir un consensus politique avec les autorités nationales sur l'ajustement axé sur la stabilisation et l'ouverture au marché, la valorisation des ressources humaines et la lutte à la pauvreté</p>	<p>contribution des pays en dév. à leur ouverture aux flux financiers extérieurs pour accroître la souplesse et la complexité des marchés locaux; contribution des pays de l'ex-bloc soviétique à modifier la nature de leur système économique;</p> <p>contribution des pays indust. à l'assujettissement des entreprises publiques aux lois du marché et à créer les conditions propices à la résolution sans heurt des crises;</p> <p>contribution de tous les États à la convergence de leurs conditions macro-économiques intérieures</p>	<p>engagement des gouvernements à devenir responsables, disciplinés, transparents, crédibles et conscients des répercussions mondiales des décisions prises au niveau national et international; initiative des gouvernements à forger le consensus en expliquant au marché et au grand public le contenu intégral et détaillé des stratégies de réforme structurelle; en cas de crise financière, faire preuve d'une maîtrise de la situation</p>	<p>mention de l'importance de l'amélioration des conditions de vie dans les pays les plus démunis et description plus détaillée des inégalités tel que l'accroissement des inégalités de revenus dans les pays en transition dû la fraction plus élevée des revenus du travail indépendant et du capital et tel que la mise au chômage d'anciens fonctionnaires et l'exclusion des pauvres des transferts sociaux</p> <p>disposition spécifique des pays selon leur alignement dans la mondialisation. ex. marchés ouverts, économies de marché (émergentes), marchés boursiers émergents, économies en transition</p>

Tableau 15.3
Le système international dans l'ontologie de la transcendance de la mondialisation : un espace de circulation d'informations ayant une existence et une dynamique propre

Reflets dans le discours et/ou contribution du discours			Mode de régulation de inégalités
Rôle du FMI	Régulation économique	Régulation politique	
<i>contribution du FMI en tant qu'organisation chapeautant ses États membres</i>	<i>contribution du contexte économique international aux activités économiques des États</i>	<i>contribution du contexte politique international aux fonctions de politique économique des États</i>	<i>nature des inégalités entre les États</i>
planification du « renforcement de l'architecture du système monétaire internationale » incluant la diffusion d'informations transparentes sur les données et la politique économique des États	création de systèmes financiers viables à travers l'évaluation de leur solidité et de leur solvabilité pour entretenir la confiance (des investisseurs privés); la prévention et la résolution des crises impliquent mutuellement les États membres, la communauté financière internationale et l'association du secteur privé	engagement des gouvernements à devenir responsables, disciplinés, transparents, crédibles et conscients des répercussions mondiales des décisions prises au niveau national et international; initiative des gouvernements à forger le consensus en expliquant au marché et au grand public le contenu intégral et détaillé des stratégies de réforme structurelle et, en cas de crise financière, faire preuve d'une maîtrise de la situation	positionnement des pays selon leur niveau d'intégration dans la mondialisation et leur capacité de gérer un environnement financier stable : prépondérance du rôle des marchés financiers des pays industrialisés dans l'économie mondiale; suscitation des PVD à ouvrir l'accès aux marchés de capitaux et contrôler leurs marchés financiers fondés sur le marché; propagation inégale de l'effet de contagion de la crise asiatique dans les pays émergents notamment selon l'état des finances publiques et la crédibilité de leurs politiques monétaires anti-inflationnistes)

Tableau 15.4
Les relations entre les unités et le système dans l'ontologie de la transcendance de la mondialisation : un processus de mutation des unités dans le système international

Reflets dans le discours et/ou contribution du discours			Mode de régulation de l'inégalité
Rôle du FMI	Régulation économique	Régulation politique	
<i>causes et/ou conséquences du processus sur le travail de surveillance du FMI</i>	<i>causes et/ou conséquences du processus sur la conception du marché</i>	<i>causes et/ou conséquence du processus sur la conception du rôle de l'État</i>	<i>représentation du phénomène d'inégalité(s) et mode d'intervention mis en œuvre</i>
renforcement de la surveillance sous forme de légitimation par l'emploi d'un ton paternaliste; sa consolidation par un réexamen de son efficacité effectué par des experts externes interdépendants; sa justification par son amélioration en termes de continuité, souplesse et pertinence et son extension aux domaines financier	orchestration d'un consensus et pour la libéralisation du système commercial multilatéral et pour l'intégration économique régionale en même temps que la réitération de la crainte de voir la répétition de crise financières et sa contagion à l'ensemble des systèmes financiers conceptualisation d'un marché, réglementé caractérisé par la libéralisation des flux de capitaux et l'émergence de systèmes financiers interconnectés à l'échelle mondiale, devant être libre, ouverts, compétitifs et étant de plus en plus axé sur le futur, dont la prévision se fonde sur la circulation d'informations et la réglementation afin d'en limiter les risques; espace économique mondial plus unifié, plus et plus intégré	réforme de l'État (démantèlement et privatisation) en fonction d'impératifs de viabilité financière dans les domaines de la fiscalité, l'éducation, la sécurité sociale, la santé et le régime de retraite. consolidation de la forme d'État néolibéral où l'État a pour fonction de corriger les failles du marché en s'impliquant dans les politiques sociales tels l'investissement (productif) dans les ressources humaines et le financement minimal des besoins de base en santé et en éducation	représentation des inégalités comme phénomène complexe d'envergure mondiale, qui se manifeste dans les conditions de vie des populations pauvres et vulnérabilisés, et qui est indissociable d'autres problèmes sociaux (ex. démographique) promotion de l'investissement dans le capital humain, surtout de la valorisation des ressources humaines, requise tant par les organisations internationales, régionales, locales que par les pauvres eux-mêmes

Tableau 15.5
L'incidence sur les identités dans l'ontologie de la transcendance de la mondialisation : les identités des États et du système international en mutation

Reflets dans le discours et/ou contribution du discours			Mode de régulation inégalités
Rôle du FMI	Régulation économique	Régulation politique	
<i>reconnaissance et/ou appréciation des identités des États et du système int. par le FMI</i>	<i>inscription des pratiques du champ économique dans un paradigme économique</i>	<i>détermination de la conception de la forme de l'État</i>	<i>production et reproduction de la dynamique d'inégalité(s)</i>
reconnaissance d'un consensus au sein du FMI et de la communauté financière internationale sur les opportunités d'accès aux marchés de capitaux qu'offre la mondialisation appréciation de la bonne gouvernance en vue d'un meilleur fonctionnement des marchés financiers à travers les impératifs de transparence, de responsabilité, d'efficacité appréciation de l'utilisation de la communication (diffusion rapide, directe et des vues sur les taux de change et les politiques sous-jacentes). ex. création du tableau d'affichage de la NSDD et publicisation des opérations via le site internet (ex. PIN)	adhérence au paradigme du Consensus de Washington par la substantialisation de la mondialisation (ex. nouvelles chances et nouveaux défis qu'elle porte en elle), le pouvoir émancipatoire du concept (ex. amplification des retombées bénéfiques de bonnes politiques économiques) de même que la dualité entre l'intégration et l'exclusion du fonctionnement de l'économie assouplissement par la préservation de la confiance du secteur privé et des investisseurs et complémentarité du marché et de l'État via le renouveau institutionnaliste et la valorisation des ressources humaines	implication de l'État face aux impératifs de croissance et de stabilité financière par la nécessité de procéder à la diffusion prompte de données fiables et exactes et comparables à l'échelle internationale) processus d'intégration des États au marché à l'externe (niveau mondial et régional) et interne (libéralisation des marchés intérieurs) promotion de la justice sociale pour stimuler la croissance et ce, en veillant à une bonne politique macro-économique, en obtenant le soutien populaire et en faisant participer la société civile à l'application des mesures	répartition arythmique des potentialités des pays comme des individus à tirer parti des dividendes de la mondialisation effort individualisé de distribution « multi directionnelle » par la participation à la justice sociale comme source d'équité

16 BIBLIOGRAPHIE

- Adda, Jacques 1996. *Problèmes*. T. 2 de La mondialisation de l'économie. Jacques Adda. 124 p. Paris : La Découverte.
- Aglietta, Michel. 1995. « Présentation ». In *Cinquante ans après Bretton Woods*, sous la coord. Aglietta, Michel, p. 3-9. Paris : Economica Collection CEPII . En tête du titre : Centre d'études prospectives et d'informations internationales ; Textes publiés en juillet 1994 dans le numéro 59 d'Économie internationale, la revue du CEPII.
- Aglietta, Michel et Pierre Deusy Fournier 1995. *Internationalisation des monnaies et organisation du système monétaire*. Cinquante ans après Bretton Woods. sous la coord. de Michel Aglietta. p. 71-107. Paris : Economica Collection CEPII . En tête du titre : Centre d'études prospectives et d'informations internationales ; Textes publiés en juillet 1994 dans le numéro 59 d'Économie internationale, la revue du CEPII.
- Angenot, Marc. 1984. « Le discours social : problématique d'ensemble ». *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 2, no 1 (avril), p. 19-44.
- Aninat, Eduardo 2000. *Intégrer tous les pays dans une économie de plus en plus mondialisée*. En ligne. New York, 5 juillet 2000, In Conseil économique et social des Nations Unies. Washington DC : Fonds Monétaire International. <<http://www.imf.org/external/np/speeches/2000/070500.HTM>>. Consulté le 26 septembre 1999.
- Arrighi, Giovanni. 1999. « Globalization, State Sovereignty, and the Endless Accumulation of Capital ». In *States and Sovereignty in the Global Economy*, Smith, David A., Dorothy J. Solinger et Steven C. Topik, p. 53-73. London, New York : Routledge.
- Atkinson, Anthony B. 1998. *Esquity Issues in a Globalized World : The Experience of the OCDE Countries*. Washington DC, June 7-8, Conference on Economic Policy and Equity. Washington DC : Fonds Monétaire International.
- Badie, Bertrand, et Pierre Birnbaum. 1979. *Sociologie de l'État*. Paris : Grasset. 238 p.
- Bardin, Laurence. 1989. *L'analyse de contenu*. Paris : Presses Universitaires de France. 291 p.
- Bartleson, Jens. 2000. « Three Concepts of Globalization ». *International Sociology*, vol. 15, no 2, p. 180-196.

- Beauchemin, Jacques, Gilles Bourque et Jules Duchastel. 1995. « Du providentialisme au néolibéralisme de Marsh à Axworthy. Un nouveau discours de légitimation de la régulation sociale ». *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 24, p. 15-47.
- Beaud, Michel, et Gilles Dostaler. 1993. *La pensée économique depuis Keynes : Historique et dictionnaire des principaux auteurs*. Paris : Seuil. 444 p.
- Bernard, Élie. 1995. « Le Fonds monétaire international 50 ans déjà! Au fil des événements... ». *Interventions économiques*, vol. 26, p. 79-110.
- Blardone, Gilbert. 1990. *Le Fonds monétaire international. L'ajustement et les coûts de l'homme : « dégager de nouveaux chemins »*. Paris : Éditions de l'Épargne. 194 p.
- Boismenu, Gérard. 1993. « De l'assistance de dernier-recours à la gestion technicienne des sans-emploi ». *Cahiers de recherche sociologique*, vol. no 13, p. 153-169.
- Boismenu, Gérard et Alain Noël. 1995. « La restructuration de la protection sociale en Amérique du Nord et en Europe ». *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 24, p. 49-85.
- Bonnet, Henri, et Dominique Berthet. 1987. *Les institutions financières internationales*. Paris : Presses Universitaires de France. 127 p.
- Bonny, Yves. 1998. « Modernité avancée ou postmodernité? Enjeux et controverses ». *Société*, vol. 18-19, p. 87-122.
- Bourdieu, Pierre. 1998. *Contre-feux : propos pour servir à la résistance contre l'invasion néolibérale*. Paris : Liber-Raisons d'Agir. 125 p.
- Bourguignon, F. et Atkinson T. 2000. « Pauvreté et inclusion dans une perspective mondiale ». *Revue d'économie du développement*, vol. 9, p. 13-32.
- Bourguinat, Henri. 1992. *Finance internationale*. Paris : Presses universitaires de France. 644 p.
- . 1995. *La tyrannie des marchés : essai sur l'économie virtuelle*. Paris : Économica. 129 p.
- Bourque, Gilles et Jules Duchastel. 1992. « Le discours politique néo-libéral et les transformations actuelles de l'État ». *Discours social/Social Discourse*, vol. 4, no 3-4, p. 77-95.
- Bourque, Gilles, Jules Duchastel et Éric Pineault. 2000. « L'incorporation de la citoyenneté ». *Sociologie et société.*, vol. 31, no 2, p. 41-64.
- Bourques, Gilles, et Jules Duchastel. 1996. *L'identité fragmentée*. Québec : Fides. 380 p.

- Boyer, Robert. 2001. « L'après consensus de Washington : institutionnalisme et systémique ? ». *L'année de la Régulation : Économie, Institutions, Pouvoirs*, vol. 5, no 2001-2001, p. 13-56.
- . 2000, Deux défis pour le XXI^e siècle: Discipliner la finance et organisation l'internationalisation. Robert Boyer. Paris : CEPREMAP, CNRS, EHESS. <www.cepremap.cnrs.fr>. Consulté le 31 janvier 2000.
- . 1999. « Le politique à l'ère de la mondialisation et de la finance: le point sur quelques recherches régulationnistes ». *L'Année de la régulation : État et politique économique*, vol. 3, p. 13-75.
- Boyer, Robert, et Yves Saillard. 1995. *Théorie de la régulation l'état des savoirs*. Paris : La Découverte. 568 p.
- Campbell, Bonnie *Le bien commun, le développement et la pauvreté : quelques réflexions sur le discours et les stratégies des organisations multilatérales*. Montréal, 7-9 novembre 2001, In *Le bien commun comme réponse politique à la mondialisation : Acte du colloque international Droits et Démocratie*, le Centre d'études internationales et Mondialisation et Chaire Raoul Dandurand en études stratégiques et diplomatiques. p. 19-20. À paraître.
- Campbell, Bonnie 1997. *Reconceptualisation de l'État du Sud - Participation démocratique ou managérialiste populiste*. Mondialisation des échanges et fonctions de l'État. sous la dir. de François Crépeau. p. 164-254. Bruxelles : Bruylant.
- Chavagneux, Christian. 2000. « Le FMI et la Banque mondiale tentés par le politique ». *Esprit*, vol. 264 (juin), p. 1001-115.
- Chenais, François. 1994. « Déchiffrer des mots chargés d'idéologie ». In *La mondialisation du capital*, sous la coord. de Chenais, François, p. 14-33. Paris : Syros.
- Chenais, François. 1996. « Introduction générale ». In *La mondialisation financière : Genèse, coûts et enjeux*, sous la coord. de Chenais, François, p. 9-32. Paris : Syros.
- Chenais, François. 1996. « Mondialisation financière et vulnérabilité systémique ». In *La mondialisation financière : Genèse, coûts et enjeux*, sous la coord. de Chenais, François, p. 251-292. Paris : Syros.
- Chenais, François. 1994. « Le mouvement propre à la mondialisation financière ». In *La mondialisation du capital*, sous la coord. de Chenais, François, p. 201-228. Paris : Syros.
- Chossudovsky, Michel. 1997. *The Globalisation of Poverty : Impacts of IMF and World Bank Reforms*. Atlantic Highlands, N.J. : Zed Books. 280 p.

- Cornéliau, Christian. 2000. « Privilégier la lutte contre les inégalités ». *Esprit*, no 264 (juin), p. 128-145.
- Cox, Robert W. 1996. « Gramsci, Hegemony, and International Relations : An Essay in Method (1983) ». In *Approaches to World Order*, sous la dir. Cox, Robert W., p. 124-1143. Cambridge : Cambridge University Press.
- De Brunhoff, Suzanne. 1996. « L'instabilité monétaire internationale ». In *La mondialisation financière : Genèse, coûts et enjeux*, sous la coord. de Chenais, François, p. 33-58. Paris : Syros.
- Deblock, Christian et Bruno Hamel. 1995. « Bretton Woods et l'ordre économique international d'après-guerre ». *Interventions économiques*, no 26 (hiver), p. 9-42.
- Deblock, Christian, et Samia Kazi Aoul. 2001. *La dette extérieure des pays en voie de développement*. Ste-Foy : Presses de l'Université du Québec. 233 p.
- Denis, Henri. 1966. *Histoire de la pensée économique*. Paris : Quadrige/Presses Universitaires de France. 725 p.
- Driscoll, David D. 1998. *Qu'est-ce que le Fonds Monétaire International*. Washington DC : Fonds Monétaire international, Département des relations extérieures. 31 p.
- Eichengreen, Barry et Peter B. Kenen 1995. *L'organisation de l'économie internationale depuis Bretton Woods : un panorama*. Cinquante ans après Bretton Woods. sous la coord. Michel Aglietta. p. 11-54. Paris : Economica Collection CEPII.
- Ferréol, Gilles 1995. *Vocabulaire de sociologie*. Coll. Que sais-je ?, no 2943, Presses Universitaires de France.
- Fillion, Jean-François. 1998. « Dialectique et société: une recension ». *Société*, vol. 18-19, p. 123-142.
- Fitoussi, Jean-Paul, et Pierre Rosanvallon. 1996. *Le nouvel âge des inégalités*. Paris : Seuil. 231 p.
- Fonds Monétaire International. 2000a. « À la tête d'une institution devenue quasi-universelle... M. Camdessus a voulu que tous les États bénéficient progressivement de la mondialisation ». *FMI Bulletin*, no Supplément spécial (février), p. 1-8.
- Fonds Monétaire International 2000b. *La facilité du FMI pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC)*. Fiche technique. En ligne. <<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/prgff.htm>>. Consulté le 31 juillet 2000.
- Fonds Monétaire International 2001a. *Fonds Monétaire International*. Fiche signalétique. En ligne. <<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/glancef.htm>>. Consulté en août 2001.

- . 1997. *Good Governance : The IMF's Role*. Washington DC : Fonds Monétaire International. 13 p.
- Fonds Monétaire International 2001b. *IMF Surveillance*. A Factsheet. On line. <<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/surv.htm>>. Consulté en mars 2001.
- . 1993. *Rapport annuel*. Washington DC : Fonds Monétaire International. 280 p.
- . 1999. *Rapport annuel*. Washington DC : Fonds Monétaire International. 275 p.
- Foucault, Michel. 1969. *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard. 280 p.
- . 1975. *Surveiller et punir, Naissance de la prison*. Paris : Gallimard. 318 p.
- Freitag, Michel 1986. *Dialectique et Société*. 2 T., Montréal : Saint Martin.
- Freitag, Michel. 1998. « Pour une approche théorique de la postmodernité comprise comme une mutation de la société ». *Société*, vol. 18-19, p. 1-62.
- Freitag, Michel et Éric Pineault (sous la dir. de). 1999. *Le monde enchaîné perspectives sur l'AMI et le capitalisme globalisé*. Québec : Éditions Nota bene.
- Fukuyama, Francis 2000. *Social Capital*. In *Culture Matters : " How Values Shape Human Progress "*. Eds Laurence E. Harrison, et Samuel P. Huntington. p. 98-111. New York : Basic Books.
- Gagné, Gilles. 1999. « À propos d'un barbarisme (la financiarisation) et de son personnage (l'investisseur) ». In *Le monde enchaîné*, sous la dir. de Freitag, Michel et Éric Pineault, p. 151-176. Québec : Nota Bene.
- Gagné, Gilles. 1986. « La crise de l'état keynesien et l'état commercial ouvert ». *Bulletin du Mauss*, no 17,
- Gagné, Gilles. 1998. « Les rapports de l'État et du citoyen ». *Société*, vol. 18-19, no (été), p. 261-278.
- Gérardin, Hubert. 1998. « Le régionalisme face à la mondialisation : des incidences ambivalentes pour les pays en développement ». *Mondes en Développement*, vol. 26, no 103, p. 37-49.
- Giraud, Pierre-Noël. 2001. *Le commerce des promesses*. Paris : Seuil. 370 p.
- . 1996. *L'inégalité du monde : Économie du monde contemporain*. Paris : Gallimard. 352 p.
- Goldstein, Judith, et Keohane Robert O. 1993. « Ideas and Foreign Policy : an Analytical Framework ». In *Ideas and Foreign Policy. Beliefs, Institutions, and Political Change*, sous la dir. de Goldstein, Judith et Keohane Robert O., p. 3-30. Ithaca, New York : Cornell U.P.

- GRADiP. 2000. *Rapport de recherche sur la stratégie de constitution du corpus pour les organismes internationaux. Recherche : Mondialisation et régulation politique : Analyse comparée des discours des organisations internationales et des acteurs nationaux*. Montréal : Archives du GRADiP, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal. 206 p.
- Guilhot, Nicolas. 2000. « Les institutions financières sous le feu de la critique : D'une vérité à l'autre, les politiques de la Banque mondiale ». *Le Monde diplomatique*, no (septembre), p. 20-21.
- Hamel, Pierre. 1995. « La question du partenariat: de la crise institutionnelle à la redéfinition des rapports entre sphère publique et sphère privée ». *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 24, p. 87-106.
- Harold, James. 1995. « The Historical Development of The Principle of Surveillance ». *IMF Staff Papers*, vol. 42, no 4, p. 762-791.
- Harrison, Laurence E. 2000. « Why Culture Matters ? ». In *Culture Matters : " How Values Shape Human Progress "*, Eds Harrison, Laurence E. et Samuel P. Huntington, xvi-xxxiii p. New York : Basic Books.
- Heilleiner, Eric 1999. *Sovereignty, Territoriality and the Globalization of Finance* . In *States and Sovereignty in the Global Economy*. Eds David A. Smith, Dorothy J. Solinger, et Stephen C. Topik. p. 138-157. London, New York : Routledge.
- Heilleiner, Eric. 1994. *States and The Emergence of Global Finance: From Bretton Woods to the 1990s*. Ithaca and London : Cornell University Press. 244 p.
- Held, David et McGrew Anthony 2000. *The Great Globalization Debate : An Introduction* . In *The Global Transformations Reader : An Introduction to the Globalized Debate*. Eds David Held, et McGrew Anthony. p. 1-46. Cambridge : Polity Press.
- Huntington, Samuel P. 2000. *Cultures Count* . In *Culture Matters : " How Values Shape Human Progress "*. Eds Laurence E. Harrison, et Samuel P. Huntington. xiii-xvi p. New York : Basic Books.
- International Monetary Fund. 1997. *Good Governance: The IMF's Role*. Washington : International Monetary Fund. 13 p.
- Kébabdjian, Gérard. 1999. *Les théories de l'économie politique internationale*. Paris : Seuil. 308 p.
- Keynes, John M. 1969. « Notes finales sur la philosophie sociale à laquelle la théorie générale peut conduire ». In *La théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie (1936)*, p. 366-377. Paris : Payot.
- Korner, Peter. 1986. *The IMF and the Debt Crisis : a Guide to the Third World's Dilemma*. London : Zed Books. 226 p.

- Lafrance, Robert et James Powell. 1996. « Le Canada et les institutions financières internationales ». *Revue de la Banque du Canada*, no automne, p. 37-61. <<http://bank-banque-canada.ca/french/res/r964c-fa.htm>>. Consulté le 23 février 2000.
- Lalonde, Michel. 1998. *Comprendre la société : une introduction aux sciences sociales*. Sainte-Foy (Québec) : Télé-Université. 405 p.
- Landes, David 2000. *Culture Makes Almost All the Difference* . In *Culture Matters : " How Values Shape Human Progress "*. Eds Laurence E. Harrison, et Samuel P. Huntington. p. 2-13. New York : Basic Books.
- Larsen, Flemming. 2001. « The IMF's Dialogue with Nongovernmental Organizations ». *Finance & Development*, vol. 38, no 1 (March).
- Lebel, Georges A. 1997. *La mondialisation : une hypothèse économique galvaudée aux effets dramatiques* . In *Mondialisation des échanges et fonctions de l'État*. sous la dir. de François Crépeau. p. 18-35. Bruxelles : Bruylant.
- Legouté, Jean-Ronald. 2001. « Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque ». En ligne. *Économie Politique Internationale. Cahier de recherche*. vol. 1, no 1 (février). <<http://www.unites.uqam.ca/gric>>. Consulté le 31 février 2001.
- Lenain, Patrick. 1993. *Le FMI* . Paris : La Découverte. 125 p.
- Lévy, Marc. 2000. « Comment renouveler les politiques de « coopération au développement » ? ». *Esprit*, no 264 (juin), p. 79-100.
- Malela, Mwabila 2000. *L'impact de la globalisation sur la culture de la pauvreté* . sous la dir. de Firouzeh Nahavandi. p. 95-111. Paris/Montréal : L'Harmattan.
- Martin, Hans-Peter, et Harald Schumann. 1997. *Le piège de la mondialisation*. Arles : Actes Sud. 325 p.
- Mockle, Daniel. « Mondialisation et État de droit ». *Les cahiers de droit*, vol. 41, no 2, p. 237-288.
- Mongin, Olivier. 1996. « Les tournants de la mondialisation : bataille des interprétations ». *Esprit*, no (novembre), p. 155-171.
- O'Brien, Robert, Anne-Marie Goet, Jan A. Scholte, et Marc Williams. 2000. *Contesting Global Governance : Multilateral Economic Institutions and Global Social Movements*. Cambridge : Cambridge University Press. 260 p.
- Orléan, André. 1999. *Le pouvoir de la finance*. Paris : Éditions Odile Jacob. 275 p.
- Pieper, Ute et Lance Taylor 1998. *The Revival of the Liberal Creed : The IMF, the World Bank, and Inequality in the Globalized Economy* . Working Paper Series 1.

- In Globalization, Labor Market, and Social Policy. Eds Center for Economic Policy Analysis (CEPA). p. 1-47. New York : CEPA.
- Pineault, Éric. 1998. « La Banque du Canada et la dissolution de l'État Providence canadien : éléments pour une sociologie de la régulation monétaire ». Mémoire de maîtrise. Montréal, Université du Québec à Montréal, 158 p.
- Pineault, Éric 2000. Mondialisation, intégration financière et le projet d'encastrement social de la régulation monétaire. Montréal : Notes de recherche du GRADiP, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal.
- . 1999. « Sociétés, monnaie et politique : éléments pour une théorie de l'institution monétaire et une typologie des formes historiques de sa régulation politique ». *Cahiers de recherche sociologique*, vol. 32, p. 47-84.
- Plihon, Dominique. 1996. « Déséquilibres mondiaux et instabilité financière : la responsabilité des politiques libérales ». In *La mondialisation financière : Genèse, coûts et enjeux*, sous la coord. de Chenais, François, p. 97-142. Paris : Syros.
- Rangeon, François. 1986. « Société civile : Histoire d'un mot ». In *La société civile*, Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie (CURAPP), p. 9-32. Paris : Presses Universitaires de France.
- Rawls, John. 1971. *A Theory of Justice*. Boston : Harvard University Press. 607 p.
- Reboul, Olivier. 1980. *Langage et idéologie*. Paris : Presses Universitaires de France. 228 p.
- Reich, Robert B. 1992. *The Work of Nations : Preparing Ourselves for 21th Century Capitalism*. New York : Vintage Books. 339 p.
- Rosanvallon, Pierre. 1995. *La nouvelle question sociale : Repenser l'État providence*. Paris : Seuil. 222 p.
- Rousseau, Jean-Jacques. 1992. *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Paris : Hatier.
- Sansfaçon, Jean-Robert. 2000. Réformer Le FMI . *Le Devoir*(Montréal), 18 avril . <<http://www.ledevoir.com/mon/2000a/fmi180400.html>>. Consulté le mardi 18 avril 2000.
- Scholte, Jan Aart. 1998. « The IMF Meets Civil Society ». *Finance & Development*, vol. 35, no 3 (September), 8 p.
- Sen, Amartya, et James E. Foster. 1997. *On Economic Inequality*. Oxford : Clarendon Press. 260 p.
- Siroën, Jean-Marc. 1991. *Le désordre monétaire international* . Paris : Hatier. 331 p.

- Smouts, Marie-Claude 2000. *Bretton Woods*. In *Le dictionnaire historique et géopolitique du 20^e siècle*. Sous la dir. de Serge Cordellier. p. 97-99. Paris : La Découverte/Syros.
- Tanzi, Vito 1998. *Fundamental Determinants of Inequality and the Role of Government*. In IMF Working Papers. Fonds Monétaire International.
- Teulon, Frédéric 1997. *Le rôle de l'État dans l'économie*. Coll. Memo, Paris : Éditions du Seuil.
- Teulon, Frédéric 1996. *Le système monétaire international*. Coll. Memo, Paris : Éditions du Seuil Collection.
- Torrie, Jill. 1983. *Banking on Poverty : the Global Impact of the IMF and World Bank*. Toronto : Between the Lines. 336 p.
- UNDP Report 1999 2000. *Globalization with a Human Face*. The Global Transformations Reader : An Introduction to the Globalized Debate. Eds David Held, et McGrew Anthony. p. 341-347. Cambridge : Polity Press.
- Wallerstein, Immanuel 1996. *Le capitalisme historique*. Coll. Repères, no 29, Paris : La Découverte.
- Walrafen, Thierry (sous la dir. de). 1994. *Bretton Woods : mélanges pour un cinquantenaire*. Coll. Revue d'économie financière, no hors-série, Paris : Association d'économie financière.
- Weber, Max 1971. *Économie et société*. Coll. Recherches en sciences humaines, no 27, Paris : Plon.
- . 1968. *Economy and Society*. New York : Bedminster Press.
- Woods, Ngaire 2000. *Order, Globalization and Inequality in World Politics*. The Global Transformations Reader : An Introduction to the Globalized Debate. Eds David Held, et McGrew Anthony. p. 387-400. Cambridge : Polity Press.